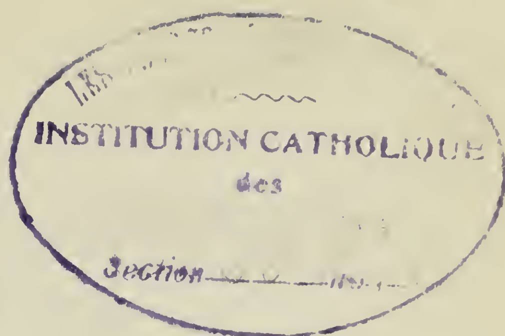
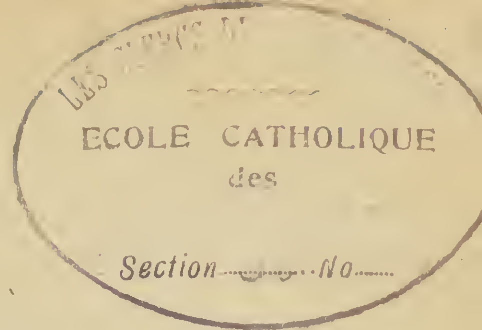






LE

SAULT-AU-RÉCOLLET

SES RAPPORTS AVEC LES PREMIERS TEMPS DE LA COLONIE



Le Père Nicolas Viel, précipité dans le dernier saut, avec son néophite Ahuntsic.

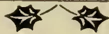


"Depuis la mort d'un pauvre misérable Français massacré aux Hurons, on a découvert que ces barbares avaient fait noyer le R. P. Nicolas, récollet, tenu pour un grand homme de bien."

(Rel. du Père Paul Le Jeune, 1634, p. 92.)

"La tribu des Ours, qui avait massacré Étienne Bruslé et le bon Père Nicolas avec son compagnon."

(Rel. du Père Paul Le Jeune, 1636, p. 39.)



CHARLES-P. BEAUBIEN, Curé

LE SAULT-AU-RÉCOLLET

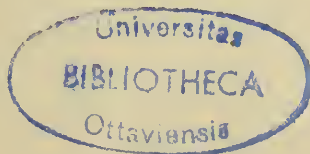
SES RAPPORTS

AVEC LES PREMIERS TEMPS DE LA COLONIE

MISSION — PAROISSE



MONTRÉAL
C. O. BEAUCHEMIN & FILS, Libraires-Imprimeurs
256 et 258, rue Saint-Paul
1898



A Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési,

Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Il m'est donné, au début de votre épiscopat si universellement acclamé, de vous offrir mon livre comme gage de mon profond respect et de mon admiration sincère pour vos éminentes qualités. Vos charitables paroles, en diverses circonstances, m'ayant encouragé à poursuivre mon œuvre avec constance, j'espère que votre bienveillant accueil ne lui fera pas défaut. La seule pensée de vous avoir été agréable et d'avoir quelque peu répondu à votre attente, sera pour moi le plus précieux couronnement de mes efforts.

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très dévoué,

Charles-P. Beaubien, *Curé.*

Sault-au-Récollet, 10 *juin* 1898.

Archevêché de Montréal,

Le 20 *juin* 1898.

Monsieur le Curé,

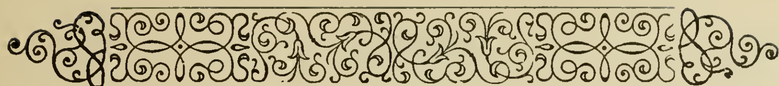
Il y a quelques années vous m'aviez parlé de votre projet d'écrire l'histoire de la paroisse du Sault-au-Récollet, et je vous en avais exprimé toute ma joie. C'était, me semblait-il, faire une œuvre instructive et édifiante, autant qu'utile à notre pays. N'alliez-vous pas, en effet, tracer un des plus intéressants chapitres de l'histoire de l'Église au Canada? Les commencements si beaux de la colonie, le dévouement des missionnaires, le zèle de notre clergé national, les mœurs patriarcales de nos pères, la fondation d'établissements religieux qui font aujourd'hui notre gloire, tout cela devait trouver sa place dans l'étude que vous méditiez.

Et puis, cette paroisse du Sault-au-Récollet, c'était celle dont un pontife aimé vous avait confié la direction. La faire connaître, en raconter les événements divers depuis son origine, n'était-ce pas donner une preuve de votre affection et de votre dévouement pour elle?

Votre ouvrage est maintenant terminé et vous voulez bien me le dédier. Je vous en remercie cordialement. Vous avez réalisé votre rêve et répondu à mes espérances. Le confrère qui vous avait encouragé au début, devenu votre évêque, vous bénit avec affection, et souhaite que plusieurs autres prêtres suivent l'exemple que vous venez de donner. L'histoire de nos paroisses canadiennes est peut-être une histoire unique au monde: elle ne peut que contribuer à attacher le peuple à ses pasteurs en lui rappelant tout ce qu'ils ont fait pour lui.

Recevez, monsieur le Curé, l'assurance de mes bien dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

† Paul, arch. de Montréal.



PREFACE

Sur les plages du nouveau monde,
Pareil au phare radieux
Qui guide sur la mer profonde
Le nautonier aventureux,
Tu fais rayonner la lumière
De tes souvenirs glorieux,
Et tu racontes à la terre
Les grands exploits de nos aïeux.

O. Crémazie.

Voilà bien le rôle de nos paroisses depuis leur fondation jusqu'à nos jours. Les souvenirs les plus doux et les plus glorieux de la patrie se rattachent à nos clochers et sont comme incrustés dans les murs de nos temples. N'est-il pas bien à propos d'étaler ces nobles traditions sous les regards de la génération présente ? Elle y trouvera les plus puissants motifs de marcher sur les traces de ses vertueux ancêtres.

M. l'abbé Casgrain, en présentant au public l'*Histoire de l'Ile-aux-Coudres,* écrite par M. Mailloux, vicaire général de Québec, exprimait le même sentiment dans les remarquables paroles suivantes : " Il serait grande-

ment à désirer qu'il se rencontrât dans chacune de nos paroisses quelque annaliste comme M. Mailloux, qui fit revivre son passé avec cette foule de traditions, d'épisodes qui donnent de la couleur et du charme, en un mot, de la physionomie à l'histoire ; ce serait la réponse la plus victorieuse qu'on pourrait faire aux ennemis de notre race, qui seraient heureux de trouver quelques flétrissures dans notre passé.

"Par là on ferait voir jusqu'à l'évidence qu'il n'y a pas un seul peuple en Amérique qui ait plus de droit que nous d'être fier de ses origines. S'il était nécessaire de faire parler une voix plus autorisée que la nôtre sur l'importance de ces études monographiques, nous citerions ce qu'en dit un des amis les plus sincères et les plus actifs que possède le Canada en France, M. Rameau, qui écrivait récemment à un de ses amis de Québec : "Ces travaux seraient de la plus grande utilité pour rétablir la chronique primitive du Canada sur sa véritable base, en lui restituant le caractère original et pittoresque qu'elle possède par elle-même. Non seulement ils

exerceraient la plus salutaire influence sur les études historiques au Canada, mais sur celles de l'Amérique entière, car on peut dire que, aux États-Unis, au Mexique, etc., etc., la physionomie des temps primitifs est généralement très mal saisie et souvent défigurée.

“ La vieille histoire solennelle, académique, philosophique, et parfois un peu déclamatoire, a certainement son utilité et son mérite, mais elle est insuffisante, surtout lorsqu'elle est basée exclusivement sur l'étude des grands personnages et des intrigues qui s'agitent autour d'eux. C'est en pénétrant dans le fond même de la population, en analysant les familles populaires, leurs progrès et leurs défaillances, que l'on saisit complètement la physionomie réelle et les mystères de l'histoire du passé. On connaît alors le secret véritable de la force et de la faiblesse des nations, parce que l'on pénètre dans leurs mœurs, dans leurs idées, dans leurs croyances, dont l'influence est bien autrement forte sur leur destinée que celle de leurs institutions et constitutions.”

Ces paroles si frappantes de vérité ont maintenu mon courage dans l'accomplissement de

la tâche ardue que je me suis imposée au sein des occupations constantes du ministère paroissial. J'ai donc travaillé à une œuvre éminemment utile, et il faudrait, d'après l'opinion des meilleurs écrivains de notre histoire canadienne, la généraliser le plus possible.

L'amour du sol natal, si vivifiant pour une nation, y gagnerait d'autant plus qu'on sortirait des généralités pour décrire jusqu'aux moindres détails d'honneur et de gloire. Que de pages couvertes d'épisodes célèbres et de récits les plus édifiants !

Il y a eu autour de nos clochers des événements de tous genres, et nos églises ont été témoins des scènes les plus émouvantes. En faisant choix de ces nobles choses, quel livre précieux serait offert à tous ceux qui, de près comme de loin, chérissent le berceau de leur enfance ! Pour eux, les moindres récits font revivre les plus beaux souvenirs, et il n'y a pas jusqu'aux légendes qu'ils liront avec bonheur en se souvenant de les avoir entendu raconter souvent au toit paternel.

Je commence à la découverte de la rivière des Prairies, et j'entre dans tous les détails

historiques ayant quelque rapport avec nos plages, depuis les premières années de la colonie française en Canada jusqu'à nos jours.

Si le lecteur m'accuse d'être sorti du cadre d'une histoire locale, je lui répondrai simplement que l'étude des anciens documents a rempli mon âme d'admiration pour les faits héroïques qui y sont consignés.

A cette admiration profonde est venu se joindre le regret sincère de voir tant de merveilles presque complètement inconnues, et j'ai écrit pour les faire connaître et apprécier.

Le Sault-au-Récollet a eu des rapports précieux et incontestables avec les premiers événements de la colonie française en Canada. Il est facile de s'en convaincre en parcourant les récits de Champlain, de Sagard, et les premières relations des Jésuites.

Le nom de la rivière des Prairies, l'arrivée des premiers missionnaires, la célébration de la première messe en Canada depuis le départ de Cartier et de Roberval, la mort du premier martyr canadien et de son disciple Ahuntsic, sont autant d'éphémérides glorieuses qu'il est important de sortir de l'oubli en recueillant

tous les détails qui s'y rattachent. Cette étude ne fera pas seulement apprécier l'union intime du Sault-au-Récollet avec le berceau de la colonie, mais elle jettera plus de lumière sur un laps de temps trop négligé dans notre histoire.

Avant même l'arrivée de Champlain, toute la vaste étendue de l'Amérique où le drapeau français avait été arboré, formait la Nouvelle-France. L'Acadie prend la première place, et la plage canadienne se dessine quelques années plus tard. Tous les événements qui suivent se rapportent nécessairement à cette dernière.

C'est surtout aux enfants du Sault-au-Récollet que j'offre ces pages ; elles sont écrites pour raviver leurs souvenirs et les perpétuer de plus en plus. Issu de la belle famille de Ville-Marie, le Sault doit savoir apprécier sa noble origine et en étudier les vaillants exploits. Nous allons essayer d'en faire le tableau, demandant, à tous ceux qui le verront, autant d'indulgence dans leur examen que nous avons mis de peine à en faire ressortir les plus belles nuances.

CHARLES-P. BEAUBIEN, *Curé.*

Sault-au-Récollet, 20 juillet 1897.



LE
SAULT-AU-RÉCOLLET



CHAPITRE PREMIER

1610 — 1615

Le Sault-au-Récollet et les premiers temps de la colonie. — Champlain et le sieur des Prairies. — Le nom de des Prairies est donné à la rivière du Sault. — La part qu'il prend dans le combat contre les Iroquois en 1610. — Louange que Champlain lui accorde. — Trafic malhonnête des traitants. — La rivière des Prairies, route des grands lacs. — Les Récollets, premiers missionnaires canadiens.

Hommes de fer, altiers de cœur et de stature,
Ils ont, sous l'œil de Dieu, fait voile à l'aventure,
Cherchant, dans les secrets de l'Océan brumeux,
Non pas les bords d'Eldorados fameux,
Mais un sol où planter, signes de délivrance,
A côté de la croix le drapeau de la France.

L. FRÉCHETTE, *Notre histoire.*

La paroisse du Sault-au-Récollet est intimement liée au berceau de la colonie française en Canada ; il sera facile de s'en convaincre par les pages suivantes. Elle peut même réclamer sa part dans

les premières gloires religieuses. C'est en effet sur les bords de notre rivière, que les pères Récollets ont célébré leur première messe, et plus tard, le Père Nicolas Viel, du même ordre religieux, périt dans ses flots.

Désormais, il y aura union entre le Sault et l'ordre du séraphique saint François. Remontons à l'origine de cette noble parenté.

Elle naît comme une fleur à l'ombre d'un pieux couvent. Transportée sur nos bords, elle s'est épanouie en exhalant un parfum de zèle et d'héroïsme. Plus loin, nous entrerons dans les détails du drame émouvant où le principal acteur fut un humble religieux. En mourant dans les flots, il a légué son nom au rivage voisin, appelé depuis Sault-au-Récollet.

On s'étonnera peut-être de voir en tête de cet ouvrage une date aussi ancienne : en voici l'explication. La jolie rivière qui longe la paroisse du Sault porte le nom d'un jeune navigateur de Saint-Malo, le sieur des Prairies, qui apparaît sur la scène historique vers l'an 1610. Le Père Barthélemy Vimont écrivit à ce sujet dans sa relation de 1640 (page 34) : " Quand on arrive au premier sault qui se rencontre dans le grand fleuve Saint-Laurent, que nous appelons le sault Saint-Louis, on trouve un autre fleuve, nommé la rivière

des Prairies. Ce fleuve se nomme ainsi, pour ce qu'un certain Français nommé des Prairies, ayant charge de conduire une barque au sault Saint-Louis, quand il vint à cet affour ou rencontre de ces deux fleuves, au lieu de tirer du côté sud, où est le sault Saint-Louis, il tira au nord vers cet autre fleuve qui n'avait pas encore de nom français, et qui, depuis ce temps-là, fut appelé la rivière des Prairies ".

Le découvreur de notre rivière est le même dont parle Champlain dans la relation de ses voyages, et auquel il adresse des éloges pour son intrépidité (Champlain, 1610, pp. 363-4).

Voici à quelle occasion : Champlain rapporte qu'il quitta Québec, le 14 juin 1610, pour secourir les sauvages alliés dans leur guerre contre les Iroquois. Ces alliés étaient, d'après ses propres paroles, les Montagnets, les Algouméquins et les Achatéguins. Le rendez-vous était à l'entrée de la rivière des Iroquois, aujourd'hui le Richelieu.

Les descriptions de l'héroïque Champlain ont le cachet de la loyauté et de la vertu. On le suit avec attention, avec intérêt, parce que tout ce qu'il raconte a le charme de la candeur. Il y a chez lui de ces naïvetés qui vous montrent son âme toujours pleine de bons propos. Certaines tournures fraîches et hardies décrivent des actes merveilleux de

courage, sans que jamais vous puissiez découvrir la plus petite pointe de vanité. Après un haut fait d'armes, une parole tombe de la bouche du héros renvoyant l'honneur à Dieu, source de sa force et de son espérance.

Voilà Champlain, comme aussi voilà des Prairies, quoique à un degré beaucoup moins éclatant. Écoutons le récit de ce second engagement avec les Iroquois, car le premier avait eu lieu au lac Champlain, l'année précédente, et nous verrons se révéler les belles qualités du commandant et du soldat.

Champlain arrive aux Trois-Rivières au temps voulu. Il avait déjà gagné l'affection d'un grand nombre d'Indiens. Son ami Iroquet, un de leurs chefs, était accouru, et plusieurs sauvages avaient déjà goûté les douceurs de sa barque. " Ils se mirent, écrit-il, dedans ma barque, où je leur fis faire bonne chère ".

Le 17 de juin, Champlain se mit en route avec ses alliés. Ils vont stationner dans une île à l'entrée de la rivière des Iroquois.

Pendant que les Montagnais faisaient un abatis pour se livrer à leurs danses de guerre, l'ennemi ayant été découvert, l'alarme est donnée ; tout de suite Champlain se lance avec quatre braves, " moi cinquième," écrit-il.

Il laisse le pilote la Routte à son poste, propose aux autres de le suivre ; "aucune des barques n'y voulut aller avec les sauvages, hormis le capitaine Thibault, qui vint avec moi, dit Champlain ;" les sauvages criaient à ceux qui restaient, qu'ils avaient des cœurs de femmes, et ne savaient faire autre chose que la guerre à leurs pelleteries." Il y a dans ces paroles tout un enseignement. Elles font voir la disposition d'esprit de ces sauvages qui connaissaient depuis longtemps les sentiments, les menées, les roueries de tous ces trafiquants de fourrures. Comme ils sont loin de voir en eux des civilisateurs, des aides pour sortir de leur état d'abjection et travailler à leur bonheur ! Champlain profite de la circonstance pour prouver à ses alliés, par son courage, qu'il avait autre chose en vue que la recherche des métaux et des pelleteries.

Il est certain que si les nobles sentiments de Champlain eussent été plus répandus parmi les membres des compagnies marchandes, les farouches Indiens eussent été plus facilement apaisés. Les colons n'auraient pas tant souffert de leurs descentes furieuses, de leurs surprises effroyables et de leurs barbares supplices.

Champlain partit donc bravement avec les quatre premiers compagnons, "lui cinquième," et le capitaine Thibault, qu'il ne faut pas oublier. Puisque

Champlain s'était arrêté dans une île à quelque demi-lieue de l'entrée de la rivière des Iroquois, ce devait être dans une des îles de Sorel, ou, d'après Benjamin Sulte, dans l'île de Saint-Ignace (*Hist. des Canadiens*, t. I, p. 98).

Voilà que, en mettant pied à terre, tous les sauvages qui accompagnaient Champlain s'enfuirent dans les bois, " de telle façon, dit Champlain, que nous les eûmes bientôt perdus de vue, et nous laissèrent cinq que nous étions sans guides. Cela nous apporta du déplaisir ".

C'est ici que le courage du vaillant se révèle. Voyez comme c'est raconté : " Comme nous eûmes fait environ une demi-lieue par l'épais des bois dans des pallus et marécages, toujours l'eau jusques aux genoux, armés chacun d'une corcolet de piquier qui nous importunait beaucoup, et aussi la quantité de mousequites, qui étaient si épaisses qu'elles ne nous permettaient point presque de reprendre notre haleine tant elles nous persécutaient, et si cruellement que c'était chose étrange ; nous ne savions plus où nous étions, sans deux sauvages que nous aperçûmes traversant le bois, lesquels nous appelâmes, et leur dy qu'il était nécessaire qu'ils passent avec nous pour nous guider et conduire où étaient les Iroquois, et qu'autrement nous n'y pourrions aller, et que nous nous égarerions dans les bois ".

Enfin, voilà les six héros rendus au poste, sur ce champ de bataille si étrange rempli de pièges d'autant plus dangereux que tout est nouveau pour ces guerriers européens. D'un coup d'œil, Champlain a saisi la tactique, les points faibles et la facilité du succès pour lui. " Lors nous commençâmes à tirer force coups d'arquebuses à travers les pouillards d'autant que nous ne les pouvions voir, comme eux, nous ".

Avant de donner le signal à ses compagnons, il avait observé la barricade dans tous ses détails ; le dessin qu'il en a tracé prouve bien qu'il a tout vu, tout remarqué malgré la préoccupation du moment. Son croquis a été fait après coup, mais combien de guerriers ne se seraient pas souvenus de tous ces petits détails qu'il a légués à la postérité. Voilà une preuve de l'équilibre de cette intelligence d'élite. Et puis il est blessé d'une façon sérieuse sur le bord de la barricade qu'il fera bientôt détruire ; c'est lui-même qui le raconte avec la simplicité du vrai soldat chrétien et français, causant pour ainsi dire avec la mort, et riant de ses coups. " Je fus blessé en tirant le premier coup sur le bord de leur barricade, d'un coup de flèche qui me fendit le bout de l'oreille et entra dans le col. Je prins la flèche qui me tenait encore au col, et l'arrachai, elle était serrée par le bout d'une pierre bien aigue.

Un autre de mes compagnons en même temps fut aussi blessé au bras d'une autre flèche que je lui arrachai. Néanmoins ma blessure ne m'empêcha pas de faire le devoir ; et nos sauvages aussi de leur part, et pareillement les ennemis, tellement qu'on voyait voler les flèches d'une part et d'autre, menu comme grèle ".

Il aurait bien pu taire le fait de ses compagnons et ne parler que de sa blessure. Sa charité augmente avec sa bravoure, afin d'accomplir le devoir " de sa tâche " sans faiblesse ni orgueil. Voici venir un second héros. S'il est resté de l'arrière, c'est qu'il était indispensable à un autre poste comme le pilote La Route. Champlain en parle avec éloge, comme de quelqu'un digne de combattre à ses côtés. " Et comme on était en train de parachever, les barques qui étaient à une lieue et demie de nous, nous entendaient battre par l'écho de nos arquebuses qui résonnaient jusques à eux, qui fit qu'un jeune homme de Saint-Malo plein de courage, appelé des Prairies, qui avait sa barque comme les autres pour la traite de pelleteries, dit à tous ceux qui restaient, que c'était une " grande honte à eux de me voir battre de la façon avec des sauvages sans qu'ils me vinssent secourir, et que pour lui il avait trop l'honneur en recommendation, et qu'il ne voulait point qu'on lui put faire ce reproche ; et sur

cela se delibéra de me venir trouver dans une chaloupe avec quelques siens compagnons et des miens qu'il emmena avec lui. Aussitôt qu'il fut arrivé, il alla vers le fort des Iroquois, qui était sur le bord de la Rivière, où il mit pied à terre, et me vint chercher. Comme je le vis, je fis cesser nos sauvages qui rompaient la forteresse, afin que les nouveaux venus eussent leur part au plaisir" (Voyages de Champlain, 1610, p. 216.)

Le noble chef eût bien pu retenir toute la part de l'honneur. Combien de généraux sur des champs de bataille ont tenu avec imprudence aux droits de leur dignité : heureux s'ils n'ont pas enrayé le char de victoire ! Que de soldats immolés à leurs caprices !

Champlain, général sans peur et sans dol, laisse à ses preux "leur part au plaisir. "Aussitôt, continue Champlain, s'approchant de la dite barricade, comme ils avaient fait auparavant, et nous à leur aise pour tirer sur ceux qui les voudraient empêcher de la rompre, ils firent si bien et vertueusement, qu'à la faveur de nos arquebuses, ils y firent ouverture néanmoins difficile à passer, car il y avait encore la hauteur d'un homme pour entrer dedans et des branchages d'arbres abattus qui nuisaient fort. Toutefois, quand je vis l'entrée assez raisonnable, je dis qu'on ne tirât plus, ce qui fut fait.

Au même instant, quelques vingt ou trente, tant des sauvages que de nous autres, entrâmes dedans l'épée à la main, sans trouver beaucoup de résistance. Aussitôt ce qui restait sain commence à prendre la fuite.

“ Nous prîmes quelques quinze prisonniers, le reste tué à coups d'arquebuses, de flèches et d'épée. Quand ce fut fait, il vint une autre chaloupe, et quelques-uns de nos compagnons dedans, qui fut trop tard, toutefois assez à temps pour la dépouille du butin, qui n'était pas grand'chose. Il n'y avait que des robes de castor, des morts pleins de sang, que les sauvages ne voulaient prendre la peine de dépouiller et se moquaient de ceux qui le faisaient, qui furent ceux de la dernière chaloupe, car les autres ne se mirent en ce vilain devoir ” (Champlain, 1610, page 217.)

Champlain termine cette narration par une phrase où sa piété apparaît dans toute sa beauté : “ Voilà donc, avec la grâce de Dieu, la victoire obtenue, dont ils nous donnèrent beaucoup de louange ”.

J'ai tenu à citer ce passage de Champlain, car il établit l'esprit de discernement qu'il possédait à un haut degré de perfection. Comme il fait ressortir son courage et sa vertu ! Ce qu'il dit du jeune navigateur de Saint-Malo fait voir l'admiration

qu'il lui accorde, et son dessein de faire passer son nom à la postérité.

Par contre, voyez comme il stigmatise les actions honteuses des gens contenus dans la dernière chaloupe. Les sauvages les avaient méprisés, et Champlain approuve leur critique. La Route et des Prairies devaient rester près d'eux pour les surveiller. Ils montrent tant d'âpreté au gain qu'on peut supposer qu'ils eussent pillé leurs propres compagnons.

Après le dernier coup de feu, ils arrivent, non pour la gloire, " trop tard, écrit Champlain, toutefois assez à temps pour le butin ".

Les sauvages eux-mêmes ne voulaient pas se laisser aller à une si mince déprédation, ils se moquaient de ceux qui s'y livraient, "qui furent ceux de la dernière chaloupe". Et encore si c'eût été réellement la dernière chaloupe renfermant des gens de cette trempe, mais tous les historiens n'ont qu'une voix pour blâmer la conduite des traitants. Leurs déprédations comme leurs immoralités ont été la cause de cette haine terrible des enfants de la forêt éclatant à l'ombre des nuits sinistres et leur inspirant les plus effroyables tortures.

Sans doute le fait de voir le sol ravi à leurs courses de chasse entrait pour beaucoup dans leurs ressentiments, mais on est toujours venu à bout

de calmer ces appréhensions par la prédication évangélique, par la civilisation chrétienne.

Partout où les missionnaires ont pénétré, ils sont arrivés à des résultats vraiment merveilleux. Ils ont beaucoup souffert, plusieurs ont été mis à mort dans les plus affreuses tortures, mais une fois soutenus dans leur héroïque sentier, ils ont changé les farouches Indiens en chrétiens paisibles et satisfaits.

“ Sans doute, écrit M. l'abbé Casgrain, que cet adoucissement de mœurs était encore bien rudimentaire, mais il n'en est pas moins réel. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler les mœurs primitives des Peaux-Rouges, le sort qu'ils réservaient aux prisonniers attachés au poteau, l'infernale volupté qu'ils éprouvaient à épuiser sur eux tous les raffinements de la cruauté. A force de réprimandes, de patientes instructions, de prières et d'exemples, les robes noires étaient parvenues à faire pénétrer une étincelle de lumière, un rayon de charité dans la nuit de ces âmes dégradées ” (*Les Sulpiciens et les Prêtres des Missions étrangères en Acadie*, page 153).

Lors d'un soulèvement, on a découvert presque toujours l'action de quelques mauvais blancs. Nous aurons occasion de revenir là-dessus quand il s'agira du fort de la Montagne. Un des motifs de cette fondation était de soustraire les néophytes à l'in-

fluence des blancs. Quand la chose est devenue trop difficile, le personnel de la montagne a été transféré au Sault-au-Récollet. Plus tard, il fallut fuir jusqu'à Oka, et là encore des blancs n'ont-ils pas suscité des misères sans nombre aux bienfaiteurs des sauvages ?

J'emprunterai ici une page à l'un de nos meilleurs écrivains, M. Napoléon Bourassa : " Les compagnies commerciales qui avaient entrepris de coloniser ce pays n'avaient écouté que leurs intérêts égoïstes ; quoique pourvus de privilèges exorbitants et exclusifs, elles avaient frustré toutes les espérances que les souverains fondaient sur ces entreprises. Elles devaient y conduire des colons, elles n'y transportèrent que des commis. Elles devaient favoriser l'œuvre civilisatrice des missionnaires, et elles les abandonnaient au soin de la Providence ; les laissant aller, une fois arrivés sur cette terre, là où le zèle et la charité les poussaient, avec les seules ressources qu'ils avaient mendiées en partant. Elles ne leur demandaient que d'être leurs interprètes, et le plus souvent les intermédiaires influents dans les négociations ou les traités avantageux qu'elles voulaient conclure avec les indigènes, et qu'elles eurent parfois l'indélicatesse de dénaturer les premières pour en tirer plus d'avantages. Elles devaient pourvoir aux besoins du culte, élever des

sanctuaires au Dieu qu'elles avaient mission de faire adorer sur cette terre, enseigner par des agents honnêtes les mœurs chrétiennes, l'agriculture et les arts utiles à ces peuples nomades qui venaient, émerveillés et confiants, les accueillir comme des personnages divins, leur demander des oracles et des prodiges. Et ces agents, toujours plus avides que leurs mandataires, au lieu d'autels, n'élevèrent ici que des comptoirs, des pallissades et des forts ; des comptoirs où ils ne laissèrent voir que leur cupidité, échangeant des verroteries contre des fourrures qu'ils vendaient le centuple ; des fortifications où leurs injustices et leurs turpitudes leur donnaient le besoin de se cacher. Au lieu d'oracles, ils n'enseignaient que leurs vices ; au lieu de la parole de vie, ils donnèrent l'eau-de-vie" (N. Bourassa, *Nos Grand'mères*.)

Il faut donc admettre de nombreuses fraudes et des scandales, néanmoins ce malheureux état de choses diminue à mesure que Champlain s'affermit dans sa position et développe ses idées de vrai civilisateur.

M. l'abbé Laverdière dit dans ses notes sur les voyages de Champlain : " Champlain ne part pas inconsidérément et sans réflexion, puisque ce n'était qu'après en avoir conféré avec Pontgravé, qui pouvait mieux que personne juger de l'opportunité

de la chose. Les divers motifs qui le déterminent et qui se trouvent énoncés si clairement ne sont pas non plus l'appas de quelques pelleteries ou une avarice qui le pousse jusqu'à la cruauté (Champlain, 1610).

Oui, partout il réprouve la rapine et blâme les traitements barbares ; nous venons d'en fournir la preuve. Il loue la bravoure et l'honneur du sieur des Prairies parce qu'il voyait en lui un homme de sa trempe, partageant ses vues et imitant son courage.

La rivière qui porte son nom depuis 1610 deviendra désormais célèbre en ouvrant une nouvelle route aux premiers missionnaires et à ceux qui s'associeront à leur œuvre de salut. Ses rivages seront sanctifiés sur tout son parcours depuis le Saint-Laurent jusqu'aux grands lacs.

En la suivant, les voyageurs allongeaient leur course. " Je crois, dit le Père Jean de Brebeuf (Rel. 1632, p. 25), qu'il y a pour plus de 300 lieues. Il est vrai que le chemin est plus court par le sault Saint-Louis et par le lac des Iroquois, mais la crainte des ennemis et le peu de commodité qui s'y rencontre, en rend le passage désert."

Il est facile de voir par là que le nom de des Prairies s'étendait à tout son parcours depuis le Saint-Laurent, " quand on arrive au premier Sault,

disent les relations de 1640 (p. 34) dans le fleuve Saint-Laurent, que nous appelons le Sault Saint-Louis, on trouve un autre fleuve nommé rivière des Prairies. Ces dernières paroles nous aideront à localiser la première messe des Récollets sur nos plages.

En voilà assez pour établir la situation. L'élément religieux manquait et les colons jetés sur notre sol avec leur soif de gain n'étaient propres qu'à indisposer les indigènes et à entretenir leur rancune. J'avais à cœur de montrer parmi les nobles exceptions le brave découvreur de notre rivière.

La rivière des Prairies longe aujourd'hui plusieurs paroisses ; naguère ses rivages étaient complètement inhabités jusqu'à l'établissement de la Nouvelle-Lorette, comme nous le verrons plus tard.

Champlain était dominé par le projet d'évangélisation de notre pays. C'était, à ses yeux, le seul moyen d'obtenir des résultats satisfaisants ; mais il eut à vaincre de sérieuses difficultés. Ayant été contraint de passer en France, il ne put se trouver au rendez-vous du grand Sault, comme il avait été convenu, pour le mois de juillet 1611. Une fois arrivé à la Rochelle, il ne perd pourtant pas de vue les promesses faites à ses sauvages alliés : " Je fus trouver, écrit-il, le sieur de Monts à Pont en Saint-Onge pour lui donner avis de tout ce qui

s'était passé au voyage et de la promesse que les sauvages à Ochateguins et Algoumiquins m'avaient faite, pourvu qu'on les assistât en leurs guerres comme je leur avais promis" (Voyages de Champlain, 1611, p. 265).

Une malheureuse chute de cheval arrêta pendant un temps assez considérable l'accomplissement des projets de Champlain. Les fidèles compagnons d'ici se rendirent au Sault pour expliquer de leur mieux son absence, mais des mauvais sujets, "traffic ancien," comme Champlain les désigne, en profitèrent pour tromper encore les sauvages jusqu'à essayer de les persuader de sa mort, "malgré les protestations de nos gens, écrit Champlain, qui affirmaient le contraire. Voilà, ajoute-t-il, comme l'envie se glisse dans les mauvais naturels contre les choses vertueuses, et ne leur faudrait que des gens qui se hasardassent en mille dangers pour découvrir des peuples et des terres, afin qu'ils en eussent la dépouille et les autres la peine" (Ibid., 1611, p. 267).

L'assistance royale faisait aussi défaut pour encourager dans les dangers, déjouer les complots : "La Majesté n'ayant donné aucun moyen pour assister les entrepreneurs de ses desseins jusqu'à présent." (Ibid., 1611, p. 269). "Mais j'espère, s'écriait Champlain, en parlant de son roi, que Dieu lui fera la grâce un jour de faire tant pour le service de Dieu, de sa grandeur et bien de ses sujets, que

d'amener plusieurs peuples à la connaissance de notre foi pour jouir un jour du royaume céleste."

Dieu suscita sur ces entrefaites un homme animé de son esprit, plein de zèle pour la conversion des pauvres Indiens, comme aussi pour l'envoi de consolations spirituelles à tous ceux qui prendraient part aux nouvelles expéditions : c'était le sieur Houel, secrétaire du roi de France et contrôleur général des Salliers de Brouages. " Homme adonné à la piété, dit Champlain, et doué d'un grand zèle et affection à l'honneur de Dieu et à l'augmentation de sa religion " (1615, p. 8).

Cet homme était en rapports fréquents avec les bons pères Récollets, et il se montra disposé à se mettre généreusement à contribution pour recueillir parmi ses amis et ses connaissances les fonds nécessaires pour conduire à une fin heureuse un si noble projet. Il en écrivit tout de suite au R. P. du Verger, provincial de l'Immaculée Conception, " religieux d'une grande vertu et d'un rare talent, dit le Père Le Clercq (*Prem. ét. de la foi*, t. I, p. 31). Ce dernier accueillit avec empressement le projet de fournir des sujets de son ordre pour l'évangélisation à la Nouvelle-France. Il en conféra avec ses confrères, " qui tous brûlant de charité s'offrirent librement à l'entreprise de ce saint voyage, c'est Champlain lui-même qui l'affirme (1614, p. 4).

Quand il s'est agi de sacrifice et d'immolation, l'Église a toujours vu surgir de ses enfants pour étendre son domaine et conquérir des âmes en dépit de tous les obstacles. C'est ainsi que les enfants de Saint-Ignace marcheront sur les traces des fils de Saint-François et rivaliseront de sainte ambition pour partager les labeurs, et cueillir les lauriers évangéliques sur le sol canadien.

Ils n'étaient pas sans savoir, ces bons religieux, qui entremêlent leurs oraisons d'études si variées et si profondes, les difficultés immenses qu'ils auraient à rencontrer, les Récollets surtout, qui avaient à ouvrir les premiers sentiers dans cette partie de la Nouvelle-France. Champlain était là, du reste, pour le leur dire, et sa manière si franche de parler nous prouve qu'il n'usa d'aucun déguisement.

Presque tous les voyages de cet intrépide navigateur ont été remplis de dangers affreux, surtout un des derniers. Il vit alors son vaisseau environné de glaces menaçantes, perdu dans les brouillards, et tout l'équipage grelottant de froid sous l'empire des terreurs de la mort.

Nos missionnaires savaient cela, et cependant aucune considération de ce genre ne les détourna de leur héroïque dessein. "Ils brûlaient de faire le voyage, écrit Champlain, moyennant la grâce de Dieu, afin de voir s'ils pourraient faire quelque bon

fruit et planter en ces lieux l'étendard de Jésus-Christ, avec une délibération de vivre et de mourir pour son saint Nom, s'il était nécessaire, et que l'occasion s'en présentât" (Ibid., 1615, page 8).

Les démarches furent poursuivies avec zèle, et lors de l'assemblée des États généraux, tenue à Paris, le 27 octobre 1614, tous les membres présents louèrent et approuvèrent ce dessein. Leurs contributions, jointes à d'autres aumônes, formèrent la somme de 1,500 livres. Champlain employa ce montant à la nourriture, aux vêtements des Pères destinés au voyage, comme aussi pour leur procurer les objets les plus nécessaires au culte.

Le R. P. Denis Jamay avait été désigné comme commissaire, le Père Jean d'Olbeau devait succéder au Père Denis en cas de mort, et le Père Joseph Le Caron leur fut adjoint, ainsi que le frère Pacifique du Plessis.

Sagard donne à ce dernier le nom de frère en parlant de sa mort, qui arriva à Québec le 23 août 1619 (Sagard, *Histoire du Canada*, pages 54, 55).

Le Père Ch. Leclerq, de son côté, dit du frère Pacifique, dans son *Premier établissement de la foi* (p. 155) : " Quoiqu'il ne fût qu'un frère laïc, on peut dire qu'il a extrêmement travaillé en peu de temps à l'avancement spirituel et temporel de la mission."

Il faut attacher beaucoup d'importance à ce premier départ des bons Pères Récollets. Sans doute

les missionnaires qui les ont suivis, les Jésuites principalement, ont eu une large part de mérites dans l'œuvre d'évangélisation du pays, et je suis heureux de reconnaître, en passant, leurs immenses travaux. Je m'arrête pour le moment aux missionnaires Récollets, à cause de leurs rapports avec nos plages dans ces temps reculés.

Quand il s'agira de la formation proprement dite de notre paroisse, nous verrons que la gloire en revient aux enfants du vénérable M. Olier, dont le zèle et le dévouement prirent leur essor et se répandirent dans toute l'île de Montréal.

Ils ont même généreusement conquis les gloires de l'apostolat dans les diverses parties de la Nouvelle-France, au pays des grands lacs, en Acadie, ainsi que les palmes du martyre : MM. Lemaître et Vignal en font foi.

Toutes ces gloires doivent être réunies en un seul faisceau pour former une même couronne de gloire nationale. L'œuvre des premiers Récollets, si peu connue et si peu étudiée, a laissé sur les rives de nos fleuves, au sein des forêts profondes, sur les bords de nos grands lacs, des souvenirs impérissables de zèle et de dévouement. Saluons donc ce départ héroïque des premiers missionnaires de la patrie, et Dieu soit béni d'avoir encore une fois ramené parmi nous leurs descendants !

Voici comment l'historien Sagard raconte ce premier départ : " Ces bons Pères, s'étant tous disposés par fréquentes oraisons et bonnes œuvres à une entreprise si pieuse et méritoire, se mirent en chemin pour commencer leur glorieux voyage, à pied et sans argent, à l'apostolique, selon la coutume des vrais frères Mineurs, et s'embarquèrent à Honfleur, l'an 1615, le 24 avril, environ les cinq heures du soir, que le vent et la marée leur était favorable. Dieu, qui leur avait donné ce bon sentiment et la volonté d'entreprendre ce pénible voyage, leur fit aussi la grâce de passer ce grand Océan et d'arriver heureusement à la rade de Tadoussac, où ils prirent quelques heures de repos, et de là coulèrent dans le port à la faveur de la marée où ils mouillèrent l'ancre le 25 de mai, jour de la translation de notre Père saint François, qui fut pris à bon augure " (Sagard, *Histoire du Canada*, t. III, p. 36).

C'est le lieu de citer les beaux vers du poète lauréat canadien :

On n'avait guère vu spectacle plus étrange
Que cette courageuse et modeste phalange
Pleine d'ardeur mystique et de projets virils,
Qui, nouveaux messagers de la parole sainte,
Traversaient l'univers pour se jeter sans crainte
Au-devant des plus grands périls.

LOUIS FRÉCHETTE.

(*Missionnaires et Martyrs.*)

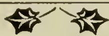


Première Messe à la rivière des Prairies.



" Le saint sacrifice de la messe qui fut chantée sur le bord de la dite rivière (des Prairies) avec toute dévotion par le R. P. Denis et Père Joseph devant tous ces peuples qui étaient en admiration de voir les cérémonies dont on usait, et des ornements qui leur semblaient si beaux comme chose qu'ils n'avaient jamais vue, car c'était les premiers qui y ont célébré la sainte messe."

(Paroles de Champlain, 1615, p. 16.)





CHAPITRE DEUXIÈME

1615-1623

Coup d'œil général sur les premières messes en Amérique : en Acadie, en Canada. — Première messe à la rivière des Prairies, le 24 juin 1615. — Opinion de M. Laverdière à ce sujet, de M. Ferland et de M. Faillon. — Rapport entre cette première messe du 24 juin 1615 et la fête nationale. — Lieu où cette messe fut chantée.

Entre l'homme et le ciel sublime effusion :
C'était l'enfantement, c'était l'éclosion,
Sur ces rives par Dieu lui-même fécondées,
D'un nouvel univers aux nouvelles idées.
C'était l'éclair d'en haut perçant l'obscurité ;
C'était l'esprit chrétien, l'esprit de liberté,
Ouvrant sur cette terre entre toutes choisie,
L'aile de la prière et de la poésie !

L. FRÉCHETTE (*Première Messe*).

Des découvertes assez récentes et d'un caractère bien important ont jeté la lumière sur les origines de l'Amérique. Il est indiscutable qu'elles remontent à une époque beaucoup plus reculée que celle désignée par la plupart des auteurs.

M. Ferland, dans l'avant-propos de son *Cours d'histoire*, cite le fait de la fameuse bulle de Grégoire IV, commençant par les mots : *Omnium fidelium dignoscentiæ*, publiée en 834, dans laquelle

de nouveaux pouvoirs sont confiés à Mgr Anscaire, archevêque de Hambourg, pour étendre sa juridiction sur les peuples du Nord et de l'Est, parmi lesquels sont nommés les habitants du Groënland.

Quelques années plus tard, de hardis voyageurs se dirigèrent vers d'autres endroits probablement occupés de nos jours par le Massachusetts et le Rhode-Island ; il y avait là ou dans les environs des colonies et des populations nombreuses. Certains auteurs mentionnent la visite d'évêques, de missionnaires pour leur conversion ou leur maintien dans la foi (Ferland, vol. I, pages 4, 5, 6).

Des découvertes de croix, de monuments, la conservation de certaines pratiques religieuses confirment cette opinion.

Voici ce que l'excellente *Revue ecclésiastique* de Valleyfield publiait à ce sujet (janvier 1880) : " Personne n'ignore maintenant que des marins de la Norvège avaient visité les rivages du Groëland et même la côte orientale de l'Amérique septentrionale au moins quatre siècles avant la découverte de Christophe Colomb. Ces faits racontés dans des documents anciens ont servi à expliquer les ruines et inscriptions trouvées dans la Nouvelle-Écosse, le Maine, le Rhode - Island et le Massachusetts. Tout porte à croire que des moines irlandais s'étaient établis dans la Gaspésie longtemps

auparavant. Nous connaissions par les Bollandistes la renommée de sainteté du roi scandinave Olaf ou Olaüs, qui, au commencement du XIe siècle, acheva d'établir le christianisme dans le Groënland.

L'existence de l'évêché de Gardar avec une hiérarchie bien constituée, au commencement du XIIe siècle, est hors de doute. On rapporte même que, en 1650, un évêque saxon d'origine et probablement fixé à Gardar, l'évêque Jonus, ayant poussé ses courses apostoliques jusqu'au Vinland, c'est-à-dire sur la côte orientale de l'Amérique, y cueillit la palme du martyre ; qu'un autre évêque nommé Eric parvint, en 1121, à y fonder un groupe de chrétiens ; et en 1307 les produits du Vinland sont énumérés parmi les dîmes que le diocèse de Gardar payait à la chambre apostolique. Vers la fin du XVe siècle, les Groënlandais obtenaient du Saint-Siège un nouvel évêque presque au moment où Christophe Colomb arrivait aux Antilles.

Nous n'avons pas à approfondir davantage cette question ; il ne s'agit que d'établir par ces faits importants que le saint sacrifice de la messe a été offert en Amérique en beaucoup d'endroits bien avant la découverte de notre pays.

Jacques Cartier, dans la relation de son premier voyage, ne parle pas précisément d'aumônier, mais

son récit indique qu'il en avait au moins un à son bord. Plus loin nous lisons : " le treizième jour du dit mois, nous retournâmes à nos navires pour faire voile, parce que le temps était beau, et le dimanche pûmes dire la messe " (Voyage de Jacques Cartier, 1534).

Les aumôniers du second voyage nous sont connus : dom Guillaume le Breton et dom Antoine. Ils célébrèrent la messe à l'île aux Coudres, le 3 septembre 1535, et au havre Sainte-Croix, rivière Saint-Charles, pendant tout l'hiver.

Louis Roberts, dans son dictionnaire du commerce, publié à Londres en 1600, dit que le port de Brest, sur la côte du Labrador, était la résidence d'un gouverneur, d'un aumônier (G. Roi, *Bulletin de rech. hist.*, janvier 1897).

Au mois de mai 1604, M. Nicolas Aubry, prêtre de Paris, arrivait en Acadie avec M. de Monts (Lescarbot, t. IV, 447). Plus tard, l'abbé Jessé Fléché descendait à Port-Royal en 1614, puis les Pères Biard et Massé arrivaient au même endroit en 1611 (Rel. de 1612).

Enfin, un troisième jésuite, le Père Jacques Quentin, vient en Acadie en 1613. Tous ces missionnaires ont célébré régulièrement la sainte messe. Il ne s'agit donc ici que du lieu où la

première messe a été offerte sur la plage canadienne depuis le départ de Jacques Cartier et de Roberval.

Nous avons nommé les quatre premiers religieux Récollets, et Sagard décrit ainsi leur heureuse traversée : " Dieu qui leur avait donné ce bon sentiment et la volonté d'entreprendre ce pénible voyage, leur fit aussi la grâce de passer ce grand Océan et d'arriver heureusement à la rade de Tadoussac. Sitôt, ajoute-t-il, que ces bons Pères furent à terre, ils rendirent grâce à Dieu de les avoir assistés et conduits si à propos au port du salut. "

Et après avoir donné quelques descriptions de l'endroit, qui, loin de lui déplaire, lui rappelait les " âpres déserts de la Thébaïde où résidaient anciennement ces grands Pères ermites et anachorètes," il rapporte que le Père d'Olbeau, après avoir séjourné un jour ou deux à Tadoussac, partit pour Québec dans la première barque, et cinq ou six jours après, les autres religieux le suivirent pour se rendre au même lieu.

Cette expression, " rendre grâce à Dieu," pourrait donner à croire que l'on offrit dans ce but le saint sacrifice de la messe. Il peut nous paraître étrange aussi que des religieux d'une vie aussi régulière eussent passé plusieurs jours sans célébrer

les augustes mystères. Ce devait être leur désir ; et si nous n'avions aucun détail précis à ce sujet, on ne pourrait blâmer un historien de supposer que la chose ait eu lieu.

D'un autre côté, il était difficile de trouver au milieu de toute la cargaison la précieuse caisse contenant les objets nécessaires au culte, d'autant plus que l'on comptait sur le vent qui pouvait bien devenir favorable au premier moment ; mais ce qui tranche la question, c'est que le frère Sagard, qui avait vécu avec les premiers missionnaires, recueillant leurs récits de leurs propres bouches, écrit en tête du quatrième chapitre de son histoire les paroles suivantes : " Des dangers qu'ils coururent en chemin et de la sainte messe qu'ils célébrèrent pour la première fois à Tadoussac. " Or il s'agit ici du second voyage du Père Joseph Le Caron, deux ans après le premier.

Le Père Joseph était retourné en France pour demander des secours en faveur de leurs missions ; il revenait à Tadoussac après 13 semaines et un jour de périlleuse traversée (Sagard, t. I, p. 47). Il y laissa le Père Paul Huet, ce qui fait dire au même historien : " Le Père Paul resta à Tadoussac, où il célébra la messe pour la première fois dans une chapelle qu'il bâtit à l'aide des matelots et du capitaine Morel, qui fit tirer tous les canons de son

bord en action de grâces et réjouissances de voir dire la sainte messe où jamais elle n'avait été célébrée" (Sagard, t. I, p. 48).

Il y avait donc deux ans révolus que la messe se disait régulièrement ailleurs quand elle fut célébrée à Tadoussac, le Père Joseph y étant arrivé d'abord le 25 mai 1615, et cette seconde fois au commencement de juin 1617 avec le Père Paul.

Comment supposer après tous ces détails au sujet de cette messe à Tadoussac, que le même historien ait omis la description d'une première messe en ce lieu dès le premier débarquement ? Non, il faut conclure qu'elle n'y a certainement pas été dite à cette époque.

Mais quand faudrait-il en fixer la date ? Suivons les premiers missionnaires.

Après un ou deux jours de repos à Tadoussac, le Père Jean d'Olbeau part avec Champlain : "Les barques accommodées, écrit Champlain, nous nous mîmes dedans (1615-1619), les autres religieux ne montèrent à Québec que cinq ou six jours après dans d'autres vaisseaux.

"Après avoir tant travaillé à se procurer les missionnaires, les voyant si zélés, brûlants de l'amour de Dieu, comme le dit Champlain, il lui tardait de choisir à Québec un lieu convenable pour leur saint ministère. "On commença à mettre des

hommes en besogne pour accommoder nos barques afin d'aller à Québec, lieu de notre habitation, et au grand Sault Saint-Louis, où était le rendez-vous des sauvages qui y viennent traiter" (Ibid., 1615, p. 19). Il désirait d'autant plus revoir les sauvages, qu'on leur avait fait de faux rapports sur son compte, comme nous l'avons déjà rapporté. De leur côté, les missionnaires avaient hâte de commencer leur ministère de régénération. Le Père Joseph LeCaron, arrivant de Tadoussac à Québec, ne s'y arrêta même pas, "et continuant, dit Champlain, sans faire aucun séjour à Québec, voulut aller droit au grand Sault, où étant, il vit tous les sauvages et leur façon de faire" (Ibid., 1615, p. 10).

Celui-ci, à coup sûr, n'a pas dit la messe à Québec, il ne l'a pas dite non plus au grand Sault, parce qu'il n'avait aucun ornement avec lui.

Voyant que les sauvages paraissaient bien disposés, il fit tout de suite des arrangements pour aller hiverner chez eux, afin d'apprendre leur langue et de les gagner à Dieu. "Cette résolution ainsi prise, dit Champlain, il s'en retourna à Québec, le vingtième jour de juin, pour avoir quelques ornements d'église et autres choses nécessaires à sa commodité" (Ibid., 1615, p. 10).

Évidemment, ces ornements n'étaient pas en vue, mais Champlain s'est hâté "pour donner ordre à ce

qui dépendait de l'habitation tant pour le logement des Pères religieux qu'ornements d'église et construction d'une chapelle pour y dire et chanter la messe" (Ibid., 1615, p. 11).

Champlain dut demeurer à l'habitation cinq ou six jours, c'est-à-dire depuis le 2 juin jusque vers le 8 (Voyages, 1615, p. 11. *Note de M. l'abbé Laverdière*).

Le 8 juin, le vaisseau, commandé par le sieur de Pontgravé arrivait à Québec. Enfin, on pouvait procéder à son déchargement et fournir les objets nécessaires aux missionnaires.

Ce même jour, le Père Denis part avec Champlain pour le grand Sault, et ils rencontrent le Père Joseph à l'entrée de la rivière des Prairies. Il s'en retournait à Québec pour se préparer à "prendre ce qui était nécessaire afin d'aller hiverner dans le pays" (Ibid., 1615, p. 12).

Champlain essaya vainement de le dissuader de ce projet, il tint ferme afin de pouvoir apprendre la langue et profiter des bonnes dispositions que les sauvages lui avaient témoignées. "Et le voyant poussé d'un si saint zèle, écrit Champlain, et ardente charité, je ne l'en voulus plus détourner, et il partit avec cette délibération d'y annoncer le premier le nom de Dieu, moyennant sa sainte grâce, ayant un grand contentement que l'occasion

se présentât pour souffrir quelque chose pour le nom et gloire de notre Sauveur Jésus-Christ" (Ibid., 1615, p. 14).

Le Père Joseph prend congé de Champlain pour se rendre à Québec, et Champlain, de son côté, avec le Père commissaire Denis Jamay, poursuit sa route jusqu'au grand Sault. Ils y arrivèrent heureusement, et leur venue y créa beaucoup de joie et de satisfaction parmi les sauvages. " Ils étaient fort désireux de nous voir, écrit Champlain, et joyeux de notre retour, sur l'espérance que nous leur donnerions quelques-uns d'entre nous pour les assister en leurs guerres (Ibid., 1615, p. 14). Champlain et le sieur de Pontgravé les assurèrent de leurs bonnes dispositions à leur égard et leur promirent de les secourir.

Après cette entrevue, Champlain se mit en route pour Québec, afin de tout disposer pour l'accomplissement de pareilles promesses.

A ce temps le Père Joseph Le Caron était arrivé à Québec et prenait congé de ses confrères religieux, le Père d'Olbeau et le Frère Pacifique Duplessis, pour remonter le fleuve Saint-Laurent.

" Il est probable, dit M. l'abbé Laverdière, dans ses annotations sur les voyages de Champlain (1615, p. 16, note 1), qu'il partit du Sault le 23 juin et vint coucher à la rivière des Prairies, ou la messe

dut se chanter le lendemain matin 24, jour de la Saint-Jean-Baptiste ; c'est du moins ce qui paraît le plus vraisemblable, quand on a bien examiné toutes les circonstances rapportées par Champlain lui-même, qui était sur les lieux, et par le frère Sagard, dont le témoignage comme auteur contemporain doit avoir ici une grande valeur, puisqu'il a vécu avec plusieurs de ces premiers missionnaires ".

Mais écoutons Champlain lui-même : " Je partis de là (du Sault), dit-il, pour retourner à la rivière des Prairies, où étant avec deux canots de sauvages, je fis rencontre du Père Joseph qui retournait à notre habitation avec quelques ornements d'église pour célébrer le saint sacrifice de la messe, qui fut chantée sur le bord de la dite rivière avec toute dévotion par le R. P. Denis et Père Joseph devant tous ces peuples qui étaient en admiration de voir les cérémonies dont on usait, et des ornements qui leur semblaient si beaux comme chose qu'ils n'avaient jamais vue, car c'était les premiers qui y ont célébré la sainte messe. "

Sans doute, Champlain ignorait ce qui se passait en ce moment à Québec ; mais il était renseigné quand il rédigea plus tard ses notes et ses observations. Il n'a pas manqué de s'informer avec soin, auprès du personnel de son habitation,

avant de les livrer à l'impression, qui ne se fit que quatre ans plus tard, en 1619.

Du reste, mon interprétation est celle de M. Laverdière. Je présume que s'il eût pu le faire, il eût gardé pour sa ville cette gloire religieuse, et ne l'aurait pas abandonnée à une plage lointaine. Il cite à l'appui de son opinion le passage du mémoire des Récollets publiée en 1637 (*Archives de Versailles*), qui dit formellement que " la première messe, qui fut jamais dite en la Nouvelle-France, fut célébrée par eux, à la rivière des Prairies. "

Par cette expression, " en la Nouvelle-France," il faut entendre que l'auteur du mémoire fait allusion à cette partie de la Nouvelle-France, parce qu'il ne pouvait ignorer que les Jésuites célébraient la sainte messe dix ans plus tôt dans cette autre partie de la Nouvelle-France appelée l'Acadie.

" Il est vrai, ajoute M. Laverdière, que le Père d'Olbeau affirme de son côté avoir dit à Québec la première messe qui ait été dite en ce pays, et il avait bien quelque raison de le croire, puisqu'il y avait si peu d'apparence que le Père Le Caron fût rendu au Sault, ou qu'il se fût arrêté en chemin pour la dire. Cependant, tout bien considéré, il semble que le mémoire a raison, et que la première messe dite en ce pays depuis l'époque de Jacques

Cartier fut célébrée à la rivière des Prairies par le Père commissaire, selon toutes les apparences, et la seconde à Québec par le Père d'Olbeau (Voyage de Champlain, 1615, p. 16, Note 4).

M. Ferland (vol. 1, p. 170), dans son cours d'histoire, après avoir dit : " Le Père d'Olbeau eut le bonheur de dire la première messe qui eût été célébrée à Québec depuis les voyages de Cartier et de Roberval, insère la note suivante : " suivant un mémoire, dit-il, présenté au roi par les Récollets en 1637, une messe avait été célébrée quelques jours auparavant par un des Récollets à la rivière des Prairies."

Enfin, M. Faillon, dans son *Histoire de la colonie française en Canada*, dont l'autorité est d'une grande valeur, décide aussi la question de la même manière en plaçant comme titre d'un paragraphe : " Première messe célébrée par les Récollets à la rivière des Prairies, et la seconde à Québec, par le Père Dolbeau."

Cet événement historique auquel nous attachons une importance précieuse pour nos rives, peut, il me semble, servir à expliquer l'origine de notre fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste.

Bien souvent on s'est demandé quel avait pu être le premier motif de cette célébration.

Il y a plus d'un rapprochement à faire entre les vertus du saint précurseur et celles que nos nationaux doivent s'efforcer de pratiquer pour la prospérité de la patrie et le bonheur des familles qui la composent ; mais il a été impossible de trouver jusqu'ici aucun document officiel de la part des autorités au sujet de cette coutume canadienne.

Champlain, Sagard, tous nos missionnaires dans leurs écrits ont eu à cœur de signaler les endroits où le saint sacrifice de la messe a été offert. Ces endroits restaient par la suite comme un lieu de halte salutaire, bien choisi sous tous les rapports pour se remettre des fatigues, refaire les forces dans la prière.

Les voyageurs conservaient ces souvenirs et les léguaient à leurs successeurs. Ne peut-on pas dire que ce jour de la première messe sur nos bords est resté dans la mémoire de tous comme inoubliable et naturellement choisi comme fête nationale, surtout si l'on considère l'esprit de foi de nos ancêtres où le patriotisme et la religion ne faisaient heureusement qu'une seule et même sainte chose ?

Ajoutons à cela que nos ancêtres ont gardé les coutumes de la vieille France sur nos plages.

Les feux de joie de la Saint-Jean-Baptiste étaient pompeusement allumés, et comme les rois de France ne pouvaient pas les contempler ici, nos gouver-

neurs et nos premiers missionnaires se faisaient un honneur et un devoir d'y assister.

Dès 1606, Lescarbot rapporte que le vaisseau sur lequel il accompagnait la colonie de Poutrincourt arriva sur le banc de Terre-Neuve "le point du jour étant venu," qui était la veille de saint Jean-Baptiste, à bon jour, bonne œuvre, nous passâmes la journée à la pêcherie des moules avec mille réjouissances et contentement. Sur le soir, nous appareillâmes pour notre route poursuivre, après avoir fait bourdonner nos canons, tant à cause de la fête de saint Jean, que pour l'amour de sieur de Poutrincourt, qui porte le nom de ce saint" (Cité par B. Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, t. III, p. 126).

On le voit, l'antique fête de saint Jean et ses feux de joie, si populaires en France, nous arrivent avec les premiers colons, et comme le dit B. Sulte, "le christianisme, prudent et sage, n'attaque pas de front les coutumes populaires, il se contente de leur imprimer un caractère religieux" (*Histoire des Canadiens-Français*, t. III, p. 126).

Deux événements de grande importance vinrent ajouter une valeur nouvelle aux feux de la Saint-Jean en Canada : le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste, 1610, l'abbé Jessé Fléché baptisait, au Port-Royal, vingt et un Souriquois, prémices de la

foi chrétienne dans la Nouvelle-France, et le 24 juin, jour de la fête du même saint, 1615, la première messe fut célébrée sur les bords de notre rivière, comme nous venons de le raconter.

Ces faits des premiers jours de la colonie créèrent une heureuse coïncidence entre les souvenirs, et firent de la Saint-Jean-Baptiste une fête encore plus précieuse et plus chère pour la descendance. " Les origines de la Saint-Joseph et de la Saint-Jean-Baptiste, écrit B. Sulte (*Histoire des Canadiens-Français*, t. III, p. 130), nous sont clairement indiquées, la première de ces fêtes a son caractère religieux, l'autre ses allures populaires. Sans se séparer de la religion, celle-ci réunissait les deux qualités requises pour devenir notre fête nationale, lorsque M. Ludger Duvernay lui donna une constitution en 1834." Après ces remarques, il est facile de comprendre pourquoi j'ai attaché tant d'importance à la première messe célébrée sur nos plages.

Il ne pouvait y avoir grand apprêt, puisque tout avait été improvisé si vite. L'autel portatif était soutenu par des troncs d'arbres coupés à la hâte, dont la sève, perlant sur le gazon vierge, symbolisait la vigueur évangélique qui devait s'épandre de ces premiers prédicateurs de la bonne nouvelle partout où ils porteraient leurs pas.

Le ciel devait être beau et sourire à la terre au moment où la note délicieuse de la préface résonna sur cette plage privilégiée. Comme la voix pieuse et vibrante du saint missionnaire devait produire uu merveilleux effet, jointe à la brise faisant tressaillir les feuilles et se mêlant aux murmures de l'onde avoisinante !...

Quelles pensées de douces espérances devaient traverser l'esprit de l'heureux célébrant au moment de la consécration, nôyé dans cette belle nature, immense, grandiose comme Dieu lui-même !

Et ces chants d'oiseaux, rappelant ceux de France, gazouillant de tous côtés ; voix d'anges volant de feuille en feuille, comme pour répandre les premières bénédictions du bon Dieu !

Aussi, voyez le recueillement de ces héros de la patrie. Ils apportent tout ce qu'ils peuvent donner. Ils ont laissé bien loin ce qu'ils avaient de plus cher : et comme ils paraissent réjouis de leur sacrifice en l'associant à celui de l'autel !

Ils chantent eux aussi la louange à Dieu, à son Christ, à sa divine Mère : et, penchés sur ce sol pour lequel ils ne forment que des vœux de lumière, de force et de bonheur, ils sont prêts à le défendre, à le garder pour leur roi et à le léguer riche et prospère à leur descendance.

O jour béni de cette sublime manifestation, je suis trop heureux de redire ta grandeur et ta beauté !

Terminons ce chapitre en nous occupant du lieu où cette première messe a été chantée.

Rien de précis n'est indiqué dans les ouvrages que nous avons parcourus : nous en sommes réduits à des suppositions. Néanmoins, d'après les paroles de Champlain et le récit de Sagard, nous pouvons arriver à une conclusion satisfaisante.

Champlain dit que c'est en descendant du saut Saint-Louis à la rivière des Prairies qu'il rencontra le Père Joseph revenant de Québec. Nécessairement, s'il l'eût rencontré dans le fleuve Saint-Laurent, il n'aurait pas manqué de l'indiquer, mais il désigne la rivière des Prairies comme endroit où la première messe a été chantée ; on doit donc supposer que c'était à quelque distance le long de cette rivière, autrement sa parole n'aurait pas de sens plausible.

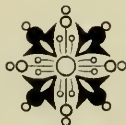
Comme le Père Le Caron se dirigeait vers le pays des grands lacs, il suivait la nouvelle route, " qui était plus facile et plus commode " (Relation de 1635, p. 25).

L'endroit où la rivière des Prairies se jette dans le Saint-Laurent est passablement large : il y a plus de trois milles de la pointe de Repentigny au bout

de l'île de Montréal. Le missionnaire et ses guides devaient longer le fleuve Saint-Laurent afin d'éviter les grosses vagues, les courants, et aussi pour mettre à terre plus facilement, *faire chaudière* au besoin, selon l'expression du temps (Sagard ; les Relations).

Nos voyageurs, arrivés à la pointe de Repentigny, n'avaient pas de raison d'allonger leur route en allant aborder à l'île de Montréal, du côté du Saint-Laurent. Ils ont dû filer directement vers la pointe nord, sans rentrer dans la baie de la rivière des Prairies, évitant ainsi les petits rapides.

On peut supposer que Champlain reconnut les voyageurs à distance, qu'il pénétra avec les canots des sauvages dans cette même rivière, et que tous mirent pied à terre, le 23 juin au soir, quelque part à l'extrémité du chemin du bas du Sault.





CHAPITRE TROISIÈME

LE PÈRE NICOLAS VIEL

1623-1625

Le Père Nicolas Viel, premier martyr canadien. — Son œuvre. — Déplorable froideur des associés du roi et de ses conseillers. — Départ du Père Viel. — La traversée. — Périls menaçants. — Scène émouvante sur mer. — Son arrivée à Québec. -- Le Frère Sagard. — Voyage du Père Viel et du Frère Sagard au pays des Hurons. — Les dangers. — Les privations. — Le petit couvent au pays des sauvages. — Le Frère Sagard est rappelé. — Le Père Viel est obligé de quitter. — La descente sur la rivière des Prairies. — Il est précipité dans le dernier saut. — La croix de l'île de la Visitation.

Jeune et noble héritier du zèle apostolique,
Que le seul dévouement pousse vers l'Amérique,
Intrépide exilé, missionnaire ardent,
Que l'espoir du martyre, un jour, en t'arrachant
De la famille en deuil et du natal rivage,
Attire vers les bois de mon pays sauvage.

M. l'abbé ROUQUETTE,
Poète créole louisianais.

Le Père Nicolas Viel, voilà le héros de nos plages.

Il me tardait d'en arriver à cette glorieuse personnalité pour faire revivre sa mémoire et la sortir de l'oubli.

Peu de personnes connaissent même son nom. Sault-au-Récollet, c'est sans doute une fondation des bons Pères Récollets, ils sont demeurés là, leur nom est resté à l'endroit : voilà la version la plus répandue.

Établissons, par des documents certains, la vérité historique à ce sujet. Occupons-nous du passage de cet homme dans notre pays, de cet évangélisateur intrépide, de ce premier martyr canadien. Pécipité dans le dernier saut de notre rivière, il devient notre patron, et tous les habitants de nos rives doivent non seulement le connaître, mais faire vivre son souvenir dans tous les foyers et vénérer sa mémoire.

Le Père Paul Le Jeune résumait les hautes vertus du Père Viel en ce peu de mots : " Il était tenu pour un grand homme de bien " (Relation de 1634, p. 92).

Il nous reste fort peu de renseignements au sujet de ce fameux missionnaire, et après de nombreuses recherches, je suis forcé de dire comme M. Émile Chevalier au sujet de l'historien Sagard : " J'ai cherché, scruté, fouillé, remué, repassé livres, manuscrits, papiers, et de lui je ne sais que son œuvre " (Sagard, *Préface*).

L'œuvre du Père Viel diffère de celle de Sagard en ce que ce dernier à confié au papier ses observations, bien précieuses sans doute, et que

notre héros, après s'être effacé du monde en franchissant le seuil de son couvent, augmente encore son mérite et le prix de ses premiers sacrifices, en les couronnant par l'immolation de sa vie. Le frère laïc rehausse sa position au point de vue humain, je puis dire, et il mérite une place de première importance, comme historien, quand il s'agit des origines de notre pays. Le Père Nicolas, au contraire, s'amoindrit autant qu'il le peut. Il franchit la mer avec générosité, ne cherche pas même à séjourner à Québec. Il s'enfuit au pays des Hurons, il y demeure deux ans, et ne le quitte que par un motif de zèle, pour mourir en route.

A plusieurs reprises, les Pères Récollets avaient repassé la mer pour solliciter des secours en faveur de leurs missions naissantes ; ils ne rencontèrent que refus ou indifférence de la part des membres de la compagnie marchande. C'est ce qui fit écrire à Sagard :

" Messieurs de la Compagnie furent fort aises, de voir le bon Père Joseph, comme une personne de créance, et d'apprendre de lui-même le succès de son voyage, du bien qu'il leur faisait espérer pour le spirituel et temporel du pays et du zèle qu'il avait pour la conversion des sauvages ; néanmoins, avec tout cela, il ne put obtenir d'eux autre chose qu'un remerciement de ses travaux, et une réitération de leur bonne volonté, à l'endroit de nos

Pères, sans autre effet. C'est ce qui obligea ce bon Père de chercher ailleurs le secours qu'il n'avait pu trouver en ceux qui y étaient obligés, et de penser à son retour en Canada, en la compagnie du Père Paul Huet, puisque de parler de peuplades et de colonies, était perdre temps et glacer des cœurs déjà assez peu échauffés, jusque, à ce qu'il plût à Notre-Seigneur, inspirer lui-même les puissances supérieures d'y donner ordre, puisque les subalternes n'y voulaient entendre, et ne s'intéressaient qu'a leur intérêt propre" (Sagard, 132).

Champlain constatait lui aussi la même déplorable froideur des associés et surtout de la part du roi, de ses conseillers, quand il adressait au ciel la plus fervente prière, le priant d'émouvoir le cœur de notre roi, et nos seigneurs de son conseil, pour y contribuer de ce qui est nécessaire de leur assistance, afin d'amener ces pauvres sauvages à la connaissance de Dieu, dont l'honneur reviendra à sa Majesté, la grandeur et l'accroissement de son état, et l'utilité à ses sujets, et la gloire de tous ces desseins, et labeur à Dieu seul auteur de toute perfection, à lui donc, soit honneur et gloire. Amen" (Champlain, 1616, p. 108).

Voilà le vœu de l'âme du grand Champlain. Il fait parfaitement saisir la situation. Plan vaste, richesses certaines, variées, nombreuses ; champ

ouvert à toutes les saintes énergies, pour la cause de Dieu, pour la gloire de la France, et la civilisation des nombreuses tribus errantes.

Ce n'était pas à ses yeux un rêve, mais bien une divine entreprise.

Hélas ! presque tous ses projets à l'honneur de la religion et de la patrie furent renversés par l'indifférence et la cupidité.

Les religieux répondaient généreusement à l'appel de Champlain, et sacrifiaient tout pour assurer le succès d'une si noble cause.

Habitués à mendier pour leur propre vie, ils mendièrent pour celle des autres. Ils recueillaient les aumônes des parents, des amis, et reprenaient le chemin des dangers de la mer, de l'exil et du martyre.

Le Père Viel fut désigné au mois de mars 1623, après avoir longtemps sollicité son départ.

Le fameux historien Sagard, auquel nous empruntons les plus précieux renseignements, fut appelé à le suivre. " Notre congrégation se tenant à Paris, écrit-il (vol. I, p. 113), nos Pères, touchés et illuminés de cet esprit divin qui conduit les apôtres entre les peuples gentils, donnèrent aux Pères Nicholas Viel, et à moi, d'aller secourir nos frères, qui seuls, avaient la mission de la conversion du Canada.

. . . .

" Comme enfants et sujets de la sainte Église, après nous être recommandés à Dieu et invoqué la bénédiction du Saint-Esprit, nous pûmes recevoir celle de Mgr le nonce résidant à Paris, lequel approuvant notre zèle et favorisant notre pieux dessein, nous octroya toute l'autorité et puissance qu'il pouvait avoir dans l'étendue de toutes les terres canadiennes, s'offrant encore de lui-même d'en écrire à Sa Sainteté et d'obtenir d'Elle pour nous sa bénédiction apostolique, et tout pouvoir de sa part par une bulle expresse, si le navire frété et déjà tout prêt à faire voile ne nous eût contraints à un humble remerciement, et nous contenter de sa bonne volonté et du pouvoir que nous donnait Sa Seigneurie sans nous mettre en peine d'autre écrit.

" Munis de sa bénédiction, des conseils et de l'autorité d'un si grand prélat, nous reçûmes aussi celle de notre R. P. provincial, et partîmes de notre couvent de Paris, le dix-huitième jour de mars, l'an 1623, à l'apostolique, à pied et sans argent, selon la coutume des pauvres mineurs Récollets, et arrivâmes à Dieppe en bonne santé, où, à peine pûmes-nous prendre quelque repos, qu'il nous fallut embarquer le même jour avant minuit avec un vent assez bon."

Ces hommes avaient bien un courage héroïque pour affronter la mer dans le seul but de convertir

des âmes à Dieu. Il n'y avait pas que les tempêtes à redouter : des pirates sillonnaient les mers en tous sens, s'attendant à croiser des navires chargés de provisions et de riches fourrures.

" De même, écrit Sagard (vol. I, page 120) que la terre a ses laronnaux, voleurs et brigands, la mer a ses pirates, écumeurs de mer et forbans, et si les uns sont bien méchants sur la terre, les autres ne leur cèdent en rien sur les eaux." Nos missionnaires avaient à surmonter un autre danger non moins redoutable, celui du fanatisme. Ils ne s'en plaignent pas trop ; il est facile cependant de le constater par certaines remarques de notre historien qui ne manquent pas de sel. Parlant d'un poisson qui lui était offert, " ce poisson, dit-il, n'était point trop à mon goût, à cause de mon dégoût, mais beaucoup moins la discourtoisie d'un chirurgien huguenot qui seul avait le soin de nous assister, car nous n'en pouvions tirer une seule parole, non pas même ceux de sa prétendue religion, que ne pouvait approuver sa mauvaise, déréglée et mélancolique humeur, qui domine d'ordinaire en ceux qui ont l'âme assise en mauvais lieu " (vol. I, page 119).

La mer, à plusieurs reprises, devint menaçante, terrible, au point que le pauvre vaisseau, ballotté

en tous sens, resta le jouet des flots pendant de longs jours. Quelle anxiété !

Il y a péril partout, mais que dire de celui qui sévit sur cette onde sans rivages, au bruit des flots écumants, des vents déchaînés, tordant les mâts, brisant, déchirant tout ! ! Le bon Père Nicolas l'accueillit avec calme et résignation, priant Dieu et récitant dévotement son office à genoux (Sagard, t. I, p. 125).

Une scène déchirante vint ajouter aux émotions causées par la mer en furie. Le premier de mai, suivant l'habitude, l'équipage fit résonner les airs d'un feu d'arquebuse ; malheureusement, un matelot inexpérimenté fut blessé à mort. Le Père Viel lui prodigua les soins de son ministère en disposant son âme à paraître devant Dieu.

Après lui avoir donné l'onction sainte, il recueillit avec tendresse son dernier soupir, et puis l'infortuné fut glissé sur la planche funèbre et abandonné à la mer. Que de réflexions durent surgir à l'esprit de nos religieux en ce moment ! Une analogie frappante s'établissait entre cet ensevelissement et la carrière de sacrifices qu'ils avaient embrassée. Déjà morts à eux-mêmes, ils offraient leur vie pour l'évangélisation des enfants de la forêt, soupirant après la gloire du martyre. Non, jamais on n'appréciera à sa juste valeur le dévouement de ces

premiers pionniers de la foi ! Ils ont tout quitté pour pénétrer dans les bois, heureux de partager les misères des tribus sauvages, afin d'améliorer leur sort, de changer leur vie et de les guider vers le ciel !

Le voyage fut donc parsemé de nombreux dangers et dura longtemps. Nos missionnaires, partis le 18 mars, ne mirent pied à terre que le 28 juin suivant, comme le raconte Sagard : " un doux zéphir, enflant favorablement nos voiles, nous portait à Québec, où nous arrivâmes la veille de saint Pierre et de saint Paul, vers les cinq heures du soir, en très bonne santé, et assez mouillés d'une pluie qui nous tombait du ciel, de quoi nous louâmes Dieu et prîmes port au lieu accoutumé " (Sagard, vol. I, p. 159).

Un peu plus loin, dans son récit, le même auteur, louant la cordiale hospitalité du sieur de Champlain, qui les retint cette première nuit et les fit accompagner à leur modeste couvent le lendemain matin, fait cette charmante réflexion : " Il semblait que cette affection nous eût fait naître des ailes aux pieds, tant nous allions vite, et ne pensions déjà plus à tous nos maux passés. Mon Dieu, il est bien vrai, votre joug est doux et suave à ceux qui ont bonne volonté, et n'est pénible qu'à ceux qui n'ont point d'affection pour votre service." (Ibid., I, p. 161).

Il est facile de se représenter la joie, la satisfaction des religieux de Québec à la vue de ces généreux confrères venant à leur secours. Agenouillés dans leur humble chapelle, ils offrent ensemble la prière de vive reconnaissance pour ce nouvel appui dans leurs travaux.

Sans tarder, ils s'occupent des préparatifs pour voler au secours des enfants des bois. Leur zèle rencontra de sérieux obstacles de la part de ceux-là mêmes qui auraient dû les encourager. Le mécontentement éclata parmi les trafiquants en voyant poindre le jour où leurs fraudes et leurs immoralités seraient découvertes et arrêtées. " Si nous voulons, dit Sagard (vol. I, p. 169), pénétrer plus avant et voir de quel genre de dévotion ils se sont portés à la conversion des sauvages, nous trouverons que nous n'avons eu aucun plus grand empêchement que de la part des Français, car outre la mauvaise vie de plusieurs, la plupart ne désiraient pas en effet qu'il s'y fit aucune conversion, tant ils appréhendaient qu'elle ne diminuât le trafic du castor, seul et unique but de leur voyage. O mon Dieu, le sang me gèle quand je rentre en moi-même et considère qu'ils faisaient plus d'état d'un castor que du salut d'un peuple qui vous peut aimer. Et l'indévotion est arrivée jusque-là qu'une personne de condition, " Catholique de profession ",

intéressée dans le parti, nous dit, au Père Nicholas et à moi, que si nous pensions rendre les Canadiens et les Montagnais sédentaires proches de nous, comme nous en avions le dessein, pour les pouvoir commodément instruire et maintenir dans notre créance, qu'ils les en chasseraient à coups de bâtons et les feraient retirer au loin hors de toute connaissance de leur traite, et voilà comme nous étions favorisés et quel secours nous pouvions espérer de personnes si peu sentant le bien."

Ces paroles font voir ce qu'il y avait de généreux, d'héroïque dans la démarche du Père Viel et de ses compagnons. Dissuadés par les traitants, dénués de presque toutes ressources, ils sont obligés de mendier jusqu'à une petite place dans les canots d'écorce. Le Père Nicolas part de Québec avec le Père Le Caron et le Frère Sagard et en compagnie des trafiquants ils vont à la rencontre des sauvages au cap de la Victoire, " qui se trouve, dit Sagard, à 50 lieues au-dessus de Québec."

Suivant toutes les apparences et d'après la description que cet historien nous a laissée, ce cap est à l'extrémité de la langue de terre entre le Saint-Laurent et le Richelieu. Cette dernière rivière, désignée par Champlain sous le nom de rivière des Iroquois, était la route suivie par ces terribles ennemis des colons et de leurs alliés. Le fameux

engagement de 1610 décrit plus haut et où le sieur des Prairies c'est illustré, eut lieu sur ses bords. " Le lieu où s'est passé cette tragique affaire, écrit Benj. Sulte (vol. I, p. 99), prit le nom de cap au Massacre, à une lieue plus haut que Sorel du côté de Contrecœur."

Un grand nombre d'engagements ont dû avoir lieu à ce cap, ou dans les environs ; de nombreux ossements trouvés dans ces endroits sembleraient l'établir. A raison de leurs succès, les Français l'appelaient " cap de la Victoire " ou " cap au Massacre ". C'était aussi un endroit de traite à l'époque de l'arrivée du Père Viel.

Voici la description que Sagard en donne : " On voit du port six ou sept îles toutes de front couvertes de beaux arbres d'une égale hauteur, qui couvrent le lac Saint-Pierre et la rivière Ygniorhonons (nation iroquois) qui se décharge ici dans le grand fleuve, vis-à-vis du port, beau, large et fort spacieux " (*Hist. du Can.*, vol. I, p. 170).

C'est donc au cap de la Victoire que nos missionnaires étaient rendus et qu'ils vont s'installer dans ces frêles embarcations, en compagnie d'Indiens inconnus, barbares, et une fois de plus mécontents de ces comptoirs où ils étaient constamment pillés et insultés. Encore leur faut-il insister, offrir

des présents pour être acceptés en cette dangereuse compagnie.

Champlain mentionne les échanges nombreux des gens de ces mêmes barques qui avaient porté les Pères au cap de la Victoire. “Ce même jour, dit-il, l’on rechargea toutes les marchandises qui restaient en terre, et levant les ancres, nous mîmes voile et le 14e jour arrivâmes à Québec, où les barques étant toutes assemblées, l’on fit visiter et trouva une quantité de castors parmi les matelots, que l’on fit serrer, attendant qu’ils fussent de retour de France pour les contenter, s’il se trouvait par la société que cela fût raisonnable, ne leur étant permis de traiter à leur préjudice, ce qui occasionna ceux des équipages d’être malcontents, comme ils le témoignèrent” (Champlain, 1623, p. 66).

L’historien Sagard va maintenant nous donner les plus intéressants détails au sujet du départ des Pères du cap de la Victoire. “La traite étant faite, et les Hurons prêts à partir, nous abordâmes en compagnie du sieur de Caen, général de la flotte, lequel nous fit accepter moyennant quelques petits présents, de haches, couteaux et canons et petits tuyaux en verre qu’on leur donna pour notre dépense. Toute la difficulté fut de nous voir sans armes qu’ils eussent désirées en nous plus que toute autre chose pour guerroyer contre leurs ennemis,

mais comme les épées et les mousquets n'étaient pas de notre gibier nous leur fîmes dire par notre truchement que nos armes étaient spirituelles avec lesquelles nous les instruirions et conserverions à l'encontre de leurs ennemis moyennant la grâce de Dieu, et que s'ils voulaient croire nos conseils, les diables mêmes ne leur pourraient plus nuire. Cette réponse les contenta fort, et nous eurent dans une haute estime, tenant à faveur de nous avoir, comme nous de les accompagner et servir en une si belle occasion."

On peut voir déjà les natures farouches fléchir. La sincérité des missionnaires plaît, captive ; leur présence ne fait plus peur et n'inspire aucune défiance. Leurs pas seront désormais suivis ; et si le malheur d'une mort apparaît à l'horizon, on pourra encore l'attribuer à l'influence délétère des mauvais colons et à la contagion du scandale enseignant le crime sur toutes les plages qu'il infecte de son venin.

Voilà nos missionnaires installés dans divers canots et se suivant jusqu'à la rivière des Prairies où ils se distancent pour ne plus se revoir de longtemps. Ce stage sur notre jolie rivière était devenu traditionnel, et depuis la première messe en ce lieu, les missionnaires et leurs bateliers se plaisaient à mettre pied à terre au même endroit.

" Notre premier gîte, dit Sagard, fut à la rivière des Prairies, qui est cinq lieues au-dessous du Sault Saint-Louis ou nous trouvâmes déjà d'autres sauvages cabanés, qui faisaient festin d'un grand ours qu'ils avaient poursuivi et pris dans la rivière, comme il pensait se sauver aux îles voisines" (*Hist. du Canada*, I, p. 177).

Nos voyageurs avaient donc mis pied à terre vis-à-vis de ces îles qui se succèdent au bout de l'île Jésus.

Après ce festin auquel prirent part nos missionnaires, ils reprirent la route des grands lacs. " Pour ce coup, écrit Sagard (vol. I, p. 177), je ne pus manger de leur sagamité pour ce qu'elle me semblait trop fade et dégouttante."

Ces quelques paroles font comprendre la pénitence constamment pratiquée par ces généreux missionnaires. Que dire de toutes ces longues nuits sans abri suffisant, sous la morsure des insectes, des moustiques, pieds nus, avec des vêtements si peu conformes à la rigueur de nos saisons ? Il y a là des secrets de constantes mortifications que les brises canadiennes ont emportés vers les cieux, pour en faire descendre des grâces et des secours bien mérités. Sur tout le parcours de cette route sauvage et parsemée de mille dangers, il y avait

de quatre-vingts à cent sauts où il fallait faire portage autant de fois (Sagard ; *Relations*).

Le missionnaire donnait l'exemple de la vigilance et de la promptitude dans l'action. Mais aucun, parmi les derniers venus surtout, ne savait la langue sauvage, et au sein des fatigues de chaque jour et de chaque nuit, le chant de quelques psaumes, des hymnes de l'Église, pouvait seul réconforter ces âmes de héros et soutenir leur courage. " Il se faut étudier à la douceur, et montrer une face joyeuse et modestement contente, écrit Sagard (vol. I, p. 178), et chanter parfois des hymnes et cantiques spirituels, tant pour sa propre consolation et le soulagement de sa peine, que pour le contentement et édification de ces sauvages."

On le voit, le charme de la vertu captivait déjà, et le chant de ces hymnes si belles, trouvait dans ces natures farouches un écho insaisissable d'abord, mais dont la persistance ne laissait pas d'implanter un germe d'attachement et de foi. La vue de ces hommes, vivant de leur vie, ne se plaignant jamais, n'ouvrant la bouche que pour prier, gagna l'admiration de ces Indiens ; ils ne tardèrent pas à découvrir qu'ils n'avaient plus à traiter avec des gens cupides et fourbes. Une lueur divine pénétra sous ces huttes de barbares, et en voyant ces hommes se pencher sur les malades, sur les blessés,

sur les vieillards abandonnés, ils comprirent quelque chose de ce constant dévouement et de tous ces mâles sacrifices.

Parmi ces privations, il faut mentionner l'isolement. Les missionnaires étaient séparés, cheminant dans leurs canots à des distances parfois considérables, suivant les chances du gibier nécessaire à la vie, comme aussi à raison des fatigues et des haltes.

C'est ainsi que le Père Le Caron qui connaissait déjà bien la route et avait été initié à ces dangers précédait les voyageurs.

Le Père Nicolas Viel suivait de loin, et il y avait déjà longtemps qu'il s'était séparé de ses confrères quand le frère Sagard le revit. Il raconte lui-même cette joyeuse entrevue dans des termes bien dignes d'être cités. " La rencontre que nous fîmes ici du Père Nicholas (au pays des Ebicerings) pour être la première fois, depuis notre partement de Québec, nous obligea puissamment de nous entrecarësser et de nous réjouir en Notre-Seigneur, de cette heureuse entrevue, laquelle fut suivie d'un festin, que ce bon Père ordonna à la façon du pays, qui me semblait excellente, au delà de toute la bonne chère que j'ai jamais faite en notre Europe, mais pour cē que la merveille ne s'est pas portée jusque dans un tel excès, que je doive appréhender de le dire ; figurez-

vous quels pouvaient être les mets de ce festin, un peu de poisson blanc avec des citrouilles du pays, le tout cuit ensemble, en de l'eau pure sans autre sauce, que du bon appétit, qui ne pouvait manquer à un homme qui avait très mal soupé, et encore plus mal couché, mouillé dessus et dessous d'un grand orage qui nous avait duré toute la nuit. Pour de la boisson, il ne s'en parle point, que de la belle eau claire du lac, qui était là, devant notre cabane, non plus que de linge, de pain et de sel, qui ne leur sont point en usage, ni beaucoup d'autres choses que notre Europe nous fournit abondamment (*Hist. du Can.*, p. 193).

Ces paroles mettent sous nos yeux les misères quotidiennes des généreux missionnaires. Quel exil navrant pour le religieux, habitué à déverser son âme si souvent dans celle d'un vertueux confrère ! Où sont ces exercices de piété faits en commun, dans ces murs sanctifiés par les plus beaux exemples, témoins des plus saintes ardeurs, évoquant les échos du cloître par les plus suaves cantiques ? Quelle solitude en ces forêts où l'on n'entend que des cris farouches, des bruits étranges, et où les nuits recèlent des terreurs que l'on ne peut maîtriser !

Jamais l'on ne pourra décrire les émotions de ces âmes d'élite ; elles avaient rêvé d'offrir à Dieu ce qu'elles croyaient être le plus grand sacrifice, et,

après tout, elles se voient encore dépassées dans leurs espérances d'immolation.

Impossible, il est bien vrai de dire, de faire plus, d'aller plus loin...

Ils convoitent encore le martyre ; mais n'en subissent-ils pas l'étreinte chaque jour ? C'est la faim, le froid, la fatigue, l'écrasement, la répugnance, la douleur partout, que dis-je, la mort menaçant toujours, et avec tout cela, peu ou point de succès !...

Deux longues années se passèrent ainsi pour le bon Père Viel au sein de la forêt, de l'oubli et des souffrances. Il allait de hutte en hutte, interrogeait par signes, montrant le crucifix et le ciel, puis, penché sur des écorces, il tâchait d'écrire ces sons si étranges de langues barbares pour faire connaître son Dieu et propager la foi.

Les missionnaires, cependant, après un temps difficile à préciser, parvinrent à se réunir en petite communauté pour s'encourager à partager les mêmes misères.

Le Frère Sagard décrit comme suit ce couvent improvisé de la forêt (*Hist. du Can.*, vol. I, p. 224) :

" Notre pauvre cabane pouvait avoir environ vingt pieds de longueur et dix ou douze de large, faite en la façon d'un berceau de jardin, couverte d'écorce partout, excepté au faîte, où on avait

laissé une fente ou ouverture, d'un bout à l'autre de la cabane, pour sortir la fumée, étant achevée de nous-mêmes au mieux qu'il nous fut possible ; nous fîmes des cloisons de pièces de bois, séparant notre cabane en trois, dont la première partie du côté de la porte nous servait de chambre et de cuisine, pour faire tout ce qui était de notre petit ménage et pour notre repos de la nuit, que nous prenions contre la terre, sur une petite natte de joncs, avec un billot de bois pour chevet, et quelques bûches que nous avions accommodées, chacun devant nos couches pour n'être vus. Ce lieu nous servait aussi de salle pour recevoir, et entretenir les sauvages qui nous venaient voir journellement. La seconde chambre qui était la plus petite, était celle où nous serrions nos ustensiles et petits ameublements. Et la troisième, dans laquelle nous avions dressé un autel, avec des pièces de bois piquées en terre, nous servait de chapelle, laquelle a été la seconde qui se soit jamais bâtie aux Hurons et pays circonvoisins où la sainte messe se disait tous les jours, au grand contentement et consolation de nos âmes, car, auparavant nous ni prêtre, ni religieux, n'y avait mis le pied, que le seul Père Joseph Le Caron, qui y dit la première messe vers la bourgade de Tronchain. Et peur de la main larronnesse des barbares, nous tenions les petites portes d'écorce toujours fermées

et attachées avec des cordelettes, n'ayant pas moyen de les mieux accommoder ".

Comme on le voit, la résidence des bons Pères en cet endroit que Sagard décore du nom de ville de Saint-Gabriel, n'avait rien du confortable même des cabanes de nos voyageurs.

Je dois dire qu'ils arrivaient, et n'avaient que fort peu d'expérience en ce genre d'habitation ; plus tard, ils feront de sensibles progrès. A l'aide des truchements, ils pourront remédier à beaucoup d'inconvénients.

Afin d'apprécier les privations, il faut se rappeler nos pluies affreuses d'automne et nos tempêtes d'hiver, où la terre et les cieux semblent d'accord pour tout ensevelir.

Les provisions les plus indispensables à nos bons religieux s'épuisèrent, et le " pain à chanter " (c'est ainsi que Sagard désigne les hosties pour le saint sacrifice) vint à manquer. Quant au vin de messe, la vigne sauvage offrit à temps sa grappe pour le remplacer.

Les missionnaires, en bons Français, surent en tirer parti ; " le vin de messe, écrit Sagard (vol. I, p. 228), que nous avions apporté de Québec, dans un petit baril de deux pots, étant failli, nous en fîmes d'autre des raisins du pays, qui fut très bon, même il arriva qu'après avoir pressuré, il resta un

excédent du jus de cette treille secourable : on en fit du raisiné pour les jours de récréation, et pour accueillir les compatriotes, et comme dit notre historien, en prendre un petit sur la pointe d'un couteau " (vol. I, p. 228).

La joie des enfants de Dieu dilatait quand même ces natures d'élite, afin d'aider au sacrifice. Advenant la fête des Rois, nos religieux n'oublièrent pas leur gâteau traditionnel. On ne peut pas facilement voir d'ici comment il était confectionné. Mais enfin, on trouva moyen d'y mettre un pois, puisque Sagard tient tant à rapporter qu'il lui arriva en partage, et qu'il reçut les honneurs de cette royauté si distante du faste, du luxe de celle qui n'avait pas daigné jusqu'alors encourager nos pauvres missionnaires (vol. I, p. 232).

Ces innocentes récréations les aidèrent à persévérer dans leurs saints propos. Après les heures de prières, ils étudiaient les langues sauvages en essayant de tracer quelques pages de dictionnaire indien, de rattacher à la grammaire les difficultés qu'ils pouvaient découvrir dans ces idiomes. Ils usèrent de la plus grande prudence dans leur ministère, et n'admirent au saint baptême que les néophytes qui paraissaient les mieux disposés.

A cette époque, les missionnaires avaient déjà

acquis un ascendant précieux sur les chefs et les vieillerds des tribus (Sagard, vol. II, p. 429).

Si les truchements et autres Français s'occupant du trafic n'avaient pas été si dissolus et si malhonnêtes, le travail du missionnaire eût été beaucoup plus facile.

Aux yeux des sauvages, si souvent trompés, il suffit qu'une figure de blanc apparaisse pour qu'une colère éclate.

Le Père Le Clercq, dans son livre (*Prem. Ét. de la Foi*, vol. I), parle d'un chef de sauvages qui exprimait à un agent de comptoir, la plainte de toute sa tribu, parce qu'il n'y avait aucune proportion entre les fourrures et les objets fournis en échange. Le commis consentit à offrir plus au chef pour sa propre personne, pensant sans doute qu'il apaiserait volontiers ses sujets en recevant plus lui-même. " Tu te moques donc de moi, s'écrie le chef, puisque si je consentais à ce que tu me proposes, je mériterais d'être pendu par mes gens. Je suis leur capitaine, c'est pour eux que je parle, et non pour moi ".

De retour au camp sauvage, à la vue des parts si minces échues à chaque famille de chasseurs, l'irritation se répandait par toute la tribu.

Sans doute la peur des armes françaises, les besoins, les nécessités pour ces affamés des bois

faisaient taire leur ressentiment, mais que de fois, quand même, ces colères ont éclaté : témoin l'exécution de ce malheureux Bruslé, qui, d'après Champlain, avait attiré sur lui cette infortune (Champlain, pages 12, 49), car il avait trahi son roi. " Nous entrâmes, écrit Champlain, dans le port de Tadoussac, où je vis Étienne Bruslé, truchement des Hurons, qui s'était mis au service de l'Anglais, et Marsolet, auxquels je fis une remontrance touchant leur infidélité, tant envers leur roi qu'à leur patrie... Vous dites qu'ils vous ont donné à chacun cent pistoles et quelques pratiques, et leur ayant ainsi promis toute fidélité, vous demeurez sans religion, mangeant chair vendredi et samedi, vous licentiant en des débauches et libertinages désordonnés, souvenez-vous que Dieu vous punira si vous ne vous amendez... Que si vous saviez que ce que vous faites est désagréable à Dieu et au monde, vous auriez horreur de vous-mêmes, encore que vous avez été élevés petits garçons en ces lieux, vendant maintenant ceux qui vous ont mis le pain à la main... Vous perdez votre honneur, on vous montrera au doigt de toutes parts, en quelque lieu que vous soyez ; disant : voilà ceux qui ont trahi leur roi et vendu leur patrie, et vaudrait mieux pour vous mourir que de vivre de la façon au monde,

car quelque chose qui arrive, vous aurez toujours un ver qui vous rongera la conscience ".

Bruslé échappa une fois à la mort en se servant d'un *Agnus Dei* pendu à son cou, prédisant toute espèce de fléaux si les sauvages le lui enlevaient. Le tonnerre se mit à gronder, et la peur s'empara des bourreaux (Sagard, II, p. 467).

Ceci n'empêcha pas que plus tard, s'étant rendu coupable de nouvelles indignités, il fut repris par les Hurons, condamné à mort et mangé en leur festin (Sagard).

Pendant un temps assez considérable, le costume des religieux, leur manière de vivre, leurs conseils, n'établissaient pas une grande différence entre eux et les autres Français. La rancune des Indiens les enveloppait dans la même animosité. Elle finit par diminuer en intensité, quoique la manière de parler des premiers missionnaires indique toujours la nécessité d'une défiance constante.

Après un an de résidence aux Hurons, il est de fait historique que nos généreux missionnaires avaient pris un ascendant considérable sur les principaux chefs et sur les conseils des tribus qu'ils visitèrent. Champlain secondait leur zèle et fortifiait en toute sincérité leur noble entreprise. D'autres personnages fournirent une influence des plus utiles.

Quand apparurent les héroïques enfants de Saint-Ignace, ce fut le complément des énergies voulues pour l'occasion. Alors les Indiens virent un plus grand nombre d'hommes de Dieu faisant accorder leur conduite avec leurs promesses, la pratique de leur vie avec leurs principes ; ce fut le commencement des pieux résultats.

Un jour, à Saint-Gabriel des Hurons, il y eut assemblée au couvent improvisé de nos religieux. C'est Sagard qui rapporte le fait (vol. II, p. 427). Un sauvage n'y occupant pas la place qu'il convoitait s'irrita contre un Français ; il fit tant de bruit que le Père Joseph dut intervenir. Le sauvage brandit une massue sur la tête du religieux, et l'aurait même frappé sans l'intervention de personnes présentes. L'ordre se rétablit difficilement.

Une plainte motivée fut faite au chef de la nation. Il assembla son conseil pour entendre l'accusation, et porter son jugement. Le Père Joseph ne voulut pas assister, mais le Père Nicolas Viel et le frère Sagard furent présents.

Voici comment l'affaire fut réglée, d'après l'historien. Sagard avait commencé à formuler ses plaintes, d'une manière habile, en mettant sous les yeux de ses auditeurs les points saillants de différence entre les avantages du pays qu'ils avaient quitté, et les misères de la forêt. Ils ne l'habitaient

que pour leur bien, et le salut de leurs âmes. Après cet exposé, le grand chef éleva la voix, et reconnut hautement les services rendus par les missionnaires. " Et bien, dit-il (Sagard, vol. II, p. 431), que voulez-vous qu'ils fassent davantage pour vous ? Ils vous instruisent, ils enseignent vos enfants, ils parlent à Dieu pour nous, et nous traitent comme leurs parents, et pour récompense nous leur voulons rendre des déplaisirs ; quoi, la chose serait-elle raisonnable ? non, il n'en sera pas ainsi ".

Après cette harangue, dont nous n'avons cité que les points principaux, des présents furent offerts aux Pères avec mille excuses, de la part des nombreux assistants, jointes aux invitations de sagamité et de pétun. Les bons Pères en avaient assez " pour leur dégoût " de ces dernières choses, de sorte qu'ils remercièrent les Indiens de toutes leurs politesses et se retirèrent dans leur cabane, heureux de cette preuve de respect et de reconnaissance pour leur ministère et leur dévouement.

Au printemps 1624, les confrères religieux se décidèrent à descendre à Québec ; les provisions manquaient. Le frère Sagard fut chargé de cette pénible mission. A cette fin, il réussit à se faire accueillir par les sauvages descendant à la traite. On voit ici l'attachement réel des sauvages par

toutes les objections qu'ils opposent à son départ. Il réussit quand même à s'en détacher en faisant la promesse formelle de revenir pour ne plus les quitter.

Malgré le désir de ce bon religieux, il ne devait plus les revoir, car, dès son arrivée à Québec, une lettre de son supérieur lui enjoignait de revenir au couvent de Paris par le prochain vaisseau. " Il me fallut donc changer de batterie, écrit-il (vol. III, p. 836) et laisser Dieu pour Dieu par l'obéissance, puisque sa divine majesté en avait ainsi ordonné, car je ne puis recevoir aucune raison pour bonne de celles qu'on m'obligeait de ne m'en retourner point et d'envoyer mes excuses par écrit."

La prière suivante que Sagard nous a laissée fait connaître d'une manière touchante l'attachement qu'il avait pour ses chers sauvages. " O mon Dieu ! je vous recommande et remets entre les mains ce pauvre peuple que vous nous aviez commis. Vous ne m'avez pas jugé capable de vous y servir plus longtemps. Seigneur, puisque sitôt vous m'en avez retiré et avez commandé à l'ange tutélaire du pays de ne point débattre de mon retour avec celui de la France, où il faut que j'accomplisse vos divines volontés " (vol. III, p. 840).

Les adieux se firent après les prières d'usage en la modeste chapelle de Notre-Dame-des-Anges ;

et il fallut prendre congé des Français et des sauvages qui avaient opéré la descente à Québec.

Ces derniers emportèrent en leur pays pour le bon Père Nicolas les objets de première nécessité. C'était l'unique consolation, la seule assistance qui lui arrivèrent jusqu'au printemps de l'année suivante, où il lui fallut songer aussi à partir. Ces longs mois d'isolement le préparèrent à la mort tragique qui l'attendait. C'est le lieu de lui appliquer les beaux vers du poète louisianais (l'abbé Rouquette).

Au désert, je l'ai vu comme dans son royaume,
Se promener sans crainte aspirant chaque arôme ;
Il préfère, nomade, en ses libres attraits,
Aux brillantes cités les incultes forêts,
Les sauvages des bois aux barbares des villes,
Et les rudes trappeurs aux courtisans serviles.
....
Les faux biens de la terre et les faux biens de l'âme,
Tout périssable amour n'a plus rien qui l'enflamme ;
La prière à son cœur prête une aile de feu :
Esclave de Dieu seul, il est libre en tout lieu !...

Arrivé au printemps 1625, le bon religieux sentit le besoin de retremper son courage dans les exercices d'une sainte retraite. D'un autre côté, sa santé si faible naturellement, comme le remarque Sagard, qui avait résisté jusqu'alors, au grand étonnement de ses confrères, ne pouvait plus tenir. Il s'employa

donc auprès des Hurons se préparant à la descente de la traite pour trouver place parmi eux. Son voyage coïncide avec l'arrivée des Pères Jésuites en ce pays.

Le Père Jérémie Piat, avec l'historien Sagard, était repassé en France dans le but d'obtenir des secours pour leurs travaux apostoliques (Sagard, III, 860 ; de Rochemonteix, I, 139). Ce dernier présenta un mémoire à Mgr le duc de Montmorency, vice-roi du pays, pour lui exposer l'état des choses, le mettant au courant des abus, des fraudes, de l'ingérence fanatique des huguenots, afin, dit-il, d'y apporter les remèdes nécessaires, car les huguenots tenaient partout le dessus dans leur vaisseau, faisant leurs prières... et la cause de ces désordres procédait de ce que les principaux de la flotte, avec la plupart des officiers, étaient de la religion prétendue réformée, lesquels avaient été osés jusque-là que de chanter de nouveau leurs marotes, pendant qu'un de nos Pères disait la sainte messe à la traite pour l'interrompre ou le contrarier ; ce semblait, tellement que ce n'était pas le moyen de planter la foi où les chefs principaux étaient contraires à la même foi, mais plus une confusion de croyance aux sauvages, qui s'apercevaient déjà de nos différentes manières de servir Dieu, disant

que les uns faisaient le signe de la croix, et les autres non " (Sagard, III, 861).

Ces paroles montrent une influence pernicieuse, tendant constamment à paralyser les efforts des missionnaires et à soulever les Indiens. Impossible de nier que ces Indiens, en contact si fréquent avec les agents de diverses compagnies établies sur toutes les côtes qu'ils fréquentaient, recevaient une dangereuse direction.

C'est là qu'ils reçurent les armes à feu, avec l'eau-de-vie, source de tant de désordres et de cruautés. Sagard, après avoir exposé ses vues au sujet de ces maux désastreux, amena facilement ses confrères de France à la conclusion qu'il fallait appeler à leur secours une communauté de religieux préparés à la lutte, et capables de résister aux plus terribles attaques. " Nous jugeons avec le même Seigneur, écrit-il, que pour entretenir tant de peuplades, continuer la conversion des sauvages, et établir des séminaires partout pour l'instruction de la jeunesse, il nous était nécessaire d'avoir le secours de quelques religieux rentés, qui puissent, par leurs propres commodités et moyens, fournir aux frais et à la nourriture des dits enfants et nouveaux convertis, puisque la compagnie de marchands s'excusait sur son impuissance, et nous

sur notre règle qui nous défend les revenus" (Sagard, III, 862).

"Entre tous les religieux, nous proposâmes les Pères Jésuites, lesquels, comme personnes puissantes pouvaient beaucoup à ces peuples indigents" (idem, 863). "On supposait, écrit le Père Rochemonteix (I, 139), ces derniers très riches (sot préjugé, cent fois réfuté) ; et surtout, plus influents qu'ils ne l'étaient en réalité."

Ces expressions "religieux rentés, puissants," doivent s'entendre dans ce sens que l'institut des Jésuites permet la possession commune de biens et de revenus, et qu'en conséquence, ces religieux seraient moins à charge à la colonie et plus en mesure d'attirer les Indiens.

Quand plus tard, après le traité de Saint-Germain-en-Laye (29 mars 1632), les Jésuites seront seuls chargés de la mission de la Nouvelle-France, ce sera bien encore cette raison qui déterminera le cardinal Richelieu à leur donner la préférence. C'est l'opinion formelle du Père Rochemonteix (*les Jésuites et la Nouv.-France*, I, 182), quand il cite M. Faillon (*Hist. de la col. française*, I, 282). "Richelieu eut à choisir entre les Jésuites et les Récollets. Son choix s'arrêta de préférence sur les premiers, attendu que d'après leur institut, ils pouvaient posséder des biens et des revenus, et qu'ils

seraient ainsi moins à charge à la colonie et plus en mesure d'attirer les Indiens."—"Jean de Lauson, intendant des affaires du Canada et président de la compagnie des cent associés, partageait sur ce point les vues du Cardinal, affirme le Père de Rochemonteix (I, 182).

Champlain était tout à fait porté pour les Jésuites, "jugeant n'en trouver de plus capables pour ramener ces peuples à notre foi" (Ch., 1070). Cinq Jésuites furent d'abord désignés ; c'était le Père Charles Lallemand, principal du collège de Paris, " très dévot et zélé religieux ", dit Champlain (1070) ; Jean de Brébeuf, Ennemond Massé, et les frères François Charton et Gilbert Burel (Rel. de 1635, 23 ; Champlain, 1070).

Les religieux quittèrent la France en compagnie d'un fameux Père Récollet d'illustre famille (illustre maison des comtes de Lude) (Ch., 1076), le Père Joseph de La Roche Daillon, en avril 1625. Ils firent une heureuse traversée et de beaucoup moins longue que d'habitude, d'après Sagard.

Ils ne reçurent pas un bon accueil de la population, ce qui est facile à expliquer. Les idées hostiles des huguenots qui dominaient, la frayeur des agents de voir leurs torts redressés, les sympathies des nouveaux missionnaires assurées d'avance aux sauvages, tout cela fournit tant d'obstacles que,

n'eût été l'intervention des Récollets, ils seraient certainement retournés en France par les mêmes vaisseaux (Sagard, III, 868 ; Le Clerq, *Prem. établ.* ; Ferland, I, 216). " Comme on s'était contenté, écrit le Père Le Clercq (I, 309), de tirer un consentement verbal de Sa Majesté, on n'avait pas trouvé lieu d'obtenir des lettres authentiques pour l'établissement de ces Rév. Pères. Si bien que l'entreprise allait échouer, ils étaient sur le point de repasser en France par les mêmes vaisseaux et d'abandonner complètement leurs desseins." Le Père de Rochemonteix, dans son récent ouvrage dont nous avons déjà fait quelques extraits, confirme ce témoignage (vol. I, 153). " Leur arrivée (des Jésuites) se fait cependant sous les plus tristes auspices. On a fait circuler de main en main les pamphlets publiés en France contre la compagnie de Jésus ; aussi catholiques et protestants, également prévenus et excités, refusent de les recevoir. En l'absence de Champlain, retenu à Paris par les affaires de la colonie, Émery de Caen, son remplaçant, leur déclare qu'il n'y a place pour eux, ni à l'habitation ni au fort, qu'il n'a du reste reçu à leur sujet aucun ordre du vice-roi. Que seraient-ils devenus sans la charité exquise des Récollets ? . . . Prévenus de l'accueil désagréable fait aux Jésuites, ils vont les chercher sur une chaloupe au milieu

de la rade, les conduisent chez eux, et mettent à leur disposition la moitié de leur couvent, de leur jardin, et de leur enclos. Les fils de Saint-François et de Saint-Ignace vivront ainsi de longs mois sous le même toit. Hospitalité vraiment fraternelle que la compagnie de Jésus ne devait jamais oublier." Le Père Lalemant ne tarda pas à exprimer sa vive reconnaissance dans deux lettres écrites au sieur de Champlain et au Père Provincial des Récollets. Nous ne citerons que la première, en date du 28 juillet 1625, parce qu'elle renferme un détail important au sujet de la mort du Père Viel.

" Monsieur,

" Nous voici, grâce à Dieu, dans le ressort de votre lieutenance où nous sommes heureusement arrivés après avoir eu une des belles traversées qu'on ait encore expérimentée. Monsieur le général, après nous avoir déclaré qu'il lui était impossible de nous loger ou dans l'habitation ou dans les forts et qu'il faudrait ou repasser en France, ou nous retirer chez les Pères Récollets, nous a contraints d'accepter ce dernier offre. Les Pères nous ont reçus avec tant de charité qu'ils nous ont obligés pour un jamais. Notre-Seigneur sera leur récompense. Un de nos Pères était allé à la traite en

intention de passer aux Hurons ou aux Iroquois, avec le Père Récollet qui est venu de France, selon qu'ils aviseraient avec le Père Nicholas qui se devait trouver à la traite et conférer avec eux, mais il est arrivé que le pauvre Père Nicholas, au dernier Sault s'est noyé, ce qui a été cause qu'ils sont retournés n'y ayant ni connaissance, ni langue ni information ; nous attendons donc votre venue pour résoudre ce qui sera à propos de faire. Vous saurez tout ce que vous pouvez désirer de ce pays du Père Joseph. C'est pourquoi je me contente de vous assurer que je suis, monsieur,

" Votre très affectionné serviteur,

" C. Lalemant."

" Kébec, ce 28 juillet 1625."

Le voyage au pays des Hurons pour les Pères de Brébeuf et de La Roche Daillon fut donc retardé à raison de la mort du Père Nicolas Viel.

Voici ce que dit Sagard à ce sujet (III, 875) : " Pendant qu'on disposait leur petit fait, ils s'informèrent du Père Nicholas Viel par le moyen du truchement Huron, mais ayant appris qu'ils l'avaient noyé, avec notre petit disciple Ahuntsique, ils en furent fort affligés et contraints de

retourner à Québec sans rien faire, n'ayant pas eu assez de courage pour passer ce coup-là aux Hurons, comme ils firent l'autre année d'après."

Le Père Lallemant dit simplement que le Père Viel s'est noyé. Il ne pouvait écrire à ce temps autre chose. Plus tard, des détails basés sur des témoignages certains, seront recueillis, et l'on pourra établir le genre de mort subi par notre saint missionnaire.

C'est ainsi que dans la relation du Père Paul Le Jeune (1634, p. 92), il est dit : " Depuis la mort d'un pauvre misérable Français massacré aux Hurons, on a découvert que ces barbares avaient fait noyer le Rév. Père Nicholas, récollet, tenu pour un grand homme de bien."

Le même Père, dans sa relation de 1636 (page 9), représente comme la plus méchante de toutes, la nation des Ours qui avait massacré Étienne Bruslé et le bon Père Nicolas avec son compagnon.

Il n'y a donc pas de doute à avoir sur le genre de mort infligé au Père Nicolas et à son néophyte Ahuntsic. Ils ont péri par une mort violente et au dernier saut. Ces deux points sont à noter pour l'honneur de la patrie toute entière et la gloire de notre paroisse en particulier. Le Père Lalemant a dit ce qu'il savait du martyr. Sagard ajoute quel-

ques détails recueillis de témoins oculaires. Mais le Père Le Jeune vient compléter le récit.

Le fait d'être inséré dans les relations d'une manière si précise et si élogieuse dénote la belle disposition d'applaudir au mérite partout où Dieu le bénit.

Je dois dire même que les paroles du Père Le Jeune indiquent que le Père Nicolas a dû souffrir, peut-être durant tout le voyage, mais sûrement au moment d'être précipité dans les flots.

Remarquez ces expressions, "la nation des Ours... la plus méchante de toutes, qui avait massacré Étienne Bruslé et le bon Père Nicholas avec son compagnon."

Nous avons rapporté plus haut la mort affreuse de Bruslé.

Les sauvages étaient sur terre, quand ils l'ont roué de coups et finalement dévoré en leur festin. Ici ils sont dans leurs canots. Pour justifier le terme du Père Le Jeune, "massacré," il faut dire qu'ils les ont maltraités, assommés de leurs avirons peut-être, et puis, les voyant baignés dans leur sang et sans vie, ils ont achevé leur barbare action en jetant les deux corps dans le dernier saut.

Les voyageurs comptaient les sauts en parcourant nos fleuves, nos rivières ; les portages pénibles gravaient leur nombre dans l'esprit.

Ce saut "dernier" longe l'île de la Visitation, et, au printemps surtout, il bondit avec ses flots gonflés et écumants. C'est dans ses eaux en furie, au bruit des vents déchaînés d'une tempête qui avait divisé les frêles barques indiennes (Le Clercq), que l'âme du premier martyr canadien prit son vol vers les cieux.

Le premier, il marcha dans cette héroïque voie de l'immolation complète, en tête de la glorieuse phalange de nos autres martyrs.

Voici en quels termes le Père Le Clercq raconte les phases de ce drame émouvant :

"Ils se disposaient à partir (*Prem. Ét. de la foi*, I, 320), lorsqu'un bruit commença à se répandre de la mort du Père Nicholas Viel, récollet.

"Ce bon religieux, qui était monté aux Hurons deux ans auparavant avec le Père Joseph Le Caron et le frère Gabriel Sagard qui y était demeuré tout ce temps avec quelques Français qui se relevaient, allant et revenant à Québec, avait été prié par les Hurons de descendre avec eux à la traite. Il se servait de cette occasion pour venir faire sa retraite dans notre couvent de Notre-Dame des Anges, et prit même un de ses disciples, le petit Ahuntsic, qu'il avait instruit à la foi et baptisé.

"Il y avait dans la troupe une multitude de Hurons assez honnêtes, parmi lesquels il se trouva

quelques brutaux ennemis de la religion, faisant néanmoins semblant d'aimer et de respecter le bon Père. Un gros temps écarta les canots, et malheureusement ce religieux se trouva dans le sien avec trois sauvages scélérats et impies qui le précipitèrent dans l'eau avec son petit disciple Ahuntsic au dernier sault, en descendant à Mont-Royal, dont les eaux rapides et profondes les submergèrent dans un moment. On ne trouva que sa chapelle et quelques écrits qu'il avait faits dans des cahiers de papier d'écorce, comprenant une espèce de journal des missions ; il avait laissé son dictionnaire et les autres mémoires aux Hurons, entre les mains des Français.

" L'endroit où ce bon religieux fut noyé est encore aujourd'hui appelé le Sault-au-Récollet.

" Si on peut reconnaître pour martyrs ceux qui meurent dans les travaux apostoliques, ou par la cruauté des sauvages de ces contrées qui n'ont que peu ou point de lumière d'aucune divinité vraie ou fausse, on reconnaîtrait à bon droit le Père Nicholas et son petit disciple pour les deux premiers martyrs du Canada, étant d'ailleurs un très grand religieux, qui, après avoir vécu en odeur de sainteté, n'était passé en Canada que par un zèle brûlant du martyre.

" On ne peut exprimer les travaux et les peines qu'il avait soutenus dans sa mission, selon les Français dignes de foi. Il y avait fait beaucoup de fruit, et enfin on sut par les Hurons mêmes assemblés à la traite, la manière cruelle dont il avait été mis à mort avec son néophyte que Dieu avait reçu dans sa gloire comme les prémices de la mission des Hurons.

" Ceux-ci avaient dissipé les ornements à l'exception du calice, on en recueillit les lambeaux dont ils s'étaient déjà fait des affiquets à leur mode, mais enfin les Pères Brébeuf et Joseph de La Roche Daillon ayant appris cette triste aventure, estimèrent que ce serait une témérité à eux de se fier à ces barbares dans un voyage d'une si longue traite. Si bien que par l'avis de ce qui se trouve là de Français des plus sensés, et même de quelques Hurons bien intentionnés qui ne répondaient pas de leurs confrères, ils prirent la résolution de descendre à Québec, remettant la partie à une autre année.

" Leur arrivée apprit et répandit bientôt la nouvelle de la mort tragique du Père Nicolas qui fut regretté universellement des Français, des sauvages, et même des huguenots, qui étaient pénétrés de son mérite et de son talent.

" On lui rendit les devoirs et les suffrages ordinaires, et on fit son service avec beaucoup de solennité, quoique chacun fût persuadé que Dieu l'avait déjà mis en possession de sa gloire."

D'après le mortuologe des Récollets, le Père Viel aurait été inhumé dans la chapelle de Saint-Charles, " le 25 juin 1625."

Cette date est évidemment fausse, elle ne concorde pas avec le récit de Sagard, puisqu'il fait arriver les Pères Brébœuf et Daillon à Trois-Rivières " environ en juillet ". Ajoutons que ce mortuologe a dû être fait de mémoire, car tout devint la proie des flammes dans l'incendie de Notre-Dame de Recouvrance en 1640 (Rel. du P. Vimont, 1640).

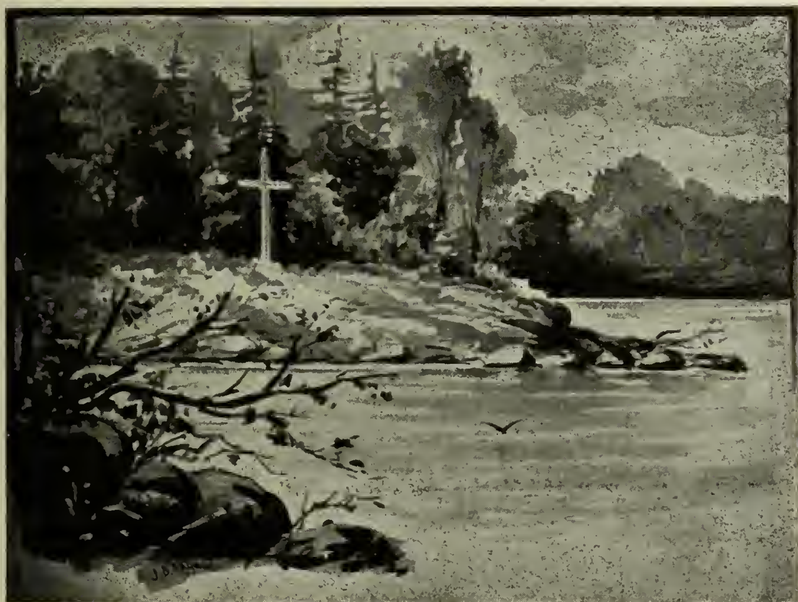
D'un autre côté, comment expliquer les paroles du Père Lalemant dans sa lettre à Champlain, citée plus haut, datée du 28 juillet ?

Dans cette lettre, il ne parle que d'une rumeur de la mort du Père Nicolas. S'il eût été déjà inhumé, il se serait servi de termes différents.

Une tradition bien précieuse pour notre paroisse, se rattache à la sainte dépouille de ce premier martyr.

De tout temps une croix a été entretenue sur la partie la plus élevée de l'île de la Visitation. Les missionnaires de la Nouvelle-Lorette, tous les

curés, d'accord avec leurs paroissiens, ont eu à cœur de la renouveler, de la conserver. Elle s'élève en face du saut réellement le dernier de la rivière des Prairies. Aucune raison ordinaire ne peut y expliquer sa présence. Ce n'était pas la croix sur le bord du chemin ; de tout temps elle dominait une



île inhabitée. Si vous demandez aux anciens pourquoi cette croix a été plantée, ils vous répondent qu'ils ont entendu dire dans leur jeune âge qu'autrefois un religieux a été enterré là.

Je recueille cette tradition avec un profond respect, personne ne m'accusera de témérité en m'ap-

puyant sur elle pour dire que le vaillant martyr a bien pu dormir son premier sommeil de mort sur cette plage, là où la croix s'élève, et que l'on a entretenue avec tant de fidélité.

L'effroyable attentat une fois commis, les voyageurs ayant descendu le dernier saut, ont entendu les cris farouches des sauvages sur la rive. Ils ont vu " les affiquets " flottant sous la brise ; certainement quelque chose d'étrange se passait.

Ils sont accourus, puisque le Père Le Clercq atteste qu'il ont sauvé la chapelle, le calice, comme nous l'avons vu plus haut. Des recherches immédiates ont été faites. Une fois le corps retrouvé, peut-être plusieurs jours après la mort, comment pouvait-on le transporter à Québec ? Ne puis-je pas supposer qu'on l'a enterré à cet endroit, et qu'on est venu le chercher plus tard dans une embarcation plus propre à son transport ? Je ne vois que cette manière d'expliquer la présence de cette croix, comme aussi la tradition qui s'y rattache.

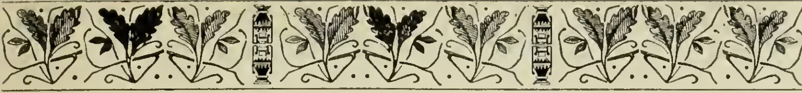
J'aime ces souvenirs du passé, et je cherche à garder, belles et pures, les traditions des aïeux. Elles sont comme incrustées aux flancs des frêles embarcations d'antan, aux rochers escarpés de nos montagnes, comme aussi elles plongent dans le fond des eaux en furie, pour déposer sur les gazons vierges de nos plages, les restes de nos plus grands héros !

Qu'elles soient vraies ou douteuses, ces traditions, elles accusent quand même chez nous un souvenir qui ne meurt pas, une pensée de reconnaisance qui passe d'un cœur à l'autre, vrai culte des patriotiques exploits, des immenses sacrifices, des morts de héros, trame mystérieuse et sacrée de gloire, se perpétuant saine et vivace au sein de nos campagnes.

La croix abrite toutes ces saintes choses, consacre pour toujours d'aussi glorieux souvenirs. Aussi, jeunes ou vieux, tous saluent ce signe de vraie conquête, de garde tutélaire. Qu'ils vénèrent toujours à son ombre la mémoires de cet homme du plus pur et du plus généreux dévouement !...

Quand vous promènerez vos pas sur cette rive par une belle soirée, que le soleil dorera la cime des escores, plongé dans les doux charmes de la nature, arrêtez vos regards sur cette onde, et demandez-lui de vous dire quelque chose des courages et des immolations du passé, afin d'animer votre vie du souffle des nobles aspirations.





CHAPITRE QUATRIÈME

LIEN HISTORIQUE

1625-1676

Après le martyre du Père Viel. — Louis Hébert. — Sa parfaite honorabilité. — Son testament. — Madame Hébert. — La prise de Québec par les Kertk. — Ère nouvelle pour la colonie. — Notre-Dame de Recouvrance incendiée. — Relation du Père Vimont au sujet de cet incendie. — Détails importants sur la rivière du Sault. — Chemin ordinaire de tous les missionnaires. — Le sieur du Plessis Bochard. — Ile Jésus. — Les Iroquois commencent à descendre par la rivière des Prairies. — Ville-Marie. — Maisonneuve. — Mlle Manse. — Les Messieurs de Saint-Sulpice. — Vénérable mère Bourgeois.

Quand au sommet d'un mont stérile,
Le royal habitant des airs,
Loin des sentiers de l'univers
A su se choisir un asile,
Ce n'est pas que des aquilons
Le cortège ait pour lui des charmes,
Mais il ressent moins d'alarmes,
Pour l'avenir de ses aiglons.

Tel de l'heureuse Normandie
Quittant la rive en soupirant,
Aux bords lointains du Saint-Laurent,
Champlain fonde une autre patrie.
Ce n'est pas l'exil de la cour
Qui le pousse vers cette plage,
Non, son cœur y voit l'héritage
Des Français qui viendront un jour !

L.-J.-C. FISET.

L'onde furieuse de notre rapide venait de recueillir le corps meurtri, ensanglanté du héros, premier martyr canadien ; peut-être a-t-elle recélé

quelques jours ce trésor d'humilité et d'abnégation, jusqu'à ce qu'une poignée d'amis, mêlant leurs larmes au bruissement des feuilles et aux échos des cascades, aient confié au sol de la Nouvelle-France les restes de celui qui venait de mourir pour elle!... Mystère des secrets du passé! manteau d'oubli dont un coin a surgi pour répandre de ses doux rayons sur nos âmes émerveillées!

Désormais le silence se fera sur le mort gisant dans ce sol fertile, et comme recouvert de cette nature robuste et appelant toutes les énergies.

De temps à autre l'écho de nos plages redisait le bruit mesuré des pagaies; et les canots d'écorce filaient le long des bords au chant des refrains monotones des Indiens, ou mieux des hymnes de l'Église et de la mère patrie.

Oh! quelle poignante impression de douleur et de sainte envie vint étreindre les cœurs des Pères de Brébeuf et de La Roche Daillon, quand ils purent enfin contempler ces rives d'où une voix semblait dire: *Sta, viator, heroem calcas;* arrête, voyageur, tu foules aux pieds un héros.

(Ce fut l'épitaphe de François de Mercy, général de Bavière, blessé à la bataille de Nordlingue, contre Condé, le 3 août 1645.)

Sans doute ils s'arrêtèrent, comme aussi un grand nombre après eux.

Une prière ardente s'échappa du cœur du grand de Brébeuf pour obtenir la grâce de passer à sa chère compagnie les palmes du martyre. Déjà, il s'était offert ; plus tard, il sera placé sur l'autel de l'immolation, avec son digne confrère le Père Gabriel Lalemant : "estant encore tous pleins de vie, on enlevait des morceaux de chair de leurs cuisses, du gras des jambes et des bras, que des bourreaux faisaient rôtir sur des charbons et qu'ils mangeaient à leur vue." Voilà ce que disent les relations de 1649.

Depuis le martyre du Père Nicolas Viel, environ 71 ans s'écoulèrent avant qu'il fût question d'un établissement religieux à l'endroit témoin de son sacrifice.

Le cadre de mon œuvre ne me permet pas de m'occuper de tous les événements religieux et patriotiques qui ont parsemé ce laps de temps. Je choisis certains faits glorieux ayant quelque rapport avec notre plage, et je présente ce chapitre comme un lien historique destiné à nous attacher de plus en plus à la patrie en admirant la vertu et le courage de ses héroïques fondateurs.

Québec est notre berceau, le foyer merveilleux des premiers événements.

Au haut de ce cap altier et comme triomphant de nature, l'aigle divin a placé son nid.

Il a étendu son vol dans tous les pays d'alentour; et à mesure que ses aiglons ont paru, il a essayé leurs yeux à la lumière de la vraie civilisation, puis il les a lancés pour aller répandre au loin les bienfaits, et protéger de nombreuses peuplades.

Aujourd'hui les sentiers innombrables et éloignés, les portages arrosés des sueurs et du sang de nos aïeux, les tempêtes essuyées, les nuits de froid intense, les privations de toutes sortes de nos héros, leurs supplices effroyables, leur mort tragique; toutes ces choses, vrais diamants de notre couronne nationale, ne sont-elles pas beaucoup trop ensevelies, pour ne pas dire ignorées?

Il est un nom que je tiens à mentionner, puisque j'écris l'histoire d'une de nos paroisses rurales, c'est celui du sieur Louis Hébert.

Il fut le premier à cultiver le sol de la patrie, il est le père de nos cultivateurs, comme aussi leur modèle de vertu, d'énergie et de parfaite honorabilité.

Il se livra cependant à l'agriculture d'une manière bien restreinte, " à demi-lieue de l'habitation sur le bord de la rivière Saint-Charles, à son labourage, écrit Champlain (p. 988), tant était impérieux et exclusif le dessein de la compagnie des cent associés de profiter du commerce des four-

rures et d'empêcher toute entreprise de le diminuer."

" Louis Hébert, écrit B. Sulte (*Hist. des C.-F.*, ch. II, p. 18), devait s'être attaqué à la terre dès 1618 ; il possédait un labourage en 1620, mais c'était un labourage à la bêche, puisque Champlain nous dit positivement que la veuve Hébert fit usage de la charrue, pour la première fois, le 26 avril 1628."

Louis Hébert était allé en Acadie en 1604 avec de Monts (Rameau, *Une colonie féodale*, p. 14 ; Benj. Sulte, I, p. 143). Sa femme l'y accompagna en 1606, puisque dans une requête adressée au duc de Ventadour, vers 1625, il réprésente qu'il " est le chef de la première famille qui ait habité depuis l'an mil six cent six jusqu'à présent " dans ces possessions lointaines. " Ce texte signifie pour nous, dit Benj. Sulte (*Hist. des C.-F.*, I, p. 143), que Hébert avait amené sa femme à Port-Royal l'année 1606 et, quoique ce poste eût été abandonné en 1607, repris en 1609, puis déserté de nouveau en 1613," le digne colon se considérait comme le plus ancien chef de famille de la Nouvelle-France.

"Mme de Poutrincourt, arrivée en Acadie le 22 mai 1611, ne serait donc pas la première femme

européenne qui soit passée dans l'Amérique du Nord.

"Au commencement de 1717, à la suite des lettres échangées avec M. de Monts, le sieur Hébert vendit les biens qu'il possédait à Paris et obtint la promesse d'un terrain de dix apents à Québec.

" Dix arpents ! Quelle mince concession pour cet homme sincèrement disposé à la culture, quand sous peu, de si immenses terrains seront donnés à tant de gens qui ne songèrent nullement à les utiliser !

" Champlain le prit à son bord en 1617, avec sa femme Marie Rollet, et ses enfants Guillaume, Anne et Guillemette" (B. Sulte, I, p. 143).

Voici ce que le Père Le Clercq écrit à son sujet (*Premier établissement de la Foi*, p. 214) : " On peut dire que ce que Champlain obtint de plus avantageux fut de persuader le sieur Hébert de passer en Canada avec toute sa famille, qui a produit et produira dans la suite de bons sujets des plus considérables et des plus zélés pour la religion."

La fille aînée de Louis Hébert, Anne, épousa un an après l'arrivée de la famille, Étienne Jonquet, Normand. " Ce fut le premier mariage qui se soit fait en Canada" (Le Clercq, I, p. 3).

Pendant ses dix années de vie, Hébert fut l'honneur et l'édification de tous ; aussi quand sa mort

arriva, le 25 juin 1627, ce fut un deuil public (Champlain, 1616).

Ses dernières paroles méritent toute notre admiration : " Je meurs content, puisqu'il a plu à Notre-Seigneur de me faire la grâce de voir mourir devant moi des sauvages convertis. J'ai passé les mers pour les venir secourir plutôt que pour aucun intérêt particulier, et mourrais volontiers pour leur conversion, si tel était le bon plaisir de Dieu. Je vous supplie de les aimer comme je les ai aimés, et de les assister selon votre pouvoir. Dieu vous en saura gré et vous en récompensera en paradis ; ils sont créatures raisonnables comme nous et peuvent aimer un même Dieu que nous, s'ils en avaient la connaissance, à laquelle je vous supplie de leur aider par vos bons exemples et vos prières. Je vous exhorte aussi à la paix et à l'amour maternel et filial que vous devez respectivement les uns aux autres, car en cela vous accomplirez la loi de Dieu en charité. Cette vie est de peu de durée, et celle à l'avenir est pour l'éternité. Je suis prêt d'aller devant Dieu qui est mon juge, auquel il faut que je rende compte de toute ma vie passée ; priez-le pour moi, afin que je puisse trouver grâce devant sa face, et que je sois un jour du nombre de ses élus." Et puis, levant la main, il leur donna à tous sa bé-



nédiction et rendit son âme entre les mains de son créateur (Sagard, pp. 590-591).

Ces paroles devinrent le plus précieux héritage de sa descendance, et je puis dire qu'elles méritèrent du ciel la grâce du dévouement et du sacrifice pour son épouse éplorée.

Quand vint le moment douloureux de la reddition de Québec aux Kertk, Mme Hébert fut comme préposée à sa garde. Elle y demeura avec un saint courage, se faisant respecter des ennemis de sa race et de sa religion. Son toit vertueux devint l'asile des Français abandonnés. Que de fois ils durent s'y réunir pour la prière afin d'obtenir des jours meilleurs !...

La paix étant rétablie entre la France et l'Angleterre, Émery de Caen, ayant pour lieutenant M. du Plessis Bochard, mit voile à Honfleur le 18 avril 1632.

Ils arrivèrent à Québec le 5 juillet suivant, ayant à leur bord les Pères Paul Le Jeune et Anne de Nouë, de la compagnie de Jésus.

Nous signalerons bientôt quelques rapports entre le lieutenant Bochard, le Père Le Jeune et notre localité.

Mme Hébert fit avec empressement les honneurs de l'hospitalité. Ce fut comme une nouvelle naissance pour la colonie, pour ce sol canadien où la

vertu de cette femme avait gardé intact le souvenir de la mère patrie. L'hymne d'action de grâces retentit sous son toit, et le saint sacrifice y fut offert au sein des plus vives émotions ; la sainte messe qu'ils n'avaient pas entendue depuis trois ans, bon Dieu ! quelle joie, écrit Le Père Le Jeune, qui en fut le célébrant. Les larmes tombaient des yeux, quasi à tous, du contentement qu'ils en avaient" (Rel. 1632).

La reprise de Québec est le commencement d'une ère nouvelle.

C'est à ce moment que furent creusées les solides fondations de l'Église catholique en ce pays. On fit un choix judicieux de colons.

Les missionnaires purent s'appliquer avec succès à la conversion des sauvages. Sans doute, cette œuvre de salut offrit toujours les plus grandes difficultés, mais il est certain que les efforts constants des Jésuites produisirent d'immenses résultats.

Champlain revint à Québec le 23 mai 1633, accompagné des Pères Jean de Brébeuf et Ennemond Massé. Il donna aussitôt une nouvelle preuve de sa fervente piété en érigeant un temple en l'honneur de la sainte Vierge, accomplissant en cela une promesse qu'il avait faite s'il recouvrait le pays.

Ce temple reçut de Champlain le nom de Notre-Dame de Recouvrance.

Les Jésuites vinrent se fixer près de cette église et y demeurèrent jusqu'au désastreux incendie de 1640 où tout devint la proie des flammes. " Nous avions ramassé, écrit le Père Vimont (Rel. 1640, p. 50) en cette maison comme en un petit magasin, tout l'appui et le support de nos autres résidences et de nos missions. Dieu a réduit tout cela à néant. Le linge et les habits et les autres meubles nécessaires pour vingt-sept personnes que nous avons aux Hurons, étaient tout prêts d'être portés par eau dans ces pays si éloignés, et Notre-Seigneur les a fait passer par le feu."

Or ce chemin "par eau" que suivaient nos missionnaires et leurs hardis compagnons pour aller en pays si éloignés, c'est précisément la rivière des Prairies, qui longe notre paroisse.

Nous pouvons donc les suivre par la pensée depuis leur départ de Québec et comprendre quelque chose des fatigues endurées par ces hommes de Dieu sur tout le parcours de cette route. "J'ai supputé, écrivait le Père de Brébeuf (Rel. 1635, p. 25), le nombre des portages, et je trouve que nous avons porté trente-cinq fois et traîné pour le moins cinquante. Je me suis quelquefois mêlé d'aider à mes sauvages, mais le fond de la rivière est de pierres si tranchantes que je ne pouvais marcher longtemps nu-pieds."

Avant cette époque, Champlain, l'illustre père de la colonie, remontait notre rivière. Il y a là un souvenir bien précieux pour nous.

Aussitôt après l'arrivée des premiers missionnaires récollets, il voulut monter au pays des grands lacs. Voici comme il le raconte lui-même : " Nous continuâmes notre voyage amont le fleuve St-Laurent quelques six lieues, et fûmes par la rivière des Prairies, qui décharge dans le dit fleuve, où nous passâmes plusieurs petits saults par cette rivière, et puis nous entrâmes dans un lac" (Champlain, 1615, p. 19). C'était le lac des Deux-Montagnes.

Nous voyons dans les relations de 1636 (page 65) que notre rivière a été aussi visitée par un célèbre marin, le sieur du Plessis Bochard, général de la flotte.

Il est important de ne pas confondre ce personnage avec un gouverneur des Trois-Rivière portant une partie de son nom. M. B. Sulte, dans le *Bulletin historique* du mois de décembre 1896, nous met sûrement en garde contre cette erreur. " Dans mon article sur les gouverneurs des Trois-Rivières, écrit-il (page 178), j'ai donné le nom de Duplessis Bochard à un personnage qui s'appelait réellement Guillaume Guillemot, sieur Du Plessis de Kerbodot, et en cela j'ai été trompé par nos historiens,

qui sont unanimes à prendre le Bochard de 1632-37 pour le Kerbodot de 1651-52. Ce dernier se signala par un acte de bravoure qui lui coûta la vie. Des bandes nombreuses d'Iroquois fondirent sur Trois-Rivières, pillant tous les environs, et massacrant tous ceux qui se hasardaient en dehors du fort.

M. de Kerbodot voulut châtier les malfaiteurs, et fit une sortie avec une cinquantaine de Français. Il s'élança à leur tête sur un terrain fangeux et ouvert, ce qui donna chance à l'ennemi. Il succomba sous ses coups avec quinze de ses hommes. C'était le quinze août 1652. Les relations ne laissent aucun doute sur cette différence que nous venons de mentionner entre deux hommes distincts de noms, de rôles et d'époques. Le Père Le Jeune dit toujours de celui qui nous concerne, le sieur du Plessis Bochard. " M. le général monte plus haut, donne jusque à la rivière des Prairies." " Il était général, écrit B. Sulte (*Bulletin*, décembre, p. 178), comme on disait alors, conduisant de France en Canada les six ou huit navires de traite qui venaient annuellement à Québec ; à ce titre, il reprit la mer l'automne de 1635, et reparut l'année suivante.

Citons le registre des Trois-Rivières : " Le 22 août 1636, fut baptisé en la chapelle, par le Père Paul Le Jeune, un enfant âgé de six ans, Montaignet de nation, nommé Théodore par M. le géné-

ral du Plessis Bochard, son parrain." C'est la seule mention du nom de Théodore que je trouve dans les registres de ces premières années ; aussi j'incline à croire que c'était le nom de baptême de l'amiral en question !"

Voici, d'après les relations de 1636 (page 65), comment le général du Plessis Bochard rendit compte de l'exploration qu'il fit de notre rivière.

" Les terres y sont meilleures, les arbres mieux nourris, les prairies en abondance, la beauté du pays ravissante, la pêche monstrueuse en quantité, en qualité et grandeur de poissons. Voilà bien des richesses assemblées en un endroit, mais les maringouins (c'est la première fois que je trouve le nom de ces insectes d'intérêt piquant) sont les petits dragons qui gardent ces belles pommes d'or, qu'on n'aura pas sans peine non plus que les autres présents de la terre."

Depuis le temps où le brave général faisait cette jolie description, nos rives n'ont fait que la justifier par la variété de leurs riches produits. Les petits dragons y ont conservé leur piquante surveillance ; je ne puis dire jusqu'à quel point ils ont réussi à garder non pas nos pommes d'or, mais bien nos " fameuses," ainsi que les autres présents de la terre.

Nous avons déjà référé à la relation de 1637 quand nous nous sommes occupés du nom de notre rivière. Il n'est pas hors de propos de citer ici quelques autres paroles de cette même relation parce qu'elles décrivent si bien nos alentours. "Au côté nord de l'île de Montréal passe la rivière des Prairies, qui est bornée par une autre île, belle et grande, nommée l'île de Montmagny (l'île Jésus aujourd'hui).

" Au delà de cette île est la rivière Saint-Jean, qui touche aux terres fermes du côté du nord.

" La rivière Saint-Jean tire sa dénomination du sieur Jean Nicolet, truchement et commis au magasin des Trois-Rivières ; il a souvent passé par tous ces endroits."

Et puis, après avoir donné l'origine de notre rivière dont nous avons suffisamment parlé, le Père Le Jeune ajoute : " Nous descendîmes à terre dans ces trois îles " (évidemment, il s'agit de l'île Jésus et des deux qui la suivent). " Je célébrai le premier sacrifice de la messe qui ait jamais été dit, à ce qu'on me rapportait en l'île de Montmagny qui est au nord de l'île de Montréal. Après avoir considéré la beauté du pays, nous fîmes voile aux Trois-Rivières."

Vraiment nos environs deviennent de plus en plus familiers aux premiers missionnaires et aux

intrépides voyageurs ; ils se plaisaient à mettre pied à terre aux endroits où les souvenirs commençaient à se grouper.

Les détails si précis des relations font voir qu'ils s'y attachaient de plus en plus. Nos bords leur offraient des lieux charmants pour faire " chaudière " (Sagard), et des poissons abondants et délicieux, d'après l'opinion du sieur du Plessis Bochard, citée plus haut, hàlte salutaire pour refaire les forces avant d'entreprendre les longues fatigues des portages.

Peut-être cette messe en l'île Jésus a-t-elle été célébrée à cet endroit de la première église dont les fondations sont aujourd'hui baignées par les eaux, tout près de l'ancien moulin des Messieurs du Séminaire de Québec, dont les ruines subsistent encore.

Les Iroquois finirent par découvrir que notre rivière était la route généralement suivie par les Français, " quoique de beaucoup plus longue " (de Brébeuf, 1635), pour se rendre aux grands lacs, c'est ce qui fait écrire au Père Vimont (Rel. de 1643, p. 71) : "Les Iroquois se sont tellement répandus sur le grand fleuve Saint-Laurent et sur la rivière des Prairies, qu'il n'y a point d'assurance depuis le lac Saint-Pierre qui est un peu au-dessus des Trois-Rivières, jusques bien loin au delà de Montréal."

Ces hostilités se continuèrent pendant bien des années, et lorsque le Père Isaac Jogues, bravant le martyre, se chargea si héroïquement d'aller faire des propositions de paix, le Père Jérôme Lalemant rapporte (Rel. 1646, p. 41) qu'il avait dans ses ordres de faire tout son possible d'inciter à la paix les Iroquois, et en cas de refus, il a commission de presser fortement les "Anniorونnons" de les empêcher de venir sur la rivière des Prairies par où passent les Hurons, bornant leurs guerres sur le grand fleuve Saint-Laurent, bien au delà de Montréal. Ces détails font naître la réflexion que si nos plages ont eu quelque rapport avec les premières gloires du pays, elles ont aussi partagé ses appréhensions et ses angoisses.

Nous voici au berceau de la grande famille de Ville-Marie.

C'est de son sein que des fils partiront, pleins de la foi la plus vive, pour agrandir son domaine dans tous les environs.

Le Père Barthélemy Vimont (Rel. 1642, p. 35) parle de la naissance de Ville-Marie dans les termes suivants : "Un grand homme de bien n'ayant jamais vu la Nouvelle-France que devant Dieu, se sentit fortement inspiré d'y travailler pour sa gloire. Ayant fait rencontre d'une personne de même cœur, ils envoyèrent, l'an 1640, vingt tonneaux de

vivres et d'autres choses nécessaires pour commencer en son temps une nouvelle habitation en l'isle de Montréal. Cette entreprise paraîtrait autant téméraire qu'elle est sainte et hardie, si elle n'avait pour base la puissance de celui qui ne manque jamais à ceux qui n'entreprennent rien qu'au branle de ses volontés ; et qui saurait ce qui se passe pour faire réussir ce grand'affaire infèrerait aussitôt que Notre-Seigneur en est visiblement l'auteur."

Les deux hommes mentionnés ici sont le sieur Jérôme Le Royer de La Dauversière, et le vénérable J.-J. Olier, fondateur de Saint-Sulpice.

Le Père Chauveau, de la compagnie de Jésus, encouragea les desseins de M. de La Dauversière, et le Père Condren, de l'Oratoire, raffermit M. Olier dans ses propos. Grâce à la généreuse coopération du sieur Pierre Chevrier, baron de Fancamp, du baron de Ranty, et d'autres personnes charitables, de fortes provisions furent envoyées à Québec pour cette fin.

" Ces messieurs, écrit le Père Vimont (Rel. 1642, p. 36), qui entreprennent de faire adorer Jésus-Christ dans cette Ile, firent cet hiver dernier, une action vraiment chrétienne. Ce sont des personnes de vertu, de mérite et de condition, gens qui font profession de servir Dieu publiquement (que ces termes me sont agréables, servir Dieu publique-

ment !), ne rougissent point pour des hommes, de Jésus-Christ, et ne se laissent point enfler par les grandeurs de la terre ; ces âmes d'élite s'étant rassemblées en la grande église de Notre-Dame de Paris, ceux qui portaient le saint caractère, dirent la sainte messe, et les autres se communièrent à l'autel de cette princesse, tout chargée de miracles ; ayant le Sauveur du monde avec eux, ils dédièrent et consacrèrent à la sainte Famille l'île de Montréal, désirant qu'elle se nommât dorénavant Notre-Dame de Montréal."

Il était bien important d'assigner à la nouvelle colonie un chef imbu de l'esprit de foi et de piété de ses fondateurs.

Le Père C. Lalemant, qui ne perdit jamais de vue la Nouvelle-France, après avoir décidé M. de Lauzon à céder ses droits sur l'île de Montréal en faveur de la nouvelle société, intervint dans le choix du commandant de Ville-Marie. " Je sais un brave geutilhomme champenois, disait-il à M. de La Dauversière, nommé M. de Maisonneuve, qui a telle et telle qualité, lequel serait possible bien votre fait et commission " (Dollier de Casson, 1640, p. 41).

Il le mit en mesure de le rencontrer, et M. de La Dauversière vit bien que le bon Père avait frappé

juste. Plus le chef apparut, plus tous les intéressés découvrirent les riches qualités dont il était ennobli.

Voilà donc le théâtre de l'opération bien fixé.

C'est un centre de prière, de moralisation, d'enseignement qu'il s'agit de créer.

Les fonds sont souscrits, les soldats sont choisis parmi les plus intègres, les plus braves. Le chef est trouvé et il déclare à M. de La Dauversière qu'il était sans intérêt, et avait assez de bien pour son peu d'ambition, qu'il emploierait sa vie et sa bourse dans cette entreprise, sans vouloir autre chose que l'honneur d'y servir Dieu et le Roi, son maître, dans l'état et profession des armes qu'il avait toujours portées" (*Histoire du Montréal*, 1640).

Néanmoins aux yeux des associés le personnel n'était pas complet ; ils s'attendaient au sang versé, même ils souhaitaient de le répandre pour la gloire de Dieu. Ils songèrent donc à trouver des mains pures et tendres pour panser les blessures, soigner les malades et secourir dans la misère.

Un ange terrestre apparut, au départ de la Rochelle, pour remplir ce rôle pénible et consolant.

Jeanne Mance était son nom.

Les relations des Jésuites avaient fait connaître les dévouements de Mme de La Peltrie, des Ursulines, des Hospitalières. Il y avait dans ces pages des récits d'actions héroïques, des appels aux

prières, au courage, au secours, des espérances de conversions ornées des palmes du martyre.

Ces lignes, qui nous causent encore aujourd'hui de vives émotions, agitaient dans le temps les esprits, suscitaient des appuis, déterminaient les volontés.

Notre Jeanne du Canada sentit l'effort de sa bravoure, elle se leva pour aller défendre son Dieu, le roi de sa belle âme, sur ces plages lointaines, d'où les voix des missionnaires s'élevaient, appelant au secours. Elle quitta sa Champagne, après qu'un pieux chanoine de Langres lui eut indiqué sa voie, se rendit à Paris, et là, le Père Charles Lalemant contribua par ses paroles à l'affermir dans ses généreux desseins, " qui lui dit des merveilles touchant les desseins que Dieu avait sur la Nouvelle-France, écrit M. de Casson " (*Histoire du Montréal*, 1640).

Le Père de Saint-Jure l'assura aussi plus tard que jamais il n'avait tant vu de marques de volonté du bon Dieu qu'en sa vocation, que c'était une œuvre de Dieu, qu'elle s'en devait déclarer à ses parents, à tout le monde (Ibidem).

La flotte portant la recrue pour l'accomplissement de tous ces saints propos, composée de trois navires, arriva à Québec vers le milieu d'août 1641 ; mais ce ne fut que le huit mai de l'année suivante qu'elle atteignit sa véritable destination.

M. de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, le Père Vimont, de la compagnie de Jésus, Mme de la Peltrie, M. de Puiseaux prirent part à ce voyage, et tous mirent pied à terre, le dix-sept du même mois, à la place déjà désignée l'automne précédent.

Cet endroit est aujourd'hui occupé par la bâtisse de la douane. Une plaque en marbre a été fixée sur l'édifice pour perpétuer ce beau souvenir.

Les pieuses dames se hâtèrent de préparer en ce lieu un autel, et le Père Vimont y célébra le saint sacrifice. C'est alors qu'il fit entendre les accents prophétiques qu'il nous est donné de vérifier. Ce commencement de colonie n'était qu'un grain de sénevé, "mais je ne doute nullement, disait-il, que ce petit grain ne produise un grand arbre, qu'il ne fasse un jour des progrès merveilleux, ne se multiplie et ne s'étende de toutes parts" (*Histoire du Montréal*, 1642).

Le saint Sacrement fut exposé tout le jour.

Cette belle et grande nature se déroulant aux yeux de l'héroïque assistance, les bruits sonores des vagues, le chant des oiseaux, les arbres touffus et altiers pavoisant les flancs du Mont-Royal, les premiers feux du jour dorant de leurs rayons ce beau spectacle ; tout cela sans doute remuait les cœurs et poussait vers Dieu. Je puis dire qu'un

sentiment devait dominer, celui qui préoccupe et passionne à l'approche du combat.

Seule sur une langue de terre, cette poignée de braves attendait l'ennemi. Ils étaient bien partis avec les plus belles promesses de secours, avec les sympathies de personnes influentes ; mais une fois à cette distance, abandonnés à la merci d'ennemis nombreux, d'une férocité inouïe, seront-ils eux aussi oubliés et abandonnés ?—Dieu ne le permit pas, et, malgré des épreuves écrasantes, des pertes de vie nombreuses, le noyau des colons de Ville-Marie augmenta chaque année.

Jusqu'en juillet 1657, le poste de Ville-Marie avait toujours été desservi par les Pères Jésuites. Ils se montrèrent bien favorables à la venue de missionnaires séculiers, vu que les travaux de leurs missions augmentant de plus en plus, ils ne pouvaient y séjourner assez régulièrement.

M. Faillon cite les noms des Pères qui y exercèrent le saint ministère ; ce sont les Pères Poncet, Dujubon, Duperron, Druillette, Butteux, Le Jeune, Dazan, Dequin, Albanel, Richard, Le Moine, d'Andemare, Bailloquet, enfin le Père Pijart qui cessa d'y exercer les fonctions pastorales le douze août 1657, et fut remplacé par M. Gabriel Souart, chargé de la cure par M. de Queylus (Faillon, *Histoire de la Col.*, II, pp. 282-283).

M. de Maisonneuve, étant repassé en France, obtint de M. Olier des prêtres de sa compagnie.

M. Gabriel de Queylus fut désigné comme supérieur, et il eut pour confrères MM. Gabriel Souart, Dominique Galinée et d'Allet ; ces messieurs prirent la mer le 17 mai 1657, en dépit de la mort de leur vénéré fondateur, arrivée le 2 avril précédent, et ils n'arrivèrent en vue de Québec que le 29 juillet suivant.

Ville-Marie cessa bientôt d'être considérée comme mission, et elle fut organisée en paroisse pour bénéficier d'une administration régulière et permanente.

Le jour de la Présentation de la sainte Vierge, le 21 novembre 1657, une assemblée générale des habitants fut tenue, et l'on procéda à l'élection des trois premiers marguilliers : Louis Prud'homme, Jean Gervaise, et Gilbert Barbier. Il est facile de voir la satisfaction causée par cette démarche au sein de la population, car les dons généreux qu'elle occasionna se montèrent à une somme de plus de 1,100 livres (Faillon, *H. de la C.*, II, p. 286).

L'œuvre de Ville-Marie avait pris son essor, et malgré les dangers constants de ses féroces ennemis, en dépit du sang versé, elle grandissait d'une manière bien consolante.

M. de Maisonneuve avait compris qu'il manquait à la colonie un élément indispensable de bonheur

et de prospérité, et il songea à l'éducation des enfants. Aussi, dès 1653, il s'était assuré l'assistance de la Vén. Mère Bourgeois, afin de mettre à profit son héroïque charité dans l'accomplissement de cette œuvre de salut.

En 1658, il lui donna une maison en pierre près de l'hôpital avec un terrain adjacent. Ce fut le berceau d'institutrices dévouées dont le nombre s'accrut assez rapidement pour se répandre dans tout le pays.

Notre paroisse eut l'avantage de posséder une de leurs maisons pendant toute la durée de la mission de la Nouvelle-Lorette, jusqu'au départ des sauvages du Sault pour Oka, en 1721.

A mesure que les colons arrivèrent de France, ils furent placés sur des concessions de terre de manière à se secourir dans les attaques des Indiens, comme aussi pour l'accomplissement de leurs travaux. Lorsque la distance de la première église paroissiale devint plus grande, les messieurs de Saint-Sulpice se prêtèrent à l'établissement de nouvelles missions ou paroisses. Ils y désignèrent des membres de leur communauté pour y exercer le saint ministère jusqu'à ce qu'il plût aux évêques de les remplacer par des prêtres de leur choix.

C'est ainsi que toutes nos paroisses avoisinant Montréal ont été fondées.

Elles sont restées en possession de vastes terrains, d'églises bien construites, fournies d'ornements et de vases sacrées de grande valeur, qui subsistent encore là où on a pu les conserver.

Ces concessions de terre ont été faites gratuitement, et avec des titres exemptant de toutes redevances seigneuriales, tant que ces propriétés resteraient affectées au culte et à l'entretien des pasteurs.

Il y a eu sans doute des souscriptions de personnes généreuses, même éloignées, des secours de la part des colons ; mais dans ces temps, cette assistance fut toujours insuffisante pour subvenir aux frais de construction et d'entretien.

La plupart des messieurs de Saint-Sulpice réalisèrent des montants considérables en France, au moyen de leur fortune de famille, et de leurs droits sur de riches propriétés. Ils vinrent les appliquer ici sur le sol de notre patrie, qu'ils ont adoptée pour la leur, et depuis ce temps jusqu'à nos jours, ils n'ont jamais manqué de donner des preuves constantes de leur merveilleuse générosité.

Nous verrons plus tard ce qu'ils ont fait chez nous pendant leur séjour comme missionnaires et comme curés ; qu'il me suffise de dire que l'église actuelle de notre paroisse, à part le frontispice, reste encore heureusement debout pour perpétuer le souvenir de leurs bienfaits.



CHAPITRE CINQUIÈME

NOTRE-DAME DES NEIGES

ET

NOTRE-DAME de la NOUVELLE-LORETTE

1676-1721

Notre-Dame des Neiges et Notre-Dame de la Nouvelle-Lorette, deux sœurs d'une famille religieuse.—Immenses services des Sulpiciens comme missionnaires des sauvages. — Kenté. — Ordre chronologique des diverses missions indiennes.—Celle de la montagne.—M. de Belmont y construit un fort. — La mère Bourgeois y envoie ses filles pour instruire les sauvages. — La croix de la montagne et Notre-Dame des Neiges.— Nécessité de transférer la mission de la montagne au Sault-au-Récollet. — Les forts des messieurs de Saint-Sulpice, secours précieux pour la colonie.—Francisation des sauvages.—Notre-Dame de la Nouvelle-Lorette. — M. Robert Gay. — Son courage héroïque.—M. Maurice Quère de Tréguron.—M. Hamon Gouin. — Les sœurs de la Congrégation à la Nouvelle-Lorette. — Les captifs des Etats de la Nouvelle-Angleterre. — Ils sont tous traités avec la plus grande bonté. — Joseph Rising et Abigaïl Nims. — Leur mariage. — Leur descendance.— L'abbé Simon Raisenne. — La mission de la Nouvelle-Lorette transférée à Oka.

Mais n'est-ce pas la destinée humaine?
N'est-ce pas là toujours l'éternel phénomène
Qui veut que tout s'enfante et vienne dans les pleurs ?
Le froment naît du sol qu'on déchire ; les fleurs
Les plus douces peut-être éclosent sur les tombes ;
L'Eglise a pris racine au fond de catacombes ;
Pas une œuvre où le doigt divin s'est fait sentir,
Qui n'ait un peu germé dans le sang d'un martyr !

(*Notre Histoire*) L. FRÉCHETTE.

Mai 1883.

Notre-Dame des Neiges de la montagne et Notre-Dame de la Nouvelle-Lorette au Sault-au-Récollet sont deux sœurs d'une même famille religieuse.

Ces missions ont été le théâtre des efforts de zèle et de dévouement des MM. de Saint-Sulpice, comme aussi celle d'Oka en a été la continuation.

Elles naissent au sein de difficultés de toutes sortes, et elles grandissent au moment terrible de notre histoire où les enfants des bois redoublent d'efforts pour exterminer les colons de Ville-Marie et tous ceux des autres forts échelonnés sur le fleuve. La terreur règne partout presque sans interruption, mais aussi les grands courages surgissent, disons plutôt qu'ils se maintiennent au plus haut degré d'héroïsme.

Celui qui parcourt les chroniques du temps ne peut se défendre des plus vives émotions, en considérant la constante bravoure des premiers colons, leur audace, surtout leur foi profondément enracinée.

Le ciel devait bénir tant de vertueux efforts et de si nobles sacrifices, parce que ces prouesses avaient pour but la gloire de Dieu et l'établissement de son règne.

Quand il n'y aurait eu que l'hécatombe palpitante du Long-Saut, Dollard et ses compagnons

devaient consacrer le triomphe de la civilisation du pays, comme naguère le sang des victimes choisies montait avec l'encens vers le ciel, pour en faire descendre les plus précieuses bénédictions.

Les sauvages vinrent en bon nombre se réfugier au fort de Ville-Marie, et en dépit de nombreuses attaques, la jeune ville prenait un développement sensible. La sécurité qu'ils éprouvaient près de ce groupe de héros gagna leur admiration, leur amitié et leur confiance.

Tous les moyens furent mis en œuvre pour les secourir. Les bons Pères Jésuites donnèrent plus d'étendue à leurs courses et à leurs travaux, et un grand nombre des membres de leur compagnie ne cessèrent d'apporter leur contingent d'efforts pour remplacer ceux que le martyre venait couronner ou que l'épuisement enlevait à la lutte.

Le champ d'héroïsme était vaste alors ; il a été bien glorieusement parcouru en tout sens, je puis dire, et tous les historiens s'accordent à reconnaître l'immense mérite de nos missionnaires.

Si l'on considère que la compagnie de Saint-Sulpice n'était alors qu'à son berceau, et qu'elle ne comptait qu'un nombre très restreint de sujets, il faut reconnaître qu'elle a fait généreusement sa part.

Les Sulpiciens ont embrassé toutes les œuvres des missions sauvages, avec la consolation de les voir donner les plus précieux résultats. Cette œuvre d'évangélisation ne commença que vers 1668, vu que Mgr Laval ne le permit pas avant cette époque (Faillon, *Vie de M. Bourgeois*).

Ces messieurs fondèrent d'abord une mission au lac Ontario, à la baie de Quinté ; elle eut bientôt deux succursales.

C'est dans cette mission que des hommes portant les noms les plus illustres, se dévouèrent avec l'humilité la plus parfaite et s'assujettirent aux privations les plus pénibles. Nommons entre autres Messieurs les abbés Fénelon, demi-frère du célèbre archevêque de Cambrai, Lascaris, d'Urfé, issu de l'ancienne maison impériale de Constantinople, Louis Armand de Cicé, devenu plus tard vicaire apostolique de Siam (l'abbé Cuoq, *Mémoires ;* l'abbé Casgrain, *les Sulpiciens en Acadie*, page 86). M. de Bretonvillier, successeur de M. Olier, supérieur général de Saint-Sulpice, fit de grandes dépenses pour l'entretien de ces missions, comme l'atteste M. Faillon (*Vie de Mère Bourgeois*, I, p. 274).

Ces efforts ne produisirent néanmoins que de faibles résultats et, “ après dix ans d'expérience, écrit M. Faillon (même ouvrage, p. 273), on demeura

convaincu que le fruit de ces missions errantes se réduisait presqu'à rien, et que pour travailler utilement à la conversion des sauvages, il fallait d'abord les rendre sédentaires et les attirer auprès des Français."

Le Père Paul Le Jeune, bien des années auparavant, avait exprimé cette opinion (Rel. 1634, p. 11). "On ne doit espérer grande chose des sauvages, tant qu'ils seront errants. Vous les instruisez aujourd'hui, demain la faim vous enlèvera vos auditeurs ;—de les vouloir suivre, il faudrait autant de religieux qu'ils sont de cabanes. De plus, je ne crois pas que de cent religieux, il y en ait dix qui puissent résister aux travaux qu'il faudrait endurer à leur suite."

C'est à Noël Brûlard, sieur de Sillery, qu'appartient l'honneur d'avoir contribué à la première mission stable de sauvages à Saint-Joseph de Sillery près de Québec. L'acte de donation est de 1639, écrit le Père Rochemonteix (I, 248) ; mais le commandeur de Sillery avait donné ses ordres deux ans auparavant.

En 1637 le Père Le Jeune jeta les fondations de la résidence des Pères, puis on y bâtit des maisons pour les néophytes, un hôpital, un fort destiné à protéger le village, et une chapelle sous le vocable de saint Michel Archange, patron du commandeur.

D'après les registres de la paroisse, elle comptait trente familles algonquines en 1641, et 167 sauvages chrétiens en 1645.

Quand les pauvres Hurons furent massacrés, et que les survivants furent contraints d'abandonner leur pays, ils arrivèrent à Québec en 1650. Secourus pendant un temps par les Pères Jésuites et les charitables Ursulines, ils furent fixés par le Père Chaumonot sur une pointe de l'île d'Orléans, appelée encore aujourd'hui l'anse du fort. " La colonie huronne, écrit le Père Rochemonteix (II, 121), composée d'abord de 400 personnes environ, s'éleva bientôt au chiffre de 600, et le Père Chaumonot en fit une chrétienté modèle, qui rappelait un peu les édifiantes réductions du Paraguay.

" Poursuivis jusque-là par les Iroquois qui vinrent les attaquer, ils se dispersèrent, et une seule nation dite "de la corde" se fixa en 1657, au nombre d'environ 150, au côté nord de la place d'armes de Québec (Rel. 1657).

" Onze ans plus tard, en 1668, ces Hurons, toujours sous la conduite du Père Chaumonot, vont s'établir sur la côte Saint-Michel, près de Québec, où ils fondent la mission de Notre-Dame de Foi " (Rochemonteix, III, 124).

Nous donnons ces détails afin de placer chacune des missions stables suivant l'ordre des années où elles ont été établies.

C'est en 1669 que les Pères Jésuites se décidèrent à établir un nouveau centre d'évangélisation sur leurs terres à la Prairie de la Magdeleine, et le Père Raffaix en fut le fondateur (M. de Belmont, *Mémoires de la guerre des Iroquois*, 13). Bon nombre de sauvages vinrent s'y établir jusqu'en 1671.

A raison de quelque division parmi eux, le Père Frémin transporta la mission au Sault-Saint-Louis où il arriva avec ses néophytes en 1672. Elle venait de s'y établir quand celle de Sainte-Foye fut transportée à quatre ou cinq milles plus loin, et c'est alors qu'elle prit le nom de Notre-Dame de Lorette, à raison d'une chapelle attenante à l'église principale des sauvages et qui ressemblait en tout à la "Santa Casa" d'Italie.

Au commencement du siècle, cette mission fut transportée encore plus loin. Elle conserva toujours le même nom, et pour distinguer les deux endroits, le premier occupé fut l'Ancienne-Lorette, et le second la Jeune-Lorette.

Pendant que ces diverses missions se développaient, les messieurs de Saint-Sulpice s'occupaient aussi avec le plus grand zèle à la sanctification des

enfants des bois. Leur dévouement alla jusqu'à en recueillir un certain nombre dans leur propre séminaire. " Jusqu'alors, écrit M. Faillon (*Hist. de la C. F.*, III, 281), ils les avaient gardés à Ville-Marie, dans le séminaire même. Ils jugèrent qu'ils réussiraient peut-être mieux à les former à la vie civile, s'ils les plaçaient à la campagne, en les éloignant ainsi des occasions de dissipation que la ville pouvait leur offrir. Dans ce dessein, ils formèrent un établissement au-dessus de Lachine, qu'ils appelaient Gentilly, sur le bord du fleuve Saint-Laurent, où ils firent défricher des terres et construire des bâtiments ; et comme la chapelle en fut dédiée au mystère de la Présentation de Marie au Temple, cette mission fut aussi appelée la Présentation. M. de Fénelon, accoutumé déjà aux mœurs des sauvages, fut chargé de cette œuvre ; et pour la rendre plus utile au but qu'on se proposait, il demanda et obtint la propriété de quelques îles voisines de Gentilly. Ces îles, au nombre de trois, situées entre Lachine et le cap Saint-Gilles, avaient été concédées, en 1668, par M. de Courcelles à M. Picoté de Belestre, qui leur donna apparemment le nom de ce gouverneur ; car elles furent depuis appelées les îles Courcelles. Mais après les avoir reçues, M. de Belestre n'y avait fait aucun défrichement ; et comme elles pou-

vaient être d'un grand avantage pour faciliter l'éducation des enfants sauvages, à cause de leur voisinage de Gentilly, le séminaire lui proposa de lui donner, dans l'île de Montréal, des terres en échange pour ces îles, ce qu'il accepta."

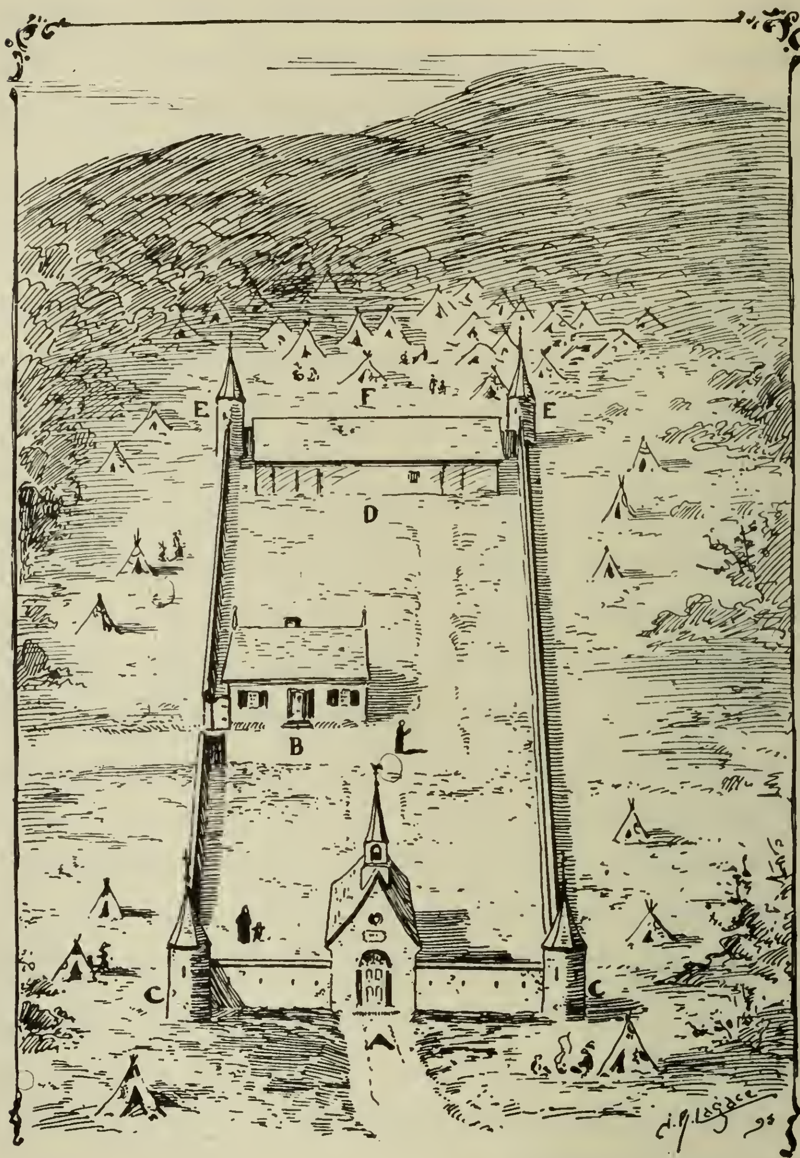
M. de Fénelon s'appliqua donc à l'éducation des sauvages dans ces îles, et la communauté de Saint-Sulpice accomplit à ses frais tous les travaux nécessaires, au moins dans l'une de ces îles, comme aussi elle rencontra les dépenses de la Présentation et de la baie d'Urfé. Cette dernière mission prit son nom du fameux missionnaire l'abbé Lascaris d'Urfé (M. Cuoq, *Mémoires*).

Toutes ces missions ne furent que d'une courte durée, et l'on songea bientôt à les réunir en un lieu plus voisin de Ville-Marie, et partant plus facile à desservir.

C'est alors que fut fondée la mission de la montagne. Elle fut dédiée à Notre-Dame des Neiges, comme l'indiquent les registres du temps. (Ces registres sont à la résidence des messieurs de Saint-Sulpice à Oka.)

Le Père Charlevoix (*Journ. hist.*, V, p. 208) dit de ce village indien :

" Ce sont les ecclésiastiques du séminaire de Montréal qui le gouvernent. Il est sorti bien des braves de ces deux bourgades (le Sault-St-Louis



Plan du fort de la montagne.

A Chapelle de Notre-Dame des Neiges.— B Maison des missionnaires.— C Tours à l'usage des sœurs de la Congrégation.— D Grange destinée à servir d'asile aux femmes et aux enfants en cas d'alarme.— E Bastions.— F Village indien.

et la Montagne) et la ferveur y était admirable avant que l'avarice de nos traitants y eût introduit l'ivrognerie, qui y a fait de bien plus grands ravages encore que dans les missions de Saint-François et de Beckancourt."

Les sauvages des divers postes mentionnés plus haut, affluèrent à la montagne en bon nombre, et vécurent sous leurs huttes avec leur missionnaire, jusqu'à ce qu'on eût entouré un bon lopin de terre de palissades, pour se préserver des attaques des ennemis.

Mais à peine ces nouvelles constructions en bois avaient-elles surgi, qu'elles devinrent la proie des flammes par l'imprudence d'un sauvage ivre. Heureusement, le ciel avait suscité un homme pour réparer ce désastre ; c'était M. Vachon de Belmont, qui doit être assigné comme l'un des plus insignes bienfaiteurs de son temps.

Il fit bâtir à ses frais, en 1680, un fort en pierre avec des bastions ou tourelles. La chapelle de Notre-Dame des Neiges fut placée entre les deux tourelles faisant face à la ville.

Le séminaire a eu l'heureuse idée de les conserver ; ce sont de bien précieuses reliques, à peu près les seules qui nous restent, pour nous rappeler les gloires les plus pures de notre passé.

La Mère Bourgeois désigna deux de ses filles pour aller instruire les enfants sauvages. " Elles partagèrent avec eux leurs dangers et les incommodités des cabanes d'écorce (*Hist. de la Mère Bourgeois*, publiée sur des mémoires certains et originaux en 1818, p. 116).

C'était, ajoute l'auteur, " un voyage d'aller de la ville à la montagne ; on ne pouvait y arriver qu'à travers d'épaisses forêts, entrecoupées de marais et de savanes, dans lesquelles il n'y avait point encore de chemin tracé. Un seul prêtre du séminaire y était d'abord occupé à l'instruction des sauvages, et deux missionnaires y furent logés sous des cabanes d'écorce, comme la plupart des sauvages."

M. Guillaume Bailly était sans doute ce prêtre. Il était arrivé à Montréal avec un autre confrère sulpicien, le 7 septembre 1666, M. Michel Barthélemy.

Ce dernier, après avoir aussi trvaillé au ministère de la montagne, devint curé de la Rivière-des-Prairies, où son nom apparaît sur les registres de 1687 à 1692.

Dès que les tourelles furent terminées, les sœurs se logèrent dans celle que l'on trouve à droite en entrant dans le fort, et la tour qui est de l'autre côté de la chapelle, servait d'école et de boulangerie " (même auteur, 116).

Aujourd'hui, à cet endroit même où tant d'efforts d'évangélisation ont été accomplis, s'élèvent les imposants édifices du grand et du petit séminaire. Au-dessus de la porte, faisant face aux tourelles du vieux fort, le visiteur peut lire : " *Spes messis in semine ;* les prières et les soupirs des premiers missionnaires ont été entendus ; leurs espérances n'ont pas été trompées, la pépinière de leurs néophytes a été transformée en un foyer de lumière évangélique.

Il faut donc reconnaître en ce lieu béni de la montagne, la réalisation des désirs des vertueux fondateurs de Ville-Marie. Dès les premiers temps, M. de Maisonneuve en avait gravi les premières hauteurs, accomplissant en cela un vœu pour la conservation de la colonie naissante.

Vers la fin de décembre 1642, les travaux du fort sur la pointe à Callières étaient terminés, quand les eaux du fleuve montèrent tellement, qu'elles menaçaient de tout détruire (Rel. du P. Vimont, 1643). M. de Maisonneuve planta sur la rive, à l'entrée du fort, une croix, s'engageant à la transporter sur la montagne si le malheur était détourné.

L'attente fut bien pénible, Dieu paraissait même sourd à la voix de son fidèle serviteur, quand enfin les eaux vinrent battre leurs dernières vagues sur le seuil du fort.

Le jour de l'Épiphanie (1643), M. de Maisonneuve s'acheminait vers la montagne, portant lui-même la croix sur ses épaules.

La sainte messe fut célébrée à cette occasion par le Père du Perron, de la société de Jésus, et la Mère Bourgeois rapporte que, depuis ce temps, cet endroit devint un lieu de pèlerinage " où les personnes qui pouvaient quitter l'habitation, allaient y faire des neuvaines, à dessein d'obtenir la conversion des sauvages et de les voir venir avec soumission pour y être instruits" (Écrits autographes de la Mère Bourgeois).

En traversant l'Océan, M. de Maisonneuve avait entretenu la Mère Bourgeois de sa croix de la montagne. " Quand je fus arrivée, écrit-elle, M. de Maisonneuve, pour s'acquitter de la promesse qu'il m'avait faite, de me mener sur la montagne, détacha trente hommes qui m'y accompagnèrent. Mais les sauvages avaient ôté la croix" (Ecrits autographes).

Affligée de ce méfait, la sainte femme, de retour au fort, s'employa auprès des ouvriers pour la reconstruire. " J'y menai Minime (fervent chrétien et charpentier très habile), avec quelques autres hommes, et nous y fûmes trois jours de suite. La croix fut plantée, ainsi qu'une palissade de pieux pour la clore. Mais l'on ne put y retourner ;

car il survint des empêchements des Iroquois, qui se cachaient dans le bois pour surprendre nos travailleurs" (Ecrits autog.).

Ce lieu fut toujours cher aux colons, et du moment que les dangers disparaissaient, ils en reprenaient le sentier. La messe y fut célébrée souvent. " Il se rencontra un jour, rapporte la mère Bourgeois (Ecrits autog.), que de quinze ou seize personnes qui y étaient allées, pas une ne pouvait servir la sainte messe.

" Mlle Mance fut obligée de la faire servir par Pierre Gadois, qui était un enfant, en lui aidant à prononcer les réponses. Tout cela se passait avec bien de la piété."

M. de Maisonneuve avait conçu le projet d'y bâtir une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, et il publia une ordonnance à cet effet, le 19 novembre 1661. " Ayant une entière connaissance du zèle et de l'affection du sieur de St-André, disait l'ordonnance, pour l'établissement de la foi en ce pays, nous, en vertu des pouvoirs qui nous ont été donnés par messieurs les Associés, Seigneurs de cette île, lui avons donné commission de recevoir toutes les censives qui leur sont dues, avec pouvoir de faire profiter l'argent qui proviendra de cette recette, pour être employé, suivant nos ordres, à la construction d'une chapelle sur la montagne, en

l'honneur de la très sainte Vierge, le tout sous le bon plaisir de M. l'évêque de Pétrée (Greffe de Ville-Marie, 19 novembre 1661). C'est ce qui fait écrire à M. l'abbé P. Rousseau, dans son excellent ouvrage sur M. de Maisonneuve (p. 250) : "Il voulait remplacer le calvaire abattu par les Iroquois par un pèlerinage nouveau, et attirer sur Ville-Marie la protection de la Reine du ciel."

Il est naturel de supposer que c'était précisément à sa croix de la montagne que Maisonneuve se proposait d'ériger ce nouveau sanctuaire.

Ce soin fut laissé à d'autres, car il ne lui fut pas possible d'accomplir son pieux projet.

Méconnu dans ses intentions sincères de promouvoir les intérêts de sa chère colonie, il fut destitué et se retira en France (1665).

On doit dire qu'il laissa son cœur à Ville-Marie, et qu'il ne se vengea de son cruel revers que par la prière et les bienfaits.

Il mourut à Paris le 9 septembre 1676, " dans son domicile ordinaire, écrit M. Faillon (*Hist. de la col. franç.*, I, p. 116), situé sur la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, entre les portes Saint-Marcel et Saint-Victor.

Son corps fut transporté dans l'église des PP. de la Doctrine chrétienne, où l'on fit ses obsèques.

Montréal, après tant d'années d'oubli presque complet, vient enfin d'évoquer les souvenirs de son glorieux berceau, en lui élevant un monument vraiment digne en beauté artistique, de son héroïque fondateur.

Quand le temps de la mission de la montagne arriva, ce fut à peu près au même endroit où Maisonneuve avait planté sa croix, que la chapelle de Notre-Dame des Neiges fut construite, unissant ainsi le vœu de l'illustre gouverneur à son généreux accomplissement.

Certains écrivains ont plusieurs fois donné à la montagne le nom de Notre-Dame des Anges ; les registres conservés à Oka portent cependant tous le titre de Notre-Dame des Neiges.

C'est la résidence des Pères Récollets à Québec qui prit d'abord le nom de Notre-Dame des Anges, et ensuite celle des Pères Jésuites.

Cette dernière fut fixée sur une concession de terre accordée aux Pères par le duc de Ventadour ; ils en prirent possession le premier septembre 1626, en y plantant une croix (Rochemonteix, I).

Le patronage de Notre-Dame des Neiges a dû être donné à la montagne à la suggestion de la Mère Bourgeois.

On trouve cette sainte femme à la tête de tous les mouvements de piété, dès que Dieu l'a conduite

vers la Nouvelle-France. Voyez l'intérêt qu'elle porte à cette croix de la montagne, comme elle s'empresse de la relever ! Du moment qu'un sanctuaire y fut érigé, elle a dû insister pour qu'il fût dédié à Notre-Dame des Neiges ; elle avait du reste une dévotion toute particulière pour Marie, invoquée sous ce titre.

Ayant réussi à obtenir une petite Iroquoise, au moyen de présents offerts à sa mère, elle se hâta de la faire baptiser. Ce fut le quatre août 1658, que l'eau sainte coula sur son front. Elle fut nommée Marie des Neiges. M. de Maisonneuve fut son parrain, et sa marraine fut Élisabeth Moyen, épouse du major Lambert Closse.

" Le Père Le Moine a assuré que c'était la première baptisée des Iroquois, écrit la Mère Bourgeois elle-même (Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois*, I, p. 97).

" Peu de temps après que j'eus cette enfant, j'allai en France, et durant mon absence, elle fut mise chez la petite Lacroix. Le père de l'enfant qui vint à Montréal voulut ravoir sa fille, mais il ne put découvrir où elle était, et fut contraint de s'en retourner sans l'avoir. Cette enfant est morte à six ans dans notre maison."

Le registre de Notre-Dame dit à son sujet : " Le 19 août 1663, a été enterrée Marie, surnommée

des Neiges, âgée de quatre ans et dix mois, prise à la Congrégation ; elle était Agniéronone, donnée pour fille à M. de Maisonneuve par sa mère, à l'âge de dix mois."

La Mère Bourgeois adopta deux autres petites Indiennes auxquelles elle donna encore le nom de Marie des Neiges (*Hist. du Mont.*, 1662-1663).

En 1670 elle repassa en France pour enrôler des jeunes filles et les associer à ses œuvres. Comme le vaisseau retardait à mettre à la voile, la Mère Bourgeois se rendit avec ses compagnes en pèlerinage à Notre-Dame des Neiges, sanctuaire célèbre dédié à la sainte Vierge, éloigné de plusieurs lieues du Havre-de-Grâce (*Vie de la Sœur Bourgeois*, édition de 1818).

Décidément, elle avait une dévotion bien spéciale pour Notre-Dame des Neiges.

Quand la chapelle de la montagne s'éleva à l'entrée du fort, les messieurs de Saint-Sulpice ne crurent mieux faire que de la consacrer à Marie sous ce titre.

La mission prit un grand développement, et au bout de vingt ans, il devint nécessaire de la diviser (*Mémoires* de l'abbé Cuoq).

Il faut cependant admettre que la raison principale de ce changement fut d'éloigner les sauvages de la ville, où ils étaient exposés à de mauvais exemples, surtout à l'ivrognerie.

Le commerce de l'eau-de-vie a toujours été la cause des plus grands désordres, nous l'avons dit plus haut. " En vain les missionnaires, écrit le P. Charlevoix (*Journal hist.*, V, p. 208), ont employé pour arrêter ce désordre toute leur industrie et toute leur vigilance ; ils ont eu beau implorer le secours des puissances, menacer de la colère du ciel, apporter les raisons les plus persuasives, tout a été inutile. On voit jusque dans les places et les rues de Montréal les spectacles les plus affreux, suites inévitables de l'ivresse de ces barbares ; les maris et les femmes, les pères, les mères et les enfants, les frères et les sœurs, se prendre à la gorge, s'arracher les oreilles, se mordre à belles dents comme des loups enragés. Les airs retentissent pendant la nuit de hurlements beaucoup plus horribles que ceux dont les bêtes féroces font retentir les bois."

Le commerce de l'eau-de-vie prit donc des proportions très alarmantes. M. de Maisonneuve lança quatre ordonnances, défendant la traite des boissons fortes avec les Indiens. " C'était le fléau permanent de la colonie, écrit M. l'abbé Rousseau (*Maisonneuve*, 248), que les traiteurs s'offorçaient d'introduire dans Ville-Marie."

Nous n'avons pas à nous occuper de cette question ; seulement, il faut reconnaître la sagesse des

missionnaires de la montagne, en prenant la généreuse résolution de s'éloigner avec leurs néophytes d'un lieu offrant des occasions si prochaines de démoralisation.

Vingt ans s'étaient à peine écoulés, des dépenses considérables avaient été faites, et il fallait déjà quitter ce lieu pour assurer aux évangélisateurs la tranquillité et le succès.

" La montagne ne fut cependant pas de suite abandonnée, disent les mémoires de l'abbé Cuoq, et deux cents sauvages, dont plusieurs encore cathécumènes, y restèrent sous la conduite de messieurs Trouvé, Mariet, et de Belmont, tandis que trois autres missionnaires : Robert Gay, Maurice Queré de Tréguron et Hamon Gouen allaient, avec un égal nombre d'Indiens, fonder une nouvelle mission au Sault-au-Récollet." Je dois remarquer cependant que messieurs Gay et Queré vinrent ensemble ici dès le début de la mission; tandis que M. Gouen, arrivé de France en 1714, fut assigné alors à notre mission.

Ces établissements n'avaient pas seulement un but religieux, ils offraient aussi à la colonie une défense précieuse.

M. de Belmont, dans son court récit de la guerre des Iroquois, cite plusieurs rencontres où les forces réunies des diverses missions sauvages furent du

plus grand secours. Ainsi, il mentionne un engagement, en juin 1687, où 40 hommes de Lorette prirent part ; et en 1691, 120 hommes de la mission Saint-Louis, 40 de la montagne, et 20 de Lorette, y contribuèrent. Il s'agit ici évidemment des sauvages de Lorette de Québec, puisque notre Lorette ne commença qu'en 1696.

Le fait du concours des enfants de nos missionnaires, n'est pas suffisamment apprécié ; on perd de vue leur endurance et leurs connaissances des pays de chasse.

Il faut signaler un autre point, c'est la généreuse assistance des messieurs de Saint-Sulpice pour la colonie en un temps de dangers si graves. Le fort de la montagne fut bâti aux frais personnels de M. de Belmont ; ce fut la première fortification importante de tous les environs.

M. Hector de Callières écrivait au ministère en 1635 : " La ville de Montréal n'a pas de clôture ni réduit. Il (le gouverneur) se propose de faire travailler les soldats à ces clôtures de palissades terrassées autour de Ville-Marie, avec des redans dans les endroits les plus nécessaires. Tous les habitants de l'île s'y retireraient avec leurs meilleurs effets " (*Bulletin hist.*, I, p. 145).

Mais voici ce qu'écrivait M. le gouverneur de Denonville, le 12 novembre 1685 : " A l'Isle de

Montréal, il n'y a aucune apparence de réduit que celui des sauvages de la montagne, que M. de Belmont a fait fermer avec beaucoup de soin et d'application. Ainsi l'on peut dire avec vérité que depuis la rivière du Loup jusqu'à la pointe de l'île de Montréal, qui sont plus de cent lieues de long, il n'y a pas un seul endroit à pouvoir mettre quoi que ce soit à couvert d'un ennemi" (*Corresp. générale*, vol. VII, p. 205).

M. de Denonville fait ici erreur de distance (peut-être est-ce la faute d'un copiste !), autrement il faut dire que le gouverneur perd de vue les forts de Sorel, des Trois-Rivières, comme aussi le souvenir du fort érigé à Sillery par le Père Paul Le Jeune dès 1637, mentionné plus haut.

Dans un écrit copié par M. Jacques Viger (*Sabredache*, l'abbé Verreault) attribué au Père Jérôme Lalemant, en date de 1664, il est dit : "Les Pères ont fait bâtir deux forts avec de grandes dépenses, l'un pour les Français, l'autre pour les Algonquins, qui est composé de quatre murailles de pierre flanquées de quatre tourelles, étant aux quatre coins, dans lequel les Pères ont fait de plus contruire une église."

"Le nombre des villages fortifiés, écrit Mr Benj. Sulte (*Hist. des C.-F.*, V, 138), où plutôt de ceux qui renfermaient des fortins en bois et quelquefois en

pierre, était égal aux seigneuries ; surtout dans le gouvernement de Montréal on cite Châteauguay, Saint-Ours, Sorel, Saint-François du Lac, Contrecœur, Boucherville, Verchères, Lougueuil, Laprairie, Lachenaie, Repentigny, ayant des garnisons régulières, faibles, il est vrai, mais qui pouvaient se renforcer au besoin des habitants et même des femmes, car il y a plus d'une mention de ces héroïnes faisant le coup de feu, pour défendre leurs maisons."

A part ces réserves, on peut dire que l'honneur du fort le plus important dans l'île de Montréal, " fermé avec beaucoup de soin et d'application," revient à M. de Belmont.

La communauté à laquelle il appartenait, non seulement a approuvé son dessein, mais elle a constamment tenu la même conduite. Les forts de la Nouvelle-Lorette au Sault, et du lac des Deux-Montagnes, en sont des preuves historiques.

Pendant que M. de Denonville entretient le ministère de l'urgence de postes ou de forts à la ville même, au bout de l'île de Montréal, à Chasteauguay, à La Chesnaye, à l'île Jésus (*Corr. gén.*, vol. 8, 176, Bib. du Parl., Ottawa), il écrit aussi : " Messieurs du séminaire de Montréal, pour favoriser l'augmentation des établissements dans l'île de Montréal, ont, à ma prière, concédé au

sieur Le Bert le privilège de bâtir un moulin de pierres que j'ai vu commencé, qui nous servira de redoute sur une hauteur au bout de l'île de Montréal, qui voit la rivière des Outaouak, le lac des Deux-Montagnes, et la rivière des Prairies, qui ferme l'île du côté du nord ; auprès de celui-là, on travaille à une église pour faire une cure dont M. l'abbé d'Urfé sera le prélat (vol. 8, 200).

L'acte de cette concession porte la date du dix-huit août 1686. M. Dollier y déclare qu'ayant une parfaite connaissance du grand bien que M. Le Ber avait fait depuis plusieurs années à ce pays, et de celui qu'il y faisait encore journellement ; et qu'étant très avantageux d'attirer des habitants dans cette extrémité de l'île pour la fortifier, il accordait de l'avis des messieurs du séminaire, à M. Le Ber l'autorisation de bâtir un moulin sur son fief de Senneville, et d'en jouir lui et les siens, en toute propriété (Faillon, *Jacques Le Ber*, p. 321).

C'est ainsi que la défense du pays et le salut des âmes étaient sagement pourvus de moyens de succès.

Quand les messieurs de Saint-Sulpice dirigèrent une partie de leurs néophytes du côté de nos plages, ils bâtirent encore un fort à trois bastions aux coins d'un grand carré de fortes palissades ;

la chapelle fut construite à l'angle de l'est, sur le plan de Notre-Dame de Lorette en Italie. Et c'est pour cela que la mission prit le nom de Nouvelle-Lorette.

Les sauvages ayant quitté Notre-Dame des Neiges de la montagne, pour se rendre au Sault, du côté nord de l'île de Montréal, se dirent dans leur langue : "Ska8anoti, — de l'autre côté de l'île. C'est pourquoi les documents de l'époque disent Notre-Dame de Lorette ou de la Nouvelle-Lorette, pour la distinguer sans doute de celle près de Québec, ou simplement, comme les sauvages : Ska8anoti.

Nous sommes arrivés à une époque où les efforts des missionnaires pour l'évangélisation des sauvages vont produire les plus précieux résultats.

La cour, au lieu d'imposer un plan irréalisable de francisation, favorisa enfin leur zèle basé sur la connaissance approfondie de leurs néophytes.

Les Jésuites avaient depuis longtemps tenté l'établissement de séminaires, où ils se flattaient de pouvoir non seulement affermir dans la foi les jeunes Indiens de leurs diverses bourgades, mais encore de les pousser plus loin dans le développement intellectuel, pour en faire des citoyens français et même des apôtres dans leurs anciens foyers. Le premier dessein de la résidence de Québec,

écrivait le Père Le Jeune (Rel. 1635), est de dresser un collège pour instruire les enfants des familles qui se vont tous les jours multipliant.

" Le second dessein est d'établir un séminaire de petits sauvages, pour les élever dans la foi chrétienne. En 1636 (Rel.) le même Père disait : " Nous changeons la pensée que nous avons eue autrefois d'arrêter là le séminaire. L'expérience nous fait voir qu'il le faut nécessairement placer où est le gros de nos Français, à Québec, pour arrêter les petits sauvages par les petits Français."

Les bons pères espéraient de cette façon réussir, comptant sur l'efficacité d'une saine influence. Un pareil projet nécessitait des dépenses considérables, et il faut reconnaître que les pères se sont imposé de grandes privations pour les rencontrer.

En dépit de leurs sacrifices, après avoir plusieurs fois changé d'endroit, il fallut ouvrir les yeux devant une complète impossibilité.

Plus tard, vers 1668, la cour insista pour tenter de nouveaux essais.

Colbert, animé du désir sincère de promouvoir l'heureux développement de la colonie et d'assurer le salut des sauvages, écrivit à Mgr Laval, au nom du roi, pour le décider à offrir à ces derniers les bienfaits de la civilisation française (*Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Gosselin, I, 558).

Sa Grandeur s'empressa de se rendre à ce désir.

Le ministre du roi fit la même demande aux messieurs de Saint-Sulpice. M. de Queylus répondit à ce sujet que " volontiers le séminaire de Ville-Marie tiendrait une école pour l'éducation des sauvages grands et petits, et appliquerait deux de ses prêtres à leur enseigner la langue française et à les civiliser, si Mgr de Laval l'avait pour agréable (Faillon, *H. de la C.*, III, 270). C'est alors que les sauvages furent reçus dans le séminaire même, comme nous l'avons déjà rapporté (Ibidem, III, 281).

Ce fut peine perdue, et bientôt tout le monde fut obligé d'admettre que ni les efforts de Mgr Laval, ni ceux des Jésuites et des Sulpiciens, ne pouvaient triompher des difficultés.

L'obstacle le plus terrible venait précisément de l'association française que la cour voulait favoriser, ce qui faisait écrire à M. de Latour (*Mémoires*,—97) que le mélange des Français ne servait de rien aux sauvages et nuisait aux Français.

Plus cette association devint facile à raison des temps de paix, plus elle fut pernicieuse pour les pauvres sauvages. Une fois installés à la montagne, la proximité de la ville leur fut désastreuse ; et même ils se trouvèrent au Sault encore

trop près des occasions d'ivrognerie et de débauche.

M. de Belmont parle dans ses notes sur la colonie, d'horribles désordres commis tout le long du chemin de la Nouvelle-Lorette, et qui le rendaient très périlleux.

Quand les missionnaires eurent réussi à les grouper autour d'eux, à l'ombre de leur chapelle, loin des scandales et des séductions des Européens, il y eut des merveilles opérées par leur vie de sainteté. " On les voyait, écrit le Père Charlevoix au sujet de la bourgade du Sault-Saint-Louis (*Journal hist.*, V, 260), dans le fort de la guerre, parcourir, au péril même de leur vie, tous les cantons pour y faire des prosélytes, et quand ils tombaient entre les mains de leurs ennemis, qui souvent étaient leurs plus proches parents, s'estimer heureux de mourir au milieu des plus affreux supplices, par la raison qu'ils ne s'y étaient exposés que pour procurer la gloire de Dieu et le salut de leurs frères."

Mgr de Saint-Vallier, en 1688, disait de cette mission : "La vie commune de tous les chrétiens de cette mission n'a rien de commun, et l'on prendrait tout ce village pour un monastère. Comme ils n'ont quitté les commodités de leur pays que pour assurer leur salut, on les voit tout

portés à la pratique du plus parfait détachement, et ils gardent parmi eux un si bel ordre pour leur sanctification, qu'il serait difficile d'y rien ajouter" (Charlevoix, *Jour. hist.*, V., 261). Le même évêque donne aussi à la mission de la montagne l'éloge suivant : "Les habitants de ce village sont des Iroquois et des Hurons non seulement bien convertis, mais parfaitement fervents, qui ont été assemblés et cultivés par le zèle et les soins des MM. de Saint-Sulpice : on y vit comme dans un cloître, et toutes les vertus s'y pratiquent selon les règles de la plus haute perfection évangélique... quand ils sont les uns avec les autres, ils s'entr'animent à la vertu par la sainteté de leur conversation, et ils exercent entre eux, en toute occasion, une charité continuelle" (Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois*, I, 291). Au sujet de ces paroles, M. Faillon fait la remarque que Mgr de Saint-Vallier n'eut pas le temps de connaître à fond l'état des missions : "du moins, dit-il, si un grand nombre de sauvages étaient tels qu'il les dépeint, il est certain que tous ne donnaient pas les mêmes sujets de consolation à leurs missionnaires, et que parmi ceux de la montagne en particulier, il s'en trouvait alors qui les affligeaient par leur penchant à la boisson, et par leur rechute dans ce malheureux vice" (Ibidem).

Vers le 27 septembre 1696, les sauvages de la montagne furent transférés au Sault-au-Récollet, sous la direction de leur fameux missionnaire M. Robert Gay.

" Il était prêtre du diocèce d'Autun, d'après M. l'abbé Cuoq (*Mémoires*). D'abord missionnaire à la montagne de 1688-1696, il déploya d'après les mémoires du temps, les qualités d'un apôtre et celles d'un général d'armée. Son zèle et sa bravoure n'éclatèrent pas moins au Sault-au-Récollet, où il fut employé de 1696 à 1721 ; son dernier poste fut la nouvelle mission du lac des Deux-Montagnes, dont il fut le premier supérieur de 1721 à 1725."

La mission de Notre-Dame de la Nouvelle-Lorette devait durer vingt-cinq années, et pendant tout ce temps, il lui fut donné de recueillir les exemples de zèle, de courage et de dévouement de cet illustre personnage.

Il en est de M. Gay comme de tous ses confrères de ces temps héroïques ; si l'on arrive à mettre la main sur quelques documents précieux où leurs actes apostoliques sont mentionnés, on recueille trop peu de détails.

C'est alors que les relations des pères Jésuites apparaissent dans toute leur utitilité.

Chaque missionnaire y entre dans les plus minutieux détails au sujet des travaux de tous genres,

du progrès, des œuvres, des obstacles, des périls, des tortures et des immolations. Vous voyez la part que chacun apporte au développement de la colonie, au point que les vies de tous leurs héros de ce temps se trouvent écrites de leurs propres mains, pour ainsi dire.

M. Gay est un des plus fameux missionnaires des premiers temps de là colonie. L'auréole du martyre ne brille pas sur son front, mais il a eu le généreux courage de la mériter ; il nous reste assez de détails sur sa vie pour prouver que les supplices, la mort même qu'il a souvent affrontée, n'ont fait qu'activer son zèle.

Après avoir passé huit ans à la montagne, vingt-cinq au Sault, n'abandonnant jamais ses chers sauvages, il les accompagne à Oka et leur consacre les quatre dernières années de sa vie. Voilà donc trente-sept ans employées à la sanctification des Indiens.

Il avait acquis un merveilleux ascendant sur ses nombreux néophytes. D'une haute et forte stature, avec un sang bouillant et ce courage français qui ne recule devant rien, aux muscles de fer, à la tête de ses sauvages il affrontait tous les feux de l'ennemi.

Le 7 mai 1691, le moulin-fort bâti par le sieur Le Ber et dont nous avons déjà parlé, fut détruit

par le feu, et c'est là que M. de Verchères succomba sous les coups des féroces ennemis (Belmont, *Hist. du C.*, 33). " Jacques Le Ber, écrit M. Faillon, construisit à la tête de l'île de Montréal un fort de pierres, il fut ainsi le premier ou plutôt le seul d'entre les particuliers qui sacrifia une partie de sa fortune à la sécurité publique (*Vie de Mlle Le Ber*, 319).

M. de Vaudreuil écrivait au ministre, " que ce fort de Senneville mettait la colonie à couvert de ce côté-là de l'invasion " (Idem, 321).

Le 2 juillet de la même année, une bande nombreuse d'Iroquois, côtoyant notre rivière, arriva jusqu'à Repentigny et y fit un grand massacre. Vingt Français y perdirent la vie et trente Iroquois restèrent sur le champ de bataille (Belmont, *Hist. du Canada* 32).

Il fallut prendre la revanche : M. de Vaudreuil forma un parti de guerre vers le 12 octobre suivant. M. Gay prit part à cette expédition à la tête de 40 guerriers, les plus intrépides de sa mission de la montagne ; 120 hommes de celle du Sault-Saint-Louis et 20 de Lorette de Québec, se joignirent à eux.

En février 1692, il y eut un autre engagement contre les Iroquois au lac Saint-François.

Sur soixante hommes, vingt-quatre furent tués et vingt furent faits prisonniers. " M. Gay, écrit M. de Belmont (*Hist. du Can.*, 34), vint en l'eau glacée jusqu'aux genoux, couchant sur la neige, jeûnant le carême avec une grosse fluxion sur les dents et la joue." Ce récit démontre l'intrépidité de cet homme de Dieu.

Rien n'arrêtait l'ardeur de son courage.

Au mois de mai 1692, il apparaît encore à la tête de ses braves sauvages ; cette fois, il en compte cent plus courageux et mieux disciplinés. Ils font bonne figure à côté des cinq cents Français qui prenaient part à l'expédition.

A cette époque, l'ennemi s'était tellement enhardi par certains succès désestreux pour la colonie, qu'il surgissait presque à chaque instant. C'est ce qui fait écrire à M. Dollier dans son *Histoire du Montréal :* " De tous côtés on était en crainte à cause des embuscades. Si on voulait faire savoir à Québec ou aux Trois-Rivières des nouvelles importantes à la guerre, il fallait chercher les meilleurs canotiers, les faire partir de nuit ; et ceux-ci, avec une diligence extrême, qu'aujourd'hui on aurait de la peine à croire, tâchaient de se rendre au lieu désigné, et d'éviter par leur vitesse la rencontre des ennemis."

Il était donc urgent d'arrêter ces descentes terrifiantes des Iroquois, en se rendant jusqu'au sein de leur pays pour les subjuguer et les forcer à respecter les colons.

M. Jacques Le Ber écrivit à son fils la description d'une de ces campagnes, entreprise pour la gloire de Dieu et le maintien de la colonie. Elle a été copiée par M. Faillon à la Bibliothèque royale de Paris et fut écrite vers la fin de l'année 1693. " Ce parti se composait, dit M. Faillon (*Notice sur la famille Le Ber*, 313), de cent soldats choisis parmi toutes les troupes, et de deux cent trente sauvages chrétiens du Sault-Saint-Louis ou de la montagne, à l'exception de trente venus de Québec."

Pour pénétrer au pays des Iroquois, il fallait une marche longue et pénible au milieu des neiges et des glaces pendant près d'un mois (Même auteur).

Les vaillants soldats se rendirent jusqu'à un des villages ennemis, Agnié, dont ils s'emparèrent d'abord. Ils réussirent à en conquérir un autre, et se rendirent maîtres de deux cents prisonniers.

D'après les paroles du sieur Jacques Le Ber, notre héroïque missionnaire fut l'âme de cette armée intrépide dont il enflammait le courage par ses propres exemples. " Il faut présentement vous faire le détail des particularités. Les trois chefs, M. Manthet, M. Courtemanche et M. Lanoux,

Canadiens, furent unis, et toutes leurs troupes les imitèrent. Dieu fut servi pendant toute cette campagne comme si ç'avait été une communauté de religieux. Il ne faut pas que j'oublie la manière avec laquelle M. Gay, ecclésiastique de la montagne, s'est signalé. Il a agi en apôtre et en général d'armée. Dans la seconde sortie que l'on fit, il s'aperçut qu'une partie de nos gens lâchaient pied ; il courut à eux, leur criant : Vous ne faites donc pas réflexion que vous avez à votre tête la sainte Vierge que nous avons prise pour notre protectrice ; que nous avons reçu d'elle tant de marques de son assistance, et qu'elle est notre bouclier ? Que craignez-vous ? Nous avons affaire à des infidèles qui n'ont que la figure d'homme ; et ne vous souvenez-vous pas que vous êtes les sujets du roi de France, dont le nom fait trembler toute l'Europe ? Voudriez-vous ternir la gloire de votre monarque par une lâcheté indigne du nom français ? "

Ce discours, ajoute M. Le Ber, remit le courage à beaucoup de nos gens, qui retournèrent au combat. Il ne s'est point fait de parti de guerre où M. Gay n'ait été présent, et où il ne se soit fait aimer des Français et des sauvages par son zèle et par sa charité qui n'a pas de bornes."

Impossible d'ajouter quoi que ce soit à cet éloge. Quelle reconnaissance nous devons au célèbre his-

torien Faillon d'avoir tiré de l'oubli un document si précieux !

C'est une gloire pour notre localité d'avoir possédé pendant de longues années ce modèle de courage et de vertus héroïques.

M. Robert Gay mourut au séminaire de Montréal, le 28 juillet 1725, à l'âge de 62 ans.

Un autre fameux missionnaire qui a assisté M. Robert Gay dans tous ses travaux apostoliques, c'est M. Maurice Queré de Tréguron.

Il vint au Canada en 1691, et conformément à ses désirs, il fut immédiatement employé au ministère des Indiens de la montagne.

Lorsque la mission sauvage fut transférée au Sault, il suivit ses sauvages et, comme M. Gay, il ne les abandonna que lorsque, accablé d'infirmités, suite des excès de son zèle plus encore que du nombre de ses années, il vint terminer sa longue carrière au milieu de ses confrères au séminaire de Montréal, le 7 août 1754 (l'abbé Cuoq, *Mémoires*).

Il faut comparer les dates pour apprécier la somme prodigieuse de travail et de généreux dévouement fourni par ce nouvel apôtre.

Arrivé de France avec un nom qui dit assez ce qu'il y avait de noble dans son sang, il venait offrir à notre pays toute la vigueur de son âge avec les prémices de son sacerdoce.

L'étude de la langue huronne occupa d'abord ses loisirs. Il la posséda mieux que l'algonquin, affirme M. Cuoq, la plus grande autorité en cette matière. Cependant il savait assez cette dernière langue pour répondre à presque tous les besoins.

Son zèle se maintint sans relâche depuis 1691 à 1754, ce qui donne 63 années de vie héroïque en face des mêmes dangers, des ennuis de toutes sortes et d'angoisses poignantes.

Sans doute il n'y avait pas toujours ici, comme au Lac, les souffrances des prairies et des bois ; mais que de tracas de toutes sortes de la part des néophytes si soupçonneux, si passionnés pour la pêche et la chasse, passant tous leurs jours de jeu, de nonchalance, à l'abri des forts de nos messieurs, et nourris de leurs constantes aumônes. Qui ne se rappelle parmi ceux qui ont visité la mission du Lac, il y a une quarantaine d'années, le soin vigilant des sauvages à garder leur tradition d'encombrer le parloir et surtout d'assiéger la cuisine ?

Je ne fais que mentionner des désagréments, des embarras inhérents à ces natures toujours plus ou moins barbares. Au temps cependant où nous sommes, il y avait plus que tout cela.

Les détails déjà fournis mettent sous nos yeux des dangers très sérieux, des surprises fréquentes.

Les deux missionnaires dont nous venons de parler demeurèrent attachés à la mission de la Nouvelle-Lorette tout le temps de sa durée.

Vers la fin, cependant, le séminaire en désigna un troisième, M. Hamon Gouin.

D'après le mémoire de M. Cuoq déjà cité, il était de l'ancien diocèse de Saint-Pol-de-Léon et il arriva à Montréal en 1614.

Envoyé tout de suite à la mission du Sault, il y demeura jusqu'au départ des sauvages pour le lac des Deux-Montagnes. Il fut remarquable par sa connaissance de l'iroquois surtout, et il possédait assez bien le huron pour pouvoir exercer le ministère en cette dernière langue.

Pour nous faire comprendre les difficultés des langues indiennes, M. l'abbé Cuoq affirme que l'iroquois et le huron se ressemblent à peu près comme l'espagnol et le portugais, ce qui veut dire que ce sont deux dialectes différents.

Malgré cela, les langues espagnole et portugaise vous arrivent avec des sons qui ne surprennent pas trop, avec des similitudes latines indiquant quelque sens ; mais vous entendez parler l'iroquois, ouvrez vos oreilles toutes grandes, jamais vous ne distinguerez quoi que ce soit vous donnant une lueur d'espérance.

Je me garderai bien de la moindre critique, ayant reçu de connaisseurs émérites des explications fort intéressantes. Ainsi on m'a fait comprendre que dans les langues sauvages, les mots sont verbes, de manière qu'ils n'ont rien d'arbitraire, et qu'ils vous racontent chacun leur fait. Prenez le mot clef,—on aurait bien pu dire autrement,—le sauvage appelle cet objet : ce qui ouvre, c'est avec cela qu'on ouvre ; une table : c'est là-dessus qu'on mange.

Il fallait néanmoins beaucoup de courage et de patience pour déchiffrer ces dialectes barbares ; et si les missionnaires sont arrivés à un amour sincère pour ce genre d'étude, c'était comme le prélude de la récompense que Dieu leur réservait.

L'étude difficile des langues indiennes ne fut pas seulement abordée par nos premiers missionnaires, elle fut aussi embrassée par les filles de la vénérable Mère Bourgeois. Nous avons déjà vu cette bonne Mère adopter successivement trois petites Iroquoises auxquelles elle donna le nom de Marie des Neiges. C'étaient les prémices de son œuvre chérie de conversion des sauvages.

Jusqu'en 1673, il en vint très peu se fixer dans l'île de Montréal, et tout son zèle dut se borner aux soins de quelques petites Indiennes données

par leurs parents à M. de Maisonneuve ou à M. de Courcelles (Faillon, *Mère Bourgeois*, I, 273).

L'idée de régénération cependant la dominait, elle se joignait aux personnes pieuses de Ville-Marie pour se rendre à la montagne, faisant des neuvaines à dessein d'obtenir de Dieu la conversion des sauvages, et que ceux-ci vinssent avec soumission pour être instruits (Ecrits autog.).

Ses prières furent exaucées. Catherine Tegahkouita, qui arriva au Sault-Saint-Louis en octobre 1677 (Charlevoix, *Nouvelle-France* 2, 446), aurait été poussée à se consacrer à Dieu d'une manière héroïque par ses rapports avec sa communauté. " Aussitôt qu'elle eut vu, écrit la Mère Juchereau (*Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 151), des religieuses de Montréal et qu'elle eut appris comment elles s'étaient consacrées à Dieu, elle importuna le missionnaire pour obtenir la permission de faire le vœu de chasteté, ce qu'il lui accorda après avoir éprouvé son désir et s'être assuré de la solidité de sa résolution."

M. Faillon affirme que ce passage doit s'appliquer à la Mère Bourgeois et à ses compagnes, puisque les sœurs de Saint-Joseph gardaient déjà la clôture (*Vie de la Mère Bourgeois*, I, 197).

Du reste la vie si édifiante de la Mère Bourgeois devait produire des effets de ce genre, car le père

Bouvart, supérieur des Jésuites à Québec, excellent juge en ces matières, écrivait : " Je ne crois pas avoir jamais vu de fille aussi vertueuse que la sœur Bourgeois, tant j'ai remarqué en elle de grandeur d'âme, de foi, de confiance en Dieu, de dévotion, de zèle, d'humilité et de mortification " (*Vie de la sœur Bourgeois*, 1818).

Ses filles, une fois rendues à la montagne, virent bientôt leur dévouement couronné d'un succès consolant, et la Mère Bourgeois y cueillit pour sa communauté des fruits très précieux. Deux Iroquoises se joignirent à son institut, une d'elles s'appelait Marie-Barbe Attontinon ; " elle fut baptisée à la montagne, écrit la sœur Bourgeois (Ecrits autog.), et vint ensuite à la maison pour entrer en communauté. Elle y a été reçue, a pris l'habit et a fait les promesses comme on les faisait pour lors. Elle y demeura douze ans et est morte bien chrétiennement."

Une autre Iroquoise du nom de Gannensagonas fut baptisée à la montagne le 28 juin 1681 (Registres d'Oka, 28 juin 1681) et prit le nom de Marie-Thérèse. Elle était alors âgée de quatorze ans. Elle se dévoua au salut des filles de sa nation à la montagne pendant treize ans.

C'est d'elle que M. de Belmont a écrit : " Les vertus qui brillaient le plus en elle étaient la

modestie, le silence et la mortification corporelle (Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois*, I, 294).

Elle mourut en odeur de sainteté à la montagne le 25 novembre 1695. Ses restes reposent dans une des deux tours de l'ancien fort, qui a été convertie en chapelle.

Tant que les sauvages n'eurent pas complètement abandonné la montagne, les sœurs de la Congrégation y continuèrent leurs travaux.

Vers 1701, elles se rendirent à la Nouvelle-Lorette pour y occuper dans le fort, du même côté que la chapelle, un bâtiment à la construction duquel, écrit M. Faillon (*Vie de la Sœur Bourgeois*, II, 169), "elles avaient bien voulu contribuer au moyen de la gratification de 3000 livres que le roi leur faisait tous les ans."

Quant à la construction du fort lui-même, de la résidence des messieurs, devant servir de presbytère pendant très longtemps, de la chapelle, elle est due à la générosité de M. de Belmont (Jacques Viger, *Sabredache*).

Nous donnons ici une gravure du couvent des sœurs de la Congrégation au Sault-au-Récollet, d'après les documents que nous avons consultés à ce sujet.



Couvent des sœurs de la Congrégation.

Le recensement officiel publié par M. Benjamin Sulte (*Hist. des Canadiens-Français*, VI), assigne pour la population sauvage de la Nouvelle-Lorette, en 1698, un chiffre de 113.

" Il y avait, dit cet auteur, près de seize cents sauvages domiciliés sous la protection des blancs. Ce chiffre n'a été dépassé à aucune époque ; quelque mince qu'il soit, il fait honneur aux missionnaires dont les bourgades en question étaient l'œuvre."

L'auteur ne doit faire allusion ici qu'à la population des familles en permanence, car le chiffre

des sauvages appartenant en réalité aux diverses missions, et qui y revenaient à certaines époques, était beaucoup plus élevé.

Le déplorable incendie de la maison mère des sœurs de la Congrégation, ayant détruit presque tous les manuscrits, nous ne pouvons sortir de l'oubli une foule d'événements du plus vif intérêt.

D'après le catalogue de la communauté, Sœur des-Anges ou Marie-des-Anges, Sœur Guyon, dite de la Passion, Sœur Courtemanche, dite Sainte-Claire, ont pris part aux travaux du petit couvent de la Nouvelle-Lorette.

“ Là comme précédemment à la montagne, écrit M. Faillon, deux sœurs étaient uniquement occupées à l'instruction des petites sauvagesses, et leur fournissaient de la laine pour leur apprendre à travailler. La Sœur Marguerite Le Moine, en rendant compte de l'état de cette mission à M. de Callières, gouverneur général, et à M. de Champigny, intendant du Canada, ajoutait au sujet de ces sauvagesses : “ On en prend six d'entr'elles que l'on nourrit et que l'on entretient comme si elles payaient pension. Ces six petites sauvagesses, étant sans cesse sous les yeux de leurs maîtresses, sont plus tôt formées, et servent ensuite à former les autres ” (Faillon, *Sœur Bourgeois*, II, 170).

Dans toutes les guerres entre la France et l'Angleterre, il y eut un grand nombre de prisonniers dans l'Acadie comme dans le Canada.

Ces prisonniers étaient gardés à vue, ou envoyés soit en France, soit en Angleterre, et le plus souvent échangés entre les administrateurs de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-France.

Il y eut des événements pleins d'émotions au sujet des prisonniers faits par les sauvages alliés de notre Lorette.

Sœur Marie-des-Anges, mentionnée plus haut, avait été capturée par les sauvages de l'Acadie avec sa mère et sa sœur, comme le prouve l'extrait suivant des registres de Ville-Marie pour l'année 1693.

" Le même jour, huitième de décembre, de l'an mil six cent quatre-vingt-treize, a été baptisée sous condition, une Anglaise de la Nouvelle-Angleterre, nommée en son pays Marie, laquelle née à York, le huitième jour de janvier de l'an mil six cent soixante, du mariage d'Edward Richworth et Suzanne Willright, tous deux protestants de Lincoln en la vieille Angleterre, et mariée en dernières noces à James Pleistead, protestant de la Nouvelle-Angleterre, a été prise le vingt-cinquième jour de janvier de l'an mil six cent quatre-vingt-douze, avec deux de ses enfants, Marie-

Geneviève Sayer, née le quatre avril 1681, et Marie-Joseph Sayer, née le 9 mars mil six cent quatre-vingt-cinq, par les sauvages de l'Acadie, et demeure présentement au service de demoiselle Catherine Gaucher, veuve de M. Jean-Baptiste Migeon, nommé par le roi premier lieutenant général au baillage établi par Sa Majesté dans Ville-Marie. Son nom de Marie a été conservé, auquel a été ajouté celui de Madeleine ; elle a eu pour parrain M. Jean-Baptiste Juchereau, lieutenant général au baillage royal de Montréal, et pour marraine demoiselle Madeleine-Louise Juchereau.

(Signé) MARY MAGDALAN PLEISTEAD,
JUCHEREAU,
M.-L. JUCHEREAU,
C. GAUCHER,
JEAN FRÉMONT, Curé."

D'après cet acte, Mary Richworth a épousé en dernières noces James Pleistead.

Ses deux filles Marie-Geneviève et Marie-Josephte y portent le nom de Sayer, ce qui établit le nom de leur père, qui était John Sayword. Le fait est prouvé par des actes signés par John Sayword et par son épouse Mary Richworth et mis au jour dans une conférence de Mlle Alice

Baker, devant la Société littéraire de Dearfield (*Story of a York family, read Feb.* 25, 1896).

Mlle A. Baker a fait des recherches considérables sur les captifs enlevés par les sauvages de nos missions dans leurs nombreuses courses de guerre ; nous en tirons parti à plusieurs reprises au cours du présent chapitre.

Marie-Madeleine Richworth, épouse de James Pleistead, qui abjura l'hérésie et fut baptisée au jour mentionné plus haut, fut rapatriée et rejoignit son époux ; mais les deux filles de son premier mari restèrent à Montréal (A. Baker, *List of captives redeemed. Of those remaining still in the hands of the French in Canada.* Mat. Carey, octobre 1695).

Elles furent dirigées et instruites par les sœurs de la Congrégation.

L'aînée, Marie-Geneviève, entra au noviciat et fit profession sous le nom de Marie-des-Anges. Après avoir exercé son zèle au petit couvent de notre Lorette, elle fut envoyée à Québec, où elle mourut le 28 mars 1717 (*Registres de la cure de Québec*, 28 mars 1717).

Sa sœur, baptisée sous le nom de Marie-Josephte, avait retenu le nom primitif d'Esther, et elle épousa, le 5 janvier 1712, le sieur Pierre de l'Etage, marchand-bourgeois de Montréal, qui devint sei-

gneur de Berthier (en haut) en 1715 (*Registres de Notre-Dame de Montréal*, 5 janvier 1712).

Nous avons déjà vu M. Robert Gay se joindre aux partis de guerre et marchant à la tête de ses sauvages.

A mesure que leur nombre augmentait dans les diverses missions, les gouverneurs utilisèrent leurs forces réunies.

Le secours de ces sauvages leur était d'autant plus précieux que la connaissance de tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre leur était plus familière. Ils étaient redoutables par leur manière de combattre en dépit des saisons les plus rigoureuses.

Au moyen de leurs courses de pêche et de chasse, ils pouvaient fournir les renseignements les plus précieux. Aussi M. le marquis de Vaudreuil ne manquait jamais de témoigner son estime aux sauvages de nos missions par des présents, par des médailles destinées aux chefs des tribus, qui les ont soigneusement léguées à leurs successeurs jusqu'à nos jours.

Il leur adressait des lettres pleines de bons sentiments, de promesses de protection. Écrivant aux Algonquins en 1706, il dit, entre autres choses :

“ Je suis bien aise que tous mes enfants jouissent d'une même liberté, et comme mes enfants du

Sault aussi bien que ceux de la montagne et du Sault-au-Récollet, vont à Orange (Albany) pour commercer avec leurs frères les Iroquois, je n'ai pas voulu que vous fussiez les seuls privés de cette douceur. Je ne suis point en guerre avec le Flamand ; ainsi je n'envoie aucun de mes enfants dans le gouvernement d'Orange. Je suspends même votre hache de ce côté, mais à l'égard de l'Anglais qui est dans le gouvernement de Boston, jusques à ce qu'il m'ait fait une entière satisfaction, je laisse à tous mes enfants d'y aller en guerre.

" Vous avez raison, mes enfants, quand vous dites que je vous aime.

" Bien loin de vous exposer seuls dans la guerre que j'ai avec l'Anglais, vous savez que je vous donnai un nombre considérable de mes Français dès la première fois, quoique je n'aie commencé cette guerre que pour l'amour de vous. Vous savez que depuis ce temps-là, je vous en ai donné encore, et que tous ceux du Sault, de la montagne et du Sault-des-Récollets y sont tous les jours en guerre comme vous " (*Collection des Manuscrits de Québec*, II, 468).

Ces paroles montrent l'importance qu'il attachait à son alliance avec nos sauvages.

Elles font voir aussi que ceux du Sault-Saint-Louis, de la montagne et de notre Lorette, formaient un même parti de guerre contre les Anglais.

Cette guerre, ils la faisaient à leur façon, mais dans le même but. Ceci est important à noter pour arriver à connaître les prisonniers faits par ces sauvages.

Ils les conduisaient invariablement au village de leurs missions après les batailles. Rien d'étonnant que les membres d'une même famille fussent dispersés et qu'il devînt si difficile de les retrouver.

Si le concours des sauvages avait sa grande utilité, il donnait lieu aux actes de barbarie que les gouverneurs regrettaient sincèrement, je puis dire, mais qu'ils ne pouvaient réprimer sans froisser ces alliés si importants.

Pour eux, la civilisation ne faisait qu'apparaître. Les missionnaires augmentaient le nombre de leurs néophytes, mais il leur était impossible d'abolir subitement leurs coutumes de guerre, et surtout les trophées de chevelures ensanglantées.

"Il est vrai, écrit M. de Vaudreuil, dans la même correspondance citée plus haut, qu'à l'égard des chevelures, je ne vous les fais point payer.

"Vous devez vous souvenir que dès le commencement de cette guerre, je vous ai déclaré que cette manière de payer des chevelures me semblait

trop inhumaine, mais que je vous ferais donner dix écus d'Espagne pour chaque prisonnier" (*Man. de Québec*, II, 459).

Le gouverneur Dudly, de Boston, blâma vertement M. de Vaudreuil pour cette dernière proposition faite aux sauvages. " Je fus surpris, écrivait-il, en arrivant dans ce gouvernement, lorsque j'appris que dans la dernière guerre, la tête des Anglais était mise à prix aux sauvages et bien payée dans votre gouvernement, comme si les chrétiens devaient être comptés pour des bêtes sauvages, et conformément destinés à la destruction" (*Manuscrits de Québec*, II, 426).

Ce gouverneur devait savoir que l'Anglais en avait fait autant, et plus même, ce qui lui attira de la part de M. de Vaudreuil la réponse suivante : " Quant à vos reproches sur la grande cruauté que nous exerçons envers vos prisonniers, elle n'a jamais été jusqu'à assassiner personne de sang-froid, après avoir promis quartier, comme le commandant de votre flotte, qui allait à l'Acadie, l'a pratiqué envers le sieur Gourdault. Vous me marquez que vous êtes surpris d'apprendre que nos sauvages soient si fort les maîtres qu'on leur attribue toutes les cruautés qui sont commises. Vous savez comme moi, que lorsqu'ils sont supérieurs,

ils font toujours connaître qu'ils sont sauvages" (*Manuscrits de Québec*, II, p. 429).

Ces sauvages gardaient leur férocité, et quand ils se joignaient aux Français, il était impossible de les contrarier dans leurs pratiques. L'engagement terminé, les chefs surtout tenaient au grand nombre de chevelures.

C'était pour eux le vrai signe de la victoire, comme les tourments étaient celui de la bravoure. Si M. de Vaudreuil ou autre eût trop insisté pour arrêter les excès, Dieu sait quels troubles en seraient résultés.

"Lorsque les Européens, écrivait à cette époque la Hontan, s'ingèrent de reprocher à ces sauvages leur férocité, ils vous répondent froidement que la vie n'est rien, qu'on ne se venge pas de ses ennemis en les égorgeant, mais en leur faisant souffrir des tourments longs, âpres et aigus, et que, s'il n'y avait que la mort à craindre dans la guerre, les femmes la feraient aussi librement que les hommes" (Baron de la Hontan, *Mémoires de l'Amérique*, 193).

Les missionnaires ont employé toute leur influence pour atténuer et faire complètement disparaître les cruautés et les mauvais traitements ; leurs néophytes néanmoins restèrent toujours sauvages, plus ou moins, et afin de ne pas les éloigner

d'eux, ils devaient fermer les yeux sur bien des atrocités.

De retour aux cabanes du fort, pendant longtemps il y eut des rigueurs sanglantes parmi les vainqueurs ; c'est ce qui fit écrire à la Hontan (*Mém.*, 202) : " Si tôt qu'un parti de ces barbares approche du village, ils font autant de cris de mort qu'ils ont perdu d'hommes, et lorsqu'ils n'en sont plus éloignés que de la portée d'un mousquet, ils recommencent le chant funèbre et le répètent autant de fois qu'ils ont tué d'ennemis. Alors la jeunesse au-dessous de seize ans et au-dessus de douze, se met en haie, armée de bâtons pour en frapper les prisonniers, ce qu'ils exécutent de toute leur force dès que les guerriers ont fait leur entrée, portant au bout de leurs arcs les chevelures de ceux qu'ils ont tués."

Grand nombre de Français, parmi lesquels des Jésuites, eurent à subir cette sanglante épreuve.

Voici un court extrait du récit que le père Bressani a fait de ses propres tortures :

" A la nouvelle de notre approche, ils vinrent au-devant de nous, et à 200 pas de leurs cabanes, ils m'enlevèrent tous mes vêtements et me firent marcher devant eux. Les jeunes gens formaient une haie à droite et à gauche, tous armés d'un bâton, à l'exception du premier, qui tenait un cou-

teau. Quand je voulus m'avancer, celui-ci me barra le passage, et saisissant ma main gauche, il la fendit avec son couteau entre l'annulaire et le petit doigt, avec tant de force et de violence, que je crus qu'il voulait m'ouvrir la main entière. Les autres commencèrent alors à me frapper avec leurs bâtons, et ils ne cessèrent que quand je fus arrivé à l'estrade qu'ils avaient préparée pour nous tourmenter" (*Les Jésuites Martyrs du Canada*, 65).

Il n'entre pas dans le cadre de notre ouvrage de décrire les supplices des missionnaires ; nous donnons ces quelques détails dans le seul but de montrer les cruels traitements des sauvages envers leurs prisonniers.

Je dois remarquer cependant que toutes les tribus n'usaient pas de la même cruauté,—c'est ce qui faisait écrire à la Hontan, témoin oculaire à cette époque :

" Les Iroquois brûlent la plupart de leurs captifs, pendant que les autres se contentent de les retenir dans l'esclavage sans en faire mourir aucun" (La Hontan, *Mémoires de l'Amérique*, 201).

Pour les Français, les Bostonnais (c'est le nom donné dans le temps aux gens de la Nouvelle-Angleterre), sous la dépendance immédiate de nos gouverneurs, il y avait toujours espoir d'échange et de délivrance ; il n'en était pas ainsi des pri-

sonniers que les sauvages détenaient en lieu de leurs parents et amis tués ou disparus.

Un certain nombre, jeunes lors de leur capture, après un séjour prolongé parmi les sauvages, préférèrent s'attacher aux tribus ; d'autres, ayant abjuré l'hérésie pour embrasser la religion catholique, restèrent dans la Nouvelle-France.

Le mémoire de messieurs de Frontenac et de Champigny, un an après le traité de Ryswick (20 septembre 1697), établit ce dernier fait.

Ce mémoire, daté de Québec le 15 octobre 1698, disait : "Les premières nouvelles que nous avons eues de la paix faite en Europe nous sont venues l'hiver dernier par quelques Anglais que leur amour pour leurs parents qui étaient prisonniers de guerre ici a engagés de venir à Montréal sur les neiges, aussitôt qu'ils eurent advis de cette paix. Elle nous a été confirmée, avant l'arrivée des vaisseaux de France, par les envoyés de M. de Belmont, gouverneur-général de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-York, qui ont ramené en même temps quelques prisonniers français qui étaient chez eux, et repris ceux qu'ils avaient parmi nous, à la réserve de quelques-uns qui sont établis dans la colonie, et qui ont embrassé la religion catholique, qui vous supplient, Monseigneur, aussi bien que nous, de leur accorder des lettres de naturalité,

afin de pouvoir être réputés Français. Il n'y a eu que les enfants au-dessous de douze ans qui n'ont pas eu la liberté de rester, nonobstant le désir qu'ils en avaient, ce que nous permîmes sur ce qu'ils nous représentèrent qu'ils ne pouvaient pas avoir assez de discernement pour se déterminer avec connaissance à rester par le motif de la religion, à condition que cela serait réciproque pour ceux que nous avions chez eux" (*Man. de Québec*, II, 309).

Le roi envoya des secours à ces convertis, comme le prouvent les paroles suivantes de M. de Beauharnois au ministre :

" Dès que M. l'évêque aura fait distribuer aux pauvres Anglais qui furent faits prisonniers à Boston et préférèrent s'habiter ici et embrasser la foi catholique, la somme de mille livres qui lui a été accordée par Sa Majesté " (*Manuscrits de Québec*, II, 396).

L'historien Garneau déclare qu'il y a sur les registres de Québec une foule de noms de prisonniers enlevés au Massachusetts et au New-Hampshire ; on peut en dire autant des registres de Notre-Dame de Montréal, ce qui confirme notre avancé au sujet de leur conversion au catholicisme.

M. A. Decelles, dans son excellent ouvrage sur les États-Unis, dit à ce sujet :

" Ces individus traînés en captivité étaient traités avec bonté par les Canadiens et leurs alliés."

Eggleston reconnaît ce fait : " The Canadians were generally kind to the captives that fell into their hands, and some of the prisoners were very sorry to return."

L'auteur aurait dû ajouter qu'un très grand nombre furent enchantés de demeurer en Canada, ayant eu le précieux avantage de s'allier à nos meilleures familles. Nous l'avons déjà vu pour les Mlles Sayword, dont l'une a associé sa vie à un des hommes les plus respectés de son temps, le sieur Pierre de l'Étage, seigneur de Berthier ; aussi bien, les nombreux détails qui suivent, établiront d'une manière irréfutable la tendre sollicitude avec laquelle ils ont tous été traités.

Rien de plus intéressant que de parcourir les registres où les noms des captifs apparaissent.

Les actes de régénération par le saint baptême, sont écrits avec un soin tout spécial,—et renferment les détails les plus précieux au sujet du lieu de leur naissance et des noms de leurs parents.

La solennité avec laquelle la cérémonie se fait à l'église, le soin que l'on apporte à choisir les parrains et les marraines parmi l'élite de la société du temps, tout démontre non seulement le bonheur de leur conversion, mais le désir sincère d'aider de

soulager, de remplacer le *home* perdu par un toit hospitalier, par la substitution de liens honorables, au sein d'une patrie nouvelle mais non moins chère.

Ainsi le jeune fils de Jacques Smith et de Marthe Wilkes, est fait prisonnier à Batwick, le 26 juillet 1685.

Baptisé le 3 mai 1693, sous le nom de Jean-Baptiste, il est placé chez son parrain, M. Jean-Baptiste Daillebout, sieur des Musseaux,—où il est entouré des soins les plus assidus (*Registre de Ville-Marie*, 1693).

Marie-Madeleine Waren, veuve de Richard Otheys, faite prisonnière avec sa petite fille âgée de quatre ans, Christine,—au même endroit, en juin 1689, est très avantageusement placée chez M. Le Moine, sieur de Maricourt (*Registre de Ville-Marie*, 1693).

Esther Pleistead a pour parrain le sieur Hector de Callières, chevalier, gouverneur pour le roi de l'île de Montréal et lieux avoisinants, et pour marraine la marquise de La Pérade, née demoiselle Marguerite René Denis (*Registre de Ville-Marie*, 1693). Le baptême fut donné solennellement par M. François d'Ollier de Casson, grand vicaire de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Québec."

En 1690, la mère du jeune Smith, dont nous avons parlé plus haut, fut prise par Hertel dans une de ses excursions de terreur.

Elle se nommait Marthe Wills et fut baptisée sous ce nom, le 29 juin 1693, par M. Mériel qui, à raison de sa connaissance de l'anglais, s'occupait de tous ces captifs.

" Elle demeure, dit le registre de Ville-Marie (1693), depuis trois ans au service de M. Crevier, de Saint-François. Son parrain fut Pierre Boucher, écuyer, sieur de Boucherville, officier du détachement de la marine, et sa marraine fut dame Marie Boucher, veuve de M. de Varennes, gouverneur pour le roi des Trois-Rivières.

" Une autre prisonnière du sieur Hertel dans la même excursion fut Elizabeth Wintworth.

" Elle fut confiée à M. Boucher, seigneur de Boucherville. Elle eut pour parrain M. Claude de Ramesai, gouverneur des Trois-Rivières, et pour marraine, Jeanne Crevier, épouse du sieur Boucher (*Registre de Ville-Marie*, 1693)."

Mgr de Laval baptise lui-même solennellement Ann Herd, et lui donne la confirmation le 10 avril 1694 (*Registre de Ville-Marie*, 1694).

Elle épouse Sébastien Cholet,—marchand de blé, le 19 octobre 1705 (*Registre de Ville-Marie*, 1705).

Charles Trafton, baptisé le 12 septembre 1694, reçoit le nom de Louis-Marie. Il avait été pris par les Abénaquis en mai 1693, et il est placé chez M. le gouverneur Frontenac, son parrain, ayant eu pour marraine "Marie-Madeleine Chaspouse, épouse de Messire Jean Bochart de Champigny" (*Registre de Ville-Marie*, 1694).

Lydie Magdalen Longley, née à Grotton, "à une ou deux lieues de Boston, prise par les Abénaquis, en juillet 1694, est placée chez les sœurs de la Congrégation," où elle fait profession sous le nom de Sœur Madeleine (*Registre de Ville-Marie*, 1696).

William James, fait prisonnier par le sieur d'Iberville dans une expédition de guerre à Terre-Neuve, dans l'été de 1696, est baptisé le 6 janvier 1698, "et demeure depuis deux mois parmi les pensionnaires de Messire Léonard Chaignon, prêtre, maître d'école de cette paroisse" (*Registre de Ville-Marie*, 1698).

Elizabeth Price, prise à Dearfield, le 29 février 1704, est placée chez les sœurs de la Congrégation.

Elle est baptisée le 25 août 1705, et épouse plus tard Jean Tourneau. Son mariage est célébré par M. Vachon de Belmont (*Registre de Ville-Marie*, 1707).

Une autre captive d'une excursion de nos sauvages à Dearfield, en mars 1704, Elizabeth Case ou

Casy, est soigneusement placée chez M. Pierre Roy, de Saint-Lambert (*Registre de Ville-Marie*, 1705).

C'est dans cette même excursion que Mary Brooks, petite fille de neuf ans, fut enlevée par nos sauvages.

Elle était fille de Nathanaël Brooks et de Marie Williams ; née à Dearfield, le 5 septembre 1696, elle reçut au saint baptême le nom de Claire (*Registre de Ville-Marie*, 1705).

Michel Searls, dont on fit plus tard Sears ou Seer, était fils de Jean Searls et de Abigaïl Pommery, de Northampton, Nouvelle-Angleterre.

Il fut pris dans la même excursion de mars 1704. M. Mériel, prêtre de Saint-Sulpice, le baptisa le 29 septembre 1705, et il demeura chez son parrain, Jean-Baptiste Céloron, sieur de Bienville (*Registre de Ville-Marie*, 1705).

M. Jacques Le Ber prit soin de Samuel Williams, enlevé dans la même excursion de nos sauvages, le 11 mars 1704, à Dearfield.

Il était fils d'un ministre protestant du dit lieu, et de défunte Eunice Mather (*Registre de Ville-Marie*, 1705).

Notre mission de la Nouvelle-Lorette a donné refuge à un grand nombre de ces prisonniers, au moins temporairement.

En voici un mentionné dans l'extrait suivant des registres de Ville-Marie pour l'année 1706 :

" Le dimanche, dizième jour de janvier, mil sept cent six, les cérémonies du baptême ont été par moi, prêtre soussigné, suppléées à Mathias Farnett, lequel né à Grotton en la Nouvelle-Angleterre le ——de l'an mil six cent quatre-vingt, du mariage de défunt Mathias Farnett, tisserand, et de Sarah Nutting, ayant été pris le——d'août de l'an mil sept cent quatre, et emmené en Canada, demeure en la mission de Notre-Dame de Lorette en l'île de Montréal. Il a eu pour parrain Messire Claude de Ramesay, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, seigneur de la Gesse Boisfleurant, et gouverneur de l'île de Montréal et autres lieux, qui lui a ajouté le nom de Claude, et pour marraine Dame Elisabeth Souart, épouse de Charles Le Moine, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, baron de Longueuil et capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, qui ont signé.

" (Signé) DE RAMESAY,
MARQUE + DE MATHIAS,
CLAUDE FARNETT,
ELISABETH SOUART,
MÉRIEL, Prêtre."

Disons en passant que Elisabeth Souart, épouse du baron de Longueuil, était la nièce de l'abbé Souart, premier curé de Ville-Marie.

L'honorable juge Gill, de Montréal, est le descendant d'un habitant du New-Hampshire, enlevé par un parti d'Abénaquis de Saint-François du Lac.

Il raconte lui-même le fait dans un opuscule muni des documents les plus sérieux, " afin, dit-il, de perpétuer dans la famille des souvenirs que mes enfants et arrière-neveux aimeront sans doute à lire dans l'avenir " (C. Gill, *Notes hist.*, 5).

Un nombre considérable de ces prisonniers demeurèrent parmi nous et contribuèrent par leur excellente conduite et leurs beaux talents au succès de la colonie.

Dieu le permit pour faciliter l'évangélisation des tribus auxquelles plusieurs s'attachèrent.

Arrivés en bas âge au sein des missions, ils attirèrent l'attention des prêtres ou des religieux qui les dirigeaient, et ils devinrent ici l'objet du généreux dévouement des sœurs de la Congrégation.

C'est ce qui arriva pour Abigaïl Nims et Josiah Rising, traînés en captivité par les sauvages de notre mission durant l'hiver 1704.

Ils furent la joie et l'honneur de la Nouvelle-Lorette.

Abigaïl Nims portait le nom de la femme de Nabal, qui épousa le roi David dont elle avait conquis l'admiration en réglant une difficulté entre Nabal et le roi prophète (I Rois, XXV, 3, 42).

Quant à Josiah Rising, les Français eurent bien vite changé son nom en Raisenne.

Il n'y a jamais eu grand scrupule à ce sujet. Les registres nous prouvent à chaque page que nos pères, ne pouvant supporter ces consonnances anglaises, s'empressaient de les détruire.

Si l'on ne pouvait pas absolument franciser, il n'y avait aucune hésitation à ajouter un nom bien français indiquant l'arrêt de prise de possession complète pour ainsi dire.

Ainsi, Rising, c'est Raisenne.

A peu près dans le même temps Julian Corbett, que le livre terrier (n° 1711) montre comme propriétaire d'une terre dans le bas du Sault, vers 1702, s'appellera Corbett dit La Rose, comme Thomas French, captif de Dearfield, se nommera Laframboise.

Avec le temps Corbett sera Corbeil, et on ne dira guère plus que Laframboise.

Les noms anglais étaient changés, effacés même, avec la plus grande facilité, et ceux qui les portaient se faisaient naturaliser avec empressement.

De nos jours, c'est tout le contraire.

On m'alléguera le changement du drapeau, l'influence de l'autorité qui nous régit. C'est vrai, mais il faut admettre que la malheureuse tendance à tout anglifier vient de notre facilité à l'accepter, et d'une certaine gloire qu'une foule de nos familles canadiennes y attachent.

Les sauvages donnèrent à leurs deux captifs de Lorette, Josiah Rising et Elizabeth Nims, des noms spéciaux, d'après leur cérémonial accoutumé, et, de père en fils, ils se considérèrent agrégés à la nation dont les membres les avaient enlevés à leur patrie.

Un fait analogue se renouvela plus tard à Caughnawaga, en 1750, pour deux jeunes frères Bostonnais du nom de Tarber ou Tarbill. Ils furent gardés par les sauvages pour remplacer deux des leurs, faits prisonniers à la Nouvelle-Angleterre. Ils épousèrent des Iroquoises, et un de leurs fils, du nom de Joseph Karihohe, devint le fondateur de Saint-François-Régis, vers 1759 (M. l'abbé Mainville).

Je mettrai ici à profit une lecture de Mlle A. Baker devant la société littéraire de Dearfield au sujet de nos deux captifs (*A Romance of real life*, 200 *years ago*, *February* 1889. *Pocumtuck*, *Memorial Valley Association of Dearfield*, *Mass.*).

D'après des recherches de cette conférencière, il appert que le nom de Summer's Island donné aux Bermudes, ne vient pas de son climat, comme on pourrait le croire, mais bien de sir George Summer, qui y fit naufrage en 1609, avec ses compagnons, en se dirigeant vers la Virginie.

Sir George vendit ses droits à une autre compagnie de cent vingt associés qui obtinrent, en 1612, une charte reconnaissant leurs droits. Ils envoyèrent soixante colons.

D'après un livre de statistique, mentionné par Mlle Baker, contenant les noms de serviteurs vendus ou loués pour un temps de 1612 à 1700, se trouve à la date du treize septembre 1635, parmi les passagers du *Dorset* faisant voile aux Bermudes, James Rising, âgé de 18 ans.

De là il passe à Salem, en avril 1657, où il épousa Elizabeth Hinsdale. John naît de ce mariage. John épousa Sarah Hale, et Joseph Rising, notre captif de Lorette, naquit de ce mariage, le deux février 1694.

Le père de Josiah ayant contracté un second mariage, le petit Josiah, pour une raison ou pour une autre, fut expédié dans la famille de sa mère à Dearfield.

Son père ne se doutait pas qu'il vouait ainsi son enfant à l'exil.

Déjà, en septembre 1677, les sauvages du Canada avaient marqué leur apparition par des attaques sanglantes, traînant avec leurs coutumes barbares un grand nombre de captifs. La paix de Ryswick (1697) suspendit ces fureurs, mais que de scènes douloureuses le silence des bois a ensevelies !

Dès 1701, la guerre de la succession d'Espagne déchaîna toutes les fureurs françaises et anglaises en Europe et en Amérique.

Les excursions des sauvages recommencèrent. Les combattants étaient encouragés des deux côtés par l'argent et les présents de toutes sortes.

Il faut dire aussi que le fanatisme y mit sa large part. Voici comment M. Decelles, dans son livre des Etats-Unis (136) dépeint l'état des esprits en ces années qui se succédèrent jusqu'à la prise de Louisbourg : " L'expédition de Louisbourg revêtit le caractère d'une guerre sainte, d'une croisade protestante. Le pasteur Moody portait à son côté une hache destinée à abattre les images et les croix de l'église de Louisbourg. Un autre ministre, resté à Boston, écrivait à Pepperell : " Que ne m'est-il donné d'être auprès de vous et du cher parson Moody pour démolir les images de cette église, et y entendre prêcher le véritable Évangile de notre Sauveur ! "

Les événements de ces jours à jamais regrettables font voir un flot grossissant avec les préjugés, les injustices, les cruautés jusqu'à la haute et terrible mer qui engloutit le drapeau de la France.

La foi religieuse, heureusement, n'a pas sombré dans les désastres, elle s'est noblement maintenue jusqu'à nos jours. Elle repose sur la foi des traités, mais il reste à la descendance des premiers colons, de continuer les traditions de piété et de vertu exemplaires de leurs aïeux.

MM. de Beauharnois et de Vaudreuil écrivaient au ministre, à la date du 15 novembre 1703, ce qui suit :

" Les Anglais ont voulu faire soulever les Sonontouans et les Onontagués contre nous pour faire diversion, mais ces deux nations viennent d'envoyer de leur chef, à Montréal, assurer M. de Vaudreuil qu'ils ont pris le parti de conserver leurs missionnaires et de vivre en paix avec nous."

On cherchait donc à éloigner d'eux les missionnaires, et ils ajoutent :

" C'est ce qui a fait prendre au sieur de Vaudreuil la résolution de joindre au parti qu'il envoyait vers les côtes de Boston un détachement des dits sauvages Abénaquis, qu'un de leurs missionnaires jésuites a suivis dans l'expédition qu'ils ont faite sous le commandement du sieur de Beau-

bassin, qui a ravagé plus de quinze lieues de pays, et pris ou tué plus de 300 personnes (*Manuscrits de Québec*, II, 406).

Il est facile de comprendre l'effroi qui s'empara des familles de Boston et de tous les pays environnants.

Voici comment l'historien Bancroft s'exprime à ce sujet :

" Les sauvages, divisés par bandes, assaillirent avec les Français toutes les places fortifiées et toutes les habitations à la fois, n'épargnant, selon un chroniqueur, ni les cheveux blancs de la vieillesse ni l'enfant sur le sein de sa mère. La cruauté devint un art. Il semblait qu'à la porte de chaque maison, un Indien caché épiât sa proie. Que de personnes furent massacrées ou traînées en captivité ! La mort planait sur les frontières."

Il n'y a ici rien d'exagéré. Le lecteur doit se rappeler la longue liste des prisonniers mentionnés plus haut. Elle se compose presque complètement de jeunes filles, de petits enfants cruellement ravis à leurs mères, de mères séparées de leurs enfants, de leurs époux, arrachées à leurs foyers, et obligées aux longues marches, sans pitié pour leur faiblesse et leur sexe.

Sans doute les horreurs du saccage, de la dévastation de la florissante Acadie, surpasseront plus

tard ces lugubres scènes en gravité et surtout en conséquences ; mais quand même, ce sont des procédés inhumains qui étonneront toujours, pour ne pas dire plus ; vestiges de barbarie heureusement disparus des nations civilisées de notre temps.

Une des gloires de Ville-Marie a été d'avoir accueilli si charitablement ces femmes éplorées, ces petits enfants endoloris et terrifiés, de leur avoir offert de doux foyers en compensation de ceux de leurs pères, d'avoir fait couler l'eau sainte sur leurs fronts, tout en respectant la liberté de leur conscience, d'avoir facilité leur retour suivant leur désir, et de les avoir dirigés avec une tendre sollicitude, quand ils ont préféré s'attacher au sol de notre patrie.

Grand nombre de requêtes furent présentées au gouverneur Dudly, de Boston, au sujet des constantes surprises des sauvages, et l'on y voit mentionnés les noms de prisonniers, entre autres ceux de John Nims, frère de notre petite Abigaïl, de Zébédiah Williams.

Une de ces requêtes est datée du 22 octobre 1703 (A. Baker) ; elle est empreinte de douleur profonde, et d'effroi au sujet des malheureux captifs ; elle exprime l'urgence de dresser des chiens pour découvrir les Indiens à leurs pistes et donner

l'alarme, " car, agissant à la sourdine comme des loups, ils doivent être traités comme tels."

Dans un post-scriptum, il est ajouté que Godfrey Nims, père de deux captifs, insiste fortement pour leur délivrance.

Pendant l'hiver de 1704, en février et en mars, nos sauvages de Lorette partirent en guerre avec le corps d'armée française.

" Des ruisseaux de sang, écrit M. Decelles (*Hist. des États-Unis*, 130), rougirent les établissements anglais, aux lueurs de l'incendie allumé par les compagnons et émules de ces terribles sabreurs qui avaient nom Hertel de Rouville, Saint-Ours, Deschaillons.

" Dearfield (1704), surpris la nuit, eut le sort de Corlar, tandis que Haverhill (1708), mis sur ses gardes, les Canadiens eurent à enlever le village d'assaut. De Casco à Wells, immense lisière de pays, M. de Beaubassin promenait la tuerie."

Ce fut dans la nuit du 11 mai 1704 (*Registre de Ville-Marie*, 1704), pendant que le feu dévorait les maisons de Dearfield, que nos sauvages traînèrent en captivité Meatable Smead, épouse de Godfrey Nims, avec sa petite fille Abigaïl, âgée alors de quatre ans.

La mère mourut en route, n'ayant pu sans doute supporter la fatigue de la marche forcée, peut-être même succombant aux mauvais traitements.

Mlle Barker cite dans sa lecture les noms d'autres prisonniers, tels que Ebenezer Nims, âgé de 17 ans, l'épouse et l'enfant de Mehuman Hisdale, frère de la première femme de James Resing. Josiah ayant été placé dans cette famille Hisdale, fut compris dans la même capture. C'est de cette façon qu'il arriva avec Abigaïl dans nos parages où désormais nous pourrons décrire quelque chose de leur vie édifiante.

La petite Abigaïl fut adoptée par une Indienne du nom de Ganastarsis (*Registre de Ville-Marie*, 1704), épouse peut-être de celui qui l'avait enlevée, et Josiah demeura aussi sous la dépendance de son ravisseur.

Les sauvages s'empressèrent de leur donner des noms, afin de les attacher à leur tribu. Ils ont toujours eu un cérémonial particulier et bien significatif, pour imposer des noms aux nouveaux venus, à ceux qu'ils jugeaient dignes de leur appartenir.

“ Il est probable, écrit M. l'abbé Mainville, que le cérémonial suivi maintenant pour l'adoption, est substantiellement le même qu'autrefois.

“ La tradition est une grande puissance chez les sauvages.”

De prime abord, c'est fort étrange.

Pour celui qui ne comprend pas le génie de la langue, et ne se donne pas la peine d'approfondir les choses, il y a de quoi rire. Mais demandez des explications aux gens renseignés, surtout aux missionnaires, et vous verrez qu'il se dégage de cette cérémonie tout un enseignement.

Le conseil a siégé, le sujet a été accepté à cause de son courage, par reconnaissance pour ses services, ou comme propriété de la tribu.

La personne est alors introduite dans l'assemblée des chefs et des membres de leurs familles. Elle est accueillie par des cris d'approbation, et après ces témoignages d'amitié, le nom de l'élu est solennellement proclamé par le chef.

Or ce nom fait toujours image, et vous met clairement sous les yeux un trait de caractère, une fonction utile, un but à atteindre.

Ainsi notre captif Josiah Resing reçut le nom de Shoentak8ani et Abigaïl Nims celui de T8atog8ach.

Shoentak8ani, " on lui a ôté son champ " ; comme ce nom décrit bien la situation ! Pauvre enfant ! enlevé au champ de ses pères, arraché de ses foyers, chassé loin de ses parents, pour s'assimiler à une nation si différente de la sienne !...

L'émotion gagne le cœur à la vue de ces sacrifices avec leurs effroyables conséquences !

Attendez cependant, et votre douleur se changera en joie devant la régénération que ce captif va apporter à la Nouvelle-Lorette. Sa descendance sera bénie, et elle ira d'âge en âge jusqu'à nos jours, donnant l'exemple des plus belles vertus.

La petite Abigaïl fut appelée T8atog8ach, ce qui veut dire : " elle retire de l'eau ;" c'est bien le rôle de l'esclave d'aller chercher de l'eau à la rivière pour calmer la soif de son maître.

Elle demeura d'abord dans la cabane de Ganastarsis, d'où elle fut transportée au Sault-au-Récollet pour être placée sous les soins des sœurs de la Congrégation " dès qu'elle fut en état de profiter de leurs soins," écrit M. Faillon (*Histoire de la Congrégation*, II, 443).

Voici l'acte de baptême de l'enfant : " Le même jour, quinzième de juin de l'an mil sept cent quatre, les cérémonies du baptême ont été suppléées par moi prêtre soussigné à une petite fille anglaise nommée en son pays Abigaïl, et maintenant Marie-Elisabeth, née à Dearfield, en la Nouvelle-Angleterre, le (31 mai, vieux style) onzième jour de juin de l'an mil sept cent, du mariage de feu Godfrey Nims, cordonnier, et Meatable Smead, aussi défunte, l'enfant prise au dit lieu, le onzième jour de mai dernier, et demeurant en la cabane d'une sauvagesse de la montagne appelée Ganastarsis. La

marraine a été demoiselle Marie-Elisabeth Le Moine, fille de messire Charles Le Moine, écuier, baron de Longueuil, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et capitaine d'une compagnie, avec François Brunette, qui a déclaré ne savoir signer de ce requis par l'ordonnance.

(Signé) MARIE ÉLISABETH DE LONGUEUIL,
MÉRIEL, prêtre" (*Reg. de Ville-Marie*, 1704).

Josiah Resing fut baptisé deux ans plus tard que sa petite compatriote et reçut le nom d'Ignace.

Raisenne sera le nom que la famille portera désormais dans les registres et les divers actes qui la concernent.

Abagaïl ou plutôt Marie-Elisabeth Nims ou Naïm, avait donc près de quatre ans lors de son baptême, et Ignace Raisenne était dans la dixième année de son âge.

Nos deux captifs eurent à passer par les épreuves de la vie dure et vagabonde des sauvages, jusqu'à ce que les missionnaires pussent leur assurer une existence plus en rapport avec leur origine.

" Des temps plus heureux, écrit Mlle Baker (*Pocumtuck*, lecture), attendaient les pauvres proscrits, quand ils purent fréquenter les écoles du fort.

" Alors ils furent plus proprement vêtus parce que les filles de la mère Bourgeois savaient que les premiers pas menant à la vie chrétienne, sont ceux de la décence dans l'extérieur et de l'amour du travail.

" J'aime à me représenter les jours d'étude et les gais dimanches passés par les jeunes captifs de la Nouvelle-Angleterre, sous les soins des bienveillantes sœurs et des charitables prêtres. Nous ne devons pas oublier que le fort du Sault, " Oso," comme l'appelaient ces chers enfants, avait aussi des jours sombres et pleins d'inquiétudes."

Ce devait être à l'occasion de la prise de nouveaux prisonniers des environs de Boston et de Dearfield.

Marie et Elisabeth ne pouvaient éprouver d'émotion à ce sujet ; mais Ignace avait des souvenirs.

Même il vit de ses parents, des amis de sa famille traînés en captivité ; les nombreuses lettres du gouverneur Dudly et de M. de Vaudreuil en font foi.

Parmi ces amis de famille, je dois nommer Freedom French, Marth French, et André French. C'étaient les voisins de la maison Resing.

Voici ce que M. Faillon dit dans sa notice sur les French :

" Durant ces temps de guerre, les sauvages domiciliés à la montagne de Montréal ou au Sault-

au-Récollet, ceux du Sault-Saint-Louis, faisaient fréquemment des courses. En 1704, un parti de ces sauvages se rendit par le lac Champlain à la grande rivière du Connecticut, aux environs de Boston, et fondirent sur un village anglais, appelé Dearfield. Là ils prirent plusieurs enfants anglais, le 11 mars 1704, entre autres trois enfants du sieur Thomas French, qu'ils amenèrent captifs à Montréal. C'étaient Freedom French, Marthe French, et André, leur frère. Freedom, l'aînée de ces sœurs, placée d'abord dans la famille du sieur Le Ber et ensuite dans celle du sieur Charles Guillemin, fut instruite dans la foi catholique et baptisée par M. de Mériel, de Saint-Sulpice, seul prêtre qui sût alors l'anglais. Marthe fut donnée par les sauvages aux sœurs de la Congrégation, qui l'instruisirent aussi dans la foi et la firent baptiser le 23 janvier 1707.

"Elle prit les noms de Marthe-Marguerite." Après le traite d'Ultrecht, les trois captifs French prirent la même décision que nos prisonniers de Lorette : "ils préférèrent rester au Canada, quoique leur père fût encore vivant, et demeurât toujours à Dearfield," écrit M. Faillon (*Notice sur la famille French*).

Une résolution si édifiante et si généreuse fut cause qu'on s'empressa d'établir ces enfants dans

ce pays pour procurer à chacun une honnête existence (Faillon, *Notice*).

Marthe-Marguerite épousa, le 24 novembre 1711, Jacques Roy, sieur de Saint-Lambert, natif de la paroisse de la Prairie.

Freedom ou Marie-Françoise épousa, le 6 février 1713, le sieur Jean Davelui, de Montréal.

De ce mariage naquit une fille qui prit le nom de Marguerite. Cette dernière épousa Jean-Louis Mesnard.

Marie-Louise Mesnard épousa, le 24 juillet 1752, Joseph-Amable Plessis (Plessis-Bélair), et c'est de ce mariage que naquit le célèbre évêque Plessis, qui devait illustrer notre pays par sa sage et énergique administration.

Dans le projet des articles de trêve, en date du 6 octobre 1705, il est dit : " A l'égard des prisonniers français ou anglais qui sont entre le mains des sauvages, les deux susdits gouverneurs nommés s'obligent de faire tout leur possible pour les retirer des mains des sauvages, et ensuite les renvoyer dans leur pays " (*Man. de Québec*, II, 445).

Il y eut de nombreuses ambassades au sujet de l'échange de ces prisonniers. Des rançons furent offertes par les familles en proie aux douleurs de la séparation de leurs parents et amis.

Les lettres du gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre mentionnent les noms des messieurs Livingstone, William Sheldon, comme chargés de négocier une foule de délivrances.

“ Je vous envoie à présent MM. Livingstone et Sheldon, envoyé avec Jean Wells ” (Dudly, 20 décembre 1704, (*Man. de Québec*, II, 426).

“ Un officier de Boston étant venu en Canada avec passeport pour une négociation qui n’a pas réussi touchant l’échange des prisonniers,” disait une lettre de M. de Ramesay au ministre (12 octobre 1705).

Il ne faut pas oublier que, du côté de la Nouvelle-Angleterre, il y eut une foule de Français détenus par des sauvages, soumis aux tortures, et qui n’ont jamais été rapatriés.

Cette même lettre que je viens de citer, dit : “ Les Français qui ont accompagné M. de Courtemanche à Boston y ont reconnu une famille française qu’un Anglais nommé Vetche y avait amenée furtivement, il y a quatre ans, dans un voyage qu’il fit au Canada ” (*Man. de Québec*, II, 448).

Le gouverneur Dudly, dans une lettre, disait à M. de Vaudreuil (4 juillet 1705) “ que si vous ne voulez pas retirer ces Anglais prisonniers des mains de ces sauvages, je serai obligé de permettre à mes sauvages, qui sont en aussi grand nombre et

de meilleures gens, de garder les prisonniers qu'ils feront sur votre nation, alors la chose sera égale des deux côtés, et vos gens seront réduits à s'accommoder d'une vie sauvage aussi bien que les miens" (*Manuscrits de Québec*, II, 439).

M. de Vaudreuil s'empressa de répondre : "Je vous avoue, monsieur, que la manière que vous agissez envers les sieurs Baptiste et Fénoe, me paraît d'autant plus dure que c'est mal correspondre aux manières douces que l'on a pour vos prisonniers en ce pays, et aux soins que je me suis donnés d'en retirer des mains des sauvages, et à l'humanité qu'ont eue les peuples de ce pays, d'employer leur argent à les racheter pour faire cesser leur servitude. Je vous prie de me renvoyer les prisonniers que vous avez du Canada et qui sont de ce pays, savoir le sieur Gourdeau et sa famille, les nommés Dion et Pierrottière, et le Fénoe et ses enfants" (*Manuscrits de Québec*, II, 455).

M. de Vaudreuil n'insista cependant pas auprès des sauvages pour leur faire rendre les prisonniers. Il en donna la raison dans la lettre suivante au gouverneur Dudly : "Je suis surpris, monsieur, que vous me parliez encore dans votre lettre des prisonniers qui sont entre les mains des sauvages. Je vous ai écrit sur ce sujet, et vous ai mandé que

je vous envoyerais seulement les prisonniers qui sont entre les mains des Français, et que à l'égard des autres, je ferais mon possible pour les retirer, comme nous avons toujours fait" (*Manuscrits de Québec*, II, 454).

En 1708 le sieur Sheldon fut envoyé pour délivrer des captifs, et bien spécialement pour la délivrance de Josiah et Abigaïl. Il réussit à réunir cinq prisonniers dans les missions, mais il lui fut de toute impossibilité de se rendre au Sault-au-Récollet. Il est facile d'en voir la raison. Les sauvages de la Nouvelle-Lorette habitaient toute l'étendue du domaine des MM. de Saint-Sulpice, depuis le chemin de Saint-Michel jusqu'au fort bâti sur la rivière. Il y avait lieu de craindre des surprises bien funestes sur le parcours de cette longue route qui y conduisait.

La nouvelle de cette ambassade arriva cependant au Sault, et quatre au moins des captifs réussirent à s'évader : John Nims, Martin Kellogg, Joseph Petly et Thomas Baker (A. Baker, *Pocumtuck*, lecture).

Ce dernier explique probablement l'intérêt porté aux captifs par la conférencière que nous citons souvent ; elle a été à même de vérifier bien des faits dans des papiers de famille.

Ainsi, elle cite un compte pour deux voyages en carriole au Sault, un de 12 livres et un autre de 4 livres.

Ces voyages furent faits à l'occasion d'une nouvelle ambassade du sieur Sheldon en 1707.

Les membres des familles Rising et Nims firent les démarches les plus sérieuses pour que, cette fois, il pût au moins voir les jeunes captifs. Il les vit en effet, mais il ne put opérer leur délivrance.

Je n'ai pu découvrir le véritable obstacle, mais ce qui est certain, c'est qu'à cette époque, M. de Vaudreuil n'était pas disposé à accorder des faveurs.

Il venait d'être insulté dans la personne de M. de Chambly, son représentant. Aussi écrivait-il au gouverneur de Boston (Québec, octobre 1707) : " Je vous avoue que j'ai été surpris de voir par votre lettre et par celle du sieur de Chambly, que vous l'avez envoyé à la Nouvelle-York après l'avoir tenu comme prisonnier à Orange (Albany) pendant le séjour qu'il y a fait. Je suis persuadé que M. de Cornbury me renvoyera le sieur de Chambly et ceux qui sont allés avec lui. Si non, je vous avoue que l'on viole en moi le droit des gens en retenant cette escorte ; je me ferai justice " (*Manuscrits de Québec*, II, 486).

M. de Vaudreuil subit beaucoup de contrariétés de ce genre, ce qui le détourna de faire aucune concession ; même il ne chercha plus à arrêter les sauvages.

“ Je continue, écrivait-il à la date du 30 mai 1708, d’envoyer des partis dans le gouvernement de Boston, afin de faire des prisonniers ” (*Manuscrits de Québec*, II, 487).

Il y en eut en effet, et parmi le grand nombre, il faut nommer Martin Kellogg, qui s’était évadé, mais qui fut repris par les sauvages de la Nouvelle-Lorette en cette même année 1708. Puis, au printemps 1709, Mehuman Hinsdale, cousin de Josiah Rising (Ignace), Joseph Clesson et John Arms sont également conduits au Sault (Baker).

Ces nombreuses captures déterminèrent encore le sieur Sheldon, de Boston, à faire un nouvel essai de délivrance ; mais le marquis de Vaudreuil l’accueillit de la façon la plus sévère, au point qu’il en eut des scrupules, puisqu’il en référa à la cour de Versailles pour savoir ce qu’on en penserait.

Voici la réponse qui lui arriva (Versailles, 6 juin 1708) : “ Sa Majesté, écrivit le ministre, a approuvé que vous ayez parlé comme vous avez fait au nommé Sheldon, que ce gouverneur vous a envoyé par les lettres, pour venir chercher les prisonniers anglais qui étaient à Québec, et quand

bien même vous l'auriez fait mettre en prison avec les gens de sa suite, il n'y aurait pas eu grand mal" (*Manuscrits de Québec*, II, 488).

Les partis de guerre augmentèrent donc et nos sauvages de Lorette, comme ceux des autres missions, rivalisèrent de zèle et de courage pour dévaster et faire un plus grand nombre de prisonniers.

Ils y furent de plus encouragés par des récompenses, comme le prouve un mémoire en date du 10 mai 1710, adressé aux sieurs de Vaudreuil et Raudot. Sa Majesté a accordé trente médailles d'argent et dix de vermeil pour faire des présents aux sauvages. Elle les envoie au dit sieur de Vaudreuil, et elle désire qu'elles soient distribuées aux chefs des sauvages qui lui sont les plus affectionnés et dont on peut tirer le plus de secours (*Manuscrits de Québec*, II, 514).

Après la prise du fort de Port-Royal, le général Nicholson écrivit à M. de Vaudreuil une lettre de sommation :

" Ayant plu à Dieu de bénir avec succès la juste et royale entreprise de Sa Majesté Anne, par la grâce de Dieu, reine d'Angleterre, France et Irlande, défenderesse de la foi, en réduisant à son obéissance le fort de Port-Royal et le pays adjacent, ainsi que les articles de capitulation,

pourront vous informer particulièrement, à quoi, monsieur, nous vous prions de vous rapporter.

" C'est pourquoi nous avons jugé à propos de vous informer que comme vous aviez fait plusieurs courses sur quelques-unes des frontières de Sa Majesté, par vos cruels et barbares sauvages et Français, ayant inhumainement tué plusieurs pauvres gens et enfants, c'est pourquoi nous vous faisons savoir qu'en cas que les Français après que celle-ci vous sera parvenue, commettent quelques hostilités ou mauvais traitements, que sur les premiers avis que nous en aurons, nous exercerons sur-le-champ la même exécution sur les principaux de votre peuple de l'Acadie, présentement à notre discrétion. Mais, comme nous abhorrons la cruauté de vos sauvages en guerre, nous espérons que vous ne nous donnerez pas d'occasion de les imiter à cet égard, et comme nous sommes sûrement informés que vous avez sous votre commandement grande quantité de prisonniers, particulièrement une jeune demoiselle, fille du Rév. M. Williams, ministre de Dearfield, nous espérons que vous aurez tous les dits prisonniers prêts à être délivrés au premier pavillon de trêve qui sera envoyé à cet effet, et cela au mois de mai prochain ; autrement vous devez vous attendre que le même nombre des habitants de ce pays seront mis esclaves parmi

nos sauvages jusqu'à une entière restitution des sujets de Sa Majesté qui sont sous votre domination, soit dans la possession des Français ou sauvages" (*Manuscrits de Québec*, II, 524).

C'est sur ces entrefaites que le gouverneur Dudly donna ordre au colonal Partridge de rassembler tous les captifs français qu'il pourrait trouver, afin de les rapatrier et de ramener en échange les sujets anglais du Canada.

Dès que la nouvelle fut répandue à Dearfield, qu'il s'agissait de former une escorte pour les accompagner, un grand nombre de volontaires offrirent leurs services.

Le lieutenant-colonel Williams connaissant le français, au dire du colonel Partridge, le lieutenant Wells, John Nims et Thomas French, sachant aussi le français, furent désignés pour l'expédition (A. Baker, *Pocumtuck*, lecture).

Le détachement, sous les ordres du lieutenant-colonel Samuel Williams, partit le 10 juillet 1712, et revint avec quelques captifs dont les noms ne peuvent être vérifiés.

A peu près à cette époque la petite Marie fit sa première communion.

Tout porte à croire que cette sainte action fut accomplie avec la plus angélique ferveur ; sa vie fut si vertueuse ! Tant il est vrai de dire que les

dispositions de ce jour béni se projettent sur toute l'existence !

Parmi les prisonniers de Dearfield se trouvaient aussi les membres de la famille de Thomas Hurst. Sa veuve, Sarah Geffreys, avait été traînée en captivité par les sauvages avec ses six enfants.

Distribués en diverses familles, ils furent traités avec la plus grande bonté.

Ebenezer Hurst demeura à Montréal, comme le prouve l'acte de son baptême : "Le dimanche, sixième jour de décembre mil sept cent cinq, les cérémonies du baptême ont été par moi, prêtre soussigné, suppléées à un enfant anglais, nommé Ebenezer dans le baptême qu'il a reçu en son pays, lequel né à Dearfield en la Nouvelle-Angleterre, le douzième jour de mai de l'an mil six cent quatre-vingt-dix-huit, du mariage de défunt Thomas Hurst, habitant de ce lieu, et de Sarah Geffreys, ayant été pris l'onzième mars de l'an mil six cent quatre et emmené en Canada, demeure chez le sieur Jacques Charbonnier, marchand de cette ville. Il a été nommé Antoine-Nicolas par son parrain M. Antoine Adhémar, greffier en la juridiction de Montréal, et a eu pour marraine

Marie Falmy, femme du dit sieur Jacques Charbonnier, qui ont signé avec nous.

(Signé) Marie Falmy, Adhémar,
Mériel, Prêtre."

Quant à Thomas Hurst, il fut baptisé le 12 janvier 1706, " né à Dearfield, comme on le voit aux registres de Ville-Marie (1706), fait prisonnier le 11 mars 1704, demeure à la Nouvelle-Lorette en l'île de Montréal. Il eut pour parrain M. Jean-Baptiste de La Chassaigne et pour marraine Mlle Marie-Elisabeth Le Moine, fille du baron de Longueuil.

Il fut établi dans le bas du Sault en 1711, sur une terre qu'il est facile de reconnaître.

Elle porte au livre terrier le numéro 1125.

Il en devint concessionnaire en 1711. Il y passa toute sa vie, et après sa mort, Joseph Lorrain, qui avait épousé la fille de Hurst, hérita de la terre en 1747.

Plus tard cette terre passe à François Dagenais, qui la lègue à ses fils. Elle est aujourd'hui la propriété du sieur Louis Dagenais, du bas du Sault (Livre terrier de Saint-Sulpice).

Hannah Hurst épousa un sauvage de notre mission, du nom de Anharrison. M. Quéré fit ce qu'il put pour empêcher ce mariage, mais de l'avis de

M. de Belmont, supérieur de Saint-Sulpice, il fut obligé d'y consentir (*Reg. à Oka, Nouvelle-Lorette*, 1712).

C'est surtout après le traité d'Utrecht (1713), que les délégations les plus nombreuses arrivèrent pour rapatrier les prisonniers.

Une d'elles fit son apparition au Sault dans le courant de février 1714.

Elle était conduite par John Stoddart et le parson Williams, auxquels étaient adjoints Martin Kellogg et Thomas Baker comme guides et interprètes.

Le succès ne couronna pas leurs efforts, et malgré la proclamation solennelle du sieur de Vaudreuil, nos jeunes captifs persistèrent dans leur résolution de rester attachés à la Nouvelle-Lorette. Voici cette proclamation du marquis de Vaudreuil : " Québec, 14 août 1714. Quoique depuis près de six mois les sieurs major Jean Stoderr et Jean Williams sont ici de la part des sieurs Dudly et Nicholson pour le renvoi de leurs prisonniers, en ce pays, et que même sur cela nous leur ayons donné une grande liberté, après avoir envoyé mes ordres dans tous les lieux de cette colonie qu'ils nous ont indiqués pour faire avertir les dits prisonniers que ceux qui voudraient s'en retourner en leur patrie n'avaient qu'à s'adresser à nous. Cependant pour

obéir entièrement à l'ordre que nous avons reçu de Sa Majesté, et pour ne laisser aucun soupçon qu'il y ait aucun détenu par force,—nous ordonnons à présent que le bâtiment anglais est en cette ville, que de nouveau nos ordres soient réitérés dans toutes les côtes de ce pays, afin que ceux qui voudront s'en retourner aient à le déclarer à Montréal à M. de Longueuil qui y commande en notre absence, et en celle de M. de Ramesay aux Trois-Rivières, à M. Gallifet, gouverneur de la dite ville, et afin qu'aucun Anglais n'en puisse prétendre ignorance, notre ordre sera lu et publié et affiché à Québec, Montréal et les Trois-Rivières, et envoyé dans toutes les côtes et seigneuries de ce pays.

" Enjoignons aux capitaines de milice des dites côtes de nous donner avis incessamment et en notre absence à M. de Longueuil à Montréal, à M. Gallifet aux Trois-Rivières, on en son absence à l'officier qui commande, et à Québec à nous-même, de tous les Anglais, hommes, femmes et enfants, qui sont dans les dites côtes et seigneuries qui leur auront déclaré vouloir s'en retourner chez eux, afin que voitures et vivres leur soient fournis pour se rendre à Québec" (*Man. de Québec*, III, 4).

Il est facile de voir par ce document que liberté pleine et entière était accordée à tous les prisonniers

de retourner dans leurs foyers sans aucune restriction pour leurs croyances religieuses.

Que deviennent, après tous les documents que nous avons produits, les plaintes acerbes et les accusations de certains auteurs au sujet des prisonniers de la Nouvelle-Angleterre contre les Français en général, et surtout contre les missionnaires ?

Les récits mensongers et calomniateurs ne sont plus seulement consignés dans de vieux auteurs, un nouveau livre vient de paraître. Il a pour titre : " *The stories of New England Captives* (A. Baker), que je traduirai : *Les histoires de Mlle A. Baker des captifs de la Nouvelle-Angleterre.*

L'auteur, sous un dehors de respect et de reconnaissance pour les protecteurs des captifs, n'hésite pas à accumuler les assertions les plus fausses.

Un pareil ouvrage remplit l'âme de dégoût à la fin d'un siècle qui se pique de tant de tolérance, et surtout quand on le voit apparaître sur le sol des Etats-Unis, si fier de ses idées de liberté.

Ainsi, en parlant de la captive Eunice Williams, Mlle Baker s'écrie : " Quel triste spectacle ! Le Jésuite est là avec son chapeau usé et relevé sur ses bords, revêtu d'un longue soutane noire, ayant son rosaire au côté et la verge à la main ; la jeune fille anglaise, tremblante, se prosterne à ses pieds dans une terreur abjecte, après avoir été rebaptisée

au signe de la croix sur le front et sur la poitrine. Eunice se voit tour à tour menacée de châtiments et séduite par des promesses. Que de fables lui sont racontées au sujet de la conversion de son père !

"On lui assure que d'affreux démons tourmentent les âmes des petits enfants, et puis elle est fouettée parce qu'elle refuse de faire le signe de la croix.

"Toute offre de rançon est refusée, et si elle parle de retourner au foyer paternel, le missionnaire lui déclare qu'elle sera certainement damnée et vouée au feu de l'enfer, menace terrible, dit l'auteur, pour une enfant élevée dans la crainte puritaine du feu éternel."

Et puis, pour complément d'insanité, l'auteur ajoute que les prêtres l'empêchèrent de recouvrer sa liberté en prétendant que ce ne serait pas humain de " séparer la captive de son maître, qu'elle aimait comme un père" (A. Baker, *Stories of New Engl. Capt.*, 136).

Or les documents mêmes cités par l'auteur prouvent qu'elle visita son endroit natal plusieurs fois et qu'elle préféra revenir au Canada pour y épouser un Indien, et y vivre jusqu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les registres du temps font voir que le baptême n'a été donné qu'à ceux qui le désiraient ; toujours après un temps considérable depuis l'arrivée.

Le soin pris par ceux qui les recevaient dans notre Église à marquer les noms de leurs pères et mères, les dates de leur naissance, l'époque de leur enlèvement, les lieux qu'ils habitaient, ne prouve-t-il pas qu'ils n'avaient aucune intention de créer des embarras ?

Au contraire, tous ces détails étaient calculés pour les faire retrouver plus facilement, afin d'aider les familles à se reconstituer en temps de paix.

Quoiqu'il y ait eu beaucoup de convertis, leur nombre était insignifiant comparé à celui des autres prisonniers. Et même parmi ceux qui furent inscrits aux registres, beaucoup ont dû s'en retourner, car ils disparaissent subitement, et on ne les voit plus dans aucun endroit de notre pays.

Non, il faut admettre que ceux qui nous restèrent en étaient heureux, et ne suivaient que les sentiments sincères de leur cœur.

D'après Eggleston, cité plus haut, et comme aussi suivant l'opinion du célèbre Parkman, ils préférèrent rester sur le sol canadien et refusèrent, au moins pour un bon nombre, de retourner à l'endroit natal.

Quant à Abigaïl Nims, de notre Lorette, voici qui est de fait historique : sollicitée, pressée de toutes manières par ses parents et amis, elle répondit avec fermeté qu' " elle aimait mieux n'être

qu'une pauvre prisonnière parmi les catholiques, que de devenir une riche héritière dans une famille protestante" (Faillon, *Notice particulière sur la famille Raisenne;* Baker, *Pocumtuck*, lecture).

" Ce fut sans doute, écrit M. Faillon (*Histoire de la sœur Bourgeois*, II. 444), à la suite d'une si généreuse résolution que les prêtres de Saint-Sulpice obtinrent des sauvages, quoique avec beaucoup de peine, la liberté de ces deux jeunes captifs (Ignace Raisenne et Elisabeth Nims).

" Ils méritaient bien cette faveur, tant à cause de la bonne odeur de vertu qu'ils répandaient dans toute la mission, dont ils étaient l'édification et le modèle, que pour l'attachement qu'ils témoignaient aux sauvages en renonçant à leur propre nation pour demeurer parmi eux, et même en voulant se conformer à leur manière de vivre.

" Comme ils étaient déjà en âge d'être mariés, on ne jugea pas qu'il leur fût possible de leur trouver à l'un et à l'autre, un parti plus convenable que de les unir ensemble. Ce qui eut lieu dans l'église du Sault-au-Récollet, le 29 juillet 1715, Ignace Raisenne ayant alors vingt-trois ou vingt-quatre ans, et Élisabeth Nims en ayant environ quinze."

Voici l'acte de mariage, extrait du registre pour l'année 1715, copie en tout conforme à l'original,

tel qu'en possession de M. l'abbé D. Lefebvre, prêtre de Saint-Sulpice et actuellement curé à Oka :

" Ce vingt-neuf juillet 1715, j'ai marié Ignace Shoentak8ani et Élisabeth T8atog8ach, tous deux Anglais de nation, qui ont voulu rester avec les sauvages chrétiens, non seulement renonçant à leur nation, mais encore voulant vivre en sauvages. En présence de J.-B. Havonhiatek, Gabriel Girchavas, Pierre Hasonten, Alexis Tahsi.— Ignace Shoentak8ani âgé d'environ 23 ou 24 ans, et Élisabeth, d'environ quinze ans, tous deux ont été pris à Dierfile, il y a environ treize ans. Signé : M. Quéré, prêtre."

Le lecteur comprend de plus en plus l'importance des événements pleins d'émotions que nous venons de décrire, préparant sous la main de Dieu l'union de ces deux captifs.

Il y a là une belle page des premières années de notre histoire, surtout au point de vue du foyer domestique, où les vertus chrétiennes sont appelées à jouer un rôle si important.

L'aîné de cette excellente famille fut aussi l'aîné du sacerdoce dans notre paroisse.

Il reçut sur les fonts baptismaux le nom de Simon, comme l'atteste l'extrait suivant des registres de la Nouvelle-Lorette, pour l'année 1719 conservés à Oka.

M. Quéré a baptisé, le 18 septembre 1719, Simon, né aujourd'hui de Shoentak8ani et de Elisabeth P. T8atog8ach, son épouse légitime. Simon Honontianare a été parrain.

(Signé) M. QUÉRÉ, Prêtre.

M. Maurice Quéré de Fréguron suivit avec l'intérêt le plus paternel le développement de cette famille. Il prévoyait qu'elle lui deviendrait de plus en plus précieuse parmi ses néophytes, à raison de ses exemples de foi, de piété et de tempérance. Aussi prit-il un soin tout spécial de tous les enfants qui naquirent de ce mariage. Simon est le seul né au Sault-au-Récollet.

Dès 1721, lorsque le zélé missionnaire dut transporter la mission au lac des Deux-Montagnes, Ignace le suivit immédiatement avec sa chère famille.

" Les prêtres de Saint-Sulpice, écrit M. Faillon (*Notice sur la famille Raiserne*), charmés de la conduite sage et édifiante d'Ignace et d'Elisabeth, de leur intelligence dans les affaires domestiques et de leur amour pour le travail, résolurent, en vue de procurer leur avantage et le bien général de la mission, de les y établir d'une manière fixe et leur donnèrent en toute propriété un vaste terrain à une petite demi-lieue du village. C'est là que

Jérôme, Marie et cinq autres filles virent le jour. Les MM. de Saint-Sulpice, sur le témoignage bien favorable de M. Quéré, se chargèrent de l'éducation de Simon et de Jérôme, pendant que les sœurs de la Congrégation se dévouaient à celle des filles.

Il faut reconnaître ici une protection divine bien manifeste; tous répondirent avec une constante application à l'appel, et tous mirent à profit les précieux avantages versés sur leurs pas.

Simon poursuivit ses études avec docilité, jusqu'à ce qu'il fût jugé digne de recevoir l'onction sainte du sacerdoce.

" Jean-Baptiste-Jérôme, écrit M. Faillon (*Notice sur la famille Raisenne*), désirait beaucoup de suivre l'exemple de son frère, en embrassant aussi lui-même l'état ecclésiastique. Mais la mort de Mgr de Pontbriand, qui survint dans ces circonstances, et la longue vacance du siège de Québec, qui suivit, dérangèrent ses projets. Ne pouvant passer en France, pour recevoir les ordres, il se décida enfin à s'établir dans le monde, et épousa une très vertueuse fille, Marie-Elisabeth Sabourin, bien digne d'être unie à un tel époux."

Parmi les filles nées de son mariage, deux joignirent l'institut de la Congrégation. Madeleine, l'aînée, y prit le nom de Saint-Herman.

Après son noviciat, elle fut envoyée au couvent du Lac.

Elle était naturellement destinée à cet emploi à raison de sa parfaite connaissance des langues sauvages. Aussi se dévoua-t-elle sans relâche à l'éducation des Indiennes,et toute une vie de cinquante-quatre ans leur fut consacrée (Faillon, *Hist. de la Colonie*, II, 447).

A l'exemple du célèbre missionnaire qui l'avait baptisée, elle ne quitta ses chères élèves que pour aller mourir à la maison mère, à un âge très avancé.

Sa sœur Marie prit en religion le nom de Saint-Ignace. Ce fut sans doute en souvenir affectueux de son père qu'elle obtint ce nom ; mais je dois ajouter que le grand saint favorisa l'enfant de sa meilleure protection, car elle devint la treizième supérieure de son ordre, en 1778 (Faillon, *Vie de la Mère Bourgeois*, II, 442).

Voici en quels termes M. Faillon parle de la Mère Saint-Ignace : "Les heureuses dispositions d'esprit et de cœur dont Dieu l'avait pourvue, firent fructifier au centuple les soins qu'elle reçut de ses charitables maîtresses ; et elle fut sans contredit le plus beau fruit de leur zèle dans cette mission.

"Elle entra comme déjà toute formée à la communauté de la Congrégation de Ville-Marie en 1752,

à l'âge de seize ans : les exemples de ferveur et de régularité qu'elle avait admirés dans ses pieux parents lui ayant inspiré dès l'enfance le goût et l'amour de toutes les observances de la vie parfaite. Un trait que nous ne devons pas dérober à l'édification de nos lecteurs, c'est que lorsque sa mère eut expiré, on trouva sur son corps un rude cilice qu'elle avait coutume de porter et qu'elle voulut conserver jusqu'à sa dernière maladie. La digne fille d'une si sainte mère joignait à une piété sincère et solide un esprit droit, facile, un cœur généreux, plein de courage et d'énergie ; ces heureuses qualités étaient relevées en elle par un grand fonds d'instruction, des talents supérieurs et une éducation des plus distinguées.

"Mais un avantage plus précieux encore et qui la rendit surtout utile à toute la Congrégation, c'est qu'elle possédait dans un degré remarquable le véritable esprit de la sœur Bourgeois, et qu'elle s'efforça de ranimer de plus en plus dans toutes ses filles" (Faillon, *Mémoire particulier sur les Supérieures de la Congrégation*).

Les registres de la mission du lac des Deux-Montagnes établissent que Catherine Raisenne épousa Jean-Baptiste Séguin ; Marianne épousa Louis Séguin, Suzanne épousa Joseph Chénier, et Anastasie, Pierre Castongué.

M. l'abbé Simon Raisenne avait été ordonné prêtre par Mgr Henri-Marie Dubreuil de Pontbriand, le 19 septembre 1744.

Nommé curé de Saint-Pierre-les-Becquets en octobre suivant, il passa ensuite à la cure de la Visitation de Champlain, de 1746 à 1749, desservit aussi Saint-Jean Deschaillons, et finalement il devint chapelain de l'Hôpital Général de Québec, où il mourut le 14 avril 1798.

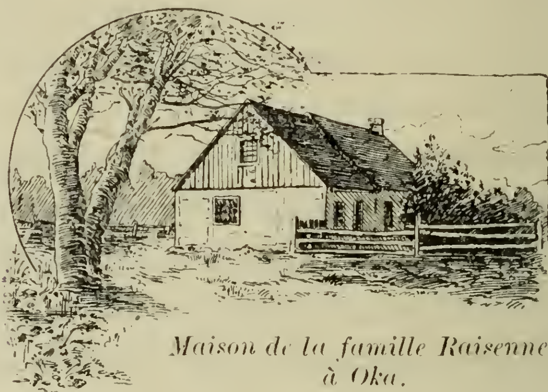
Jean-Baptiste-Jérôme Raisenne hérita de la terre que son père avait reçue des messieurs de Saint-Sulpice dès son arrivée au Lac.

M. l'abbé Cuoq écrit à son sujet (*Mémoires*) : " Les sauvages l'aimaient et l'estimaient pour ses rares vertus et pour ses grandes qualités, et ils l'avaient fait chef d'une de leurs trois bandes. Le nom de " Satewas " (c'est pareil), qu'ils lui donnèrent, s'est perpétué dans toute sa descendance jusqu'à ce jour. Les Iroquois ne nomment pas autrement la famille Raisenne ; c'est toujours " Satewas."

Le nom " c'est pareil " donné aux membres de cette famille ne fait-il pas l'éloge de toute cette lignée de vertueux chrétiens ?

Sate8as, c'est-à-dire, ça toujours été la même chose de père en fils, jamais personne n'a varié : tous ont maintenu leur bonne réputation en méritant le respect et l'affection des membres de la tribu à laquelle ils ont été attachés.

Il est facile de voir par ce qui précède que cette famille, tout en vivant parmi les sauvages de notre Lorette et du Lac, a gardé sa race dans toute sa pureté.



Maison de la famille Raisenne, à Oka.

" C'est à Montréal, écrit M. Cuoq (*Mémoires*) au sujet de Jean-Baptiste-Jérôme Raisenne, que mourut ce saint homme, comme on l'appelait ordinairement au Lac : et c'est dans l'église même de Montréal que se fit sa sépulture, en présence de plusieurs prêtres venus de divers lieux, le 2 février 1795."

Il sut si bien inculquer sa ferveur et sa piété à sa famille, que sur ses huit filles, il n'y en eut qu'une

qui resta dans le monde, et de ses deux fils, un reçut les ordres sacrés et devint plus tard curé de Saint-Roch de l'Achigan ; l'autre resta dans le monde, exerçant la profession de notaire à Saint-Benoît, où il fut entouré d'estime et de considération.

Reine-Ursule Raisenne portait en religion le nom de sa famille.

Elle entra à l'Hôtel-Dieu, disent les registres de l'ordre, le 11 février 1782. Elle prit l'habit le 11 février de l'année suivante, et fit sa profession le 8 juin 1784, entre les mains de M. Montgolfier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. Elle mourut le 2 octobre de l'année 1822, à l'âge de cinquante-sept ans et de religion quarante ans.

La nécrologie porte que " cette chère sœur fit paraître une sainteté peu commune et donna à la communauté de grands exemples de patience et d'abandon au bon plaisir divin au milieu de continuelles souffrances qui en firent une vraie imitatrice de JÉSUS crucifié."

Marie-Suzanne se disposait à marcher sur les traces de sa sœur Reine-Ursule, lorsqu'elle mourut en grande odeur de vertu à l'âge de dix-huit ans (Faillon, *Notice particulière sur la famille Raisenne*).

D'après les chroniques des sœurs de la Charité, établies par la vénérable Mère d'Youville, deux autres filles de Jean-Baptiste-Jérôme Raisenne se consacrèrent à Dieu dans cet institut.

Marie-Clotilde, née au lac des Deux-Montagnes, le 14 avril 1766, entra au noviciat le 14 février 1785 ; ell prit le saint habit en 1787 et fit profession le 14 février de la même année. Elle fut chargée, le 9 octobre 1828, de l'importante mission de fonder une maison de son ordre à Sandwich, Ontario, où elle mourut le 20 août 1829.

Sa sœur Marie-Charles Raisenne-Anson, née au Lac le 10 février 1773, entra chez les Sœurs-Grises, le 1er février 1794, et fit profession le 15 février 1796 ; elle y mourut le 10 juillet 1816 (*Archives de l'Hôpital-Général de Montréal*).

Scolastique, sœur des précédentes, portait à l'Hôtel-Dieu le nom de Sœur Saint-Joseph. " Elle était entrée dans notre monastère (*Archives de l'Hôtel-Dieu*) le 19 janvier 1787, y avait pris le saint habit le trois du même mois de l'année suivante, et avait prononcé ses vœux entre les mains de M. Jean-Baptiste Curatteau le 27 janvier 1789. Elle mourut le 17 janvier 1816, âgée de 45 ans, dont vingt-neuf de vie religieuse. Il est dit dans sa nécrologie, qu'elle édifia la communauté par sa profonde humilité et son amour pour les souffrances.

Elle avait pour la vie intérieure un singulier attrait qui se manifestait dans toutes ses actions. Comme à sa sœur, Notre-Seigneur lui fit une large part de sa croix, car ce ne fut qu'après une longue et cruelle maladie qu'elle alla jouir des embrassements du Dieu du Calvaire."

Enfin Catherine, Elisabeth et Marie-Angélique, sœurs des précédentes, se dévouèrent à l'instruction chrétienne de la jeunesse en entrant chez les sœurs de la Congrégation.

Nous avons tenu à jeter un coup d'œil d'admiration sur ces plants si fructueux de la pépinière évangélique de la Nouvelle-Lorette, afin de rendre grâce à Dieu de ses dons et de la gloire qui revient à nos plages d'avoir contribué à leur heureuse croissance.

Il ne nous reste plus qu'à dire adieu aux chers néophytes, et surtout aux vertueux missionnaires qui les accompagnèrent au lac des Deux-Montagnes avec la même vigueur de zèle et de dévouement.

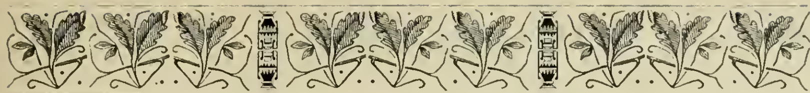
Ces bons prêtres voyaient que l'isolement de la Nouvelle-Lorette n'existait plus d'une manière suffisante pour mettre les enfants de la mission à l'abri des dangers de la ville.

Le commerce des fourrures, des provisions, et malheureusement de l'eau-de-vie se développait

dans les grands centres surtout, et même bien au loin.

Les Français et les sauvages unirent leurs efforts et leur habileté pour en tirer parti, et dans le contact fréquent des gens empreints pour la plupart des vices des civilisés, les sauvages de Lorette trouvaient leur constante démoralisation ; c'est pourquoi, dès la fin de 1717, les messieurs de Saint-Sulpice s'occupèrent d'un déplacement favorable.





CHAPITRE SIXIÈME

PAROISSE

1721-1736

Coup d'œil sur la colonie.— Le mouvement de la population. — Les seigneurs.— Les habitants.— M. Boucher, leur insigne protecteur.— La population descend l'île, la contourne pour arriver au Sault.—Générosité de Saint-Sulpice envers les colons.— M. Picoté de Bélestre.— Fiefs des sieurs Philippe Carion de Fresnoy et de Paul Morel.— Paroisse de Saint-Joseph sur la rivière des Prairies.— Les filles du roi sous les soins de la Mère Bourgeois.— M. Michel Barthélemy.— Nos mères canadiennes. — Sages dispositions du roi pour l'heureux développement de la colonie.— Noblesse canadienne.— Ses services.— Condition de l'agriculture.— Vie, travaux, coutume, vêtements. —Maisons des habitants.— Le cheval canadien.— Les bestiaux.— L'île Jésus.— Concessions de terres les plus anciennes de la paroisse du Sault.— Formation du village. L'île de la Visitation.— Terrain concédé pour l'église et le presbytère.— La paroisse a succédé à la mission.— La chapelle de la Nouvelle-Lorette servit d'église paroissiale. —Ancienne cloche.— Nomination des curés Prévost et Chaboillez.

" Il nous faut quelque chose, en cette triste vie,
Qui nous parlant de Dieu, d'art et de poésie,
Nous élève au-dessus de la réalité,
Quelques sons plus touchants dont la douce harmonie,
Echo pur et lointain de la lyre infinie,
Transporte notre esprit dans l'idéalité.

Or, ces sons plus touchants et cet écho sublime,
Qui sait de notre cœur le sanctuaire intime,
C'est le ciel du pays, le village natal ;
Le fleuve au bord duquel notre heureuse jeunesse
Coula dans les transports d'une pure allégresse ;
Le sentier verdoyant, où, chasseur matinal,

Nous aimions à cueillir la rose et l'aubépine ;
Le clocher du vieux temple et sa voix argentine ;
Le vent de la forêt glissant sur les talus,
Qui passe en effleurant les tombeaux de nos pères,
Et nous jette au milieu de nos tristes misères
Le parfum consolant de leurs nobles vertus.

O. Crémazie, *Emigration*.

Les rapports de nos plages avec les origines de la Nouvelle-France ont été mis sous nos yeux ; notre amour pour la patrie y a puisé sans doute un salutaire accroissement.

Les hauts faits du passé nous paraissent comme des fleurs autour du berceau de notre paroisse ; ceux qui vont suivre, d'un intérêt si attachant pour nous tous, nous montreront notre famille paroissiale grandissant sous les regards de Dieu, et entourée jusqu'à nos jours d'une protection bien spéciale.

Le plus grand nombre des familles indiennes quittèrent la Nouvelle-Lorette en 1721 ; plusieurs cependant ne se décidèrent que plus tard à les rejoindre au Lac ; bon nombre aussi de familles de colons s'établirent bientôt, ce qui fut cause que la chapelle continua d'être ouverte au culte. Elle fut desservie par un prêtre de Saint-Sulpice qui s'y rendait de la ville, ou encore par M. le curé de Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies.

A mesure que les familles de colons arrivaient

de France, elles étaient placées sur des concessions de terres par les MM. de Saint-Sulpice.

Il fallait bien les établir le long du fleuve, c'était leur seul chemin de communication.

Le danger constant des surprises des sauvages exigeait qu'ils fussent placés près les uns des autres, pour se défendre et s'entr'aider dans leurs travaux.

M. Jacques Viger a copié un écrit du bureau des terres de la Couronne, attribué au Père Jérôme Lalemant, en date de 1664, au sujet des environs de Québec ; en voici un extrait :

" L'on peut dire que dans tout le Canada, il n'y a rien de semblable en matière de terres promptement défrichées, car depuis deux ans seulement que l'Iroquois a donné plus de repos à ces quartiers-là, l'on voit déjà deux belles campagnes habitées par des Français.

" Ces deux campagnes sont si belles et chargées d'une si belle moisson, que quiconque les voit ne peut assez admirer comme en si peu de temps se soient pu faire de si grands et si beaux déserts."

Remarquez, c'est en 1664, et dans toute la région, le bon Père ne peut admirer que deux campagnes habitées par des Français.

Où étaient-ils donc, ou plutôt où se plaçaient-ils, ces Français, en mettant le pied sur notre sol ?

Pour la plupart, là où il y avait un trafic profitable, ou des fonctions civiles à remplir.

Un petit nombre pendant ce temps se dévoua à la culture de campagnes "belles et chargées de riches moissons," comme le dit le Père Lalemant.

Il n'y avait pas lieu de s'étonner de les voir défrichées en si peu de temps, mais au contraire qu'elles n'eussent pas été cultivées plus tôt.

Les ressources du sol et surtout la perspective d'un avenir lucratif pour tout le commerce, grand et petit, ont fort bien incité de nombreux gentilshommes à s'assurer d'immenses lopins de terre dans les positions les plus avantageuses du pays, mais ce ne fut malheureusement pas en vue de l'agriculture.

Nos seigneurs, ayant reçu leurs titres indiscutables de propriétaires, ont fait la vie de ville et des affaires payantes, pendant que les petits habitants luttaient contre la forêt et l'ennemi commun, bêchant la terre pour façonner l'avenir de nos campagnes d'aujourd'hui.

Voici ce qu'écrit à ce sujet M. Léon Gérin (*Mémoires de la Société Royale*, 1896-97, p. 79) :

"En 1679, après quarante années de régime seigneurial, doublées de quinze années d'intervention directe de l'État, il n'y avait encore que 22,000 arpents de terre en culture; quarante-deux ans

plus tard, en 1721, on ne pouvait ajouter à ce premier chiffre que cinquante-deux mille arpents, soit une misérable augmentation moyenne de 1200 arpents par année (Garneau, II, 100). Encore faut-il reconnaître que presque tout ce travail était le fait, non du seigneur, mais de l'habitant."

Il y eut cependant parmi ces seigneurs des hommes qui se distinguèrent par un admirable dévouement pour leurs censitaires.

Un des plus remarquables fut Jean-Baptiste-François Deschamps, seigneur de la Bouteillerie (Rivière-Ouelle), dont Talon écrivait : " Si les gens de cette localité prennent aisément cette route, bientôt le Canada se remplira de personnes capables de le bien soutenir."

" Il travailla, écrit M. Benjamin Sulte (*Hist. des Canadiens-Français*, IV, p. 48), plus de trente ans à la prospérité de sa seigneurie, et mourut (1703) entouré du respect et de l'amour de ses censitaires."

De 1633, époque du retour de Champlain à Québec, après la prise des Kertk, jusqu'à 1661, les statistiques fournies par M. Benjamin Sulte prouvent qu'il n'est venu s'établir qu'une centaine de familles sur les terres canadiennes, et cela à leurs dépens.

"Tout le roulant de cette époque, c'est la traite (*Mémoires de la Société Royale*), et il était défendu au colon de s'en mêler."

Ces colons sont les vrais pères de la patrie, les fondateurs de toutes nos paroisses.

En se dévouant à la culture du sol, ils formèrent la société des habitants dans le pays, société si longtemps négligée, et à laquelle, même de nos jours, on n'accorde pas encore toute la considération qu'elle mérite.

Elle eut pour protecteur éclairé et généreux M. Pierre Boucher, qui, faisant exception aux autres seigneurs, tout en gagnant de l'argent, se livra résolument à l'agriculture.

Il arriva à cent arpents en rapport vers 1681, et il avait dans sa seigneurie une trentaine de familles commençant à cultiver (B. Sulte).

Le Père Charlevoix dit de lui qu'il fut "un des premiers habitants de la Nouvelle-France, où, imitateur de la simplicité et de la piété des patriarches, il a participé aux bénédictions que Dieu a répandues sur eux, ayant vu sa nombreuse et florissante postérité jusqu'à la cinquième génération. Il est mort âgé de près de cent ans, et sa veuve qui lui a survécu de quelques années, a vu les petits-fils de ses petits-fils" (Charlevoix, *Liste des auteurs*, p. 399).

En 1661 le sieur Boucher passa en France pour exposer à la Cour la désolante situation du pays à raison des incursions constantes des sauvages.

Il représenta qu'avec des troupes en nombre suffisant, les Iroquois seraient chassés, maintenus en respect, et que, pendant ce temps, l'habitant pourrait profiter du sol canadien si riche et si fécond, et s'y établir d'une manière solide et durable.

Sa voix fut heureusement entendue.

“ Alors, écrit M. B. Sulte (*Histoire des Canadiens-Français*, III, 4), le grand siècle se levait sur le monde. Un rayon matinal éclaira la Nouvelle-France. Vingt années de prospérité furent notre partage, les seules durant un siècle et demi, hélas ! ”

Sur les affirmations de M. Boucher, le roi devait continuer l'envoi de nouvelles troupes et de nombreux colons.

A Montréal, dans les années 1658-59, il était arrivé cependant près de deux cents hommes et une quarantaine de filles (Benj. Sulte, III, 5), ce qui prouve qu'on persistait à y établir la colonie sur des bases solides.

“ Le zèle pour l'exploitation des terres, écrit M. Faillon (*Histoire de la Colonie française*, III, 225), ne se montra nulle part plus empressé ni plus courageux qu'à Ville-Marie. On a vu que les

seigneurs de Montréal avaient, à diverses reprises, essayé d'appliquer les colons à l'agriculture, et que les guerres continuelles dont Ville-Marie était le théâtre, forcèrent les habitants d'abandonner leurs champs pour cultiver les terres qui avoisinaient le fort."

Dès que la chose fut possible, les colons furent échelonnés le long du fleuve ; et alors les divers groupes d'établissements prirent le nom de côtes sous la protection de saints, noms qui leur ont été conservés, même après que les paroisses furent établies.

Ce fut en contournant le bas de l'île que la population arriva jusqu'à l'endroit occupé présentement par notre paroisse.

Il y avait de cette manière beaucoup moins de danger pour les colons ; et ensuite les MM. de Saint-Sulpice, ayant à songer au déplacement de leurs sauvages de la montagne, jugeaient avec sagesse de ne pas concéder de terres près du Sault où ils se proposaient de les transporter.

Un certain nombre de colons s'étant fixés au pied du courant, la côte fut désignée sous le nom de " Saint-François ;" ce fut le commencement de la Longue-Pointe (1664).

En 1665, d'après le livre terrier contenant les diverses concessions faites par les MM. de Saint-

Sulpice, nous voyons à la côte Saint-François ou Longue-Pointe les noms suivants : Jacques L'Huilier dit Desvignes, René Moreau, Pierre Picot dit La Brie, Antoine Brunet dit Bellehumeur, Urbain Tessier dit Lavigne, Étienne Truteau, Robert Perroy, Jean Cadieux, Jean de Luzeau dit la Garenne, Michel Moreau, Toussaint Hunault dit Deschamps, Pierre Goguet. En 1666 apparaissent à la même côte Gilbert Barbier, Antoine Coignon, Pierre Meusnier, Pierre Dagenets, Pierre Chicoine, Pierre Charros ; puis, en 1667, Jacques Le Blanc, Claude Jodoin.

Ces noms nous tracent déjà l'origine d'un certain nombre de familles de notre paroisse.

Le défrichement fut poussé avec énergie de ce côté et, à la suite des habitants de Saint-François, d'autres colons vinrent se placer, ce qui donna naissance à la côte Sainte-Anne ; puis vint la côte Saint-Jean, appelée plus tard la " Pointe-aux-Trembles."

Ce nom, écrit M. Faillon (*Hist. de la Col. fr.*, III, 227), prit son origine d'une langue avancée de terre complantée d'arbres de cette espèce qu'on y voyait alors, et que les eaux du fleuve ont fait disparaître depuis longtemps."

La colonisation s'arrêta de ce côté pendant quelque temps pour peupler le haut de l'île, toujours

sur la rive du fleuve, par prévision d'attaques des sauvages et pour surveiller leur descentes.

C'est en 1669 qu'un fief fut accordé à M. René Robert Cavelier de La Salle, par M. de Queylus.

Comme cette concession fut faite gratuitement, M. de La Salle, par reconnaissance, lui donna le nom de Saint-Sulpice.

M. Faillon dit à ce sujet : " M. de Queylus l'accueillit avec bonté (de La Salle), et pour lui procurer le moyen de servir la colonie de Montréal et de s'y établir avec avantage, il lui accorda gratuitement un fief noble en face du sault Saint-Louis, dans un endroit de l'île où le séminaire avait déjà résolu d'établir une bourgade " (*Histoire de la Colonie*, III, 228). Ce fut le commencement de Lachine.

Il faut noter ici un fait bien important et malheureusement trop ignoré, pour ne pas dire méconnu ; c'est que tous ces premiers colons des environs de Ville-Marie n'avaient presque aucunes ressources pour s'établir.

Non seulement le séminaire de Saint-Sulpice leur donna gratuitement des terres, mais il les aida à se pourvoir d'instruments d'agriculture et à rencontrer les premières dépenses.

C'est ce qui faisait écrire par M. Tronson à Colbert, en 1667 :

“ Pendant treize ou quatorze années depuis qu'il (le séminaire) a le soin de l'île de Montréal, toutes les concessions qu'il a données à des particuliers pour défricher des terres ont été gratuites, sans autres redevances que de quelques deniers par arpent, ceux à qui il les avait données n'ayant pas pour la plupart le moyen de les défricher et même quelquefois de contribuer à une partie de la dépense nécessaire pour le défrichement de ces mêmes terres. Quant au revenu qu'il tire de celles qu'il fait défricher lui-même pour son usage particulier, il est si peu de chose, eu égard aux dépenses qu'il a fallu faire, qu'il ne rapporte pas le deux pour cent, sans compter les dépenses communes et générales, auxquelles il est obligé, pour l'administration de la justice et les autres charges publiques qu'il a soutenues jusqu'à présent, comme il paraît pour les comptes et les états de chaque année” (Faillon, III, 230).

A mesure que la sécurité publique augmentait, de nombreux colons s'échelonnaient sur la rive sud de l'île de Montréal, et même à divers endroits sur les bords du Saint-Laurent, ce qui faisait écrire au Père le Mercier dans sa relation de 1668 (page 2) :

“ Il fait beau à voir à présent presque tous les rivages de notre fleuve de Saint-Laurent habités de nouvelles colonies qui vont s'étendant sur plus de quatre-vingts lieues de pays le long des bords de cette

grande rivière, où l'on voit naître d'espace en espace de nouvelles bourgades qui facilitent la navigation, la rendant et plus agréable par la vue de quantité de maisons, et plus commode par de fréquents lieux de repos."

En 1671, de nouveaux colons étaient venus se joindre à ceux de la côte Saint-Jean à la Pointe-aux-Trembles, et à la date du 28 juillet de cette même année M. de Queylus concédait au sieur Picoté de Bélestre les terres situées au bas de l'île de Montréal, à partir d'une concession déjà faite à Jean Bourdon, et de là, en suivant le bord du fleuve Saint-Laurent, jusqu'à la rivière des Prairies, sans autre charge, écrit M. Faillon (*Histoire de la Colonie française*, III, p. 338), que de payer aux seigneurs vingt sous de rente chaque année."

Cette concession fut faite à M. de Bélestre en compensation des îles Courcelles cédées aux messieurs de Saint-Sulpice dans le but d'y établir une bourgade sauvage (1668), comme nous l'avons vu au cinquième chapitre de cet ouvrage.

Le bas de l'île de Montréal, étant désormais assuré à la colonisation, les plages de notre rivière commencèrent à être occupées, ce qui donna naissance à la paroisse de Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies.

Jusqu'à présent il avait été impossible de songer à s'y établir, parce que, depuis un bon nombre d'années, les Iroquois descendaient aussi par cette rivière pour venir jusqu'à Ville-Marie.

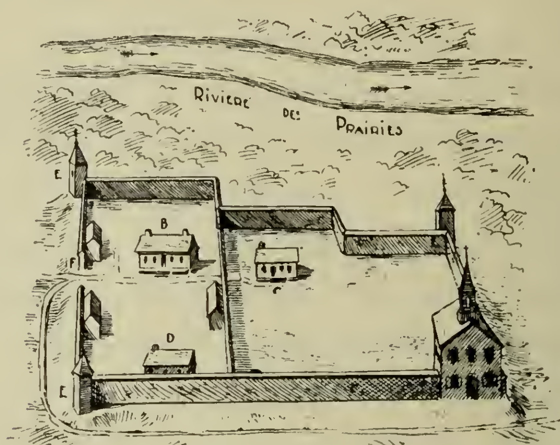
Afin de mettre un terme à leurs incursions de ce côté, M. Dollier de Casson établit deux fiefs de deux cents arpents, dont huit faisant face à notre rivière, et vingt-cinq en profondeur.

Ces deux fiefs se suivaient, et le sept décembre 1671, le premier fut donné au sieur Philippe de Carion de Fresnoy, lieutenant de la compagnie de la Mothe au régiment de l'Estrade, et le second au sieur Paul de Morel, enseigne de la même compagnie (Faillon, III, p. 338).

Afin de donner de l'aide aux sieurs de Carion et de Morel, M. de Casson concéda des terres, en 1672, à un certain nombre de colons capables de se faire soldats au besoin.

M. de Belmont ne se contenta pas de la construction du fort de la montagne pour défendre la ville des hauteurs. Il bâtit ici même un fort important muni de trois bastions. On voit encore de nos jours les traces de la chaussée principale, et en examinant les meurtrières dans les murs qui nous restent du vieux manoir, il est facile de comprendre que les petits canons et les arquebuses pouvaient couvrir la rivière sur toute sa largeur. Ce qui

prouve une fois de plus que les messieurs de Saint-Sulpice ont fait tout en leur pouvoir non seulement pour fonder Ville-Marie au point de vue spirituel, mais pour faire prospérer dans leur seigneurie la colonisation et l'agriculture, en employant des moyens énergiques et efficaces de protection.



FORT DE LA NOUVELLE-LORETTE.

A Eglise de Notre-Dame de Lorette. — B Maison des missionnaires. — C Maison des Sœurs de la Congrégation. — D Maison des fermiers. — E Bastions. — F Entrée du Fort.

Voici les noms des premiers colons établis sur la rivière des Prairies, vers 1672, le long du chemin actuel du bas du Sault, et nous pouvons dire dans notre paroisse, parce que les deux localités du Sault et de la Rivière-des-Prairies, depuis le départ des sauvages, furent longtemps desservies par le même prêtre : François Roulard dit Cambrai, François

Donnet dit La Lande, Paul Dazé, Jacques Hubert, Pierre Magné, Pierre Chantreux dit Tourangeau, François Fortin dit Pierre Mesle.

La plupart de ces noms se sont maintenus jusqu'à nos jours, avec certaines variantes, mais il est facile de voir que ce sont les mêmes, comme les Donnet, dont on a retenu seulement La Lande, les Dazé, les Fortin.

François Fortin dit Pierre Mesle, dont la nombreuse famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours, épousa une des nièces de la Mère Bourgeois, Louise Sémillard.

Elles étaient trois sœurs, Louise, Catherine et Marguerite.

Depuis les premières années de son séjour à Ville-Marie, la vénérable Mère Bourgeois s'était dévouée à la formation honorable et vertueuse de nos familles. Et c'est sans doute son choix judicieux des épouses qui assura le succès et le bonheur des premiers foyers du pays. Voyez comme elle en parle elle-même : " Quelques années après mon premier voyage en France, il arriva à Ville-Marie environ dix-huit filles du roi, que j'allai quérir au bord de l'eau, croyant qu'il fallait ouvrir les portes de la maison de la sainte Vierge à toutes ces filles. Mais notre maison étant trop petite pour loger celles qui arrivaient, nous fîmes accommoder une

maison que nous avions achetée de Saint-Onge, et je demeurai là avec elles. J'étais obligée d'y demeurer à cause que c'était pour former des familles" (Écrits autographes).

La bonne mère les entourait de sa tendre sollicitude, leur donnant quelque instruction, les avertissant des dangers, éclairant leurs pas dans la vie, nourrissant l'âme et le corps, jusqu'à ce que leur place eût été trouvée pour la formation de nouveaux foyers domestiques. Louise Sémillard, épouse de François Fortin, fut une de ces privilégiées.

L'acte de son mariage fut passé le huit juillet 1674, dans la maison neuve de la Congrégation. Elle était fille d'Orsan Sémillard, huissier royal à la cour souveraine de Troyes, et de Marie Bourgeois (Faillon, *Histoire de la Colonie française*, III, p. 339).

La première page du registre de la paroisse de la Rivière-des-Prairies fait voir l'acte suivant : " Le 22 novembre 1687 a été baptisé Joseph, fils de François Fortin et de Louise Sémillard, sa femme ; il a été nommé par Jacques Biétré dit le Chevalié et Anne Charon.

(Signé) BARTHÉLEMY."

Les nombreux descendants de cette famille se sont successivement établis au bord de la rivière des Prairies, et un d'eux, M. Narcisse Fortin, a acquis la terre occupée jusqu'alors dans notre paroisse par feu Maxime Dagenais, pendant que d'autres colons se fixaient dans l'intérieur, formant une nouvelle côte appelée Saint-Michel.

Cette côte, qui a conservé son nom jusqu'à nos jours, fut desservie partie par messieurs les curés de la Longue-Pointe et de la Pointe-aux-Trembles, et partie par monsieur le curé du Saul-au-Récollet, jusqu'à l'érection de la nouvelle paroisse de Saint-Léonard de Port-Maurice, dans ces dernières années.

Dès 1673 la population de la Rivière-des-Prairies avait déjà pris un bon développement, puisque M. d'Aillebout jugea à propos d'y nommer sergent d'office le sieur Pierre Cabasié, afin de régler les différends qui pourraient surgir (Faillon, *Histoire de la Colonie française*, III, p. 339).

M. Michel Barthélemy, prêtre de Saint-Sulpice, fut chargé, en 1687, d'y fonder une cure sous la protection de saint Joseph.

Il était arrivé de France en même temps que M. Dollier de Casson, le 7 septembre 1666, et il fut chargé de cette nouvelle cure de 1686 à 1692. C'était la troisième paroisse établie dans l'île. Le prêtre

ne s'y rendait d'abord que de temps en temps pour y célébrer la sainte Messe dans la maison la plus propre à cette fin, jusqu'à ce que l'on pût construire une chapelle.

A mesure que les seigneuries et les fiefs concédés aux officiers et soldats d'armées licenciées se partageaient le sol, ils prenaient les noms de leurs propriétaires. C'est là l'origine de nos villages, de nos paroisses avec leurs noms de Sorel, Chambly, Berthier, Saint-Ours, Lachenaie, Contrecœur, Verchères, La Valtrie, etc., etc.

M. Barthélemy contribua d'abord à l'établissement de la paroisse de Lachine, ainsi que MM. de Fénelon, d'Urfé, Le Fèvre, Trouvé et Bailly.

Une chapelle y fut construite, moyennant la générosité du sieur Jean Chevalier. Il affecta à cette fin une partie de ses biens, en 1671. Elle ne fut bénite et livrée au culte qu'en 1676. M. Gayotte, de Saint-Sulpice, bénit cette chapelle le jeudi saint de cette même année en lui donnant le vocable des saints Anges.

Dès 1674, cependant, comme le prouve M. Faillon (*Histoire de la Colonie française*, III, p. 357), il y avait une chapelle au bas de l'île de Montréal, et le prêtre de Saint-Sulpice qui la desservait était, à la fois, missionnaire au bas de l'île, à Repentigny, à l'île Sainte-Thérèse, à Lachenaie, et à

Verchères (Faillon, *Registre de la Pointe-aux-Trembles*).

Ce ne fut qu'en 1678, le treize mars, que la première église de la Pointe-aux-Trembles fut terminée. Elle fut bénite sous le titre de l'Enfant Jésus, "ayant alors pour curé M. Seguenot" (Faillon, *Registre de la Pointe-aux-Trembles*, III, p. 358).

Les habitants de la Rivière-des-Prairies furent alors desservis par le curé de la Pointe-aux-Trembles, jusqu'à ce que M. Barthélemy eût bâti sa chapelle. Et même après que l'église fut construite, il arriva que le même prêtre fut chargé des deux paroisses, comme il appert par les registres de la Rivière-des-Prairies.

La population augmentant alors rapidement, les prêtres étaient obligés de se multiplier pour faire face aux exigences d'un ministère grandissant de tous côtés.

Les sages mesures de Louis XIV accéléraient ce développement, et il faut admettre qu'elles inculquèrent dans les mœurs et coutumes de nos premiers habitants des principes de vraie force qui se sont heureusement maintenus jusqu'à nos jours.

"C'est une chose prodigieuse de voir l'augmentation de la population dans ce pays, écrivait la Mère de l'Incarnation; outre ces mariages de

colons envoyés par le roi, ceux qui sont établis depuis longtemps dans le pays ont tant d'enfants, que cela est merveilleux, et tout en foisonne."

Mgr Laval, dans une lettre écrite à M. Poitevin, curé de Saint-Josse, à Paris, exprimait la même opinion.—" Pour l'ordinaire les familles des sauvages ne sont pas peuplées de beaucoup d'enfants, comme celles de nos Français, où, dans la plupart en ce pays, ils se trouvent 8, 10, 12 et quelquefois jusqu'à 15 et 16 enfants" (*Rel. de* 1668, p. 31).

Pendant que la Mère Bourgeois plaçait les filles envoyées par le roi au Canada pour la bonne formation des familles, madame Bourdon travaillait à la même œuvre à Québec, et c'est d'elle que la Mère de l'Incarnation écrivait en 1668: " Qu'elle était un exemple de piété et de charité dans tout le pays. Elle est la mère des misérables et occupée à toutes sortes de bonnes œuvres."

Je recueille, chemin faisant, ces traits de vertu, et je rends hommage à cette femme si charitable dont le dévouement a contribué au bonheur de nos campagnes.

Ces filles du roi, comme on les désignait dans le temps, ont été répandues un peu partout, et on peut affirmer sans crainte qu'elles ont, d'une manière générale, répondu aux espérances de leurs bienfaitrices.

Certains auteurs, comme La Hontan, Beauchesne, n'ont pas craint d'attaquer leur vertu et de noircir leur réputation ; mais il est impossible de trouver dans les mémoires du temps des faits capables de prouver leurs allégués. Au contraire, la sévérité à réprimer les abus de toutes sortes dès qu'ils se manifestaient, de la part des autorités civiles et religieuses, l'esprit de foi et de piété dominant partout, tout cela établit clairement que l'immoralité publique n'eût pas été tolérée. Ce qui fait écrire à M. Benj. Sulte (*Histoire des Canadiens-Français*, IV, p. 79) :

" Les racontars de La Hontan et du chevalier de Beauchesne ont fait croire que le Canada se remplissait de femmes qui étaient les rebuts de la société française durant la période qui va de 1670 à 1700.

" Rien de plus faux que cette croyance," et plus loin le même auteur ajoute : " En 1668, le roi déboursa quarante mille francs pour aider à l'envoi de jeunes filles.

" Quelques historiens ont voulu jeter du louche sur la condition de ces personnes, dont un certain nombre jouissait d'une bonne instruction, si on en juge par leurs écritures qui sont restées. Ce n'était, assurent-ils, que des pauvresses ramassées dans les rues de Paris. "

Talon, s'adressant aux ministres (1668), dit : "Entre les filles qu'on fait passer ici, il y en a qui ont de légitimes et considérables prétentions aux successions de leurs parents, même entre celles qui sont tirées de l'Hôpital-Général de Paris."

Elles n'étaient donc pas tout à fait destituées du côté de la fortune et de l'éducation.

De son côté le Père Charlevoix, en décrivant à Mme la duchesse de Lesdiguières les grandes réunions pour la vente des pelleteries à Montréal (*Jour. hist.*, *V*, 210), écrivait :

"Si par hasard, Madame, vous tombez sur le livre de La Hontan, où il est parlé de cette foire, donnez-vous bien de garde de prendre tout ce qu'il dit pour des vérités. La vraisemblance n'y est pas même gardée. Les femmes de Montréal n'ont jamais donné lieu à ce que cet auteur y met sur leur compte, et il n'y a rien à craindre pour leur honneur de la part des sauvages.—La Hontan ne pouvait pas ignorer ce qui est de notoriété publique en ce pays ; mais il voulait égayer ses mémoires, et pour y réussir, tout lui était bon. On est toujours sûr de plaire à certaines gens, quand on ne garde aucune mesure dans la liberté qu'on se donne d'inventer, de médire, et de s'exprimer sur certaines matières."

C'est le lieu de citer les remarques si judicieuses de M. Ferland : " A l'appui des témoignages rendus à la pureté des mœurs de nos ancêtres, nous citerons une autorité qui ne peut être soupçonnée de flatterie : ce sont les registres mêmes où furent inscrits presque tous les baptêmes qui se firent dans le gouvernement de Québec jusque vers l'année 1672. Sur six cent soixante-quatorze enfants qui furent baptisés, depuis l'an 1621 inclusivement, jusqu'à l'année 1661 exclusivement, on ne compte qu'un seul enfant illégitime.

" Depuis 1661 jusqu'à 1690, on rencontre le nom d'un seul autre enfant né de parents inconnus. En sorte que, dans l'espace de soixante-neuf ans, au milieu d'une population composée de militaires, de marins, de voyageurs, de nouveaux colons, deux enfants seulement sont nés hors du légitime mariage de leurs parents.

" Ces chiffres fournissent une réfutation péremptoire des calomnies inventées par les La Hontan et quelques aventuriers de même aloi contre la réputation de nos aïeules canadiennes. "

Le lecteur comprendra facilement pourquoi nous insistons sur ce point.

Il s'agit de notre honneur à nous tous, car nous descendons de ces premières femmes du pays. En aidant à creuser le sillon, elles n'ont pas eu seule-

ment l'ambition des produits matériels, mais avant tout elles ont généreusement cultivé, pour elles et pour toute leur descendance, la noble plante de la vertu.

Au sein de leurs fatigues, de leurs combats, de leur abandon, je dois dire, nos habitants ont été pour la plupart vertueux, sobres et honnêtes ; les filles du roi, en devenant leurs épouses, les ont secondés dans tous leurs efforts, et ont créé dans notre patrie une race pure et généreuse, pleine de foi vive et de fervente piété ; c'est ce qui forme encore pour toutes nos campagnes notre gloire la plus précieuse.

Dès 1654, la sœur Morin, de l'Hôtel-Dieu, écrivait au sujet de l'honnêteté et de la charité canadiennes ce qui suit :

" Rien ne fermait à clef, ni les maisons ni les coffres, ni les caves, tout demeurait ouvert, sans que personne eût à se repentir de sa confiance. Ceux qui jouissaient de quelqu'aisance s'empressaient d'aider les autres, et leur donnaient spontanément, sans attendre qu'ils réclamassent leurs secours, se faisant au contraire un plaisir de les prévenir et de leur donner cette marque d'affection et d'estime."

Plus tard, en 1721, le Père Charlevoix écrira :

" Toute l'île de Montréal ressemblait à une communauté religieuse. On avait eu dès le commencement, une attention particulière à n'y recevoir que des habitants d'une régularité exemplaire ; ils étaient d'ailleurs les plus exposés de tous aux courses des Iroquois, et ainsi que les Israélites au retour de la captivité de Babylone, ils s'étaient vus obligés, en bâtissant leurs maisons et en défrichant leurs terres, d'avoir presque toujours leurs outils d'une main et leurs armes de l'autre, pour se défendre d'un ennemi qui ne fait la guerre que par surprise ; ainsi les alarmes qui les tenaient toujours dans la crainte, avaient beaucoup servi à conserver leur innocence et à rendre leur piété plus solide."

Les personnes les plus recommandables se dévouaient au choix des épouses, nous l'avons déjà dit ; c'est ce qui fait écrire à M. Benjamin Sulte (*Histoire des Canadiens-Français*, IV, p. 117) : " Un bureau formé de femmes infiniment respectables du Canada : la Mère de l'Incarnation, Mlle Mance, madame Bourdon et madame d'Aillebout, supportées par des personnes pieuses de la cour et de la bourgeoisie de France, c'est plus qu'il n'en faut pour garantir nos mères canadiennes contre toute accusation. L'influence de l'esprit religieux dans

le choix de ces filles avait été prépondérante. Les Jésuites, sans pitié pour eux-mêmes, ne l'étaient pas davantage pour les autres, surtout lorsqu'il s'agisait de la morale ; on ne peut qu'applaudir à cela. Les Sulpiciens de même. Des femmes comme la Sœur Bourgeois, la Mère de l'Incarnation, Mme Bourdon, Mme d'Aillebout, Mlle Mance sont, plus que la femme de César, à l'abri de tout soupçon."

C'est des mères canadiennes que M. Napoléon Bourassa a tracé le superbe tableau suivant :

" Partout, à côté de leur mari, on les voit exposées à tous leurs dangers, surprises par les Iroquois pendant qu'elles recueillent au champ la moisson, ou préparent à la cabane provisoire le berceau des générations qui se précipitent, elles portent des armes à ceux que l'ennemi assaille à l'improviste, elles défendent victorieusement nos forts et nos palissades pendant que les hommes courent vers d'autres points menacés, elles subissent la torture à côté de nos martyrs, elles sont ravies et retenues en captivité pendant des années, en captivité chez les Iroquois, sous des huttes d'écorce d'où elles reviennent plus intrépides et plus respectées. A Ville-Marie, un jour, on voit surgir tout autour de l'enceinte, au milieu des éclarcis formés par les nouveaux défrichements, des bandes d'Iroquois ; ils se précipitent sur les colons occupés aux

travaux des champs. Ceux-ci, désarmés, ne voient de salut que dans la retraite. Mais les sauvages peuvent entrer avec eux dans les retranchements, il n'y a plus d'hommes à l'intérieur pour les défendre. Une femme, Mme Duclos, voyant le danger, charge sur ses épaules un faisceau d'armes et court le porter aux fuyards que rejoint déjà l'ennemi. Armés, ils se retournent, ils combattent, ils vainquent, et Ville-Marie est sauvée.

" A Verchères, deux fois, le fort complètement vide d'hommes valides, surpris par des bandes sauvages, fut sauvé par le sang-froid, l'intrépidité et l'intelligence des châtelaines du lieu ; par Mme de Verchères d'abord, et par sa fille, deux ans plus tard. Ces femmes assemblées à l'improviste armèrent tous les enfants de fusils, déchargèrent les canons et, couvertes d'uniformes de soldats, se présentant à toutes les meurtrières, sur tous les points menacés, elles semblèrent légion aux yeux de l'ennemi, qui s'enfuit effrayé et vaincu" (*Nos Grand'mères*, pp. 63 et suivantes).

Cette admirable description met sous nos yeux de hauts faits historiques, et quoiqu'ils ne se rattachent pas directement à nos plages, il est nécessaire de les connaître pour établir de plus en plus la force, la noblesse de nos origines.

Les prodiges de valeur, en ces temps, étaient quotidiens, et le fait seul de se trouver disséminés tout le long de notre rive pour cultiver le sol, en élevant de nombreux enfants dans la crainte du Seigneur en dépit des surprises et des misères de toutes sortes, ce fait, dis-je, suffit à établir la gloire de nos aïeux.

Disons que toute la population puisait alors le courage et l'énergie à bonne source.

Les missionnaires, les messieurs de Saint-Sulpice, ayant à leur tête un évêque comme Mgr Laval, marchaient dans tous les sentiers à la lumière de la colonne du feu divin ; le petit peuple élu dont nous avons l'honneur de descendre, les suivait avec une foi profonde et une parfaite soumission.

Outre les filles envoyées par le roi, les mères se recrutèrent parmi les personnes attirées à Ville-Marie par les prêtres du séminaire pour alimenter les communautés naissantes.

Bon nombre d'entre elles, après un essai de la vie du couvent, se décidèrent à retourner dans le monde, où elles créèrent des foyers exemplaires de vertus ; ce qui faisait écrire à la sœur Morin, de l'Hôtel-Dieu : " Dieu le permit ainsi, pour peupler la nouvelle colonie et lui donner des mères de famille remplies de son esprit et de son amour."

En même temps que Louis XIV envoyait des filles recommandables dans notre pays, il pressait Mgr Laval d'user de toute son influence pour que les garçons se mariassent à dix-huit ans et les filles à seize (Faillon, *Archives du Séminaire*, III, 217). Il affecta une somme de trois mille livres à la formation des mariages. Sur cette somme ses officiers devaient donner vingt livres aux garçons se mariant à vingt ans et au-dessous, et vingt livres à chaque fille s'établissant le plus tard à seize ans.

Comme la perspective d'une nombreuse famille pouvait effrayer les colons dans ces premiers temps parsemés de difficultés, le roi eut la généreuse idée d'assigner, en 1669, par une ordonnance spéciale, une pension de trois cents livres aux pères de dix enfants, et une de quatre cents à ceux qui en auraient douze.

Voici ce que fit le conseil souverain de Québec en rapport avec cette bienfaisante ordonnance du roi (Du lundy, vingtième octobre 1670. *Jug. et dél. du Con. Souv.*, I, p. 638). Il ordonna aux pères de dix enfants d'avoir à représenter à l'intendant de justice, police et finances le nombre de leurs enfants au mois de juin et de juillet de chaque année, lequel après en avoir fait la vérification, leur ordonnera le paiement des dites pensions, moitié comptant et l'autre année en fin de chaque année." Faisant allu-

sion à l'argent donné aux garçons et aux filles mentionnés plus haut, le conseil décrète : " Ce qui sera appelé le présent du roi—et que ceux des habitants qui auront le plus grand nombre d'enfants soient toujours préférés aux autres, si quelque raison puissante ne l'en empêche et qu'il soit établi quelque peine pécuniaire applicable aux hôpitaux contre les pères qui ne marieront point leurs enfants à l'âge de vingt ans pour les garçons et de seize pour les filles."

Ces sages dispositions établirent les familles sur des bases solides de dévouement et de respect, et leur inculquèrent des sentiments de générosité pour embrasser la vie matrimoniale dans le printemps de la jeunesse, sans se préoccuper outre mesure de ses difficultés.

C'est là le secret de l'accroissement moral et rapide de nos habitants ; c'est ce qui a fait leur force nationale pendant que les rayons du soleil fécondaient leurs champs. Les bras vigoureux venaient vite s'ajouter aux autres avec la même foi dans les âmes et l'amour généreux dans tous les cœurs. Les rangs de nos paroisses allongeaient à vue d'œil, le travail et le courage surmontant tous les obstacles ; nos belles campagnes, à l'ombre de leurs clochers, formèrent ainsi nos héritages.

On comprendra mieux encore la formation de notre population rurale en montrant qu'elle eut de puissants protecteurs parmi des hommes descendant de familles nobles de France, et aussi parmi ceux qui furent anoblis pour leurs services signalés.

Des titres honorifiques furent décernés, non pour établir une distinction hautaine et exigeante, mais pour protéger l'action saine de l'habitant, l'encourager et l'éclairer au besoin.

C'est ce qui fait écrire à M. Benjamin Sulte au sujet des familles de notre noblesse canadienne : " L'introduction de ces personnes dans le Canada comblait un vide ; à part les cultivateurs, groupe essentiel de la colonie, il fallait quelques hommes de profession, quelques gens habitués aux affaires, non pas du commerce, mais de l'administration en général, et comme les habitants ne pouvaient encore tirer de leurs rangs cette classe dont ils devaient plus tard fournir tant d'excellents sujets, ils furent heureux de se voir aidés par des familles bien disposées et qui, ayant leur fortune à faire comme le commun des mortels, se mirent à l'œuvre avec eux, oubliant leur noblesse de sang et de rang, si toutefois elles sortaient de ce milieu, ce qui, nous le répétons, n'est point prouvé, sauf

peut-être dans deux ou trois cas" (*Histoire des Canadiens-Français*, III, p. 77).

Louis XIV motive ses lettres de noblesse en faveur de Nicolas Juchereau de Saint-Denis, en disant que son père "fut l'un des premiers qui s'attachèrent uniquement et suivant nos intentions à faire des établissements considérables et à travailler au défrichement et à la culture des terres."

Le roi fait la même remarque au sujet de sieur Aubert de Lachesnaye : " D'autant qu'il a employé des sommes très considérables pour le bien et l'augmentation de la colonie et particulièrement au défrichement et à la culture d'une grande étendue de terres, en divers établissements séparés, nous avons cru que nous devions le traiter favorablement et lui donner des lettres de noblesse" (Faillon, *Histoire de la Colonie française*, III, p. 221).

Nous le voyons, la protection du grand monarque s'étendait sur tout le pays, et en entourant le foyer domestique des vertus chrétiennes, il en assura le bonheur et l'agrandissement, en y imprégnant l'amour ineffaçable de la France.

Aujourd'hui cet amour est encore vivace dans toutes nos campagnes où l'on ne saurait avoir une fête quelconque sans un drapeau qui le caractérise.

Complétons ce que nous avons dit au sujet de notre noblesse canadienne en ajoutant les judicieuses réflexions de M. Benjamin Sulte :

" Ce qui manque ordinairement aux colonies nouvelles, c'est une classe dirigeante et intéressée pour son compte au bien-être des habitants. Colbert saisit cette vérité du premier jour de son administration. Sur les bases déjà solides de nos familles rurales, il plaça la noblesse de talent et de bonne volonté, et pour que l'on comprît bien son intention, il appela à ce rang supérieur une dizaine de Canadiens, susceptibles de l'honorer dans leurs personnes ou dans leurs enfants. Dès lors, tout marcha avec ordre à la satisfaction générale. A Chartier de Lotbinière, Rouer de Villeray, les d'Ailleboust, les Juchereau, les Leneuf, les Le Gardeur, les d'Amour, les Denys, les Robineau de Bécancour, les Gourdeau, qui étaient venus isolément de France avant 1650, portant des noms de noblesse ou regardés comme tels, il ajouta, par choix judicieux, une phalange de gentilshommes, la plupart militaires, qu'il induisit à faire souche en Canada pour y perpétuer le sentiment français, en un mot édifier une nouvelle France.

" Un siècle de travaux et de combats glorieux atteste la valeur de ce présent royal, fait par un grand ministre à l'humble colonie des bords du

Saint-Laurent. La religion et la patrie en retirèrent un grand bénéfice. A la faveur de ce système, nous avons pu exister comme nation et soutenir des luttes qui rappellent les beaux temps de la Grèce et de Rome. Ceux qui, de nos jours, prononcent avec mépris ou indifférence le mot noblesse sont trop enclins à se représenter les choses du moyen âge ou des pays à moitié barbares. Rien de cela ne s'est reproduit parmi nous, il y a eu solidarité, attachement mutuel entre l'habitant du Canada et sa noblesse. Ne l'oublions jamais, car c'est une des plus belles pages de nos annales" (*Histoire des Canadiens-Français*, V, p. 102).

Tout en admettant l'existence de notre noblesse canadienne et les précieux services qu'elle a rendus au pays, il ne faut cependant pas lui donner de trop grandes proportions,—en acceptant à l'appui de ses opinions ou plutôt de ses désirs la particule "de".

Comme règle générale on doit dire que le "de" provient d'une localité ou d'une terre.

Grand nombre de nos habitants portent la fameuse particule, tels les Lefèvre de Belle-Isle, Couillard de l'Espinay, Lemaître de Lottinville, Guyon de Buisson, Tarry de la Haye (*Sulte*, V, p. 105).

A part de rares exceptions, notre noblesse a été, aux premiers temps de la colonie, ce que sont les titres accordés par notre gracieuse souveraine à nos citoyens distingués.

Nos ancêtres ont été décorés naguère à raison des services rendus et pour les inciter à en rendre à l'avenir de plus précieux.

A la tête de tous ces serviteurs insignes de la patrie se trouve M. Boucher.

M. de Lauzon voulut récompenser son zèle pour le bien général de la Nouvelle-France en lui obtenant des lettres de noblesse en 1661.

En 1667, Talon proposa au ministre cinq noms méritant des titres honorifiques : Jean Godfroid, Charles Le Moine, Simon Denis, Mathieu Amyot, et Louis Couillard.

M. de Tracy proposa de son côté : Jean Bourdon, Jean Juchereau, Denis-Joseph Ruette d'Auteuil et Pierre Boucher.

Comme nous venons de le dire, ce dernier avait déjà été anobli en 1661.

" Quant aux Canadiens, écrit M. Benj. Sulte, qui furent anoblis ou que la profession des armes nous fait connaître, tels que Le Moyne de Maricourt, Boucher de Niverville, Hertel de Cournoyer, Godefroy de Roquetaillade, Trottier de Beaubien, Sabrevois de Bleury, il y a lieu de croire qu'ils

avaient emprunté ces noms à des localités ou à des familles de France dont ils tenaient à conserver le souvenir" (*Histoire des Canadiens-Français*, V, pp. 103-105).

Ces détails relatifs à notre noblesse ne sont pas étrangers à mon sujet ; ils éclairent nos origines, et en révèlent les beautés.

Depuis 1663, notre pays est placé sur une base de solidité durable.

La population, peu nombreuse encore, va s'accroître sous une influence enfin protectrice de ses vrais intérêts. Les guerres retarderont ses progrès, mais la lutte deviendra moins funeste ; la traite ne sera plus l'unique objet en vue.

La Mère de l'Incarnation exprime l'opinion ou plutôt l'espoir de son temps, après le voyage de M. Boucher en France pour exposer au roi Louis XIV les besoins et l'avenir de notre pays, en disant que " l'on peut faire en ce pays un royaume plus grand et plus beau que celui de France. C'est le sentiment de ceux qui disent s'y connaître."

Grâce au travail constant et si patriotique de M. Benj. Sulte, il nous est donné de puiser les renseignements les plus précieux dans l'*Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada.*

Les extraits de ce petit livre écrit par un des pères les plus bienfaisants de la patrie, le sieur Boucher, nous montreront la condition de notre agriculture dans ses commencements.

On peut dire que les difficultés à vaincre par l'habitant ont été si ardues, qu'elles ont laissé chez lui des traces profondes.

"La plupart de nos habitants qui sont ici, écrit M. Boucher, sont des gens qui sont venus en qualité de serviteurs, et après avoir servi trois ans chez un maître, se mettent à eux ; ils n'ont pas travaillé plus d'une année qu'ils ont défriché des terres, et qu'ils recueillent du grain plus qu'il n'en faut pour les nourrir. Quand ils se mettent à eux, ils ont peu de chose ; ils se marient ensuite à une femme qui n'en a pas davantage ; cependant, en moins de quatre ou cinq ans, vous les voyez à leur aise, s'ils sont un peu gens de travail, et bien ajustés pour des gens de leur condition."

Ces lignes font comprendre les heureuses conséquences des dispositions royales mentionnées plus haut. Du moment que les colons purent librement se livrer à la culture, ils se lancèrent dans cette voie avec courage, et en quelques années ils obtenaient des rendements merveilleux sur cette terre si féconde. On voit aussi par ces paroles qu'une

bonne aisance régnait dans les foyers parce que les dépenses étaient en rapport avec les revenus.

On fabriquait à la maison tout ce qui était nécessaire au ménage et aux habits. Heureux temps, où, d'après le témoignage si véridique du sieur Boucher, nos ancêtres étaient à leur aise et bien ajustés pour des gens de leur condition !

Les habits qu'ils revêtaient, étaient complètement l'œuvre de leurs mains. Leurs toiles, leurs flanelles, leur literie, leurs étoffes étaient en honneur dans les maisons du bon vieux temps, maisons si bien adaptées aux rigueurs du climat.

C'était une fierté légitime pour l'habitant d'avoir bâti sa demeure, pour l'épouse d'avoir taillé et cousu les vêtements de tous les siens. En jetant les regards sur eux et sur les autres, ils pouvaient se dire avec contentement qu'ils avaient tout gagné par leurs fatigues et leur industrie, et qu'ils ne devaient rien au marchand.

Les temps sont malheureusement bien changés...

La tuque, souvenir de Normandie, régnait alors sur les têtes. Le luxe l'a chassée, comme la toile et les bottes sauvages.

C'est un malheur, écrit M. Benjamin Sulte. Il a raison.

Cette coiffure avait tant de sens pratique, et même de beauté réelle, que la mode l'a choyée de-

puis quelques années. Dans nos campagnes, il nous reste quelques bons vieillards qui la chérissent encore ; pour nos jeunes, il leur faut autre chose.

Dans ces temps où la modestie et le confort s'alliaient si bien ensemble, l'étoffe grise était entourée de considération, et pour cause.

Les gentilshommes, assimilés aux habitants, s'en servaient avec bonheur. L'exemple en avait été donné par le sieur de Maisonneuve pendant tout son séjour à Ville-Marie, ce qui fait écrire à M. Faillon : " Quoique dans les occasions où il devait paraître comme gouverneur, il fût toujours vêtu ainsi que le demandait son rang, et montrât beaucoup de dignité dans toute sa personne, son habit ordinaire était le même que celui des simples habitants, un capot de serge grise à la mode du pays."

" Il est regrettable que depuis quelques années, écrit avec raison M. Benjamin Sulte, un luxe mal appliqué et souvent ridicule, ait répandu dans nos campagnes les tissus à bon marché que les villes nous fournissent pour affubler le peuple d'un faux air de rentier ruiné " (*Histoire des Canadiens-Français*, III, 120).

Notre étoffe du pays, communément grise, dès ce temps avait des nuances plus ou moins foncées.

Jusqu'à ces dernières années un bon nombre de curés étaient heureux de se procurer de cette étoffe

canadienne noire pour leurs soutanes et d'autres habits de la froide saison.

M. Ferland dit au sujet des couleurs d'habits, que " le bleu semble avoir été la couleur favorite des premiers habitants de Montréal. Ce goût paraît s'être conservé pendant longtemps ; encore au commencement de ce siècle, les bonnets des gens de la campagne étaient bleus dans le district de Montréal, tandis qu'ils étaient rouges dans celui de Québec, et blancs autour des Trois-Rivières." Ce qui fait dire à M. Benjamin Sulte : " Qui se serait attendu à voir le futur drapeau tricolore sur la tête des sujets de Louis XIV ! "

Il est bon de donner ici des détails sur les produits du sol.

Ce que M. Boucher en raconte nous fait voir que l'agriculture prospérait sur un plan uniforme, qui n'a guère varié depuis son temps jusqu'à ces dernières années.

Quant à la fécondité du sol, elle a toujours été reconnue.

La relation de 1653 dit à ce sujet : " Pour ce qui est de la fertilité des terres, elles sont ici de bons rapports. Les grains français y viennent heureusement, et nous pouvons en cela nous passer des secours de la France, quelque nombre que nous soyons ici. Plus il y aura d'habitants, plus serons-

nous dans l'abondance. Le bétail et les lards sont une douceur au pays, qu'autrefois on n'osait espérer." " Après trois ou quatre années de labours, écrivait la Mère de l'Incarnation, en 1654, les terres sont aussi bonnes et, par endroits, meilleures qu'en France. L'on y nourrit des bestiaux pour vivre et pour avoir des laitages."

" Dans mon voyage de France, écrit M. Boucher, je rencontrai quantité de personnes qui me demandaient si le blé venait en la Nouvelle-France et si l'on y mangeait du pain. C'est ce qui m'a obligé à faire ce chapitre pour désabuser ceux qui croient que l'on ne vit en ce pays-ci que de racines comme l'on fait aux îles Saint-Christophe. Ils sauront donc que le blé froment y vient très bien ; et on y fait du pain aussi beau et aussi blanc qu'en France. Les seigles viennent plus que l'on ne veut, toutes sortes d'orges et de pois y croissent fort beaux, et l'on ne voit pas de ces pois véreux pleins de cossons, comme on voit en France ; les lentilles, la voisse, l'avoine et le mil y viennent parfaitement bien ; les grosses fèves y viennent bien aussi, mais il y a de certaines années qu'il y a des grosses mouches qui les mangent quand elles sont en fleur. Le blé sarrasin y vient aussi ; mais il arrive quelquefois que la gelée le surprend avant qu'il soit

mûr. Le chanvre et le lin y viennent plus beaux et plus hauts qu'en France."

Après ces détails l'auteur fait allusion aux grains et aux légumes cultivés par les sauvages, puis il parle de "l'herbe à la reine, ou pétun, dont ils font leur tabac, car les sauvages sont grands fumeurs et ne se peuvent passer de pétun."

Cette manière de parler indiquerait que l'usage du tabac était de son temps plus généralement rérandu parmi les sauvages que chez les colons.

Ces derniers cependant ne tardèrent pas à se livrer à la culture du pétun, et en peu de temps devinrent des fumeurs acharnés. Chaque habitant canadien choisit un bon coin de son petit domaine pour y faire pousser à plaisir son tabac et en faire une bonne provision.

Quoi qu'en disent les contempteurs de cette plante offerte par les sauvages à la reine de la civilisation, il ne faut pas faire un trop grand reproche à nos aïeux de l'avoir accueillie avec faveur, et de nous l'avoir léguée avec un soin vigilant. Elle a été bienfaisante pour eux sous le rapport de la sociabilité, et leur a fourni un moyen bien innocent de rompre la monotonie des longues soirées en égayant un peu leur existence.

Quant aux légumes, M. Boucher écrit : "Toutes sortes de navaux et de rabioles, betteraves, carottes,

panais, cercifis et autres racines viennent parfaitement et bien grosses. Toutes sortes de choux y viennent aussi en leur perfection, à la réserve des choux à fleur que je n'y ai point encore vus. On n'a point encore planté ici d'arbres de France, sinon quelques pommiers qui rapportent de fort belles pommes et en quantité, mais il y a peu de ces arbres. Il y a une autre espèce d'arbre qu'on appelle érable, qui vient gros et haut, le bois en est fort beau, nonobstant quoi on ne s'en sert à rien qu'à brûler ou pour emmancher des outils, à quoi il est très propre à cause qu'il est extrêmement doux et fort. Quand on entaille ces érables au printemps, il en dégoutte quantité d'eau qui est plus douce que de l'eau détrempée dans du sucre, du moins plus agréable à boire."

Ces paroles nous indiquent que nos ancêtres ont appris à se servir de l'eau d'érable dès les premiers temps de leur arrivée, et ils ont vite atteint un succès très avantageux à ce sujet, au point que le sucre du pays a toujours joui de la plus belle réputation pour sa saveur et son goût exquis.

M. Boucher nous décrit les maisons des anciens habitants comme suit :

" De quoi sont bâties les maisons ? Les unes sont bâties toutes de pierres, et couvertes de planches en aix de pain, les autres sont bâties de colombages

ou charpente, et maçonnées entre les deux ; d'autres sont bâties tout à fait de bois ; et toutes les maisons se couvrent comme dit et de planches."

Bon nombre de ces maisons sont encore heureusement debout et sous bien des rapports elles surpassent en confort réel les nouvelles résidences de nos habitants d'aujourd'hui.

En parcourant les détails précédents sur l'agriculture de nos pères, le lecteur a dû remarquer une lacune : le cheval n'est pas là pour les travaux.

Dès 1609, il y avait des chevaux en Acadie, puisque M. Rameau écrit que, à la "Prée ronde," on élevait des poulains ; mais ce ne fut qu'en 1665 que les premiers chevaux arrivèrent en Canada.

Les paroles de M. Boucher établissent ce fait : il dit dans son histoire publiée à Paris en 1664 : "Y a-t-il des chevaux dans le pays ? Je réponds que non. N'y a-t-il pas des prairies pour faire du foin ? L'avoine n'y vient-elle pas bien ? Parfaitement bien, et il y a de très belles prairies, mais il est assez dangereux d'avoir le foin tant que les Iroquois nous feront la guerre, et surtout aux habitations des Trois-Rivières et de Montréal ; car les faucheurs et les feneurs sont toujours en danger d'être tués par les Iroquois. Voilà la raison pourquoi on fait moins de foin quoique nous ayons de belles et grandes prairies, où il y a de très bonne herbe

propre à ce faire. Mais il y a encore une autre raison qui empêche d'avoir des chevaux : c'est qu'il coûterait beaucoup pour les faire venir de France ; il y a peu de personnes qui aient de quoi à faire ces dépenses ; et d'ailleurs on craint qu'étant venus, les Iroquois ne les tirent comme ils font de nos autres bestiaux, ce qui serait bien fâcheux à celui qui aurait fait la dépense de les faire venir. Et puis, on espère toujours que notre bon roi assistera ce pays-ci, et qu'il fera détruire cette canaille d'Iroquois."

Ce récit montre évidemment la facilité d'entretenir et de propager le cheval, ce noble et indispensable compagnon, je puis dire, de tout bon agriculteur.

Le regret qu'il n'eût pas été importé plus tôt perce à travers ces lignes de M. Boucher.

Nul plus que lui n'en sentait le besoin, mais ayant à implorer des faveurs, il se montre disposé à expliquer toutes les négligences par la férocité des Iroquois.

En mentionnant "les autres bestiaux" il nous fait voir que deux ou quatre bœufs promenaient lentement la charrue de nos ancêtres.

En 1651 la Mère de l'Incarnation écrivait : "Quatre bœufs qui font notre labour, traînent les matériaux de bois et de sable."

Dès les premières années de la colonie les familiers de l'étable et de la basse-cour avaient été introduits à Québec, puisque Sagard en parlant du Cap Tourmente disait que " les Hyvernaux de Kébec (ceux qui y passaient l'hiver, les hivernants) y vont prendre et amasser le foin en ces grandes prairies (en la saison) pour le bestial de l'habitation " (*Grand voyage au pays des Hurons*, page 53).

Puis dans son histoire du Canada, le même auteur publie la lettre du Père Denis Jamay au sieur des Boues, grand vicaire de Pontoise, où l'on voit : " Nous avons amené un âne et une ânesse pour notre commodité, nous nourrissons aussi des pourceaux, un couple d'oies masle et femelle, sept paires de volailles, quatre paires de canes " (page 60).

Dans la description du petit couvent consacré en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame des Anges, Sagard dit qu'il a admiré l'instinct naturel de quelques petits cochonets (sauf respect) (*Histoire du Canada*, pp. 162-169).

" Il y a un autre logis, écrit le même historien, au-dessus de la terre haute en lieu fort commode, qui a été bâti par le défunt Hébert, où sa femme et ses enfants nourrirent quantité de bétail qu'il y avait fait passer de France."

Le *Journal des Jésuites* dit en 1646 : " Le treize partit la barque qui portait des bœufs, etc., au P. Buteux aux Trois-Rivières " (page 58).

Pour le mois de mars 1647 (page 81), voici ce qu'il raconte : " Ce mois, tout le bois de la charpente de notre maison fut apporté sur la neige par nos bœufs."

Tout cela indique la présence, dès les premières années de la colonie, de tous les animaux de la ferme ; le cheval seul manquait.

Pour le voyage, les habitants du pays n'en souffraient pas beaucoup jusqu'à ce que les routes intérieures commencèrent à s'ouvrir ; ce qui n'eut lieu que vers 1663.

Ils allaient à pied d'une habitation à l'autre, sans craindre comme nous les longues courses ; c'étaient de rudes marcheurs, ou bien, lançant à l'eau les jolies barques façonnées de leurs mains, ils battaient les eaux de nos fleuves de leurs avirons sous leurs gais refrains.

Enfin en 1665, le 10 juillet, jour mémorable, douze chevaux arrivaient à Québec, "les premiers envoyés de France par le roi," écrit M. Faillon (*Histoire de la Colonie française*, III, p. 222).

Ce dut être un beau jour pour les jeunes, et surtout pour les vieux du pays, car ils les désiraient depuis longtemps.

Si on leur avait dit que la peur des Iroquois les avait empêchés de venir plus tôt, ils auraient trouvé moyen de les défendre.

Voici comment le Père Le Mercier décrit cette arrivée (*Rel.* de 1665, p. 25) :

" Le seizième jour de juillet arriva le navire du Havre portant les chevaux dont le roi a dessein de fournir ce pays. Nos sauvages qui n'en avaient jamais vu, les admiraient, s'étonnant que les orignaux de France (car c'est ainsi qu'ils les appellent) soient si traitables, et souples à toutes les volontés de l'homme."

Il y eut un second envoi de chevaux en 1667, puis un autre en 1670. Ils furent distribués aux gentilshommes du pays comme suit : " Une jument à M. Talon, deux juments avec un étalon à M. de Chambly, une à M. de Sorel, une à M. de Contrecœur, une à M. de Saint-Ours, une à M. de Varennes, deux juments à M. de Lachesnaye, une à M. de Latouche, une à M. de Repentigny, enfin la douzième à M. Le Ber (Faillon, *Histoire de la Colonie française*, III, p. 222).

Colbert, dans une lettre à M. Talon, en date du 11 février 1671, écrit : " Je tiendrai la main à ce qu'il soit envoyé en Canada des cavales et des ânesses, afin de multiplier ces espèces si nécessaires à la commodité des habitants."

Ces divers animaux se multiplièrent, en effet, prodigieusement pour le bien-être de toute la colonie. De Repentigny et de Lachenaie ils sont arrivés bien vite à Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies, pour se répandre dans toute notre paroisse dès son début.

Le cheval canadien descend de ces premiers chevaux envoyés dans le pays par le roi. Pendant de longues années il a formé une des races les plus avantageuses sous tous les rapports, et malheureusement presque disparue de nos jours.

Je le peindrai comme suit : petit mais robuste, aux jarrets d'acier, avec une crinière abondante et flottant au vent, aux yeux vifs et saillants, dressant toujours des oreilles sensibles au moindre bruit, partant comme l'éclair, filant jour et nuit avec le même courage, en frémissant sous son harnais ; et, avec sa fougue naturelle, bon, doux, affectueux, traçant son chemin avec le plus fin instinct pour revenir sûrement à son logis. Tels étaient les chevaux de nos pères ; ils semblaient avoir reçu de Dieu une part de leur énergie et de leur vaillance avec tout ce qu'il fallait pour les aider dans leurs généreux desseins.

Avant que la mission de la Nouvelle-Lorette fût établie, Mgr Laval avait fait l'acquisition de l'île Jésus du sieur Berthelot en cédant à ce dernier les

droits que Sa Grandeur avait sur l'île d'Orléans; et comme l'île d'Orléans avait beaucoup plus de valeur, M. Berthelot s'engagea à payer 25,000 francs de compensation.

L'île Jésus ayant été affectée à l'entretien du Séminaire de Québec, il s'ensuivit qu'elle fut habitée par des familles que les MM. de ce Séminaire dirigeaient vers leur seigneurie.

Le recensement de 1681 montre quatre familles dans l'île Jésus: Michel Buisson, Olivier Charbonneau, Guillaume Lebel, et Léonard Étier, vingt-sept habitants en tout.

En 1698, il y en avait quarante-deux ; vers 1721 il y avait à l'île Jésus au delà de cent familles (Benj. Sulte).

En bien peu d'années la population de tous les environs prit un accroissement considérable, ce qui explique les raisons pressantes du transport de notre mission au Lac. Elle se trouva bientôt entourée de tous côtés par la population blanche, et comme il y avait tant de belles terres tout le long de notre rivière, il était bien désirable de les livrer à une culture intelligente et profitable pour l'avantage des nouveaux colons.

Le livre terrier du Séminaire de Saint-Sulpice contient une note à ce sujet.

Au n° 1095, il est dit: "Les sauvages qui sont au lac des Deux-Montagnes étaient établis sur la devanture de ce terrain du côté de la rivière des Prairies vers l'an 1700. Les seigneurs avaient retiré ci-devant en faveur des dits sauvages, plusieurs terres par eux auparavant concédées à différents particuliers." Ce qui prouve que le Séminaire avait fait tout en son pouvoir pour isoler la mission de la Nouvelle-Lorette des habitants; mais à l'époque où nous en sommes, vers 1721, les concessions de terres étaient rendues au domaine actuel du côté de Saint-Michel.

Le n° 1095 du livre terrier le décrit comme suit: "Le domaine et la forest des Seigneurs contenant 12 arpents de large sur le bord de la rivière des Prairies sur environ 25 de profondeur, et au bout d'iceux environ 25 arpents de large sur environ 60 en toute la profondeur non concédés, jusques aux terres de Sainte-Marie."

Il est facile de voir par cette description que lors du départ des sauvages les douze arpents faisant face à notre rivière se trouvaient disponibles, ils ont été partagés en quatre terres, avec réserve du côté de la rivière pour la formation d'un village, comme l'explique le livre terrier, page 172.

“ Le village du Sault-au-Récollet est établi sur un terrain réservé par les seigneurs au-devant des terres désignées dans le livre terrier de l'île, sous les nos 1095-97-98-99, le dit terrain compris entre la rivière et la rue Notre-Dame ou le chemin du roi.

Ces quatre terres se rendaient à la rue Notre-Dame et le village fut d'abord formé uniquement de résidences construites sur des lots réservés pour cette fin par les seigneurs, jusqu'à ce que les propriétaires de l'autre côté de la rue se fussent décidés à en faire autant.

Nous ne connaissions jusqu'à présent que la rue Notre-Dame de notre grande ville sans nous douter que nous en avions une si près de nous. Qu'elle soit désormais plus en honneur, puisque son pieux souvenir se rattache au début de notre paroisse.

Ce ne fut qu'en 1738 qu'une autre terre fut concédée à la suite des quatre mentionnées plus haut à un nommé Casail dit la Lime, concessionnaire de 3 arpents sur 26, le 17 mars 1738, dit le livre terrier. C'est celle occupée plus tard par M. Joseph Beauchamp, et vendue à M. Basile Pesant dit Sans-Quartier, qui la céda à son fils Ovila.

En 1740 une des deux terres suivantes fut concédée au sieur Simon Sicard, qui la cède à Antoine Brousseau en 1741.

La terre adjacente est acquise par Antoine Brousseau, fils du précédent, en 1830, d'un nommé Joseph Arel.

Ces deux terres forment encore la propriété de la famille Brousseau.

La concession faite ensuite et la plus rapprochée de la mission est celle de M. François Dagenais, fils de François. Elle a été primitivement occupée par un nommé Barthélemy Dubois dit Brisebois, qui l'avait acquise le 1er août 1722 (*Livre terrier*).

La superbe propriété qui fait la limite de notre paroisse et occupée aujourd'hui par messieurs Charles et Philéas Pesant, est une des plus anciennes concessions des seigneurs sur la rivière des Prairies. D'après le livre terrier elle a été accordée à un nommé Pierre Hogue, propriétaire de 4 arpents sur vingt, sans contrat de concession, et dont il s'est désisté en faveur de Charles Tardif, et au dit Tardif concédée par les seigneurs le 18 septembre 1680, doit par an 6 deniers tournois par arpent, et un demi-minot de blé pour chaque 20 arpents.

Comme cette propriété longe un cours d'eau, il était tout naturel de l'assigner plus tard pour la limite entre la paroisse du Sault et celle de la Rivière-des-Prairies.

La terre de la famille Léonard est cependant encore plus ancienne que celle dont nous venons

de parler, puisque d'après le livre terrier, elle fut concédée à un nommé Couvert dit des Lauriers, le 16 mars 1678.

Les seigneurs n'accordèrent de concessions plus haut sur la rivière qu'en 1702, comme on le voit par le livre terrier : " Terre concédée en 1702 à Julien Corbet dit Larose, puis vendue à un Deseignes vers 1704, puis cédée à Pierre Cardinal en 1705, puis enfin abandonnée aux seigneurs en 1710, lesquels la concèdent à Thomas Hurst, dont nous avons parlé au chapitre précédent, fait captif par les sauvages de notre mission à Dearfield en 1704 ou 1705.

Cette terre est aujourd'hui occupée par M. Louis Dagenais.

Vient ensuite la terre occupée par M. Paul Lemay, ancien maire de notre paroisse. Elle fut primitivement concédée à Pierre Thibault dit Léveillée, le 3 juin 1714.

Puis en 1718, deux concessions sont accordées par les seigneurs ; la terre occupée aujourd'hui par M. Joseph Giroux est prise par le sieur Jean Charetier, et celle cultivée aujourd'hui par M. Narcisse Fortin est accordée au sieur Louis Dieker.

En 1719 la terre occupée présentement par M. Joseph Larchevêque, était cédée au sieur François Vachon, moyennant la rente ordinaire de 10 sols, ½ minot de blé chaque 20 arpents (livre terrier).

Il résulte de l'état des concessions du livre terrier des seigneurs que nous venons de produire, que toutes les terres le long de notre rivière se trouvaient occupées vers 1722. Par conséquent la présence du prêtre était nécessaire ici, ce qui fut cause que la chapelle de la mission resta ouverte au culte jusqu'à ce que l'on jugea nécessaire de bâtir la premiére église paroissiale.

Voici ce que nous lisons au sujet de l'île de la Visitation dans le livre terrier "L'île de la Visitation où se trouvent quelques emplacements, est située au-dessous de la chute appelée le Sault-au-Récollet, vis-à-vis de l'église du lieu d'où elle tire son nom. Elle communique à celle de Montréal par le moyen d'une digue de pierre de 330 pieds de longueur sur 90 pieds de largeur, que les seigneurs ont fait bâtir pour y faire des moulins. Les emplacements sur cette île ont été bornés par Jean Delisle, arpentés les 2 et 3 septembre 1768." Le premier emplacement y fut concédé à Ignace Lemay, le 12 décembre 1768, et finalement, en 1865, cédé à Louis Bezeau par donation de sa mère (Livre terrier). En 1769, les seigneurs avaient déjà disposé de dix-huit emplacements sur cette île.

Les messieurs du Séminaire avaient eu soin de réserver tout le terrain occupé par le fort, la chapelle, la maison des missionnaires qui devaient ser-

vir de presbytère pendant de longues années, le petit couvent des sœurs de la Congrégation et le cimetière des sauvages, qui s'étendait le long de la rivière, en arrière de l'église actuelle, et comprenait tout le jardin du nouveau presbytère.

Ce ne fut qu'en 1749, lorsqu'il fut question de bâtir la première église paroissiale qui est encore la même, sauf le portique et une addition à l'ancienne sacristie, que les seigneurs concédèrent légalement le terrain dans ce but.

Au nº 1095 du livre terrier, il y a la note suivante à ce sujet : " La Fabrique du Sault concessionnaire de 4 arpents en superficie, le 13 août 1749, (Mtre Donzé) à raison de 1 sol de cens par an le tout." Je recueille une autre note au même livre. " Le 18 mai 1792 (M. Papineau), le Séminaire a concédé à la même Fabrique 15 arpents en superficie (y compris les quatre arpents de la première concession du 13 août 1749), à raison de un sol de cens par an pour tout le terrain, avec réserve, que si la fabrique concède des emplacements, les emplacements seront chargés de six sols de cens par toise carrée. Cette dernière concession est spécialement affectée à la subsistance du curé et de ses successeurs.

Vers la même époque (1749), la plus grande partie du même nº 1095, de l'autre côté de la rue

Notre-Dame, comprenant une superficie de 168 arpents, est concédée au sieur Joseph Arel, moyennant une rente annuelle de 10 sous et un demi-minot de blé par 20 arpents. C'est la propriété sur laquelle est placé le noviciat des révérends Pères Jésuites. Elle fut achetée en grande partie par M. Berthelet, dont la générosité a donné naissance aux plus belles œuvres de charité, et puis par Mgr Vinet. (Ensaisiné gratis, le 11 septembre 1849, devant Mtre Lacombe, lit-on au livre terrier.)

Les registres et les archives conservés à la voûte du presbytère et qui nous ont été légués dans l'ordre le plus parfait, ne remontent qu'à l'année 1736 ; il ne faudrait cependant pas en conclure que l'origine de notre paroisse doive être fixée à cette date.

Nous venons de l'établir par le livre terrier des seigneurs de l'île, dès 1722, toutes les terres étaient concédées le long de la rivière des Prairies, et celles de la côte Saint-Michel, jusqu'au domaine des MM., étaient également livrées à la culture.

Ainsi la terre voisine du domaine en descendant la côte Saint-Michel, avait été donnée, en mars 1718, à un nommé Louis Lefèvre du Chonquet, " comme compensation, dit le livre terrier, d'un terrain dont il se disait frustré sur la rue Notre-Dame, qu'il disait manquer à son emplacement et

avoir été cédé par les seigneurs, à son préjudice, aux sœurs de la Congrégation."

C'est aujourd'hui la terre paternelle de la famille Robin dit Lapointe.

Dès 1701 deux terres non loin de là étaient occupées par des habitants portant les noms de Michel Dizen dit Sans-Crainte, et de François Thévenin dit Rencontre. Il est permis de supposer que le premier avait affronté l'ennemi sans broncher, et que le second était bon à la rencontre.

Quoi qu'il en soit, à l'époque où la mission de la Nouvelle-Lorette devait être transférée au Lac, il y avait dans tous les environs de nombreuses familles de cultivateurs, trop éloignées des églises pour être privées des bienfaits du saint ministère dans la chapelle.

Ajoutons à cela qu'un bon nombre de familles indiennes restèrent en arrière, comme il arrive toujours chez les sauvages, quand il faut les déloger; quelques-unes même vécurent dans le domaine jusqu'à une époque assez rapprochée de la nôtre, ce qui décida les messieurs de Saint-Sulpice à continuer les offices à la chapelle pour l'utilité de tous, jusque vers 1730.

Une heureuse trouvaille me mit sur la voie de recherches au sujet de la continuation de la desserte de la chapelle : c'est une vieille cloche mise

au rebut dans un coin où je ne m'attendais certes pas à la trouver.

Son aspect éveilla ma curiosité, je dois dire mon respect, surtout lorsque, en la retournant, je vis en lettres distinctes et fort bien gravées : " Moyne m'a fait, 1732,—et plus bas, 350."

On pourra peut-être dire que cette cloche, après quelques années de service ailleurs, aurait pu finalement être expédiée ici.

Après mûr examen, j'ai constaté que la plus petite cloche sonnant aujourd'hui en tête de notre carillon, est la plus ancienne cloche.

Elle a sonné à la chapelle de la mission.

Vers 1732, une plus grosse cloche a été ajoutée à cette petite, et quand la nouvelle église fut construite, elles furent toutes deux installées au clocher, en 1751.

Cent ans plus tard elles furent placées dans un des deux clochers (Est) remplaçant le clocher unique de l'ancienne église.

Dans la chronique paroissiale, rédigée par M. F. Rochette, curé de cette paroisse de 1870 à 1890, il est dit de cette cloche : " Elle doit peser à peu près 200 lbs. Elle a dû être donnée, car on ne trouve rien dans les comptes qui fasse voir qu'elle a été portée au chapitre de la dépense ; on ne peut trouver non plus l'acte de la bénédiction. Elle a

pu avoir un assez joli son ; mais aujourd'hui (1878) elle semble annoncer qu'en sonnant depuis si longtemps, elle a fini par donner une note trop vieillie pour ne pas dire fêlée. Nous croyons qu'elle date depuis le commencement de la paroisse, après le départ des sauvages."

Quand les trois nouvelles cloches bénites le 18 août 1880 furent installées au clocher est, on ne voulut pas placer cette ancienne cloche au clocher opposé, parce qu'elle ne s'accordait pas avec les nouvelles. De là sa condamnation au coin obscur, d'où il m'a été donné de la retirer.

Pleins de reconnaissance pour ses volées sympathiques aux anciens berceaux comme aux vieilles tombes, mes principaux paroissiens avec moi l'avons placée en un clocher voisin. Là elle est seule, élégamment logée, sonnant les heures de prière et de méditation des enfants du bienheureux de Montfort, au noviciat de Saint-Gabriel.

Mgr l'Evêque de Québec nomma successivement des prêtres pour desservir la paroisse du Sault depuis le déplacement définitif de la mission jusqu'à 1736, époque à laquelle Saint-Sulpice en reprit l'administration pour un bon nombre d'années. C'est ce qui appert par des lettres conservées aux archives de l'archevêché de Québec. La première est datée du 20 septembre 1730 et est

adressée à M. Girouard, prêtre à Montréal ; la voici textuellement :

" Monsieur,

" Puisque vous ne pouvez plus desservir les habitants de la baie des Chaleurs, je vous confie ceux des paroisses du Sault-au-Récollet et de la Rivière-des-Prairies. J'espère que dans cette desserte, vous suivrez les traces de votre prédécesseur ; je ne puis rien vous demander de mieux, et que vous desserviez les deux paroisses *ad turnum*. Vous ferez en sorte d'y arriver au 1er d'octobre prochain.

" Je suis, etc.,

" JEAN-FRANÇOIS, Ev. de Québec."

M. Girouard ne desservit cependant pas notre paroisse. M. Prévost, curé de Saint-Nicholas, fut nommé à sa place.

" Québec, 25 sept. 1730.

" A M. Prévost, prêtre, curé de Saint-Nicholas.

" Monsieur,

" Vous serez curé dans l'île de Montréal, mais non pas à la Longue-Pointe ; un nouvel incident a

dérangé notre premier plan. Vous pourrez toujours vous rendre à Montréal et là M. le Grand Vicaire vous donnera votre mission.

" Je suis, etc.,

" Jean François, Evêque de Québec."

La lettre suivante indique clairement que M. Prévost fut nommé à la cure du Sault-au-Récollet.

" Longueuil, 30 sept. 1733.

" A M. Chaboillez, prêtre.

" Monsieur,

" La présente est pour vous apprendre votre nomination à la cure du Sault-au-Récollet, où vous remplacerez M. Prévost. Vous exercerez dans cette cure révocable à volonté les pouvoirs communs aux curés du diocèse.

" Je suis, etc.,

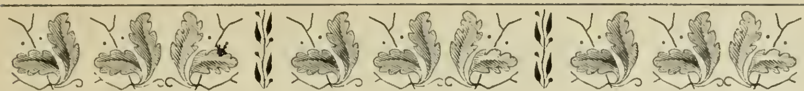
" P., Evêque de Québec."

Les deux premières lettres ont dû être rédigées par Mgr Dosquet, qui administrait le diocèse par procuration, puisque Mgr Mornay ne vint jamais à

Québec. Quant à la dernière, elle porte la signature de Mgr Pierre-Herman Dosquet, devenu titulaire du siège. Il était prêtre de Saint-Sulpice et fut sacré à Rome par Benoît XIII le jour de Noël 1725.

La première lettre prouve ce que nous avons dit au sujet de la desserte non interrompue de la chapelle, puisqu'il y est parlé de prédécesseur. On y voit aussi que les paroisses du Sault et de la Rivière-des-Prairies étaient alors desservies par le même prêtre, comme il est facile de le constater par les registres.





CHAPITRE SEPTIÈME

PAROISSE

1736-1775

Curés sulpiciens au Sault-au-Récollet.— M. Jean-Baptiste Désenclaves, premier curé sulpicien.— Son arrivée à Montréal.— Sa nomination au Sault.—Sa générosité.—Premiers actes aux registres.— M. Désenclaves passe en Acadie.— Il est fait prisonnier.— Il va mourir au Limousin, lieu de sa naissance.— M. Guillaume Chambon lui succède.— Pierre Kalm, naturaliste suédois, décrit son excursion au Sault.— L'église du Sault est construite.— Légende.— Liste de souscription.— Générosité de M. Chambon.— Tableaux.— Sa mort.— La part de la fabrique et des paroissiens dans la construction de l'église.— Bancs.— Consécration de l'église.— Visites épiscopales.— Ciboire.— Croix.—Crosse.—M. Jean-François Pélissier de Féligonde, troisième curé sulpicien.— Sa naissance.— Son arrivée à Montréal.— Ses travaux.— Quête de l'Enfant Jésus.— Bedeau.— Chantres.— Vente des objets de la quête.— Pain bénit.—Réchaud.—Mort de M. de Féligonde.— M. Simon-Louis de Perthuis, quatrième et dernier curé sulpicien.— Sa naissance.— Ses travaux.— Sa mort.

Ce fut un temps bien rude et plein d'âpres angoisses,
Que le commencement de ces belles paroisses
Qu'on voit s'échelonner aujourd'hui sur nos bords.
Quand, du haut du vaisseau qui s'ancre dans nos ports
Le voyageur charmé se pâme et s'extasie
Au spectacle féerique et plein de poésie
Qui de tous les côtés frappe ses yeux surpris,
Il est loin, oui, bien loin de se douter du prix
Que ces bourgs populeux, ces campagns prospères
Et leurs riches moissons coûtèrent à nos pères !

LOUIS FRÉCHETTE (*Première Saison*).

M. Jean-Baptiste Désenclaves est le premier curé dont le nom apparaît sur les registres en notre possession.

Il arriva ici vers le commencement de janvier 1736 et y exerça les fonctions curiales jusqu'à la fin de novembre de la même année.

M. Jacques Viger, dans ses notes historiques, dit à son sujet : " Le manuscrit du Séminaire écrit Jean-Baptiste des Eclaves, quoique ce monsieur signât, par modestie peut-être, Désenclaves aux registres paroissiaux."

M. Rousseau, qui s'y entend en ces matières, explique la chose en disant : " Le " de " n'est pas un signe absolu de noblesse. Des Enclaves ne désigne que la localité. Il y a plusieurs villes ou bourgs en France qui s'appellent Enclaves, les Enclaves, etc., comme Abonville ou d'Abonville."

Nous avons fait plus haut la même remarque au sujet de la fameuse particule " de ", que l'on est exposé à admettre trop facilement comme preuve certaine d'un titre de noblesse. Quoi qu'il en soit, nous ne craignons pas d'affirmer que M. Désenclaves a ennobli sa vie par un ministère des plus généreux.

Venu ici, suivant le manuscrit du Séminaire, en 1728, il fut d'abord placé à Sainte-Anne (5 janvier 1729), puis au Sault-au-Récollet " (J. Viger, *Saber-*

dache). Sa grande charité apparaît dès la première page du livre des délibérations de notre fabrique.

Il y est établi que le premier marguillier en charge, le sieur Jean Turcot, n'ayant pas assez au chapitre des recettes pour couvrir les dépenses, " la plus grande partie de ce qui appartient à l'église est laissée à la charge de M. Désenclaves, qui a fourni beaucoup plus que ne pouvait le revenu de la dite fabrique du Sault-au-Récollet. Ainsi signé :

" Désenclaves, prêtre.
" Chambon, prêtre miss. au Sault."

Il n'est pas sans intérêt de dire que le premier baptême mentionné sur nos registres est celui de Marguerite Roy, fille de Louis Roy dit Portelance et de Angélique Hallaire (11 janvier 1736).

La première sépulture est à la date du 29 janvier 1736 : " A été enterrée dans l'église, Marie Drouet, décédée du jour précédent, âgée de soixante-sept ans, mariée à Pierre Degenais."

Le premier mariage, célébré le 17 avril 1736, est celui de Mathurin Martinot et de Marie-Josephte David. Ces noms se sont perpétués jusqu'à nos jours, et bon nombre de nos familles actuelles s'y rattachent.

M. Jacques Viger écrit encore ce qui suit au sujet de M. Désenclaves : " Touché d'un nouveau

zèle, il trouva bon de passer missionnaire à l'Acadie en 1736. L'abbé de l'Isle-Dieu, agent à Paris du clergé et des communautés du Canada et de la Louisiane, nous fait voir M. Désenclaves vivant et desservant en Acadie, avec le plus grand zèle, d'abord en 1749, puis en 1752. Il nous apprend enfin que, en 1761, consumé d'années et de travail, il est repassé en France, peut-être en 1760, et s'est retiré dans sa province, avec 400 livres que M. le ministre Berryer, dit-il, lui a fait délivrer en passant par Paris pour se rendre dans son pays natal, et dans le diocèse de Limoges, dont il était originaire. Mais, continue l'abbé, il est extrêmement pauvre, fort âgé et infirme, et par conséquent, il aurait grand besoin d'une petite ressource dont près de trente ans de service dans nos missions le rendent très digne" (*Correspondance inédite de l'abbé de l'Isle-Dieu avec le ministre secrétaire d'État.* J. Viger).

A la suite de plusieurs de ses confrères, M. Jean-Baptiste Désenclaves se dévoua au salut des Acadiens.

M. l'abbé Casgrain, dans un récent ouvrage qui ne fait qu'ajouter à ses immenses mérites d'historien, révèle au public les travaux apostoliques des enfants du Vén. M. Olier en Acadie.

Tous les détails qu'il fournit sur leurs œuvres de zèle et de dévouement, joints à ceux que nous avons racontés au sujet de notre mission et de l'administration des nombreuses paroisses de l'île de Montréal, établissent que la communauté de Saint-Sulpice s'est généreusement associée aux sacrifices et aux gloires les plus pures de la Nouvelle-France.

M. Désenclaves était depuis longtemps en Acadie, lors de l'ignoble attentat de juin 1765, et sur les pages émues du *Pèlerinage au pays d'Évangéline*, M. l'abbé Casgrain nous montre ce missionnaire dans l'éclat de sa bravoure.

Il a passé 24 ans de sa vie sur les plages acadiennes. Ses exemples, son zèle constant ont contribué au bonheur et au progrès de cette race d'élite ; il a partagé ses joies, encouragé ses succès pendant de longues années, comme il a pleuré ses larmes, puisqu'il a été traîné en captivité avec ses chers Acadiens.

C'est dans cette association à leurs grandes infortunes, que M. Désenclaves a contracté les germes de la maladie qui a mis fin à sa généreuse existence.

Il fut fait prisonnier au moment de la destruction des derniers foyers acadiens au cap de Sable, au mois d'avril 1756, et conduit à Boston.

" L'abbé Désenclaves, écrit M. Casgrain (*Évangéline*, 282), fut retenu prisonnier jusqu'en 1759, où il fut envoyé en France. Souffrant de la poitrine depuis plusieurs années, et épuisé par de continuelles secousses, il alla mourir peu après dans le Limousin, d'où il était natif. Les tragiques événements dont il avait été témoin lui causèrent une telle tristesse, qu'il avait résolu de n'en point parler et de chercher à en oublier jusqu'au souvenir. C'est lui-même qui nous l'apprend dans une lettre qu'il écrivait de Honfleur (8 mars 1759) à l'évêque de Québec, et dans laquelle il exhalait une dernière plainte contre la corruption de l'administration française en Amérique, contre cette foule de "petits gentilshommes qui ne subsistent que par les bienfaits de Sa Majesté très chrétienne, ne pensant qu'à faire leur bourse aux dépens du public et des particuliers, ne veulent pas faire un pas pour défendre une place, dont la prise entraîne après elle la ruine des plus belles espérances de la France, et la désolation d'environ seize cents familles, par la perte des biens, de la liberté, et même de la vie pour le plus grand nombre ; mais désormais j'y penserai le moins que je pourrai et en parlerai encore moins ; sur la fin de mes jours, je ne dois plus penser qu'à prier pour tous les états."

C'est dans ces sentiments d'oubli charitable et de généreux pardon que M. Désenclaves arriva au terme de sa vie de zèle et de sacrifice.

M. Guillaume Chambon, prêtre de Saint-Sulpice, succéda à M. Désenclaves au Sault-au-Récollet, où il exerça le saint ministère pendant vingt ans.

Il était né à Montferrand, en Auvergne, le 23 mars 1709, suivant les notices des prêtres par M. Noiseux. Ordonné prêtre le 4 avril 1733, il arriva au Canada le 19 juillet de la même année, et fut chargé de notre paroisse le 1er octobre 1736.

Il doit en être considéré comme le vrai fondateur, puisque ce fut par ses soins, son zèle et sa générosité que l'église fut construite au lieu qu'elle occupe aujourd'hui.

Les renseignements puisés au livre terrier des seigneurs de l'île de Montréal, ont mis sous nos yeux l'état de la paroisse au point de vue des habitations, de la culture et de la formation du village.

Il y eut successivement partage des terres entre les fils des mêmes familles, et de nouveaux lots furent concédés aux environs de l'église, des deux côtés de la rue Notre-Dame, en descendant la rivière.

Le village n'augmenta vers le haut de la paroisse que lorsque le chemin venant de la ville fut changé.

Dès les premiers temps de la Nouvelle-Lorette, ce chemin venait atteindre le côté ouest du domaine des messieurs de Saint-Sulpice qu'il longeait sur toute son étendue jusqu'à la rue Notre-Dame.

Il y avait une descente directe à la rivière ; elle passait entre la palissade du vieux fort et la salle actuelle des habitants.

Là, pendant longtemps la traverse à l'île Jésus se faisait en bac jusqu'à la construction du pont Jean Vaux ou plutôt Jean Viau, du nom de son propriétaire.

Vers 1849 nos registres nous montrent l'inauguration d'un nouveau pont au même endroit.

La société des Deslisle, Vinet, J. Le Moine venait de se former. La glace ayant détruit le pont, il fut construit plus haut. La compagnie finit par acquérir le pont Lachapelle, en haut de notre paroisse, ce qui lui assura le monopole de toutes les traverses. Les routes venant de la ville furent alors dirigées vers ces ponts, et le chemin longeant notre rivière fut tracé, ce qui donna lieu à de nouvelles concessions de terres.

Un naturaliste suédois, Pierre Kalm, fut envoyé par son gouvernement, en 1749, pour faire des observations sur notre pays.

Citons quelques détails intéressants qu'il écrit lui-même sur notre localité.

" Ce matin (23 septembre 1749) je suis allé au Sault-au-Récollet, village situé à trois milles français au nord de Montréal, pour en observer et décrire les plantes et les minéraux, et surtout pour cueillir des graines de différents végétaux. Près de la ville, le chemin est bordé d'habitations de chaque côté, mais, plus loin, le pays est boisé et d'un niveau inégal. Le sol est ferme et contient de la pierre composée et une espèce de pierre à chaux grise. Les routes sont mauvaises et presque impraticables pour les voitures légères. Un peu avant d'arriver au Sault-au-Récollet, le pays est découvert, et offre au regard une longue suite de champs, de prairies et de pâturages.

. . . .

" Une grande croix est érigée sur le chemin, et le gamin qui m'a servi de guide à travers le bois, me dit que là fut enterrée une personne qui a fait de grands miracles.

" A midi nous étions arrivés au Sault-au-Récollet, petit village situé sur un bras de la rivière Saint-Laurent, dont le courant est très violent entre l'île

de Montréal et l'île Jésus. Son nom lui vient d'un accident qui est arrivé à un frère Récollet, appelé Nicolas Viel, en l'année 1623. Il descendait dans un bateau avec un sauvage converti et quelques autres sauvages de la nation des Hurons, dans le but de se rendre à Québec ; mais comme il passait en cet endroit de la rivière, le canot chavira et il se noya ainsi que son néophyte. Les sauvages, qui furent soupçonnés, au reste, d'avoir causé volontairement l'accident, nagèrent jusqu'au rivage, emportant avec eux ce qu'ils purent sauver des effets du moine, épaves ou dépouilles qu'ils ne vendirent jamais.

" Le pays, aux alentours, est rempli de pierres, et la culture ne fait que d'y commencer. Les vieillards se souviennent d'avoir vu, couverts de grands bois, tous ces champs, ces prairies et ces pâturages.

" Les prêtres disent que la contrée était autrefois entièrement habitée par des Hurons convertis. Quand les Français pénétrèrent dans cette partie du pays, ces Indiens vivaient sur une haute montagne à une petite distance de Montréal ; mais les colons, à force d'instances, finirent par les décider à leur abandonner la place, et à transporter leurs cabanes dans une autre localité. C'est alors que les sauvages vinrent s'établir au Sault-au-Récollet,

où, plus tard, on leur construisit l'église qui existe encore, et où ils assistent actuellement et depuis une longue suite d'années à l'office divin. Les français s'étant accrus en nombre dans l'île de Montréal, le désir de l'avoir tout entière pour eux seuls s'empara naturellement d'eux et ils s'efforcèrent d'engager les Indiens à leur vendre cette terre du Sault, comme ils avaient déjà fait de l'autre, et d'aller planter leur tente ailleurs ; après maints pourparlers, ils réussirent encore au gré de leurs désirs, et les sauvages, dont au reste le voisinage est peu désirable à cause de leur ivrognerie et de leur vie nomade et paresseuse, quittèrent le pays pour aller se fixer au lac des Deux-Montagnes, où ils sont encore et où ils ont une belle église en pierre. Celle du Sault-au-Récollet est un vieil édifice en bois d'apparence décrépite ; mais l'intérieur vaut mieux que le dehors et les Français y suivent les offices religieux. D'ailleurs, on ne tardera pas à bâtir une église neuve ; la pierre qui devra entrer dans sa construction est déjà rendue sur les lieux " (*Mémoires de la Société historique de Montréal.* Voyage de P. Kalm, analysé et traduit par M. W. Marchand, page 219).

Ce récit du voyageur Kalm est plein d'intérêt pour nous, car il confirme les faits glorieux décrits

dans les premiers chapitres de notre histoire. Certaines variantes au sujet du père Viel, de l'année de sa mort et des circonstances qui l'accompagnèrent, sont dues à l'ignorance des origines parmi la population.

Si le voyageur eût consulté les prêtres missionnaires au sujet de ces détails, comme il paraît l'avoir fait à l'égard des origines et du développement de la mission, il est certain que son récit eût été plus exact.

La chapelle de la Nouvelle-Lorette qu'il décrit " comme un vieil édifice en bois, d'apparence décrépite, dont l'intérieur valait mieux que le dehors," servait aux offices religieux depuis un peu plus de 50 ans. M. Chambon en était chargé depuis treize ans quand Mgr de Pontbriand ordonna de construire une nouvelle église, dans le mandement qui suit :

" Nous, Henri Dubreuil de Pontbriand, aux habitants de la paroisse du Sault-au-Récollet.

" Salut et bénédiction.

" Votre église, nos très chers frères, menace une ruine si prochaine et par là est si peu décente, que nous aurions été obligé de défendre d'y célébrer les saints mystères, si on ne nous avait pas assuré

qu'elle pourrait durer encore une année. Nous vous ordonnons de profiter de ce temps pour bâtir une nouvelle église, au delà du fort, environ à un arpent de la maison seigneuriale, dans l'endroit où nous l'avons marquée conjointement avec M. Norman, notre grand vicaire, en présence de M. Chambon, qui aura soin d'y faire planter incessamment une croix. M. Norman nous a assuré un terrain et donné verbalement, dans cet endroit, quatre arpents en superficie, pour l'emplacement de l'église, du presbytère, du cimetière lorsqu'on y bâtira, et doit désigner le dit terrain d'une manière particulière. Il nous a même promis de laisser pendant quelques années votre pasteur dans la maison seigneuriale, pour ne pas vous surcharger en vous mettant dans la nécessité de bâtir une église et un presbytère dans le même temps. En conséquence de ce que dessus, nous avons ordonné de faire un plan et un devis qui sera approuvé de notre grand vicaire ; deuxièmement de le faire autoriser par qui il appartiendra pour nommer des syndics à l'effet de faire une répartition, laquelle on aura soin de faire homologuer ; toutes ces précautions sont nécessaires pour pouvoir contraindre certains esprits qui ne se prêtent jamais au bien public.

“ Enjoignons au Sieur Curé de prendre incessamment de M. Norman l'acte pour l'emplacement de

la dite église, et de nous en envoyer une copie en bonne et due forme, l'exhortant à se prêter autant qu'il pourra à cette bonne œuvre et à y donner les mêmes soins qu'il s'est donnés pour donner les vases sacrés et les ornements nécessaires à la dite église.

" Sera le présent mandement lu et publié au prône de la grande messe et copie d'icelui en bonne forme à nous envoyée.

" Donné à Montréal, dans le cours de nos visites, sous notre seing et celui de notre secrétaire, le 30 juin 1749.

" † H.-M., Évêque de Québec.

" Pour Monseigneur,

" SARAULT, Secrétaire."

Ce mandement fait voir que dès cette époque, la loi de répartition pour construire les églises était en vigueur dans notre pays. Elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et est contenue dans le chapitre XVIII des Statuts Refondus du Bas-Canada.

M. Chambon ne crut pas à propos de bénéficier des avantages de cette loi, et il préféra faire simplement appel à la générosité de ses paroissiens.

J'ai sous les yeux la liste de la souscription faite parmi eux par leur zélé pasteur.

Le frontispice avec les tours ont été construits cent ans plus tard, en 1851, sous l'administration de Mgr Vinet.

La liste de souscription donne les noms de 54 habitants pour la côte Saint-Michel et de 74 pour le bord de l'eau, 128 souscripteurs en tout.

La recette pour la côte Saint-Michel se monta à	2440 frs 10 sols.
Et celle du bord de l'eau se monta à	4400 "
Faisant une somme totale de .	6840 frs 10 sols,

six mille huit cent quarante francs dix sols.

Cette somme est certifiée par les paroles suivantes : " Avéré le présent mémoire, ce 23 août 1755, Chambon, Ptre Missionnaire," ce qui indique que les sommes souscrites ne furent complètement collectées qu'à cette époque.

Les travaux commencèrent tout de même dès 1749, et l'édifice fut terminé au moins extérieurement et livré au culte en 1751. Notre église dans son état primitif, avait une longueur de 130 pieds sur 45 de largeur ; et la sacristie mesurait 30 pieds de long sur 20 de large. M. Chambon dirigea lui-même tous les travaux.

L'esprit légendaire a toujours orné de son pinceau naïf et religieux les origines de nos paroisses et surtout la construction de nos temples.

Il y a dans ces récits des aïeux un témoignage de leur piété et de leur foi.

Comme ils attendaient de Dieu tout secours et toute bénédiction, ils admettaient facilement des choses prodigieuses ; et ils les racontaient ensuite aux enfants, aux petits-fils. Plus tard, quand l'âge avait fait blanchir les cheveux, le vieil habitant, pendant les longues soirées d'hiver, redisait les récits du passé, avec des variantes qui prenaient tout de suite l'apparence de la vérité.

C'est ainsi que la légende du diable traînant les pierres pour la fondation des églises a été répandue en plusieurs endroits.

M. le curé Chambon lui-même, m'a-t-on raconté, dans la difficulté où il était de trouver des mains-d'œuvre, força le diable au travail sous la forme d'un cheval blanc qu'il brida avec la plus grande dextérité.

Il avait eu trop de peine à lui imposer cette tâche pour ne pas en profiter le plus longtemps possible. Aussi il recommandait chaque jour aux travailleurs de ne pas être effrayés des accès de rage, des furieuses ruades, quand les naseaux en

feu et l'écume ruisselant sur tout son corps, il traînerait les plus énormes pierres comme de légers copeaux.

Mais surtout prenez bien garde de ne jamais lui ôter la bride ; telle était l'injonction du bon curé, dit la légende.

Or un malade requit un jour les services du pasteur ; il lui fallut s'absenter. O jour néfaste ! le cheval endiablé venait de faire son plus beau tour de force.

Il avait roulé la plus grosse pierre du chantier et l'avait rendue à sa place ; les maçons n'avaient plus qu'à la cimenter, juste au point principal.

Ah ! les vieux se le rappellent !

Mais imaginez qu'un imbécile, pris de je ne sais quelle compassion pour ce cheval haletant, épuisé, écumant sous un soleil de feu, ne perdit pas de temps, arracha la bride....— Vision !— Disparu !— Plus de cheval blanc !— Au moins la grosse pierre était en place. Chose étonnante ! jamais depuis elle n'a pu être fixée.

On a essayé mortier d'automne, d'hiver, de printemps, ciment de toute espèce, elle est restée mobile jusqu'à nos jours. Allez voir.

Ainsi parlent encore les bons vieux.

Ils ajoutent même que le curé Chambon, aussi habile artiste que bon prêtre, afin de perpétuer le

souvenir de ce prodige, peignit très bien le fameux cheval blanc avec ses prodigieuses allures, et que le tableau a toujours été conservé avec le plus grand soin.

Je connaissais le récit, mais je ne me doutais pas qu'il fût répandu au loin avec le caractère du sérieux, quand un jour m'arriva un bon nombre de touristes, voyageurs de New-York.

Après avoir fait plusieurs fois le tour de l'église, et avoir examiné minutieusement les murs, etc., un d'eux s'approcha de moi et dit qu'étant de passage à Montréal, pendant la chaude saison, ils avaient voulu profiter de l'occasion (*we made it a point*) pour venir examiner la pierre de fondation qui n'avait jamais pu être affermie (textuel) ; et, comme je répondais, en souriant, qu'elle n'existait pas, il me supplia de montrer au moins le tableau du fameux cheval blanc aussi conservé en la sacristie.

J'eus réellement de la peine à convaincre à ces personnes qu'il n'y avait là qu'une légende basée sur aucun fait plausible, et j'avoue que je demeurai fort surpris de voir nos légendes rendues si loin, si accréditées, me promettant de raconter le fait un de ces jours.

Je ne puis m'empêcher d'exprimer le regret que ces touristes n'aient pas eu l'idée de motiver leur visite sur nos plages par l'étude de faits plus importants et plus précieux de notre histoire.

Voici l'état de la dépense pour la construction de notre église, tel que M. Guillaume Chambon l'a rédigé lui-même :

Payé à Guilbault :	2200
Payé à Asselin, Valade : pierre de taille et travail au fourneau	210
A Joseph Valade	2000
A Bonin la croix	136
A Delorme, menuisier	760
A Lécuyer, pour bois	300
Pour les manœuvres.—Charriages, y compris les vivres	4600
Pour les clous	200
Pour 5 caisses vitres	175
Pour la couverture	652
A Langlois, forgeron	225.10
Pour 4 serrures	60
Pour fer-blanc	24
Pour mastic	80
Pour 42 chandeliers	24
Total de la dépense	11656.10

" Partant la dépense excède la recette de la somme de 4816, " dont M. le curé a fait les avances, et les laisse à la paroisse en cas de mort ou de changement.

(Signé) CHAMBON, prêtre."

Il est facile de voir par cette liste que Asselin et Joseph Valade fournirent la pierre de taille et la chaux pour faire le mortier, puisque leur travail au fourneau est rétribué.

Cette pierre de taille entoure encore les châssis de notre église, comme elle ornait les châssis et la porte de l'ancienne façade.

La croix dominant le clocher à double lanterne, fut faite par un nommé Bonin et coûta 136 francs, comme l'indique le même état de dépenses.

Elle a été placée, lors de la construction du nouveau portique, au-dessus du sanctuaire actuel.

Suivant l'usage, les lanternes du clocher furent couvertes en fer-blanc, du coût de 24 francs, dit la liste.

Quatre serrures y sont mentionnées.

La première fut fixée à la grande et unique porte du devant de l'église.

Cette porte était surmontée d'un cintre élégant, ornée d'une corniche avec un châssis rond dont les vitres rayonnaient avec symétrie pour aboutir au même point au-dessus du centre de la porte.

Deux jolis pilastres corinthiens supportaient le cintre et la corniche et ornaient la porte sur toute sa longueur.

Heureusement tout ce beau morceau de sculpture sur bois a été conservé. Il forme le frontispice

de la petite chapelle-reposoir des SS. Anges, sise sur un terrain donné à la fabrique par la famille David.

M. Chambon avait eu la générosité de fournir les fonds pour les dépenses de construction jusqu'au montant de 11,656 livres 10 sols, et même après tous les argents collectés de ses bons paroissiens, il fit remise à la fabrique de la somme de 4,816 livres qu'il ne réclama jamais, ni pendant, ni après son séjour au Sault.

Il y avait une porte sur le côté est de l'église près de la façade. Elle servait à la sortie journalière des fidèles.

Il est encore facile de voir la place qu'elle occupait avant d'être murée lors de l'érection de la nouvelle façade.

Une autre porte se trouvait vers le bas de l'église ; c'est la même qui existe encore pour communiquer par le chemin couvert avec la quatrième porte qui était celle de la sacristie. Rien n'a été changé à cette dernière.

Nous plaçons ainsi les quatre serrures du coût de 60 francs dont parle le mémoire.

Je voudrais décrire leur solidité à l'épreuve des mains robustes qui leur ont infligé tant de secousses retentissantes, sans oublier les fameuses clanches à demi-rotation, munies de poignées oblongues où la

main des vieux pouvait trouver un consolant point d'appui.

Ajoutez au haut de ces portes des cordes fixées sans trop d'apprêt, passant sur un petit rouleau de bois dégrossi, et promenant le long des cadres un



Église paroissiale en 1749.

poids lourd et allongé, pour fermer en dépit des vents, et vous aurez une idée assez exacte de ces portes anciennes.

Notre église, avec les proportions que le zèle de M. Chambon lui avait données, devait être une des plus belles du pays.

L'intérieur fut terminé graduellement par ses successeurs jusqu'à M. Périneau (1806), qui y mit la dernière main.

M. Chambon néanmoins, aidé de ses paroissiens et surtout avec son argent qui lui venait de France, disposa son église d'une manière assez convenable pour y faire les offices régulièrement dès 1751.

Il fit fermer la voûte surbaissée telle qu'on la voit aujourd'hui, sans pouvoir y mettre aucun ornement et il érigea les trois tombeaux d'autel, décorés plus tard sous l'administration de M. Poujet, en 1775.

Il se procura à Paris le tableau de la Visitation, copie de mérite réel d'un des deux peintres Mignard, car ils étaient deux frères, Nicolas et Pierre Mignard, vivant à peu près à la même époque, de 1608 à 1696.

Je n'ai pu m'assurer sur quel modèle le copiste a travaillé.

M. Olier, ayant désigné le mystère de la Visitation comme une dévotion qui devait toujours être en grand honneur dans sa compagnie, il est tout naturel que ses enfants en fondant une nounouvelle église, aient demandé et obtenu pour patronne la sainte Vierge dans l'accomplissement

du devoir de charité ardente envers sa cousine sainte Élisabeth.

M. Chambon fut donc fidèle à cette idée du vénérable fondateur en installant au-dessus du maître-autel, ce beau tableau dû à sa générosité.

Sur la demande des principaux habitants de la côte Saint-Michel, il se procura un tableau de leur patron. La toile est d'une valeur artistique bien inférieure à celle de la Visitation ; elle est, je présume, d'une main habituée à manier autre chose que le pinceau d'un artiste.

Elle coûta quand même 153 frs 12 sols, d'après la reddition des comptes de 1755.

Le tableau de la bonne sainte Anne a dû sortir du même atelier que le précédent, c'est la même manière. Il apparaît sur les comptes du marguillier en charge Louis-François Hervé pour la même année et coûta 54 " (Livre des dél.) Son apparition aux premiers jours de notre église est une preuve de la belle dévotion à sainte Anne, appelée à se répandre dans le pays d'une manière si bienfaisante.

Il resterait à parler des deux autres toiles, sainte Catherine, du côté de l'évangile, et sainte Agnès, du côté de l'épître.

Ces deux tableaux, évidemment, sont anciens. Après quelques modifications bien légitimes, ils ont

mérité l'honneur d'être conservés parmi les bonnes reliques du passé.

En 1751, les murs de l'église étaient à l'état brut, ceux de la sacristie de même.

Il n'y avait que des planchers et les meubles de première nécessité ; c'est ce qui déterminait, dès ce temps, la part que devaient prendre dans les constructions d'églises les paroissiens et les fabriques.

Tout l'extérieur, châssis, clocher, porte, planchers, tombeaux d'autels, meubles indispensables, ce qui, en un mot, rendait une église strictement livrable au culte, était la part des habitants ; le reste fut laissé aux fabriques.

Les paroissiens étaient invités par messieurs les curés ou missionnaires à construire leurs bancs avec le bois qu'ils se procuraient eux-mêmes.

Ils les confectionnaient de leur mieux pour venir les placer, sous la surveillance de leur curé, à la suite les uns des autres, en rangées doubles le long d'une grande allée au centre de l'église, ou en rangées simples sur tout le parcours de deux petites allées latérales.

Le premier de ces bancs ainsi construit était celui du seigneur dans toutes les églises de la Nouvelle-France.

Il était placé du côté de l'épître, en tête des autres, pour indiquer sans doute que le seigneur

devait apparaître comme un modèle pour tous ses consitaires dans la pratique des vertus chrétiennes.

Nous pouvons dire que, bien généralement, le seigneur de nos paroisses a été entouré de respect et d'affection sincère, qu'il méritait en s'associant à toutes les œuvres pieuses et charitables.

Le banc du seigneur n'a jamais eu sa raison d'être dans les églises paroissiales de l'île de Montréal, vu que les MM. de Saint-Sulpice, représentés par leur supérieur, en étaient les véritables seigneurs.

A peu près au centre de l'église se trouvait le banc-d'œuvre, différent des autres par sa structure plus élégante et plus confortable.

Faisant face à la chaire, il avait sur son prie-Dieu, ressemblant à un petit autel, un crucifix et deux chandeliers de haute dimension et souvent de beauté remarquable.

C'était là que les marguilliers, choisis pour coopérer dans toutes les œuvres d'administration paroissiale, prenaient régulièrement leur place.

La présence du crucifix et des deux lumières leur indiquait qu'ils devaient agir, comme le pasteur, par amour pour le Christ, et à la lumière de la foi.

Si la population augmentait, on construisait un ou deux jubés au bout et même tout autour de

l'église pour y mettre des bancs, toujours dans les mêmes conditions.

De cette façon, les habitants avaient leur place dans le lieu saint, comme ils avaient choisi leurs terres sur le sol de la patrie.

Or, de même qu'ils soutenaient leurs femmes et leurs enfants de leur généreux travail sur leurs terres, ils voulaient aussi nourrir leurs âmes de la prière et des sacrements dans le temple de Dieu, où ils s'étaient assuré une mense permanente et indestructible.

C'est pour cela qu'ils avaient façonné ces bancs avec tant d'application et de piété.

Aussi la coutume, les règlements de fabrique et partant la loi du pays les laissèrent entre leurs mains, et il fut de tout temps compris qu'ils formaient la part la plus sacrée de l'héritage des familles.

Il est beau de voir toute la descendance des aïeux se succéder sous le toit béni, sur ces mêmes sièges où les pieuses réflexions du présent s'unissant aux souvenirs du passé, forment une prière non interrompue à travers tous les âges.

Les fils et les filles des mêmes pères prient de la sorte au même endroit où plus tard leurs héritiers viendront s'agenouiller.

Un certain nombre de ces bancs de famille se sont perpétués dans nos églises.

Du moment que les fabriques se sont chargées de la réparation ou de la construction des bancs, elles en sont devenues propriétaires et elles les ont loués aux conditions fixées par leur conseil.

La première vente des bancs dans notre église ne rapporta que 167 francs 10 sols, et lors du départ de M. Chambon, elle avait atteint 618 francs.

M. Chambon eut la consolation de voir consacrer son église le 12 juin 1752, par Mgr Henri-Marie Dubreuil de Pontbriand. Nos archives nous ont laissé peu de détails au sujet de cette cérémonie, mais il est permis de supposer qu'elle se fit avec la plus grande solennité, d'autant plus que c'était un événement rare à cette époque.

Notre-Dame de Québec est la première église consacrée au pays, le 11 juillet 1667, par Mgr de Laval.

Sa Grandeur consacra ensuite l'église des Ursulines en 1669 ; vint ensuite la consécration de l'église de la Sainte-Famille, dans l'île d'Orléans, en 1749, par Mgr H.-M. de Pontbriand, puis le même évêque consacra notre église en 1752.

Voici le décret épiscopal de consécration :

" Anno Domini millesimo septingentesimo secundo die duodecima mensis junii ego Henricus Maria Dubreuil de Pontbriand sextus episcopus Quebecensis consecravi Ecclesiam et altare hoc in honorem beatæ Mariæ Virginis sub titulo ejusdem Visitationis, et reliquias sanctorum martyrum Fulgentis et Pudentianæ in eo inclusi sub sigillo meo et singulis X ti fidelibus hodie unum annum et in die anniversario consecrationis hujusmodi ipsum visitantibus quadraginta dies de vera indulgentia in forma Ecclesiæ consueta concessi.

" H. M., Episcopus Quebecensis."

" Nous avons remis l'anniversaire de la dite consécration au jour de la fête de la consécration des églises, qui se chôme ou se chômera dans le diocèse le même jour et an que dessus.

" H.-M., évêque de Québec."

(Registre paroissial pour 1752, pp. 36 et 37).

Voici la traduction :

" L'an du Seigneur, mil sept cent cinquante-deux, le douzième jour du mois de juin, nous, Henri-Marie Dubreuil de Pontbriand, sixième évêque de Québec, avons consacré l'église et son autel en

l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie sous le titre de sa Visitation, et nous avons inséré dans le dit autel les reliques des saints martyrs Fulgence et Pudentienne, sous notre sceau, et nous avons accordé pour ce jour, un an, et à l'avenir pour le jour anniversaire de sa consécration, quarante jours de vraie indulgence, pour chacun des fidèles dans le Christ qui la visiteront suivant la forme usuelle de l'Église."

C'était la quatrième fois que Nos Seigneurs les évêques visitaient notre localité.

D'après les registres de la Nouvelle-Lorette conservés à Oka, il appert que Mgr de Saint-Vallier visita notre mission une première fois le 26 juin 1697 et une seconde fois le 21 juin 1714. La troisième visite pastorale eut lieu à la date du 16 juin 1749, sous l'administration de M. Chambon, quoique les comptes de la fabrique aient été approuvés le 10 juillet 1742, à Montréal, par Mgr de Pontbriand, qui ne put cette fois se rendre au Sault (*Livre des dél. de la Fabrique*, 1742, 3 Vss).

A l'occasion de la visite pastorale de 1749, un incident est à noter.

M. Chambon explique que 224 francs ont été envoyés en France, dont 75 pour chaux, 24 pour une croix de procession, et 122 francs pour un

ciboire en argent, le tout approuvé comme suit par Sa Grandeur : " Vu et approuvé dans le cours de nos visites, ce 16 juin 1749.

" H. M., évêque de Québec,

" SARAULT, secrétaire."

Ce ciboire en argent, ainsi que la croix de procession, ont été heureusement conservés jusqu'à nos jours.

Les souvenirs de leur long et divin usage n'ont fait qu'ajouter à leur valeur.

Il est facile de comprendre la joie éprouvée par M. Chambon à cette époque si mémorable. C'était la plus belle récompense qu'il pouvait recevoir de son zèle sans bornes pour le progrès et le bonheur de notre paroisse, qu'il dirigea pendant vingt années consécutives.

Rappelé au séminaire de Montréal en octobre 1756, il ne perdit jamais de vue sa chère église du Sault-au-Récollet.

Il avait tant souhaité de finir son ornementation qu'il eut la générosité d'y pourvoir dans le dernier acte solennel de sa vie.

Il laissa par testament des fonds pour cette fin, puisque le livre des délibérations de notre fabrique fait voir en 1773 une somme de 1420 livres,

“ que M. Montgolfier a payée à la fabrique, sur le compte de M. Chambon, dont quitte.”

Ce digne prêtre conserva donc jusqu’à son dernier soupir le plus sincère dévouement à l’œuvre paroissiale du Sault.

Le choix d’un terrain spacieux, le site de l’église, tout a été prévu par son esprit clairvoyant, afin de faciliter un heureux développement et permettre aux successeurs de faire ici un des plus beaux établissements religieux du pays.

Depuis 1756, le séminaire utilisa les précieuses qualités de M. Chambon dans la fonction d’économe, jusqu’à sa mort arrivée vers le 18 août 1768.

Comme je viens de parler des visites pastorales de notre localité, je ne dois pas omettre un détail historique qui s’y rattache : il s’agit d’une crosse épiscopale qui a toujours été conservée dans la sacristie avec le plus grand soin.

M. Plinguet, curé du Sault en 1836, a recueilli de ses prédécesseurs la tradition que cette crosse servait aux premiers évêques de Québec quand ils visitaient notre paroisse.

Obligés de s’astreindre au canot d’écorce ou de se servir de barques déjà encombrées de provisions, destinées aux postes où elles devaient s’arrêter, les évêques ne prenaient avec eux que le strict

nécessaire pour l'accomplissement de leurs augustes fonctions.

L'auteur de la notice biographique de Mgr Laval dit au sujet de sa visite épiscopale : " Cet homme, grand par sa naissance et plus encore par ses vertus, faisant la visite de son diocèse, était mené dans un petit canot d'écorce par deux paysans sans aucune suite que d'un ecclésiastique et sans rien porter qu'une crosse de bois, qu'une mitre fort simple, et que le reste des ornements nécessaires à un évêque d'or, comme le disent les auteurs en parlant des premiers prélats du christianisme."

Mgr de St-Vallier et les autres évêques ont dû agir d'après les mêmes motifs de sainte humilité.

Il est à supposer que cette crosse en bois, en répondant à leur désir, les exemptait de plus de surcharger la voiture destinée à les conduire de Montréal au Sault par des chemins bien souvent très mauvais.

Elle était, jusqu'à ces dernières années, de couleur jaune, le papier d'or qui la couvre présentement lui ayant été adapté pour servir à Mgr Bourget lors de l'exposition de son corps dans notre église, avant d'être transporté dans le caveau de sa cathédrale ; ce qui ajoute une grande valeur à cet objet déjà si précieux.

Mgr Fabre, qui avait le plus profond respect pour les saintes choses du passé, après avoir examiné l'attestation écrite au sujet de cette relique, ne voulut plus se servir d'autre crosse pour l'accomplissement de ses fonctions dans notre église paroissiale.

Nous avons donc en notre possession un objet vénérable qui ne peut qu'augmenter en valeur en ajoutant au souvenir de nos saints évêques du passé celui de ceux qui ne manqueront pas de marcher sur leurs traces.

C'est le moment de parler des anciens parements d'autel, qui, tout en étant au rebut, n'en méritent pas moins une mention honorable sur les pages de notre histoire.

S'ils avaient été mieux traités, les dessins apparaîtraient encore dans toute la beauté de leur exécution.

Ils sont dus à l'habileté de la vénérable Mère d'Youville.

En un temps où le procès de sa béatification se poursuit et promet de se terminer heureusement, c'est un honneur pour nous de conserver au trésor de notre sacristie certains travaux accomplis par cette femme si éminente en vertu.

M. Jean-François Pélissier de Féligonde succéda à M. Guillaume Chambon, en octobre 1756.

Il était né à Clermont, le 15 mai 1725, et il arrivait à Montréal le 5 septembre 1755.

Chargé de l'administration de notre paroisse jusqu'au mois d'octobre 1764, il s'appliqua à augmenter, autant que possible, les revenus de sa fabrique, et en 1760, la reddition des comptes montrait un excédent des recettes sur les dépenses, de 4272 frs 17 sols, ce qui lui permit de faire des travaux importants à la sacristie, dont on n'avait pu s'occuper jusqu'à cette époque.

Il y est fait mention d'une première menuiserie " du coût de 150 frs et d'une seconde de 462 frs ; " pour la forme de tout ouvrage, de 230 frs ; pour " la pose de l'autel de la dite sacristie, 373 frs."

Cet état indique assez clairement que la sacristie fut, dès ce temps, disposée à peu près comme elle est de nos jours, avec son autel, son vieux confessionnal et ses meubles.

Notre église, comme du reste celles de tout le pays, n'avait qu'un modique revenu à l'époque où nous sommes arrivés.

Nos premiers curés pouvant disposer de quelques ressources patrimoniales, purent hâter son achèvement, tandis que la plupart des autres églises n'avaient que le strict nécessaire.

Malgré leur état de gêne, les habitants donnaient

généreusement, et ils payaient alors la dîme à leur curé avec la plus scrupuleuse fidélité.

A mesure que la circulation de l'argent augmenta, les quêtes des dimanches, surtout celle de la fête paroissiale, les rentes annuelles des bancs vinrent créer un fonds plus abondant pour les fabriques.

La quête la plus fructueuse etait celle de l'Enfant-Jésus.

Elle prit son nom du temps où elle était faite, quand l'Église, célébrant la naissance du divin Sauveur, Jésus enfant est exposé à la vénération des fidèles.

La visite paroissiale se fait encore presque partout à la campagne à la même époque, et elle a conservé jusqu'à nos jours sa primitive beauté.

Avec quel plaisir, quel légitime orgueil le marguillier conduisait naguère M. le curé !

Il choisissait la plus belle carriole et son cheval le mieux dressé.

Il le revêtait de son harnais de prédilection, surmonté de ses grelots les plus sonores, faisant son apparition de grand matin, souvent par un froid intense, et en dépit de formidables avalanches de neige.

Le capot d'étoffe grise, avec le fameux capuchon, la ceinture fléchée et les bottes sauvages

s'affirmaient à ce temps dans toute leur importance.

Voyez avec quel soin il installe M. le curé en voiture, comme il l'enveloppe précieusement dans ces robes de carriole si chaudes.

Il inspecte tout, soulève le harnais, promène sa main sur la crinière du beau cheval, lui dégage les yeux, puis il part avec bonheur en tête du cortège, en promettant du beau temps et un joli succès.

Vient ensuite la voiture du second marguillier.

C'est lui qui recueille les viandes, la laine, les pains de sucre, le savon et même le tabac ; il ne refuse rien.

Enfin le troisième marguillier occupe le dernier traîneau, muni d'une boîte haute et longue ; les habitants y déposeront les divers grains de leur offrande sur tout le parcours de la visite.

Il s'agissait de commencer à l'extrémité du rang le plus éloigné de la paroisse, ce qui fournissait une longue course. N'importe, les chevaux étaient vifs et forts ; on arrivait bien vite au but.

Quelle réjouissance !

Voyez la joie sur toutes les figures de la belle maisonnée, quand M. le curé franchit le seuil de cette enceinte déjà bénite de sa main, et où son œil contemple plusieurs générations dont les éphémé-

rides de joie et de deuil sont intimement liées à son ministère.

Oui, le beau spectacle quand les vieux parents, le fils aîné, sa femme, les petits enfants s'agenouillent aux pieds du pasteur.

Ils se relèvent avec joie pour recueillir ses pieux accents, autour du poêle familial, contribuant sa part de la visite par un feu dont on se souvient.

S'il y a des malades, des infirmes, ils sont consolés. Les petites dissensions sont apaisées, les misères secourues, la paix est rétablie.

Pendant ce temps les petits enfants sont proprement assis suivant leur âge, et le frais tressaillement de leurs joues de rose indiquent qu'ils attendent quelque chose de M. le curé : une petite image, une médaille.

Il faudra recevoir de la main droite en disant merci ; la mère est là pour y voir.

Tout cela se fait trop vite, il semble ; et puis sur un signe de M. le curé, le marguillier ramène poliment sa voiture à la porte et, après un gros bonjour, on file chez le voisin.

Tout de suite les femmes donnent au second marguillier de la laine, des morceaux de lard, etc., pendant que le jeune marié dépose au troisième traîneau un minot ou deux de blé ou d'avoine, bon an, mal an, donnant quelque chose pour Dieu qui

le rend toujours au centuple. De père en fils, c'est comme cela.

A quelque distance suit le bedeau.

Je n'ai pas à décrire l'utilité, l'importance de ce personnage si intimement lié au ministère sacerdotal.

De tout temps il a été entouré de considération.

Il faut dire que plusieurs bedeaux ont légué leurs noms à la postérité, à raison des côtés saillants de leur esprit parfois très rusé, comme aussi de leurs précieux services.

Nos bedeaux et nos chantres furent longtemps sans salaire. Le bedeau eut toujours la tournée dans notre paroisse jusqu'à ces dernières années. En 1780, il reçut en sus de la quête à domicile 40 livres 10 sols.

Les chantres commencèrent la même année à recevoir un salaire de 30 livres par an, chacun, sans casuel. Jusque-là ils avaient chanté au lutrin pour la seule gloire de Dieu et l'édification du prochain. A mesure que les revenus de fabrique s'accrurent, les salaires furent aussi augmentés.

Aux deux extrémités du sanctuaire de nos églises, près de la table sainte, se trouvaient naguère deux installations spéciales existant encore

en plusieurs endroits, et où la sculpture sur bois a parsemé des beautés de décor du plus haut mérite.

Du côté de l'évangile se trouvait la stalle de M. le curé, ornée de jolis dessins d'architecture descendant souvent de la voûte, pour former comme un élégant baldaquin au-dessus d'un siège plus élevé et plus précieux que les autres.

Vis-à-vis se trouvait le lutrin proclamant son importance au saint lieu, par sa forme haute, solide, et souvent surmontée de quelque emblême du divin psalmiste.

Ne soyez pas étonné de son volume, le graduel et l'antiphonaire reposant majestueusement sur les deux côtés, demandent de la force et un fidèle appui.

De chaque côté se trouvent les prie-Dieu des chantres, complétant, avec le lutrin, une disposition symétrique de décor et de sculpture avec le côté opposé.

La partie supérieure du lutrin a été conservée ici, c'est le pupitre que l'on place chaque dimanche devant le célébrant pour les vêpres.

Les superbes in-folio (Parisiis apud Franciscum Hubertum Magnet, Via nova Divæ Mariæ, Sub signo Crucis aureæ, M. DC. XCV), dans leur reliure solide et au ton monastique, sont précieusement conservés au salon du presbytère.

L'abandon de ces vieux livres de chant fait regretter les délices qu'ils causaient dans le temps passé.

Tous les objets de la visite paroissiale étaient conservés chez M. le curé jusqu'au jour de la vente sur la place de l'église.

Au jour fixé, le plus habile de la paroisse en verbiage montait à la boîte aux criées, et présidait aux enchères.

Or, il est bon de dire que ces enchères, sans avoir les ennuyeuses formalités des affermages importants, en gardèrent néanmoins les principales allures encore en honneur parmi nous, et considérées comme indispensables.

Ainsi l'objet est offert, l'un enchérit sur l'autre ; et arrivé à un certain prix, le plus haut enchérisseur attend avec anxiété. Le crieur répète le prix une fois, répète encore, deux fois ; enfin, trois fois, adjugé.

Ce mode est l'abrégé de ce qui était en vogue dans le pays en 1663 et les années suivantes. Lisez au premier volume des *Délibérations et jugements du Conseil souverain de Québec*, pages 39 et 40 ; seulement au lieu de dire une fois, deux fois, trois fois, on allumait successivement trois feux : "Et ne s'étant présenté plus haut enchérisseur, a été allumé

le premier feu pendant lequel il n'y a pas eu d'enchères.

" Et a été allumé le second feu pendant lequel il n'y a eu aucune enchère ; et a été allumé le troisième et dernier feu, et a été enchéri par le dit Sieur, et attendu qu'il n'y a pas eu plus haut enchérisseur, et le 3e feu s'est éteint, le conseil a adjugé."

La reddition des comptes pour l'année 1738 fait mention de l'item suivant : " Pour deux amendes de ceux qui n'ont point donné le pain bénit, 4 livres," ce qui indique que le pain bénit était obligatoire à l'église paroissiale.

Cette pratique séculaire dans l'Église perpétuait le souvenir des agapes primitives et symbolisait la participation de toute l'assistance au banquet divin. Elle a fini par être mal comprise et circonvenue par les efforts d'un faux zèle ; la vanité lui a donné son coup de mort.

Elle donna lieu aux rivalités parmi les paroissiens et devint une source de difficultés et de discordes que la cérémonie de paix aux balustres était loin de faire disparaître.

Dès 1645, le *Journal des Jésuites* signale ce malheureux état de choses (page 22).

" Le pain bénit du dimanche fut transporté au lundy, jour de la Circoncision. Monsieur le Gou-

verneur le donna. Il y eut quelque parole ensuite, à qui on le donnerait après lui, et il fut trouvé plus à propos de le donner aux marguilliers, M. Giffard et M. des Chastelets, et puis commencer par le haut de la côte de Sainte-Geneviève comme par une rue ; puis revenir par en bas, comme par une autre rue, et continuer de la sorte. Le Père Vimont en dressa un catalogue."

Cette précaution du Père Vimont arrêta pour un temps les difficultés, mais bientôt il fut question de la toilette du pain bénit.

Les dames se chargèrent naturellement d'épingler les festons.

Citons le *Journal des Jésuites* (1646, p. 29) :

" Le dimanche devant la Septuagésime, Madame Marsolet devant faire le pain bénit, désira le présenter avec le plus d'appareil qu'elle pourrait ; elle y fit mettre une toilette, une couronne de bouillons de gaze ou de linge, à l'entour. Elle désirait y mettre des cierges et des quarts d'écus aux cierges, au lieu d'écus d'or, qu'elle eût bien désiré y mettre ; mais voyant qu'on ne lui voulait point permettre, elle ne laissa pas de le faire porter avec la toilette et la couronne de bouillons ; mais devant que le bénir, je fis tout oster, et le bénis avec la même simplicité que j'avais fait les précédents, et particulièrement celui de M. le Gou-

verneur, crainte que ce changement n'apportast de la jalousie et de la vanité."

On le voit, le pauvre pain bénit courait déjà des dangers sérieux ; c'est encore étonnant qu'il ait pu résister à de si perpétuels murmures.

Dans nos campagnes, on y allait avec beaucoup plus de modération ; les habitants étaient animés d'une piété réelle à ce sujet, et pour notre paroisse, la dépense seule ralentit le zèle. Aussi nos curés, sans vouloir tout de suite en finir avec l'usage, favorisèrent son abolition.

Les comptes du marguillier François Bourguignon sous l'administration de M. de Féligonde, en 1759, montrent un item de 72 livres pour un réchaud.

Il est à propos de comprendre cette expression au point de vue historique.

Durant nos hivers vous êtes confortablement assis à l'église sans vous préoccuper du froid régnant au dehors. Vous êtes-vous demandé comment nos ancêtres pouvaient suivre, sans feu, les offices les plus longs ?

Les églises dans leur temps n'étaient pas finies, pour la plupart, et quand elles étaient une fois terminées, le froid y régnait en maître, il n'y avait certainement pas de poêles.

C'est ce qui fait écrire à M. Benjamin Sulte : " Les églises furent privées de poêles jusque vers l'année 1800. Le prêtre qui célébrait tenait une chaufferette sur l'autel ; quelques paroissiens avaient des chaufferettes sous les pieds. Les poêles des forges de Saint-Maurice, qui datent de 1730 au moins, attendirent près d'un demi-siècle le privilège d'entrer dans la maison du bon Dieu (*Histoire des Canadiens-Français*, III, p. 118).

Mais comment supporter le froid ? Le réchaud du bon curé de notre paroisse, porté au chapitre des dépenses pour 1759, explique pour le pasteur.

Quant aux fidèles, la calotte couvrait la tête des hommes ; de chaudes coiffes protégeaient celle des femmes.

Il est intéressant de voir ce que le *Journal des Jésuites* dit à ce sujet.

A propos des cendres de l'année 1646, le journal s'exprime comme suit (page 34) :

" On avait adverti qu'elles ne se mettraient ni sur les calottes ni sur les coëffes des femmes, mais qu'il fallait présenter les cheveux."

La calotte était donc en usage alors parmi les simples fidèles, et de bons vieillards l'ont gardée avec soin. Les prêtres à l'église, en dehors du saint sacrifice, se servaient de leur camail, préser-

vant leur tête et leurs épaules de l'atteinte trop sévère du froid.

Les Pères de Quen et Druillettes "vinrent même de Silleri à Québec, dit le journal des Jésuites (page 22) pour les stations du jubilé de 1645" en surplis et dominau (camail) "en un temps grandement froid."

Mais voici une citation qui établit clairement la fonction du réchaud.

Au sujet de la célébration de Noël 1646, le journal des Jésuites dit (page 74) : "Le temps fut si doux qu'on n'eut pas besoin de réchaud sur l'autel pendant toutes les messes."

C'était donc une habitude dès ce temps d'avoir un réchaud sur l'autel ; le célébrant s'en servait afin d'accomplir ses augustes fonctions.

Il y eut cependant des essais pour chauffer l'église à Québec, ce qui fait dire au journal des Jésuites (page 98) au sujet de la fête de Noël de 1647 : "Il y avait trop de chaudières à l'église de la messe de minuit, deux suffisent avec celle de M. le gouverneur, et elles furent allumées trop tard, de sorte qu'il les fallut faire oster ; il y en avait 5 ou 6."

Évidemment le feu était mis au bois dans ces chaudières longtemps avant les offices ; la fumée montait à la voûte, et les braises dans les 5 ou 6

chaudières jetaient une chaleur sinon suffisante, du moins de nature à consoler.

M. Pélissier de Féligonde, après avoir exercé les fonctions curiales dans notre paroisse pendant six ans, fut rappelé au séminaire de Montréal à la fin de septembre 1763.

Il aida au ministère, et même il fut curé d'office de Notre-Dame jusqu'en 1765.

Il fut alors chargé par M. Montgolfier, supérieur de Saint-Sulpice, et vicaire général, de la direction des Sœurs-Grises. C'est lui qui, après le déplorable incendie de l'hôpital de la Mère d'Youville, du 18 mai 1765, fut chargé de conduire les sœurs et leurs pauvres à l'Hôtel-Dieu.

" Elles y furent accueillies, écrit M. Faillon, avec tous les témoignages de la charité la plus sincère par les religieuses de Saint-Joseph, qui logèrent les sœurs, pour cette nuit, à l'infirmerie et les pauvres dans la salle royale " (*Vie de Mme d'Youville*, 214).

C'est aussi M. de Féligonde qui recueillit les dernières volontés de la vénérable Mère d'Youville.

Il mourut au séminaire, le 21 avril 1779, à l'âge de cinquante-deux ans.

Durant l'administration de M. de Féligonde, le pays passa sous l'administration anglaise, après des années d'héroïque résistance. Du haut de la

chaire il fit entendre les accents de douleur navrante de Monseigneur de Pontbriand au sujet de l'effroyable situation du pays.

"Tout semble nous manquer à la fois, écrivait le saint évêque, et jamais la colonie ne s'est trouvée dans un état si critique et si dangereux. Jamais nous n'avons été si dépourvus, et menacés d'une manière si vive, si universelle, si opiniâtre. C'est véritablement aujourd'hui plus que jamais que nous devons dire que notre unique ressource est le secours puissant du Seigneur" (*Mandement de* 1759).

De nombreuses et ferventes prières montèrent vers les cieux dans tous les sanctuaires, afin de sauver l'honneur du drapeau de la France, et de lui conserver ce sol arrosé des sueurs et du sang de ses plus nobles enfants.

Tous les Canadiens, depuis quinze ans jusqu'à soixante, faisaient partie de la milice.

"Les habitants, dit Garneau, conservaient la confiance d'autrefois, et l'ardeur nécessaire pour faire de vigoureux soldats.

"Ils ne chancelèrent jamais ; ils montrèrent jusqu'à la fin une constance et un dévouement que les historiens français n'ont pas toujours su apprécier, mais que la vérité historique, appuyée sur des pièces officielles, irrécusables, ne permet plus aujourd'hui de mettre en doute."

Les statistiques fournies par M. Benj. Sulte (*Histoire des Canadiens-Français*, VII, p. 47), établissent qu'ils abandonnèrent généreusement leurs foyers, leurs travaux et qu'ils fournirent un contingent de défense si fort, que M. Rouillé, ministre de la marine, disait :

" Le Canada a au moins quinze mille hommes de milice en état de porter les armes, sur lesquels on peut compter en tout temps."

Le Sault-au-Récollet fournissait pour sa part 85 hommes, pris au sein de ses 58 familles, formant une population totale de 257 personnes en 1760.

Le concours généreux des habitants pendant cette rude et déplorable guerre, fut unanime, universel dans toutes les paroisses des gouvernements de Québec, de Montréal, et des Trois-Rivières ; ce qui fait émettre à M. Rameau, l'ami le plus éclairé et le plus sincère de notre pays, l'opinion irréfutable, que nos habitants " formaient en ce pays une race d'élite à laquelle rien n'a manqué, excepté la fortune et le concours de la mère patrie."

M. Simon-Louis de Perthius succéda à M. de Féligonde, et ce fut le dernier des MM. de Saint-Sulpice, chargé de notre paroisse.

Il était né dans le diocèse de Viviers, le 24 août 1716, et il arriva à Montréal au mois de juillet 1742.

Dès le mois d'octobre suivant, il fut nommé curé de Sainte-Anne du bout de l'île, où il demeura jusqu'en 1747. De là il passa à la cure de la Pointe-Claire, dont il fut le curé pendant quatorze ans. Rappelé au séminaire en 1761, il fut nommé, deux ans plus tard, à la cure du Sault-au-Récollet, en octobre 1763.

M. de Perthuis arrivait au moment le plus critique.

Les conséquences de la défaite du pays par l'armée anglaise, se faisaient sentir partout. Les travaux des champs avaient été complètement négligés ; et quoique la paix eût été proclamée, le peuple canadien avait raison de redouter un règne d'oppression et de fanatisme.

Tous ceux qui avaient occupé des postes élevés dans l'administration, s'enfuyaient vers la France, pour laquelle ils avaient si vaillamment combattu, laissant les habitants de l'infortunée colonie dans la plus pénible anxiété.

" L'ordre fut donné dit Garneau, dans les instructions royales (du 7 septembre 1763), d'exiger des Canadiens le serment d'allégeance. M. Goldfrap

secrétaire du gouverneur, écrivit aux curés que, s'ils refusaient de le prêter, ils se préparassent à sortir du Canada.

Les autres habitants devaient aussi, sous peine d'expulsion, prêter le même serment et souscrire les déclarations d'abjuration" (Garneau, *Histoire du Canada*, II, p. 397).

En entendant proférer de si cruelles menaces, les prêtres se levèrent pour protester, avec respect et fermeté mais fidèles à Dieu avant tout.

Ils s'appliquèrent à maintenir le calme, à apaiser les colères, à consoler les âmes, à soutenir les courages.

Véritables prêtres de Jésus-Christ, ils ne voulurent pas abandonner leurs ouailles. Ils partagèrent les chagrins navrants de leur défaite, de leur écrasement, comme ils avaient nourri les espérances de leur triomphe.

Les armes étaient déposées, mais le régime militaire régnait partout.

" Par un heureux effet des circonstances, dit Garneau, le peuple et le clergé se trouvèrent unis d'intérêt et de sentiment, et sous le règne de l'épée, l'expression de la morale évangélique devint la loi de chacun" (II, p. 392).

Quand les curés virent que le ciel avait décidé du sort de la patrie, que le drapeau blanc ne devait

plus briller à leurs yeux, en dépit de leur profonde tristesse, ils se soumirent et prêchèrent l'obéissance et la loyauté.

Les Canadiens écoutèrent la voix émue des disciples du Christ, pardonnant comme leur divin Maître, et malgré les hésitations, les hontes, les refus, les exactions, de concert avec leur clergé, ils ont inauguré un triomphe lent mais sûr, toujours patriotique, jamais déloyal, qui a fini par assurer nos droits et nos libertés, en même temps que l'admiration et le respect de la fière Albion.

C'est cette vérité que vient de proclamer si éloquemment sir Wilfrid Laurier.

" Nous sommes aujourd'hui près de deux millions, nous avons conservé notre langue, nos institutions, notre religion. Vivant avec les fils de la vieille Angleterre, nous formons avec eux une nation. Tous les droits qu'ils ont, nous les avons ; ce qu'ils sont, nous le sommes. Tous ensemble nous sommes la nation canadienne" (Discours au banquet des Canadiens de Paris).

Les comptes de notre fabrique montrent en ces temps une notable diminution. Par bonheur pour nous, Saint-Sulpice continuait ses largesses avec la même générosité, quoique le général Amherst refusât de reconnaître la légitimité de ses biens. Les

Sulpiciens partagèrent en cela le sort des Jésuites et des Récollets (Garneau, II, 375).

Mais ce qui mérite les plus grands éloges, c'est qu'ils nous restèrent, à la ville comme à la campagne, maintenant leurs œuvres et la foi qu'ils avaient si noblement implantée dans le cœur de nos aïeux.

Pendant que personne ici ne pouvait contribuer à l'embellissement de notre église, M. Montgolfier, supérieur de Saint-Sulpice, et vicaire général, apportait à M. de Perthuis un généreux secours de 1420 frs.

C'était la somme laissée par M. Chambon, dont nous avons déjà parlé, pour contribuer à l'achèvement de l'intérieur de notre église.

L'argent avait été placé en lieu sûr, comme nos archives l'expliquent : " a été payée par M. Montgolfier, à la dite fabrique, la somme de 1420 livres à l'acquit de feu M. Chambon, provenant de la succession du nommé Louis Divelec dit Quimper" (Liv. des dél. 1773, page 15).

En 1773, M. Marchand, ayant quitté la cure de la Rivière-des-Prairies, M. Perthuis fut obligé de desservir les deux paroisses jusqu'en 1775.

Ce surcroît de labeur contribua beaucoup à affaiblir sa santé et, malgré les efforts de son zèle, il fut obligé d'abandonner complètement le saint

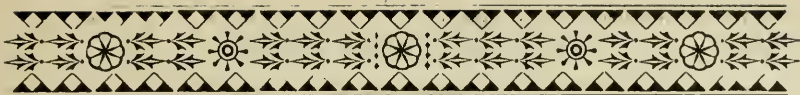
ministère pour se réfugier au séminaire où son état s'aggrava de plus en plus.

Après avoir quitté le Sault au commencement d'août 1775, il mourut au séminaire le 18 du même mois (Livre des dél., vol. I, page 15).

Divers messieurs de Saint-Sulpice continuèrent les dessertes de M. de Perthuis jusqu'au 14 janvier 1776. M. Montgolfier vint alors présider une assemblée de fabrique, et, comme les dépenses excédaient les recettes, M. le supérieur expliqua qu'il y avait un montant d'argent de 2,602 frs dont la fabrique serait redevable à la succession de M. Perthuis, et dont au dit nom je lui fais don et remise aussi bien que de quelques remises à faire sur les comptes de la dernière année". (Signé) Montgolfier (Livre des dél. 1776, page 15).

Ces détails confirment de plus en plus ce que nous avons dit de la constante générosité de MM. de Saint-Sulpice à notre égard ; que notre sincère reconnaissance perpétue le souvenir de leurs bienfaits !...





CHAPITRE HUITIÈME

1765-1841

La Rivière-des-Prairies et le Sault desservis par le même prêtre jusqu'en 1814.—Manoir seigneurial.—M. Noël Pouget.— Sa naissance.—Ses travaux.—Anciens candélabres. — M. Jean-Marie Fortin.— M. Esprit-Zéphirin Chenest. — Premier presbytère.— Grande charité de M. Chenest. M. Amable Prévost.— Le sculpteur Hébert.— M. Auguste Chaboillez.— Il meurt du choléra en 1834.— M. Pierre-Joseph Périnault.— Ses études à Paris,— à Baltimore.— —Lettre de nomination au Sault, de Mgr. Plessis.—M. Périnault se rend à St-Raphaël de Kingston.—Lettres édifiantes de Mgr Plessis.— Mort de M. Périnault. Il est inhumé dans l'église du Sault.—M. Huot succède à M. Périnault.— L'intérieur de l'église est réparé comme il existe encore.—Dévotion de M. Huot pour la sainte Vierge et pour le Saint-Sacrement.—Belles paroles de Mgr Plessis à M. Huot.—Commencements de Mgr Bourget.— Mort de M. Huot.— M. Belcourt vicaire et desservant.— M. Laurent Aubry.— M. Barthélemy Fortin.— École du village. — Érection canonique de la paroisse.— Mort de M. Fortin aux Ursulines des Trois-Rivières.— M. Pierre Mercure. —M. Remi Gaulin lui succède.— Ses travaux. Il devient évêque de Kingston.— M. Thomas Papin.— M. Vincent Plinguet.

" J'ai vu tout près, assise, une femmeplus blanche
" Que l'écume des flots où la lune se penche,
" Plus belle que la fleur éclose le matin !
" Son langage, plus doux qu'un chant d'oiseau lointain,
" Faisait au loin vibrer le verdoyant feuillage ;
" Ses vêtements de neige et son divin visage
" Brillaient comme un foyer allumé sous les bois ;
" Ses bras avec amour enveloppaient la croix.

PAMPHILE LEMAY (*Le Chef indien et la croix*).

Depuis 1775 jusqu'à 1814, les paroisses du Sault-au-Récollet et de la Rivière-des-Prairies étaient desservies par le même prêtre.

Le manoir seigneurial des MM. de Saint-Sulpice, dont les vieux murs subsistent encore, a toujours servi de résidence aux desservants depuis la mort de M. de Perthuis (1775) jusqu'à la construction du premier presbytère sous l'administration de M. Chenest, en 1787.

Au 1er octobre 1775, M. Noël Pouget fut nommé curé de notre paroisse. Il naquit à Montréal le 25 décembre 1745. Cette date nous explique parfaitement le nom qu'il reçut au saint baptême. Ordonné prêtre à Québec le 19 septembre 1772, il y demeura vicaire jusqu'au 12 octobre 1773. Il fut alors nommé à la cure de St-Cuthbert.

Après deux années de ministère, il passa à celle du Sault-au-Récollet.

Dès son arrivée, il s'occupa de l'ornementation intérieure de son église, moyennant le fonds laissé par M. Chambon pour cette fin.

L'entreprise fut confiée à un sculpteur du nom d'Hébert, pour le montant de 14,201 livres.

Toutes les boiseries furent peinturées pour une somme de 700 frs.

Un item de 300 livres est mentionné au livre des comptes : " Pour compagnons pour le retable."

C'étaient deux petites statues en bois, l'une représentant l'évangéliste saint Jean, et l'autre saint Étienne.

Placées dans les petites niches du maître-autel, elles ont heureusement gardé leur position jusqu'à nos jours.

Les anciens se rappellent les fameux candélabres du temps passé, en bois habilement tournés, aux couleurs voyantes, et munis de nombreux bras en broches de fer symétriquement disposés tout autour.

Il y en avait dans toutes nos vieilles églises, et d'habiles ouvriers avaient réussi à leur donner une jolie apparence ; un certain nombre, en petit format, descendaient des rosaces décorant les voûtes surbaissées, pendant qu'un ou plusieurs à proportion plus imposante, présidaient à l'éclairage du saint lieu.

C'est avec peine qu'on a vu supprimer ce luminaire chéri de nos ancêtres.

Ces anciens candélabres, au nombre de cinq, sont portés au chapitre des dépenses du sieur Laurent Dagenet (fils) " rendant compte en la maison curiale, le 7 septembre 1777," pour la modique somme de 40 livres.

M. Poujet quitta le Sault au premier octobre de la même année, pour aller desservir les paroisses de Berthier (en haut) et de Lanoraie.

En 1785, il alla établir une paroisse sous le vocable de sainte Élisabeth, et c'est là qu'il termina ses jours, le 17 mai 1818, à l'âge de 72 ans et cinq mois.

Comme tous les confrères de son temps, il avait bien raison de signer prêtre-missionnaire. Leur vie étant parsemée de courses longues et pénibles, leur ministère ne leur laissait aucun repos.

Aussi ils arrivaient au bout de leur carrière bénis de Dieu et des hommes, et léguaient à leurs successeurs au sanctuaire, l'héritage le plus précieux de leurs vertus héroïques et de leurs œuvres indestructibles.

M. Jean-Marie Fortin succéda à M. Pouget au commencement d'octobre 1777, et il fut chargé de l'administration de notre paroisse, ainsi que la desserte de la Rivière-des-Prairies, jusqu'au mois de juillet 1787.

Il était né à Saint-Joachim, côte de Beaupré, le 6 novembre 1751. Il reçut l'onction sacerdotale à Québec, le 17 août 1777, et dès le mois d'octobre suivant, il fut nommé curé du Sault-au-Récollet.

Notre église était dans un bon état de prospérité, et sans aucune dette.

Elle venait d'être embellie ; il ne restait plus que la construction d'un presbytère pour compléter l'établissement religieux.

La maladie l'empêcha d'accomplir ce dessein, et le força d'abandonner sa paroisse.

Après deux années de repos, il fut chargé de la cure de Lotbinière, ainsi que de la desserte de Ste-Croix, jusqu'en 1791. Nommé en 1792 à la cure de Ste-Foye, il passa de là à celle de St-Jean de l'île d'Orléans, où il exerça le saint ministère le plus longtemps, de 1800 à 1822. Il se retira à cause de ses infirmités, suivant les Notes de M. Noiseux (J. Viger), à l'Hôpital-Général de Québec, où il mourut le 9 décembre 1829, âgé de 80 ans.

M. Esprit-Zéphirin Chenest succéda à M. Fortin au mois de juillet 1787.

Il naquit à Montréal le 16 février 1763, et fut ordonné prêtre à Québec, le 11 mars 1786, où il exerça le saint ministère en qualité de vicaire jusqu'à sa nomination à la cure du Sault-au-Récollet.

Comme ses prédécesseurs, il était également chargé de la desserte de la Rivière-des-Prairies. Quoiqu'il n'ait passé que trois années à la tête de notre paroisse, il est facile de constater, par les archives, la sagesse de son administration.

Dès son arrivée, il se trouva en face d'une sérieuse difficulté, au sujet des comptes de deux

marguilliers ; mais il réussit bientôt à apaiser les esprits et à régler le différend.

Les comptes pour l'année 1787, montrant un excédent de 1724 francs, M. Chenest crut que l'occasion était favorable de bâtir un presbytère sur le terrain déjà concédé par les seigneurs pour cette fin.

Un grand nombre des paroissiens se rappellent l'ancien presbytère, où ils ont eu tant de bons rapports avec leurs dignes curés ; ils liront donc avec plaisir certains détails qui le concernent.

Les syndics désignés pour la surveillance des travaux étaient MM. Joseph Harel et Louis Dagenais pour le rang du bord de l'eau, et M. François Dagenais représentait les habitants de la côte de Saint-Michel. Les anciens reconnaîtront facilement à quelles familles ces noms se rattachent.

La famille Harel a complètement disparu de notre paroisse, tandis que les descendants des deux autres syndics se sont succédé sur les terres de leurs ancêtres.

Voici quelques extraits des actes de délibérations ; ils nous fourniront d'intéressants détails sur le vieux manoir seigneurial, et sur les dimensions du premier presbytère de notre paroisse.

“ Les habitants de la paroisse de la Visitation (Sault-au-Récollet) en l'île et seigneurie de Mont-

réal, voyant depuis quelque temps qu'il est nécessaire d'assurer à leur curé ou missionnaire desservant la paroisse, un logement décent et convenable, après en avoir plusieurs fois parlé entre eux, sont convenus de bâtir ou faire bâtir un presbytère ou maison curiale, vu que leur curé, depuis l'établissement de la paroisse, avait toujours été logé dans la maison des seigneurs, qui lui en laissèrent la jouissance sans rien exiger jusqu'à ce jour, qu'elle est si vieille qu'elle menace ruine, et qu'elle est même déjà si ruinée, qu'il faudrait des frais aussi considérables pour la réparer, que pour en bâtir une neuve.

" Sur la demande des anciens et principaux qui parlaient au nom de tous, nous curé et missionnaire, desservant actuellement la dite paroisse, avons recommandé, le jour de la Toussaint, au prône de notre messe paroissiale, trois assemblées des habitants dans la salle de notre maison servant de presbytère, pour en conférer à loisir. Le dix novembre mil sept cent quatre-vingt-sept, nous soussignés habitants de la paroisse du Sault-au-Récollet, assemblés pour la troisième fois, sommes convenus entre nous de bonne volonté et d'un commun accord, de bâtir une maison curiale en pierre à nos frais et dépens.

“ La maison aura soixante-sept pieds de long sur le devant et vingt de profondeur ; là-dessus nous voulons donner à M. le curé et à ses successeurs, la valeur de trente pieds sur trente pieds à prendre où il voudra. ”

L’acte est signé par 122 propriétaires ayant feu et lieu. M. Chenest suivit la coutume de tous les curés du temps, en désignant, pour la résidence curiale, la partie de la bâtisse avoisinant l’église ; le reste servit aux habitants de salle d’attente et de délibérations.

Le zèle de M. Chenest pour le lieu saint fut remarquable. Il fit mettre tous les ornements dans l’ordre le plus parfait, et se procura toutes les argenteries nécessaires au culte, et que nous avons encore le bonheur de posséder. Les actes d’assemblées de fabrique mentionnent les montants votés pour l’achat de ces objets, qui méritent d’autant plus notre vénération, qu’ils ont servi aux rites sacrés pendant plus d’un siècle.

Que de pieux souvenirs ils doivent évoquer dans l’âme de la génération présente, comme dans celle du prêtre succédant à tant de vertueux prédécesseurs, en se servant des mêmes vases sacrés pour les augustes fonctions !

Dans la dernière année du séjour de M. Chenest au Sault, en 1789, la récolte manqua presque complètement dans toute la paroisse.

Le digne pasteur s'empressa de venir en aide à tous les indigents. Nous avons sous les yeux le montant de tous les grains qu'il put recueillir parmi ses paroissiens moins éprouvés, comme aussi auprès des seigneurs de l'île.

La liste se termine par ces mots : " et le reste fourni par nous. "

Or il arriva que la charité poussa le bon curé à donner quelques minots de blé appartenant à la fabrique, ce qui lui a fait écrire au livre des délibérations, qu'il ne l'avait fait que " pour empêcher quelques personnes de crever de faim, n'ayant plus rien, dans le temps, du nôtre à leur donner. Il a été mis aux tas en la présence de Dieu, sans témoin, comme nous l'avons pris." Voilà certes un beau trait de caractère où l'on voit la délicatesse de conscience jointe à la générosité.

M. Chenest fut transféré, au mois d'octobre 1790, aux Écores de l'île Jésus, où il demeura jusqu'en 1801.

Il passa alors à la cure de Saint-Augustin, jusqu'en 1804. Sa dernière cure fut Varennes, où il mourut après un peu plus d'une année de ministère, à l'âge de 42 ans et deux mois.

Notre paroisse fut desservie, de 1790 à 1799, par M. Amable Prévost.

Né à Montréal le 22 juillet 1757, il fut ordonné à Québec le 8 octobre 1786.

Immédiatement après son ordination, il fut nommé à la cure de Saint-Nicholas de Lauzon, avec la desserte de Saint-Gilles, jusqu'en octobre 1790. C'est à cette époque qu'il vint prendre l'administration de notre paroisse et de la Rivière-des-Prairies.

Les archives ne montrent aucune entreprise importante pendant son séjour ici. Il est facile de le comprendre, après les améliorations et constructions de ses prédécesseurs. Il fit cependant construire la première chaire.

Ce beau morceau d'art, comme du reste les chaires et les autels, dans l'île de Montréal au moins, étaient, à la fin du dernier siècle, les œuvres d'un fameux sculpteur nommé Hébert.

Ce nom est donc depuis longtemps uni à la beauté artistique jusqu'à notre célèbre sculpteur national, un descendant peut-être de celui qui nous occupe, dont les œuvres, au dire des meilleurs artistes français, portent le cachet d'une haute inspiration.

Cette chaire a coûté à la fabrique au delà de 1000 francs, et, détail intéressant à noter, c'est qu'elle

fut faite sur le modèle de celle de l'ancien Hôtel-Dieu de Montréal (Livre des dél., 1-5).

M. Prévost, après neuf ans de ministère, passa d'abord à la cure de St-Philippe jusqu'en 1807, puis à Chambly jusqu'en 1816. A cette date, il fut envoyé à Belœil, où il mourut le 10 septembre 1820, à l'âge de 63 ans un mois et 15 jours (Noiseux, J. Viger).

M. Augustin Chaboillez remplaça M. Prévost, au mois d'octobre 1799.

Il était né à Montréal, le 1er décembre 1773. Après avoir reçu l'onction sacerdotale à Longueuil, des mains de Mgr Denault, coadjuteur de Mgr Briand, le 4 décembre 1796, il y demeura vicaire jusqu'à sa nomination à la cure du Sault-au-Récollet, en octobre 1799.

Pendant les sept années qu'il dirigea notre paroisse, il dut se contenter de faire face aux dépenses courantes, vu que, à son arrivée, il n'y avait que vingt francs au coffre de la fabrique.

En 1806, il y laissa au delà de 3000 francs, ce qui est une preuve évidente de sa bonne administration.

Les seuls détails de son temps qui peuvent intéresser les paroissiens, se rapportent aux tabernacles des autels latéraux et à un nouveau banc-d'œuvre.

Ces tabernacles sont ceux que nous avons encore sous les yeux, et le banc-d'œuvre est celui-là même que tous les anciens ont vu pendant longtemps.

M. R. Chaboillez quitta le Sault au mois de février 1806, pour aller prendre possession de la cure de Longueuil. Il y exerça le saint ministère jusqu'en 1834, et le 29 août de cette année, il mourut d'un attaque violente de choléra, maladie alors régnante dans le pays, âgé de 61 ans (J. Viger).

Nous voici arrivés à l'époque de notre histoire, où les récits vont être confirmés par les souvenirs de nos plus vieux paroissiens.

Jusqu'à présent nous avons consulté les anciens documents, la lumière s'est faite sur une foule de faits glorieux et ignorés du plus grand nombre.

De tous les événements que l'histoire a mission de faire revivre, ceux qui sont plus rapprochés de nous ont un charme spécial. Ils forment le trésor des souvenirs de nos familles, et, quand ils se rattachent aux églises, aux cérémonies religieuses, aux presbytères et aux prêtres qui les ont habités, ces souvenirs ont toujours été les plus chers aux foyers canadiens.

Nos paroissiens avancés en âge aiment à parler de M. Périnault, dont le zèle, le dévouement et surtout la charité sans bornes ont laissé dans l'âme de leurs pères la plus sincère reconnaissance.

Ils racontent encore avec émotion ses nombreuses visites aux familles indigentes, auxquelles le généreux pasteur distribuait des pièces d'argent, cachées dans un bas au fond d'une fameuse calèche, devenue plus tard la propriété de la famille Dagenais.

M. Pierre-Joseph Périnault naquit à Montréal, le 2 juillet 1771. D'après les notes de M. l'abbé Noiseux (J. Viger), il passa en France pour y faire une partie de ses études. Il vint les terminer à Baltimore, où il acquit une connaissance approfondie de l'anglais, ce qui permit à Mgr Plessis de le transférer de la cure du Sault à celle de Kingston, en 1816.

Ordonné prêtre à Québec, le 17 août 1794, il exerça d'abord le saint ministère à Longueuil, en qualité de vicaire, jusqu'au 1er octobre 1796. Il fut alors nommé à la cure de la Rivière-des-Prairies, et le 23 février 1806, il vint remplacer au Sault M. Chaboillez, dont nous avons parlé précédemment. Voici sa lettre de nomination de la part de Mgr Plessis...

" Monsieur et cher Périnault,

" Ce que vous craignez vous arrive. Voilà la cure de la Visitation sur vos charges, et malheureusement, je n'ai point de successeur à vous donner pour la Rivière-des-Prairies. Il faudra donc que

le zèle supplée à la santé, que vous vous partagiez en deux, et que vous régliez votre desserte selon les besoins plus ou moins grands de chacune de ces deux paroisses, les dimanches et fêtes seront alternatifs. Dans la semaine vous verrez auquel des deux endroits il faudra donner plus de temps et de soins. C'est assurément au Sault. Vous y transporterez donc votre demeure. Quand nous vous verrons ce printemps, il faudra calculer les moyens de vous donner un successeur à la Rivière-des-Prairies. Rien ne me sera plus agréable que d'adoucir un fardeau que vous redoutez avec raison, mais que vous acceptez par obéissance et avec une bonne grâce qui m'édifie.

" Je suis, etc.,

" † J.-O., Évêque de Québec."

(*Archives de l'arch. de Québec.*)

Les prédécesseurs de M. Périnault avaient réussi, à force de zèle et d'économie, à compléter l'intérieur de l'église. Pendant ces longues années l'extérieur s'étant détérioré, il fallut faire des réparations considérables. Ce fut la tâche imposée à M. Périnault, et, en l'accomplissant avec succès, il lui donna la physionomie extérieure qu'un grand

nombre de paroissiens actuels se rappellent parfaitement.

Il ne sera pas sans intérêt de citer quelques passages de la requête présentée par les paroissiens du temps à leur évêque au sujet des travaux en vue.

Elle porte la date du 20 mai 1814. Les paroissiens représentent à Sa Grandeur que " la couverture actuelle de leur église aurait été posée, il y a déjà plus de quarante ans, qu'elle serait aujourd'hui dans le plus grand désordre, faisant eau de toutes parts, que le mal est si grand qu'ils ont vu M. le curé incapable de célébrer le service divin sur le maître-autel, pendant des temps d'orage... Que par vétusté, la charpente du clocher actuel est aussi tellement gâtée que pour prévenir les accidents qui pourraient en résulter, il devient nécessaire de l'abattre, et de reconstruire et élever un autre clocher avec deux lanternes, de le couvrir en fer-blanc, et les ponts en tôle peinturée avec des balustrades en fer à chaque lanterne, dont la charpente sera partie en chêne, et partie en épinette blanche, au jugement d'ouvriers experts."

Ces experts furent MM. Charles et Louis Laporte, maîtres charpentiers, demeurant alors à la Rivière-des-Prairies, et ils certifièrent que lès allégués de la requête étaient parfaitement justifiables. Toutes les formalités en rapport avec la construc-

tion ou la réparation des églises étaient déjà en usage depuis bien des années ; à l'époque où nous sommes, elles font encore partie de la législation paroissiale. Par la simple lecture de la requête, nous pouvons reconstruire l'ancien clocher avec la plus parfaite exactitude.

Ceux qui l'ont vu avant 1851, le reconnaîtront avec plaisir et ils en feront comprendre aux plus jeunes les beautés.

M. Périnault venait d'accomplir ces travaux importants à l'église du Sault, quand, au mois d'octobre 1815, Mgr Plessis le désigna à la mission de Kingston.

C'était alors un voyage très pénible et très long, et il fallait déployer beaucoup de zèle pour aller au secours des âmes en danger de se perdre ; aussi Monseigneur écrivait-il à M. Périnault (16 octobre 1815) :

“ La portion la plus nécessaire de votre bagage pourra vous accompgner en traînes. Le reste vous sera mené par eau au printemps, suivant M. McDonell, s'il y a urgence, et j'espère que les mêmes glaces qui vous conduiront à Kingston vous donneront la facilité d'en parcourir les alentours, et de vous faire juge des besoins de ces pauvres brebis,

qui deviennent protestantes faute d'avoir des pasteurs catholiques " (*Arch. de l'arch. de Québec*).

La peine de se séparer de ses chers paroissiens, les difficultés d'un long voyage, n'empêchèrent pas M. Périnault d'acquiescer au désir de son évêque.

Il lui écrivit aussitôt son consentement dans une lettre où son zèle apparaissait dans toute son ardeur. Aussi Mgr Plessis lui répondit :

" Monsieur,

" Votre dernière ne sert qu'à me faire applaudir d'avoir jeté les yeux sur vous pour la mission de Kingston. La manière édifiante dont vous l'acceptez, nonobstant certaines répugnances de la nature, deviendra exemplaire pour d'autres à la suite qui, avec moins de motifs, seraient peut-être tentés de résister aux ordres de leur supérieur, par des objections qui ne mériteraient point d'être considérées.

" Votre successeur n'est pas encore connu, ni peut-être encore rendu dans le pays. Dès qu'il sera possible de vous l'envoyer, sa présence vous mettra en liberté d'aller voir M. McDonell, peut-être Kingston même, car quand vous êtes une fois à

Glengarry, vous avez fait la partie du chemin la plus pénible.

" Je suis bien parfaitement, etc.,

" † J.-O., Évêque de Québec."

(*Arch. de l'arch. de Québec.*)

M. Périnault fut forcé, par le retard de la nomination de son successeur, de ne partir qu'à la fin de janvier pour se diriger vers sa lointaine mission. Il allait contempler les plages où les enfants de M. Olier avaient naguère tenté d'établir leur première mission sauvage de la baie de Quinté.

Là fut construit le fameux fort Katarakoui ou de Frontenac. Le souvenir des anciens missionnaires devait l'encourager dans l'accomplissement de la tâche ardue qu'il avait si généreusement acceptée.

Au moment de son départ, Mgr Plessis lui écrivit avec une bonté toute paternelle. Entre autres excellentes choses, il lui disait :

" Qui sait si, au printemps, je n'irai pas vous voir dans votre nouveau poste ? Les brebis éloignées ont pour moi je ne sais quel attrait, que je ne sens pas également pour celles qui sont sous mes yeux.

" Apparemment il y a plus de bien à faire avec celles-là qu'avec celles-ci. J'aime à voir des prêtres

partager cette sollicitude" (*Archives de l'arch. de Québec*).

M. Périnault se livra avec le plus grand zèle aux travaux de ses missions ; mais sa santé ne put résister longtemps aux fatigues de ce pénible ministère. Il fut obligé d'abandonner la tâche au bout de deux ans, et il revint à Montréal au mois d'octobre 1818.

Il fut le premier prêtre nommé à la cure du Saint-Esprit, mais l'état de sa santé s'étant beaucoup aggravé, il se fit transporter à Montréal.

Il y mourut le 29 juin 1821, jour de la fête de saint Pierre, son glorieux patron.

Il avait gardé un tel attachement pour le Sault, qu'il voulut être inhumé dans son ancienne église. Le service funèbre eut lieu le 2 juillet 1821, et fut célébré par M. Ignace-Raphaël Leclerc, curé de Saint-Laurent à cette époque, "au milieu d'un grand concours," disent les registres ; en présence de M. Charles Bégin, curé de Saint-Vincent, Michel Brunet, curé de Saint-Martin, Joseph Boissonnault, curé de Saint-Joseph, et François-Mathias Huot, curé du Sault. Il était âgé de 50 ans moins 18 jours (Registre de 1821, p. 109, R.).

Il fut le premier prêtre inhumé au caveau de l'église. Ses restes reposent sous le plancher du sanctuaire, près du mur, du côté de l'évangile.

Mgr Plessis écrivait à M. Périnault, le 6 novembre 1815 : " C'est l'abbé Huot qui doit finalement être votre successeur dans vos dessertes. Il ne s'y rendra que dans le cours de janvier, aux approches de votre départ pour Kingston " (*Archives de l'arch. de Québec*).

Vers la mi-janvier, en effet, M. François-Mathias Huot prit possession de son nouveau poste.

Il avait quitté la cure de Sainte-Anne des Plaines, où il avait été remplacé par M. Saint-Germain (*Lettre de Mgr Plessis*, *Arch. de Québec*).

Né à l'Ange-Gardien, près de Montmorency, le 25 février 1784, ordonné prêtre à Québec, le 11 octobre 1807, il y exerça les fonctions de vicaire jusqu'au mois d'octobre 1810.

Après avoir été envoyé missionnaire à Caraquette et à Miramichi, il revint de ces postes éloignés, au commencement de décembre 1813 (Noiseux, J. Viger).

Nommé alors à Sainte-Anne des Plaines, il en partit en décembre 1815, pour venir prendre possession de la cure du Sault-au-Récollet, dont il devait avoir la direction pendant onze ans.

Un des premiers actes d'administration de M. Huot fut de faire construire un jubé avec des bancs pour y donner place aux paroissiens, dont le nombre s'était considérablement accru. Le

recensement de 1790, assignant à notre paroisse une population de 1017 âmes (Benj. Sulte, *Hist. des Canadiens-Français*, VII, p. 149), il est évident qu'elle dépassait de beaucoup ce chiffre à l'époque où nous en sommes (1816).

Aussitôt que ces travaux furent accomplis, M. Huot fit construire une nouvelle voûte à l'église.

L'entreprise fut confiée au sieur David-Fleury David, sculpteur émérite du temps, dans une assemblée régulièrement convoquée à la date du 16 mars 1816, moyennant la somme de vingt-trois mille livres, ancien cours, comme on peut le voir au livre des délibérations de la fabrique (I[er] vol., p. 13).

Les marguilliers Laurent Turcot, Jean-Charles Guilbault et François Dagenais furent désignés " pour faire passer la convention par-devant notaire sous la surveillance de M. le curé ".

Mgr Bernard-Claude Panet, étant alors coadjuteur de Mgr Plessis, approuvait le projet de restauration de l'église dans les termes suivants : " Nous avons autorisé le marché passé entre Fleury David, architecte et sculpteur, et les marguilliers, en date du 16 mars de la présente année, pour une voûte et un jubé dans l'église de cette paroisse ; en conséquence d'une assemblée de maguilliers, tenue le

29 février dernier, et en outre la résolution prise dans l'assemblée, le 26 mai dernier, de faire mettre dans le mur de la sacristie le coffre-fort de la fabrique, à condition qu'on fera préalablement poser des barres de fer aux croisées de la sacristie, et qu'on en renforcera les portes, ce que nous recommandons aux soins de M. Huot, curé de cette paroisse, et des trois marguilliers de l'œuvre.

" Donné au Sault-au-Récollet dans le cours de nos visites, le 15 juin 1816.

" BERN.-C., Évêque de Saldes."

L'endroit qui parut le plus favorable pour le coffre-fort, fut le mur qui sépare le sanctuaire de la sacristie. Le vestiaire actuel fut construit de façon à être facilement retiré. Le coffre-fort fut inséré dans le mur avec une bonne porte en fer, et du moment qu'on n'avait pas besoin d'y arriver, le vestiaire était soigneusement ramené dessus.

Cette voûte dissimulée et ces barres de fer recommandées par l'évêque, indiquent qu'il y avait de bonnes raisons de se mettre à l'abri du brigandage. Les injonctions de Sa Grandeur ont été bien suivies ; les barres de fer, les forts volets intérieurs

des croisées et les robustes doubles portes sont encore là de nos jours pour l'attester.

M. Huot fit à ce temps l'acquisition d'une cloche.

D'après un acte du registre (15 juillet 1816), elle fut bénite par M. Bégin, alors curé de St-Vincent de l'île Jésus, le 15 juillet 1816, et reçut les noms de Marie-Charles. Elle pesait 504 lbs.

Avec les deux autres cloches dont nous avons parlé plus haut, il y eut donc au clocher trois cloches en tout.

Marie-Charles a disparu un jour pour aller je ne sais où.

Peut-être a-t-elle été remplacée par la fameuse cloche fondue à Rome par ordre de Mgr Vinet, et donnée à quelque paroisse pauvre. Il nous est impossible de vérifier le fait.

Les travaux de la nouvelle voûte, avec toutes ses ornementations, ses dorures, la corniche et sa frise, les colonnes corinthiennes du sanctuaire, les arceaux tout le long des murs, donnèrent à l'église ce beau cachet d'architecture religieuse qui mérite l'admiration et inspire la piété.

Mgr Plessis écrivit à M. Huot, le 26 décembre 1815 :

“ Il serait désirable que les laïcs ne passassent pas par le sanctuaire pour aller à la sacristie. La disposition des gens et celle de l'église ne favori-

sent pas toujours ce désir. Il faut de longue main faire sentir aux paroissiens l'indécence qu'il y a dans ces allées et venues, puis du moment que les esprits seront suffisamment préparés, proposer aux marguilliers un chemin couvert, qui partant de la porte extérieure de la sacristie, passerait le long du mur, et aurait son entrée par la chapelle la plus voisine. C'est, je crois, celle de St-Michel.

" S'il n'est pas possible d'y pratiquer ce chemin couvert, il faudra prendre patience jusqu'à ce qu'il se présente quelque autre moyen d'accommoder la chose" (*Arch. de l'arch. de Québec*).

Il ne fut pas possible à M. le curé de se rendre au désir de son évêque avant 1823.

Cette construction, une fois accomplie, met sous nos yeux l'église, sauf le frontispice, telle qu'elle existe présentement.

M. Huot se distingua par sa tendre dévotion à la sainte Vierge, en obtenant l'érection canonique de la confrérie du Carmel.

Il est facile de voir par les lettres échangées à ce sujet entre Mgr Plessis et M. Huot, que cette faveur était, à cette époque, beaucoup plus rare que de nos jours. Elle constituait un véritable privilège attaché à une église importante, vers laquelle les fidèles se portaient en grande foule, le jour du Mont-Carmel. Il y avait concours de tous

les prêtres des environs, prédications, confessions, communion générale des plus édifiantes. Le doux souvenir de ces fêtes est resté profondément gravé dans l'âme des anciens.

Nous touchons à l'époque où la ferveur et la piété s'affirment de plus en plus par les œuvres dans nos campagnes.

Jusqu'à présent, la lutte pour l'existence, les défaites sanglantes de la patrie, le changement d'allégeance avec ses sacrifices, tout cela avait absorbé le temps et les ressources.

La nation, assise désormais à l'ombre de ses clochers, va accroître ses pratiques religieuses pour assurer son vrai progrès et mettre le nom catholique en grand honneur.

Dieu lui avait ménagé pour sa gouverne un des hommes les plus illustres du pays dans l'auguste personne de Mgr Plessis.

Parmi les plus belles dévotions du temps, il faut mentionner l'adoration du Saint-Sacrement, que Sa Grandeur cherchait à répandre le plus possible dans son immense diocèse. Elle l'établit dans la paroisse du Sault, par la lettre suivante adressée à M. Huot en date du 31 mai 1821 :

“ Un indult que j'ai obtenu du saint-siège, m'autorise à attacher une indulgence plénière à une exposition du Saint-Sacrement, que je permet-

trai dans les églises les premiers mardi, mercredi et vendredi du mois de juillet, en faveur de ceux qui pendant ces trois jours se seront confessés, auront communié et prieront à l'intention du souverain pontife, dans telle église où cette exposition aura lieu pendant les jours ci-dessus désignés. Cette exposition que je permets dans votre église de la Visitation, pour cette année et les autres indéfiniment, doit avoir lieu depuis le matin jusqu'au soir. Il est laissé à la discrétion du curé de décider à quelles heures elle doit commencer et finir.

" † J.-O., Évêque de Québec.

(*Arch. de l'arch. de Québec.*)

Ce fut le commencement, pour les paroisses de la campagne, de la belle dévotion des 40 heures, qui, avec le temps, devait se généraliser, et produire des fruits abondants de sanctification.

Il est aisé de comprendre que les travaux du saint ministère s'accrurent considérablement à cette occasion, d'autant plus que les prêtres avaient à leurs charges des dessertes populeuses. M. Huot écrivit à son évêque pour lui représenter l'impossibilité où il était de faire face à tant d'obligations.

Mgr Plessis lui répondit dans les termes les plus touchants :

“ Vous m'êtes présent à l'esprit, mon cher fils, comme tous les autres bons prêtres de mon diocèse. *Scio opera tua, et laborem et patientiam.* Priez Dieu qu'il m'envoie des ouvriers, je vous soulagerai, vous et bien d'autres. Les bornes d'une lettre seraient insuffisantes pour vous donner le tableau de tous ceux qui sont surchargés et dont les lamentations me déchirent le cœur” (*Arch. de l'arch. de Québec*).

Quelles consolantes paroles pour le prêtre, au sein de ses rudes labeurs. Comme elles sont propres à raviver son zèle, surtout quand elles tombent des lèvres d'un homme comme Mgr Plessis, dont la constante énergie et le courage à toute épreuve, étaient universellement reconnus.

Un des derniers actes d'administration de M. Huot fut de s'occuper de l'érection canonique de sa paroisse, avec les limites qu'elle a toujours eues, jusqu'au démembrement de St-Léonard de Port-Maurice ; mais elle ne fut régulièrement érigée qu'en avril 1834, par un décret de Sa Grandeur Mgr Signay.

M. Huot, sentant les atteintes d'une maladie grave, quitta le Sault au mois de mars 1827, pour aller chercher quelque soulagement à l'hôpital général

de Québec ; ce fut inutile, le mal augmenta de plus en plus et il mourut le 6 août 1827, à l'âge de 43 ans. Suivant son désir, il fut enterré à l'Ange-Gardien, sa paroisse natale (Noiseux, J. Viger).

En jetant les yeux sur l'approbation des comptes par Mgr Lartigue, le 30 juin 1822, il apparaît un nom auquel se rattachent les plus beaux souvenirs.

C'est celui d'un jeune lévite qui accompagnait Sa Grandeur en qualité de sous-secrétaire. Il commençait dès lors à parcourir nos belles campagnes et à visiter ces paroisses qui, plus tard, devaient être confiées à sa tendre et ferme sollicitude.

Il était appelé à devenir l'illustre évêque Ignace Bourget ; et par une coïncidence d'événements des plus glorieux pour le Sault-au-Récollet, il débute dans ses premiers travaux, en juin 1832, dans cette paroisse où, 63 ans plus tard, retiré à la maison Saint-Janvier, il rendra sa belle âme à Dieu, en juin (8) 1885.

Dès que la nouvelle de la mort de M. Huot arriva au Sault, une assemblée fut convoquée, le 12 août, dans laquelle MM. les marguilliers s'empressèrent d'exprimer leur reconnaissanc pour les services qu'il leur avait rendus.

Une résolution passée à l'unanimité décida :

“ Qu'il était juste et à propos de faire chanter, aux frais de la fabrique, un service pour le repos

de l'âme de feu F.-M. Huot, leur curé, décédé le 6 du présent mois (août 1827), à Québec, et inhumé dans l'église de l'Ange-Gardien " (*Livre des dél.*, II, 7).

M. Georges-Antoine Belcourt, ayant été ordonné prêtre, le 10 mars 1827, avait été nommé vicaire de M. Huot.

Mgr Lartigue, qui se trouvait en visite pastorale au Sault, le 8 août de cette année, deux jours après la mort de M. Huot, lui confia la desserte dans l'ordonnance suivante :

" Nous autorisons, par les présentes, M. Belcourt, vicaire de cette paroisse, à convoquer et à présider, en l'absence de M. le curé, les assemblées de paroisse ou de fabrique qu'il jugera à propos de faire, et de dresser les actes authentiques de leurs délibérations.

" Sault-au-Récollet, le 8 juin 1827.

" J.-J., Ev.de Telmesse."

(*Liv. des dél.*, II, p. 8.)

C'est ce même M. Belcourt qui se dévoua, en 1831, aux missions de la Rivière-Rouge.

Mgr Tanguay dit à son sujet (*Répert. du clergé can.*, p. 197) :

" M. Belcourt est le premier missionnaire cana-

dien qui ait fait une étude spéciale de la langue sauteuse ; il est l'auteur de la grammaire et du dictionnaire sauteux-français."

M. Laurent Aubry, à la mort de M. Huot, fut nommé curé du Sault-au-Récollet.

Il naquit à Montréal, le 17 juillet 1756, de François Aubry et de Cécile Groulx. Ordonné prêtre, le 15 août 1784, il fut, après deux ans de vicariat, nommé curé de Sainte-Geneviève. Il passa en 1796 à la cure de Contrecœur où il demeura jusqu'en 1808. A cette époque, il fut nommé curé de Soulanges.

Après avoir exercé le ministère pendant 9 ans, il revint à la cure de Contrecœur en 1817, et y demeura jusqu'en 1827.

Ce fut au mois d'août de cette année, que Mgr Bernard-Claude Panet le nomma curé du Sault-au-Récollet (18 août 1827) (*Archives de l'arch. de Québec*). Mais M. Aubry ne put prendre possession de sa nouvelle cure qu'au mois de septembre suivant. A la fin de décembre de cette même année, M. Aubry fut nommé archi-prêtre du diocèse par la lettre suivante :

" Monsieur,

" Ayant succédé à M. Huot dans sa cure, la présente est pour vous informer que vous allez

lui succéder comme archi-prêtre. Je vous adresse donc des patentes avec les pouvoirs que vous pouvez exercer dans les lieux qui vous sont marqués, et cela sur la recommandation de Mgr de Telmesse.

" Je suis, etc.,

" Bern.-Cl.., Évêque de Québec."

(*Arch. de l'arch. de Québec.*)

M. Aubry n'exerça ces fonctions que trois ans, après quoi il quitta le Sault pour la cure de Sainte-Anne du bout de l'île ; mais son âge avancé ne lui permit pas d'y rester longtemps.

Il dut se retirer complètement du ministère en 1831, et il mourut le 7 août 1839, à l'âge de 83 ans.

Suivant son désir il fut inhumé dans le caveau du sanctuaire de notre église, où ses restes reposent à côté de ceux de M. Périnault.

M. Barthélemy Fortin succéda à M. Laurent Aubry, au mois d'octobre 1830.

Il naquit à l'Islet, le 22 mai 1779, de Charles Fortin et Madeleine Pin.

Ordonné le 24 septembre 1808, il fut nommé vicaire à Saint-Hyacinthe et, au bout d'un an, il fut desservant de Notre-Dame de Foye, de 1809 à 1812.

Il devint alors chapelain de l'hôpital général de Québec jusqu'en 1815. Après avoir été, à cette époque, chargé de la cure de Saint-André, pendant une année, il passa aux cures de la Pointe-Claire et de Sainte-Anne du bout de l'île en 1816.

Il desservit ces deux paroisses jusqu'en 1830. En octobre de cette année, il fut nommé curé du Sault (Noiseux, J. Viger, Mgr Tanguay).

Sous son administration, l'école du village, connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Gabriel, a été définitivement placée à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui.

La paroisse lui est redevable de la solution d'une difficulté financière qui aurait pu entraîner de graves conséquences.

Nous avons vu que sous l'administration de M. Huot, la fabrique avait voté une somme considérable pour décorer l'intérieur de l'église. Malheureusement, l'entreprise n'avait pas été suivie d'assez près ; certains travaux avaient été accomplis sur parole, et sans fixer le prix ; le sculpteur David présentait à la fabrique un compte considérable que les marguilliers n'étaient pas d'humeur à payer.

M. le curé réussit cependant à apaiser les esprits, et l'affaire fut définitivement réglée par une quittance où le sieur David reconnut avoir reçu en

divers temps une somme de 43,701 livres, et comme dernier paiement 2,298 livres, ce qui met sous nos yeux, pour la décoration intérieure de l'église, telle qu'elle existe présentement, une somme de 46,000 livres ancien cours.

M. Fortin présenta une nouvelle requête pour l'érection canonique de sa paroisse. En voici quelques extraits ; ils nous feront comprendre l'état exact de la paroisse en 1830.

" Les habitations et terres comprennent une étendue de territoire de cent arpents de long au nord-est et de trente-huit seulement au sud-ouest, et de soixante-dix-sept arpents de large au nord-ouest, et de cent trente-deux au sud-est.

" Ce territoire est borné au nord-ouest par la rivière des Prairies et autre partie par la paroisse de Montréal, et autre partie par celle de la Longue-Pointe, et au nord-est, partie par Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies, et autre partie par la dite paroisse de la Longue-Pointe, et au sud-ouest par la dite paroisse de Saint-Laurent."

Après cette description générale du territoire de la paroisse, la requête déclare que, " dans l'espace compris entre ces quatre lignes contenant le dit espace de la côte du Sault et celle de Saint-Michel, et une île appelée île de la Visitation, il se trouve cent trente-cinq terres, les terres et emplacements

tous habités par deux cent soixante familles, ces familles forment une population de quinze cent treize âmes (non compris les protestants) et de neuf cent trente communiants " (*Arch. de l'arch. de Québec*).

Ces chiffres font voir que la paroisse du Sault était arrivée, au commencement du siècle, à l'apogée de son développement. Tout le territoire était occupé par des cultivateurs, sauf un certain nombre d'emplacitaires, formant le village. A mesure que les familles augmentèrent, les terres furent divisées en deux, et même trois parties. Les protestants ont tous abandonné leurs fermes du bas du Sault, et il en reste si peu à la côte Saint-Michel, que leur église, bien fréquentée en 1830, a été complètement abandonnée.

M. Fortin ne passa qu'une année au Sault. Il fut nommé, en 1831, chapelain des Ursulines des Trois-Rivières. Il mourut le 12 mars 1850, à l'âge de 71 ans (Mgr Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*).

M. Pierre Mercure remplaça M. Fortin, en octobre 1831.

D'après le *Répertoire du clergé canadien* (Mgr Tanguay), il naquit au Cap-Santé, le 21 octobre 1792, de Pierre Mercure et de Geneviève Lamotte. Il fut ordonné prêtre le 21 septembre 1822, et fut

aussitôt envoyé à Varennes en qualité de vicaire jusqu'en 1824. Il passa de là au vicariat de Saint-Hyacinthe pour deux ans. Sa première cure fut Sainte-Martine, en 1826.

C'est de cette paroisse qu'il partit pour prendre la direction de celle du Sault-au-Récollet en 1831.

Il n'y demeura qu'une année, après quoi il fut chargé de la Présentation, de 1832 à 1841.

A cette dernière époque il se retira complètement du saint ministère.

Il mourut à l'asile de la Longue-Pointe, le 1er juin 1862, à l'âge de 70 ans.

La cure du Sault-au-Récollet fut confiée, en octobre 1832, à la direction d'un homme remarquable par ses nombreux travaux apostoliques.

La Providence le destinait à l'épiscopat.

C'était Mgr Remi Gaulin.

Né à Québec le 30 juin 1787, il y fut ordonné prêtre le 13 octobre 1811.

Mgr Plessis l'envoya aussitôt au secours de M. McDonell, qui exerçait les fonctions de vicaire général pour toutes les missions du Haut-Canada depuis 1807, et qui devint premier évêque de Kingston en 1829.

Il faut jeter les yeux sur la carte géographique pour bien se représenter les courses interminables et périlleuses des missionnaires de ce temps.

De nos jours, la vapeur nous transporte à des distances considérables sans même déranger nos heures de sommeil et de repas.

Les bateaux somptueux nous enchantent, en déroulant sous nos yeux les paysages ravissants de nos rivières et les beautés de nos lacs immenses ; mais au début du siècle, c'était bien différent.

Songeons aux longues journées passées par nos prêtres sur des routes affreuses, dans de mauvaises voitures, ou même très souvent à pied, ou ballottés sur les flots au fond de misérables embarcations.

Que dire de leur ministère en un pays où le fanatisme ajoutait à toutes les autres misères l'insulte et la persécution !

M. Gaulin fit comme les autres confrères : il affronta les dangers et accepta généreusement les privations.

Pendant les quatre années qu'il passa à Saint-Raphaël de Kingston, il se distingua tellement par son zèle, que lorsqu'il s'agit plus tard d'assigner un coadjuteur à Mgr McDonell, son nom fut proposé pour occuper ce poste important.

Nous avons vu plus haut les lettres par lesquelles Mgr Plessis déterminait M. Périnault à se rendre à Kingston. C'était précisément pour y remplacer M. Gaulin.

Mgr Plessis transférait alors ce dernier missionnaire d'une extrémité à l'autre de son vaste diocèse, puisqu'il l'envoyait aux provinces maritimes, où pendant six ans il parcourut les missions d'Antigonish, de Chetigan, de l'île du Cap-Breton.

Il revint de ces lointaines missions en 1822 pour desservir les paroisses de Saint-Luc et de Saint-Athanase.

En décembre 1824, il fut nommé curé de l'Assomption, avec le titre d'archi-prêtre, jusqu'en 1828.

Après avoir passé l'année à la cure de Sainte-Scholastique, il arriva au Sault en 1832.

Il y demeura jusqu'au mois d'octobre 1833, et le 20 de ce mois, il fut sacré par Mgr J.-J. Lartigue, dans la cathédrale de Montréal.

Il se rendit aussitôt à sa destination. Après la mort de Mgr McDonell, il prit possession de son siège le 14 janvier 1841.

Mgr Tanguay dans son répertoire dit qu'il fut frappé de paralysie en 1849, et qu'il mourut à Sainte-Philomène le 8 août 1857.

Ses restes furent transportés dans la cathédrale de Kingston le 13 du même mois.

C'est un grand honneur pour la paroisse du Sault, de pouvoir compter parmi ses curés un

homme dont les qualités et les talents ont été si hautement reconnus par l'Église.

Le Sault-au-Récollet fut dirigé par M. Thomas Papin de 1833 à 1836.

Il naquit à Charlebourg le 20 avril 1800.

Ordonné prêtre le 3 octobre 1824, il demeura à Québec comme vicaire jusqu'en 1827.

Sa première cure fut Saint-Pierre-les-Becquets, avec la desserte de Saint-Jean, et il partit de là pour le Sault en 1833.

Son administration est signalée dans les archives par des travaux au presbytère pour le rendre plus salubre et plus confortable.

Il quitta le Sault en 1836 pour aller à Saint-Roch de l'Achigan, où il demeura jusqu'en 1840. Ce fut alors qu'il prit la direction de la cure de Boucherville.

Il y mourut en décembre 1877.

Sa bonté toute paternelle, sa prudence, sa sagesse, et surtout sa sainteté, jointes aux manières les plus aimables, ont laissé dans le cœur de ceux qui ont eu l'avantage de le connaître, un impérissable souvenir.

Terminons ce chapitre par une courte esquisse sur M. l'abbé Plinguet. Il succéda à M. Papin au Sault en 1836.

M. Vincent Plinguet naquit à Montréal le 7 juillet 1810.

Il était fils de Vincent Plinguet et de Félicité Cousineau.

Après avoir été ordonné à Montréal le 21 septembre 1833, il fut d'abord vicaire à Saint-Benoît jusqu'en 1835, puis à Longueuil une année. Il partit de Longueuil pour venir prendre la direction de la cure du Sault-au-Récollet au commencement d'octobre 1836.

Son premier soin fut de refaire les finances de la fabrique, et tout en accomplissant des travaux à l'intérieur et à l'extérieur de l'église, il réussit à payer les dettes, et laissa en caisse, à son départ, au delà de 6,500 francs.

M. Plinguet fit construire la chaire actuelle, dont la forme élégante et les détails de fine sculpture attirent l'admiration de tous les connaisseurs.

C'est un riche bocal, décoré de médaillons autour desquels des guirlandes de roses pendent avec grâce. L'abat-voix est bordé d'une dentelle en bois d'une délicatesse parfaite ; au centre une colombe étend ses ailes et l'ange du jugement plane au-dessus, effleurant du pied la terre et sonnant la trompette.

Elle est due à l'habileté d'un sculpteur du nom de Vincent Chartrand.

Il a passé inconnu comme la plupart des artistes canadiens, dont les œuvres ont été échangées pour des nouveautés dépourvues du cachet de beauté idéale.

Après avoir passé cinq ans au Sault-au-Récollet, M. Plinguet desservit successivement les cures de Saint-Philippe, de Saint-Georges et de Sainte-Scholastique.

Il fut chargé de l'île Dupas en 1861, et il dépensa les trente dernières années de sa vie au sein des œuvres les plus utiles et les plus édifiantes.

Parmi ces œuvres, il faut mentionner un tableau généalogique de toutes les familles de sa paroisse.

Il est facile de comprendre les immenses services qu'un pareil travail est appelé à rendre, non seulement à l'île Dupas, mais à beaucoup d'autres localités.

M. Plinguet a aussi fait l'histoire de sa paroisse, ouvrage qui lui a demandé beaucoup de recherches.

C'est en grande partie à sa généreuse initiative qu'est due la compilation des mandements et circulaires des évêques du diocèse de Montréal depuis sa fondation.

Grâce à cette œuvre, complétée par la collection de Mgr Tétu pour les évêques de Québec, toutes

les phases les plus importantes de l'Église du Canada seront sauvées de l'oubli.

Ces précieux documents où la piété, le dévouement et la sage direction de nos grands évêques sont consignés sur des pages de la plus belle littérature, méritaient bien de passer avec honneur à la postérité.





M. Vincent Plinguet.
Mgr J.-J. Vinet. M. F. Rochette.
M. C.-P. Beaubien.



CHAPITRE NEUVIÈME

M. Jacques-Janvier Vinet.— Ses premiers travaux.— Education.—Écoles paroissiales.—Le collège de Montréal où la plupart des curés du Sault ont reçu leur éducation.— Les deux grandes œuvres de M. le curé Vinet, les Dames du Sacré-Cœur et les Jésuites.— La Vénérable Mère Barat se rend au désir de Mgr Bourget en envoyant au Canada des membres de sa communauté.— Leur voyage.— Premier établissement à Saint-Jacques.— Mme Bathilde Sallion, première supérieure.— Novices canadiennes.— Mère Léocadie David.— Ses rapports avec la fondation du Sault-au-Récollet.— Mère Henriette de Kersaint.— Le couvent du Sacré-Cœur transféré à Saint-Vincent (île Jésus).— Mère Jouve.— Son éloge par Mgr Baunard.— Mme de Monestrol.— M. Vinet réussit à établir les religieuses du Sacré-Cœur dans sa paroisse.— Bénédiction de la première pierre du couvent du Sault-au-Récollet par Mgr Bourget. — Sermon de circonstance par M. le vicaire général Granet, supérieur de Saint-Sulpice à Montréal.— Mme Trincano, ses œuvres, sa mort, son éloge par Mgr Bourget.— Les Enfants de Marie lui élèvent un monument.— Mgr Pinsonnault préside la cérémonie.— Fondation de Sainte-Sophie.— La Vénérable Mère Barat y contribue généreusement.— Mère Bienvenu.— Les Cageurs.— Mme Cornélis.— Mère Tomasini.— Mère Sarens. — Retour des Pères Jésuites au Canada.— Œuvre de leur noviciat.— M. Olivier Berthelet.— Influence salutaire du noviciat sur la paroisse.—Les Pères Louis Saché, Jacques Perron, Firmin Vignon, Ch. Charaux.— Mission prêchée au Sault par les Révérends Pères Oblats.— Construction de la nouvelle façade de l'église.— La Villa Bedini, aujourd'hui Saint-Janvier.— Pont des Saints-Anges.— Charité de M. Vinet.— Elle est récompensée par

son élévation à la dignité de camérier de Pie IX.— Voyage à Rome.— Cloche romaine.— M. Labelle premier vicaire au Sault.— M. l'abbé Boissonnault.— Mgr Vinet se retire du ministère, prend ses chambres à l'Institut des sourdes-muettes de Montréal.— Il vient passer les dernières années de sa vie à Saint-Janvier.— Sa mort édifiante.

Ah ! si tu revenais sur la rive fleurie
Que ton cœur généreux nous légua pour patrie,
Noble père de nos aïeux !
Comme ton cœur charmé bondirait d'allégresse,
En voyant tes enfants tout brillants de jeunesse,
Grandis, prospères et joyeux !

A.-B. ROUTHIER (*La France au Canada*).

De tous les curés du Sault-au-Récollet, M. Vinet est celui qui a le plus contribué à la sanctification et à la vraie prospérité de la paroisse.

Il naquit à la Longue-Pointe, le 1er janvier 1806, de Hippolyte Vinet et de Marie Beaudry.

Ordonné le 20 septembre 1828, il fut aussitôt nommé vicaire à Saint-Jacques de l'Achigan. En 1829 il fut envoyé comme vicaire à Longueuil, puis il revint vicaire à Saint-Jacques en 1830.

Sa première cure fut Saint-Valentin, en 1831.

De là il passa à la cure de Rigaud en 1834; il y demeura jusqu'à sa nomination au Sault-au Récollet en 1841.

Il dirigea notre paroisse pendant 29 ans.

En 1870, il se retira du ministère actif, au grand regret du saint évêque Bourget et de tous les paroissiens.

Ce regret s'explique facilement quand on considère les projets élevés et généreux de son administration.

Nous allons voir avec quel zèle ardent et avec quelle habileté il les mena à bonne fin en établissant des œuvres solides qui assurent l'avenir heureux et prospère d'une paroisse.

Il ne recula devant aucun sacrifice et mit constamment sa fortune personnelle à contribution.

Son premier acte d'administration fut d'agrandir le jubé de l'église, afin d'augmenter le nombre des bancs et d'y placer un orgue.

Marchant sur les traces de tous les curés du pays, il se dévoua à la cause de l'éducation, en fondant des écoles paroissiales.

D'après le recensement de 1844, il y avait 1559 petites écoles sur le sol canadien, dans lesquelles 57,000 enfants recevaient le bienfait de l'éducation (Garneau, III, p. 393).

Ces chiffres sont faibles comparés à une population de 550,000 habitants ; mais en se rappelant les effets de longues années de guerre, l'état du pays après la conquête, les calculs d'un gouvernement oppresseur, l'on comprendra la valeur des sacrifices accomplis dans ces temps pour la cause de l'éducation.

Le clergé se mit à la tête du mouvement.

Les messieurs de Saint-Sulpice avaient fondé des écoles dès leur arrivée à Ville-Marie.

Ils les dirigeaient eux-mêmes, et ils en étaient tellement heureux, que les registres, en mentionnant leurs noms, indiquent leur emploi par ces mots : maître d'école (*Registre de Ville-Marie*).

Les curés établirent aussi des écoles paroissiales, suivant les ressources, non seulement près des églises, mais encore dans les rangs ou côtes.

Une note de M. Benjamin Sulte (*Histoire des Canadiens-Français*, VII, p. 147) dit que : " Dès 1776, Anbury, officier anglais qui visitait le Canada, remarquait des écoles dans presque tous les villages." Les livres de délibérations des fabriques démontrent du reste clairement le fait aux chapitres des dépenses. Nous en avons déjà parlé quand il a été question de l'école de notre village.

En 1842, la fabrique votait 1500 écus pour aider à la construction d'une maison d'école dans le bas du Sault, et en 1843, elle allouait tous les fonds nécessaires à celle du rang Saint-Michel (*Livre des dél.* 1843, p. 54).

Pendant que les enfants recevaient les notions de l'école élémentaire, le clergé fondait aussi des

collèges où les talents furent cultivés avec un tel succès, que bientôt les Canadiens purent occuper les plus honorables positions, avec une juste fierté de leur foi, de leur langue et de leur nationalité.

Parmi les anciens élèves du collège de Montréal, fondé par les Messieurs de Saint-Sulpice, nous trouvons les noms suivants des curés du Sault-au-Récollet : MM. Pouget, Prévost, Chenet, Chaboillez, Périnault, Plinguet et Vinet.

Ce fait nous impose l'heureuse obligation de donner quelques détails sur ce célèbre établissement.

Vers 1763, M. Curatteau de La Blaiserie, alors curé de la Longue-Pointe, ouvrait des classes régulières dans son presbytère.

Le nombre des élèves ayant augmenté rapidement, ces classes furent transférées, en 1773, au bas de la place Jacques-Cartier, dans le château Vaudreuil, et l'établissement prit alors le nom de collège Saint-Raphaël.

Il comptait, en 1773, 52 pensionnaires, et à peu près le même nombre d'externes, écrit M. Benjamin Sulte (VII, p. 147).

Après avoir mentionné les noms des élèves, parmi lesquels se trouvent MM. Chenet et Cha-

boillez, anciens curés de cette paroisse, le même historien ajoute :

" Le collège Saint-Raphaël enseignait les humanités et la rhétorique. En 1789, on y établit une classe de philosophie et une classe de langue anglaise, qui s'accrédita tellement que, en moins de quatre ans, elle fit tomber presque toutes les écoles protestantes de la ville, où les enfants catholiques de la ville étaient envoyés, jusque-là, par leurs parents.

" Les classes anglaises de cette institution comptaient ordinairement de quinze à vingt élèves. Il n'est pas étonnant que la plupart des hommes que nous venons de nommer, se soient vus plus tard en position de figurer avec honneur dans la vie publique, car, instruits dans les deux langues, ils pouvaient parler et écrire correctement, et tenir tête à leurs adversaires moins favorisés qu'eux" (*Histoire des Canadiens-Français*, VII, p. 147).

En 1804, le collège Saint-Raphaël fut établi non loin de la Pointe-à-Callières, où l'œuvre de Ville-Marie avait pris naissance.

Le gouvernement ayant loué des MM. de Saint-Sulpice, en 1861, la bâtisse du collège pour y loger ses troupes, les élèves furent transférés au grand séminaire, à la montagne, lieu consacré par les plus doux souvenirs.

Deux grandes œuvres dominèrent la vie de M. Vinet pendant toute son administration, celle des Dames du Sacré-Cœur et celle des Jésuites.

Elles étaient, à ses yeux, comme deux sources fécondes et inépuisables de lumière pour tout le pays. La paroisse devait sans doute en bénéficier sous tous rapports, mais cette considération ne fut pas d'abord comprise par les paroissiens au sujet des Dames du Sacré-Cœur. Le lecteur pourra s'en convaincre par les détails que nous donnerons plus loin.

Les œuvres de Dieu souffrent violence, et ce n'est qu'à force d'application qu'on en fait apprécier les avantages.

Mgr Bourget, en annonçant dans une lettre pastorale (12 avril 1841) son premier voyage à Rome, adressait aux fidèles les belles paroles qui suivent :

" Pour correspondre aux desseins de Dieu sur vous et sur nous, nous quittons tout, et nous allons nous embarquer sans délai pour la Ville éternelle, afin d'exposer au vicaire de Jésus-Christ nos doutes et nos besoins, et concerter avec lui les meilleurs moyens de remédier à tous vos maux spirituels."

Parmi ces moyens de salut, le vénérable évêque n'en trouva pas de plus efficace que d'inviter des communautés religieuses à parta-

ger les labeurs de son vaste champ d'évangélisation.

Il prépara donc les voies à la venue des Jésuites, des Oblats et des Dames du Sacré-Cœur.

Sa Grandeur, en proposant à la vénérable Mère Barat d'établir un couvent dans son diocèse, lui offrait à Saint-Jacques une maison toute prête avec un terrain considérable.

La Mère Barat accepta les propositions, et elle en écrivit à son assistante, Mère Galitzin, alors en Amérique, dans les termes suivants :

“ Je trouve qu'il ne faut pas refuser cet avantage, Mgr de Montréal nous promet des novices et du bien à faire, du moins par la suite, car les commencements seront nécessairement faibles ” (Baunard, *Histoire de la Mère Barat*, II, p. 48).

La Mère Bathilde Sallion fut chargée de la fondation de Saint-Jacques.

Elle eut pour compagnes les Mères de Kersaint, Évélina Lévêque et sœur Battendier.

Ces excellentes religieuses quittèrent New-York le 11 décembre 1842, sans se préoccuper des rigueurs de notre hiver canadien.

Elles descendaient l'Hudson en bateau, quand le froid excessif força le capitaine à rebrousser chemin.

Il offrit aux passagers de les ramener ou de laisser débarquer ceux qui préféraient continuer leur voyage.

N'écoutant que la voix de la sainte obéissance, les quatre religieuses affrontèrent les souffrances si inusitées pour elles de la neige et du froid. Elles durent se réfugier en un bureau de poste, où l'on ne pouvait leur offrir que la salle commune.

Elles y passèrent une nuit entière, blotties près d'un feu dont la chaleur leur fut d'un grand secours.

Il faut se rappeler que, à cette époque, il n'y avait pas encore de chemin de fer entre les États-Unis et le Canada.

Nos voyageuses n'avaient donc aucun autre moyen de poursuivre leur route que de prendre place dans une diligence ouverte à tous les vents.

" Le voyage, disent les chroniques du couvent, de deux jours en temps ordinaire, en dura huit cette fois. Les rivières étaient gelées et les voyageuses, obligées de traverser des montagnes pendant la nuit, avaient sans cesse à craindre de rouler au fond des précipices.

" Dieu les protégea et l'énergie de la Mère Bathilde donna du courage à ses compagnes."

Elles arrivèrent enfin à Laprairie, au mois d'avril de cette même année, et furent accueillies par

les PP. Jésuites, qui desservaient cette paroisse depuis leur retour en Canada.

A peine étaient-elles arrivées qu'elles insistèrent pour traverser le fleuve, sans s'effrayer des objections des canotiers canadiens, qui déclaraient que " de leur vie dûrante, ils n'avaient jamais vu traverser des créatures en pareil temps."

Le bon Père Martin les accompagna et les chroniques racontent que le danger de périr au milieu des glaces, fut si imminent que " tous invoquèrent Notre-Dame de Bonsecours afin d'arriver à bon port. La traversée s'effectua, sinon sans danger, du moins sans accident ; les rameurs s'écriaient dans le transport de leur reconnaissance : " Vive Notre-Dame de Bonsecours ! Ce n'est pas son coup d'essai, nous lui devons encore une belle chandelle."

Les religieuses se rendirent aussitôt à l'évêché, où Mgr Bourget les accueillit avec une bonté toute paternelle.

Il les confia aux soins des sœurs de la Congrégation, qui eurent pour elles les attentions les plus délicates, et les logèrent jusqu'après les fêtes de Noël.

Heureuse coïncidence !

Les filles de la Mère Barat viennent associer les efforts de leur zèle à ceux des enfants de la véné-

rable Mère Bourgeois, qui, la première, s'était si généreusement dévouée à l'éducation des filles de Ville-Marie.

Il convenait donc que les Dames du Sacré-Cœur fussent reçues au pays par les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, et accueillies par elles sur cette voie si large et si glorieuse de l'instruction de la jeunesse. Et ce fut à l'occasion de la naissance du Dieu-Sauveur que cette nouvelle œuvre du Sacré-Cœur parut en notre pays déjà si favorisé, afin d'établir une fois de plus que rien ne lui a manqué à mesure que ses besoins se sont accrus.

Le lendemain de Noël 1842, M. Paré, alors curé de Saint-Jacques, dépêcha deux prêtres, quatre marguilliers et des traîneaux prendre les religieuses et leurs bagages.

Grâce à ce moyen de transport, les voyageuses franchirent rapidement les douze lieues qui les séparaient de Saint-Jacques.

Elles furent accueillies avec les plus grandes bontés.

Après les bénédictions d'usage, elles s'installèrent dans un superbe édifice pouvant contenir plus de cinquante pensionnaires.

Il était situé sur une ferme mesurant 360 arpents en superficie. C'était un don généreux fait à la nouvelle communauté par le vénérable M. Paré, que

ses vertus et ses œuvres ont placé au premier rang parmi les prêtres modèles et les insignes bienfaiteurs du diocèse.

La prédiction de Mgr Bourget à la Mère Barat se réalisa bientôt, car, à la fin de mai, il y avait au couvent de Saint-Jacques quarante élèves venues de Montréal ou des environs, et soixante se présentèrent à la rentrée de septembre 1843.

L'école paroissiale, sous la direction des mêmes religieuses, prit un développement considérable, puisqu'elle compta jusqu'à 150 élèves.

Mme Bathilde Sallion, première supérieure de l'établissement de Saint-Jacques, naquit à Nantes, le 29 septembre 1791.

Ayant pris le saint habit le 13 décembre 1828, et fait sa profession en 1836, elle obtint la faveur qu'elle sollicitait de se dévouer aux missions d'Amérique.

C'était à l'époque où la célèbre Mère Galitzin propageait le zèle ardent de la Mère Barat, de ce côté de l'Océan.

Elle s'embarqua au Havre avec la petite colonie conduite par la révérende Mère Galitzin.

Quand il fallut transférer le couvent du Sacré-Cœur à Saint-Vincent, elle fut chargée de son installation. Mais la maladie vint arrêter ses travaux de zèle et la Mère Barat fut forcée de la rappeler

en France, où, malgré les bons soins, elle mourut à Laval le 4 décembre 1875.

Les deux premières novices canadiennes furent la Mère Léocadie David et Sœur Julie Beaugrand dite Champagne.

Cette drnière religieuse était née à Saint-Jacques.

Elles prirent le saint habit le 7 septembre 1843.

La Mère David a eu trop de rapports avec la maison du Sacré-Cœur, au Sault, pour nous dispenser de donner quelques détails sur sa vie.

Elle naquit à la Malbaie le 28 avril 1827.

Sa famille avait conservé les traditions patriarcales de probité et de religion des colons français auxquels le Canada est redevable du don précieux de la foi. Son père, bon architecte, jouissait d'une honnête fortune ; sa mère se distinguait par une élévation de caractère, un tact et un jugement rares relevés par une piété mâle et une énergie qui en faisaient une femme d'un grand mérite (*Chroniques du couvent*).

Toute sa sollicitude se porta sur l'éducation de ses nombreux enfants.

Des revers de fortune dispersèrent un jour les membres de cette honorable famille, et c'est ce qui explique comment Léocadie David se trouvait à Saint-Jacques lors de l'arrivée des Dames du Sacré-Cœur.

Elle y exerçait les fonctions d'institutrice dans l'école du village. Ses rapports avec les religieuses la déterminèrent à se consacrer à Dieu en prenant l'habit de leur ordre.

Elle prononça ses premiers vœux à Saint-Jacques le 7 avril 1846, se rendit ensuite à Manhattanville (N.-Y.) pour sa probation, et ayant fait profession le 18 septembre 1852, elle fut envoyée à Saint-Vincent, où elle travailla avec un zèle ardent jusqu'à la translation du couvent au Sault.

Les chroniques de l'ordre attestent qu'elle ne se ménageait en rien. Elle se faisait surtout remarquer par son esprit d'abnégation et son amour pour la vie cachée.

C'est sous l'habile direction de cette bonne mère que le terrain pierreux et inculte sur lequel s'élève le superbe couvent du Sault, fut travaillé et disposé de façon à y tracer ces jardins splendides, ces ravissantes pelouses, ces rangées d'arbres majestueux, dont l'ensemble forme un spectacle qu'on ne se lasse pas d'admirer.

Mère David s'occupa de la construction du couvent paroissial de Sainte-Sophie.

Elle remplit longtemps les charges d'assistante et d'économe.

Toujours d'une humeur égale, on eût dit que son imperturbable douceur lui était naturelle ; mais

en l'observant de plus près, on ne tardait pas à reconnaître que sa patience et son calme étaient le fruit de généreux combats.

Les pauvres et les malheureux étaient l'objet de sa compatissante charité, et elle savait trouver mille moyens de leur venir en aide.

Pour pouvoir répandre au dehors de son cloître ses constantes aumônes, elle décida un de ses frères à se fixer non loin du couvent.

Le souffle de sa charité le transforma en apôtre et en protecteur héroïque de l'indigence. Ses abondantes aumônes, sa profonde humilité, et sa piété à toute épreuve, lui valurent de la part des paroissiens un titre qui paraît étrange, mais tout de même mérité. On ne l'appela jamais autrement que le " saint roi David," et il continue à régner dans son petit royaume de charité, en donnant à toute la paroisse les exemples les plus précieux de vertu.

Le souvenir de la Mère David est encore présent au Sault, et quand la mort la frappa, à Kenwood, le 19 février 1881, ce fut comme un deuil paroissial, et un concert de bénédictions et de prières s'éleva vers les cieux.

Il y eut à Saint-Jacques une religieuse d'un nom illustre.

La noblesse de sa vertu dépassa encore de beaucoup celle de sa famille : c'était la Mère Henriette de Coetnempren de Kersaint.

Elle naquit le 21 mars 1799, à Hambourg, où son père, le comte de Kersaint, natif de Bretagne, avait émigré pendant la révolution de 1789.

Lorsque ses parents rentrèrent en France, Henriette fut placée au pensionnat du Sacré-Cœur à Saint-Brieuc. Se sentant appelée à la vie religieuse, elle n'hésita pas un instant à tout sacrifier. Elle reçut la saint habit des mains de Mgr Dombideau de Crouzelles, qui l'avait longtemps dirigée dans le monde.

Mme de Kersaint, disent les mémoires du temps, était un cœur brûlant d'amour de Dieu et dévorée de zèle pour le salut des âmes, ce qui la poussa, aussitôt après sa profession, prononcée le 25 juin 1824, à demander les missions d'Amérique.

Dès qu'elle eut obtenu cette faveur si précieuse à ses yeux, elle en écrivit à sa mère dans les termes suivants :

" Je pars à telle heure, la voiture qui doit m'amener passera au haut de l'avenue du château. Lorsque vous entendrez le bruit de la diligence, aussitôt jetez-vous à genoux, et offrez à Dieu votre sacrifice. J'unirai le mien au vôtre, ma chère ma-

man, nous nous reverrons au ciel" (*Chroniques du couvent*).

Ces paroles mettent sous nos yeux la beauté, le courage de cette âme qui ne voulait vivre que de sacrifices. Dieu l'exauça.

Après avoir travaillé avec le plus généreux dévouement à la fondation de Saint-Jacques, elle fut atteinte d'une surdité qui augmenta tellement, qu'il lui devint impossible de se livrer à l'éducation. Résignée, sans le moindre murmure, à cette épreuve qui ne l'abandonna jamais, elle passa le reste de sa vie dans les saints exercices de la prière, et mourut à Manhattanville, au mois de mars 1851.

Mme de Kersaint avait été remplacée dans l'administration du couvent de Saint-Jacques, en 1850, par Mme Marie-Alexandrine Brangier.

Ce fut la dernière supérieure.

Le couvent venait à peine d'être fondé, d'immenses sacrifices avaient été accomplis de la part de M. Paré, de M. Maréchal et de ses zélés paroissiens, et il fallait le voir se fermer.

Cet événement inattendu causa une vive sensation. Dieu avait ses desseins ; Mgr Bourget venait de fonder (1850) à Vaudreuil, la communauté des Sœurs de Ste-Anne et les filles de ce nouvel institut vinrent, en 1853, prendre possession du couvent de St-Jacques, où elles se sont maintenues jusqu'à

nos jours, en se livrant avec le plus grand zèle et le plus beau succès à l'œuvre de l'éducation.

Dès 1846, les Dames du Sacré-Cœur fondèrent une nouvelle maison à Saint-Vincent, île Jésus. La Mère Bathilde Sallion, qui avait fondé Saint-Jacques, en fut la première supérieure jusqu'en 1848.

A cette époque elle fut remplacée par la révérende Mère Jouve.

Marguerite-Amélie Jouve, fille de Joseph Jouve et de Charlotte-Euphrasie Duchesne, naquit à Lyon le 21 mai 1799.

Le nom de sa mère indique qu'elle était nièce de Mme Duchesne, qui, sous le nom d'Aloysia, "a laissé une si pure et si grande mémoire," comme le proclame Mgr Baunard.

C'est après avoir visité toutes les maisons du Sacré-Cœur existant alors en Amérique, que la Mère Jouve prit la direction du couvent de Saint-Vincent.

Elle quitta le Sault en 1855, pour être placée au Grand-Coteau, en Louisiane.

Rappelée en France, vers 1865, elle mourut à Orléans en 1880 dans l'exercice de la charge de supérieure-vicaire.

Mgr Baunard annonçait sa mort dans les termes suivants : " La société du Sacré-Cœur vient de

perdre, à Orléans, une grande religieuse, la révde Mère Jouve, supérieure de la maison, et mère-vicaire du centre; elle appartenait à cette génération spirituelle qu'avaient formée, au lendemain de la révolution, la profonde sainteté de Mme Barat, l'héroïque énergie de Mère Duchesne. C'était une religieuse d'une grande âme, d'une haute intelligence, d'un caractère fort, d'une tendresse infinie pour Dieu et le prochain. C'était une religieuse d'une vertu consommée, d'une abnégation absolue, d'une inaltérable bonté, qui sut jusqu'à la fin cacher sous le voile d'une impénétrable modestie, des trésors naturels et surnaturels où ses filles ont puisé l'exemple de leur vie religieuse, que quelques-unes ont pénétrés, que sa belle mort a trahis, que le ciel seul a bien connus, et que Dieu récompense."

Mme de Monestrol (Jeanne-Marie-Louise-Angélique Durand) succéda à la Mère Jouve au couvent de Saint-Vincent.

Elle était née à Montauban (France), le 18 mars 1811.

C'est sous son gouvernement que les travaux du couvent du Sault-au-Récollet commencèrent.

Elle arriva dans le pays à la suite d'événements pleins d'émotions ; les lecteurs les liront avec le plus vif intérêt.

Envoyée, dès le début de sa carrière, à Conflans,

elle fut malheureusement atteinte d'un abcès au cerveau, par suite de contusions à la tête. La maladie s'aggrava de plus en plus, et finit par déconcerter l'habileté des plus savants médecins.

Ses compagnes firent alors une neuvaine en l'honneur de sainte Philomène, qui est tant en vénération à Conflans ; la malade se joignit à elles en toute ferveur.

La vénérable Mère Barat intervint dans cette fervente supplique, et tout donne à croire qu'elle contribua beaucoup à opérer la guérison.

Si une mère selon la nature peut tant obtenir du ciel pour son enfant, que ne peut faire une mère spirituelle selon le cœur de Dieu, pour une fille dont elle ne désire prolonger la vie que pour le bien des âmes !

Aussi Mme de Monestrol n'hésita pas à déclarer qu'elle devait sa guérison à la vénérable Mère.

Rien de plus touchant que son récit, consigné dans les archives de son ordre. Je cite seulement l'admirable dialogue entre la sainte Mère et sa fille.

Mme Barat choisit le temps qui précède la communion ; la novice ouvrait à cette heure sacrée son âme aux plus ardents désirs, comme une fleur s'épanouissant en un délicieux parterre.

—Voici deux voies, ma fille, dit-elle solennellement, le ciel ou la terre, choisissez !

—Je ne connais pas d'autre voie, répondit la novice, que celle de la volonté de Dieu.

A ces mots, Mme Barat fut inspirée de lui dire :

—L'Amérique ou le ciel.

—Eh bien ! ma mère, l'Amérique ! ce sera le chemin qui me conduira au ciel.

Et il en fut ainsi, car après l'application des reliques de sainte Philomène, sous le souffle de la prière ardente de la Mère Barat, la jeune novice prononça ses vœux, reçut Jésus dans son cœur; puis un doux sommeil s'empara d'elle, et quand le soleil reparut à l'horizon, ce fut pour éclairer le premier jour d'une vie de reconnaissance et de dévouement.

Elle traversa la mer et arriva à Saint-Vincent le 30 mai 1847.

Supérieure de ce couvent de 1855 à 1857, elle passa ensuite plusieurs années aux États-Unis, et revint au Canada, au Sault-au-Récollet, comme simple religieuse, en 1863.

Après un an de séjour, elle fut atteinte d'une maladie qui lui causait des douleurs atroces.

Parmi les cris que lui arrachaient ces douleurs, elle répétait souvent cette parole de résignation : "Encore pour 50 ans de souffrances, si vous le voulez, Seigneur." Dieu ne lui en accorda que trois,

mais, au dire de toutes les personnes qui eurent l'avantage de contempler sa résignation et sa patience, ce furent des années où sa couronne céleste fut sûrement tressée. Elle alla la cueillir le 10 juillet 1866.

La dernière supérieure du Sacré-Cœur à Saint-Vincent fut la Mère Eugénie Desmarquest. Elle naquit à Amiens le 26 juin 1809, et arriva à Saint-Vincent en 1855.

Il est facile de voir, par la marche des événements, que le désir formel de la communauté était de se rapprocher de plus en plus de Montréal.

Mgr Vinet, dont l'esprit était toujours ouvert aux grandes idées, avait eu connaissance de ces intentions, et, dès 1845, il chercha à l'établir dans sa paroisse.

Comme les terrains affectés par les MM. de Saint-Sulpice aux œuvres paroissiales, étaient vastes, il se mit en mesure d'en offrir une partie aux Dames du Sacré-Cœur. Il espérait, de cette façon, placer leur couvent sur le bord de la rivière, à l'endroit même où plus tard il construisit la Villa Bedini, aujourd'hui résidence Saint-Janvier.

M. le curé voulant écarter toute difficulté légale au sujet des terrains qu'il avait en vue, convoqua une assemblée des marguilliers, le 1er mai 1845.

Il expliqua alors son dessein si louable, et les immenses avantages qui découleraient de l'établissement des Dames du Sacré-Cœur au centre de la paroisse. Elles se chargeraient de l'éducation des filles au moyen d'un pensionnat et d'un externat.

A l'angle ouest du terrain que Mgr Vinet voulait céder aux Dames du Sacré-Cœur, se trouvait l'école des petits garçons, dont nous avons parlé plus haut, mais M. Pascal Persillier dit Lachapelle offrait un terrain pour l'y transporter.

Il était donc facile de résoudre cette difficulté ; ce fut néanmoins la raison qui fit échouer ce beau projet. Une motion à l'effet d'approuver unanimement l'entreprise de M. le curé, en affectant une somme de 200 louis à sa réalisation, fut proposée, mais le mauvais vouloir de certains marguilliers, d'abord impuissants à dominer l'assemblée, finit par prendre le dessus, au point que, après avoir tout obtenu, M. le curé se vit tout refuser.

Il raya alors de deux traits la teneur de l'assemblée, que le sieur Antoine Brousseau voulut signer quand même, et il écrivit en marge la note suivante, expression de son amer regret :

“ Le présent acte est nul par le refus de certains marguilliers de le signer, après avoir consenti avec empressement à tout son contenu, et ce, pour rai-

sons à ces messieurs connues. Les avantages offerts à la paroisse ont été en conséquence perdus.

"Signé : J.-J. VINET, prêtre, curé."

(*Livre des dél.* 1845-62.)

Ces détails justifient l'administration de ce grand bienfaiteur.

Beaucoup de gens n'ont pas craint de le blâmer d'avoir placé le couvent si loin de l'église, et si peu à la portée des enfants du village. On vient de le prouver, ce n'est pas sa faute, mais bien celle de ceux qui s'opposèrent à ses vues.

M. Vinet ne voulut pas abandonner son généreux dessein, et la suite fera voir que Dieu le récompensa de son échec par de plus grands bienfaits. Seulement, l'installation du Sacré-Cœur au Sault-au-Récollet fut retardée de plusieurs années.

En 1849, M. Vinet acheta de M. Olivier Berthelet la terre en face de l'église, dans le but de l'offrir aux Dames du Sacré-Cœur.

Les messieurs de Saint-Sulpice favorisant son généreux dessein, renoncèrent à leur droit de mutation, comme le prouve une note du livre terrier au nº 1095 : "Ensaisiné gratis." Mais cette propriété ne pouvait convenir aux religieuses sans l'accès au bord de l'eau, et le mauvais vouloir de certains

marguilliers s'opposait toujours à la concession de ce terrain.

La Providence, qui tire parti de tout, et se rit des obstacles, conduisit les événements de telle sorte que cette terre se trouva disponible, quand il s'agit d'établir le premier noviciat de la compagnie de Jésus dans le pays.

En 1855, M. le curé réussit à faire l'acquisition des propriétés Bayard et Meilleur, si avantageusement situées sur le bord de la rivière, et en en faisant la généreuse donation aux Dames du Sacré-Cœur, il prit place parmi les plus insignes bienfaiteurs de la communauté.

Les fondations du nouveau couvent furent creusées dans l'automne de 1855, et les maçons purent commencer leurs travaux au printemps suivant.

Quand la première pierre fut bénite, toute la paroisse fut sur pied, et une foule immense y prit part.

C'était le 17 août 1856. Mgr Bourget présida la cérémonie et M. Granet, vicaire général et supérieur de Saint-Sulpice, fit le sermon de circonstance. Les chroniques rapportent que M. le supérieur adressa à l'auditoire un discours plein de chaleur et d'onction. Il retraça les avantages variés et précieux attachés à l'établissement du Sacré-Cœur, et peignit en traits de feu le dévouement de ces

dignes servantes de Dieu, leur maternelle sollicitude pour leurs élèves. Il développa avec l'accent de la piété les paroles de son texte : " C'est ici la maison du Seigneur, et la porte du ciel," et termina en souhaitant que des vierges se succèdent de génération en génération dans ce sanctuaire, et se rendent de plus en plus dignes de porter le nom de religieuses du Sacré-Cœur.

Ayant béni la première pierre, Monseigneur fit une touchante allocution, prodiguant à son auditoire les encouragements les plus flatteurs en même temps que les leçons les plus heureuses.

Spontanément les assistants firent leurs offrandes, qui s'élevèrent à trois cent dix-sept piastres, et chacun se retira en bénissant une religion qui sait toujours unir pour ses enfants ce qui console à ce qui instruit (*Chroniques du couvent*).

Mme David, dont nous avons déjà parlé plus haut, s'était installée, avec deux sœurs coadjutrices, dans l'ancienne résidence de la famille Bayard, afin de surveiller les travaux.

Les anciens paroissiens se rappellent avec plaisir ce petit couvent improvisé dont les murs subsistent encore, et où le bon Père Saché allait régulièrement porter le secours de son zèle et de sa grande piété.

Vers la fin de juillet 1858, le superbe édifice au ton grave et monastique s'élevait majestueusement

sur les bords de cette rivière, tant de fois parcourue par les saints missionnaires. Les premières religieuses du Sacré-Cœur en prenaient possession à la fin d'août de la même année, et commençaient régulièrement leur œuvre de prière et de solide éducation, qu'elles ont continuée jusqu'à nos jours.

L'œuvre du Sacré-Cœur au Sault ne pouvait commencer sous de meilleurs auspices.

Son succès fut tout de suite assuré par la direction douce, sage et ferme d'une femme de sainteté et de génie : c'était Mme Trincano.

Son nom est resté en vénération dans la paroisse, et surtout dans le cœur de toutes ses anciennes élèves.

Marie-Thérèse Trincano naquit à Spourano (Milan), le 18 février 1809. Son enfance, sa jeunesse furent imbues de la piété la plus exquise.

Elle était toute jeune lorsqu'elle perdit sa mère. A l'exemple de sa sainte patronne, elle prit avec elle ses frères et ses sœurs (tous plus jeunes qu'elle) et alla se prosterner devant une image de la sainte Vierge, la priant de leur servir de mère. Dès ce moment, elle se considéra comme devant tenir auprès d'eux la place de celle qui leur avait été enlevée (*Chroniques du couvent*).

Dès qu'elle put se décharger de ses sollicitudes de famille, elle entra comme postulante à Besançon,

le 24 octobre 1831, alla faire son noviciat à Montet, où elle prononça ses vœux au beau jour de l'Immaculée Conception, le 8 décembre 1833.

La vénérable Mère Barat désigna Mme Trincano aux missions d'Amérique.

Le départ eut lieu en mai 1847. Elle débuta à Manhattanville, où elle remplit diverses charges importantes.

Après avoir établi une maison du Sacré-Cœur au Détroit, elle vint fonder celle du Sault-au-Récollet.

Elle déploya un zèle infatigable pendant les dix-huit dernières années de sa vie, soit au Sault, soit à Montréal dès qu'elle y eut fait pénétrer son ordre.

Il est impossible de décrire le bien immense qu'elle opéra, à la ville surtout, par son ascendant sur les anciennes élèves. Réunies en congrégation d'enfants de Marie, elle leur adressait des paroles où son éloquence si persuasive les tenait suspendues à ses lèvres, et les enflammait d'un zèle ardent pour le bien.

Elle n'hésita pas à organiser une croisade des plus généreuses contre les excès des parures et des danses défendues. Mgr Bourget bénissait de tout cœur son œuvre, et encourageait ses efforts.

Les nombreuses retraites qu'elle organisa, produisirent des fruits abondants. Elles étaient suivies

par une foule de jeunes filles et de mères chrétiennes. Combien de mères de famille se rappellent encore le courage qu'elles puisèrent auprès de cette véritable mère, dans les moments de profonde douleur.

Et dans cette paroisse, quels doux souvenirs se rattachent à cette sainte mémoire, quand l'esprit de ses filles se reporte vers le temps heureux de leur première communion ! Avec quel empressement la bonne Mère se transportait à Sainte-Sophie, que sa charité avait fondée, pour les préparer à la plus sainte action de leur vie, sachant que, fortifiées par le pain céleste, ses chères enfants reporteraient ensuite dans leurs familles les fruits cueillis au Sacré-Cœur.

En 1864, Mme Trincano fut nommée supérieure-vicaire du Canada.

Les grands travaux inhérents à cette charge, ses voyages longs et fréquents, altérèrent beaucoup sa santé, et malgré les soins qui lui furent prodigués, elle arriva au terme de sa carrière héroïque, je puis dire, et mourut au Sault, le 12 novembre 1868.

Sa mort causa un grand deuil, et fit verser bien des larmes. Mgr Bourget voulut lui-même présider ses funérailles.

Après les dernières prières, Sa Grandeur se rendit au pensionnat ; voici quelques-unes des touchantes paroles qu'elle prononça à cette occasion :

" Mes filles, mes enfants, je puis vous dire comme Notre-Seigneur à Zaïre : " Votre mère n'est pas morte ! " Elle dort, car la mort du juste est un doux sommeil. Elle n'est pas morte, et son esprit repose auprès de vous. Elle vivra par le souvenir de ses exemples et de ses enseignements : la semence qu'elle a implantée dans vos âmes, doit produire des fruits abondants.

" Elle vous a beaucoup aimées, elle vous aimera encore plus efficacement dans le ciel. Elle présidera à tous vos exercices, elle vous suivra dans vos travaux, elle vous consolera dans vos peines.

" Soyez donc sa parfaite image ; gravez dans vos cœurs sa charité si ardente, son zèle inépuisable, son humilité si profonde ! Ce matin, vous n'avez pu lui prêter vos voix, mais vos soupirs, vos gémissements, vos larmes ont été la plus éloquente oraison funèbre offerte à votre mère vénérée " (*Chroniques du couvent*).

Les Enfants de Marie de Montréal voulurent perpétuer leur regret, et surtout leur vive reconnaissance envers leur digne Mère, en élevant un monument au cimetière où reposent ses restes.

Mgr Pinsonnault, évêque de Birtha, ancien évêque de Sandwich, qui demeurait alors chez M. le curé Vinet, éleva la voix dans cette circonstance solennelle.

“ Mesdames, dit Sa Grandeur, avec une visible émotion, permettez-moi de vous féliciter. C'est une sainte et salutaire pensée d'être reconnaissants envers ceux qui ne sont plus, et qui nous ont fait du bien. Sainte, parce qu'elle vient de Dieu qui vous l'a inspirée ; salutaire, car, en rappelant à votre mémoire le souvenir de cette femme éminente, ce monument vous redira les maternels enseignements qui ont jailli de son cœur dans les vôtres. Vous avez fait une bonne œuvre en témoignant ainsi votre gratitude pour le bien immense qu'elle a fait à votre pays, et à vous en particulier. Chacune a pu apprécier la profondeur de son jugement, la persuasive éloquence de son langage, et surtout son admirable sainteté. Je suis bien aise, Mesdames, d'être l'interprète de la communauté, en vous remerciant de ce témoignage affectueux que vous rendez à sa Mère, votre bienfaitrice. Je vous remercie encore au nom de la société dont vous faites partie, et du clergé, qui conserve pour elle une profonde estime. Je le fais enfin au nom de Mgr de Montréal, qui apprendra avec un sen-

sible plaisir, ce que vous avez offert à la mémoire de cette religieuse vénérée " (*Chronique du couvent*).

Après ces émouvantes paroles, les nombreuses filles du Sacré-Cœur se groupaient, attristées, pensives, près des restes de leur insigne bienfaitrice. Leurs yeux baignés de pleurs, contemplant cette tombe chérie, s'élevaient ensuite vers le ciel; toutes semblaient dire avec le poète :

En avançant dans notre obscur voyage,
Du doux passé l'horizon est plus beau;
En deux moitiés notre âme se partage,
Et la meilleure appartient au tombeau.

LAMARTINE, *Harmonies, Pensée des morts.*

A la vue du rapide et consolant progrès de son ordre en Amérique, la vénérable Mère Barat écrivait à Mme Aloysia Hardey : " Ah ! s'il m'était donné de pouvoir m'embarquer et de passer quelques mois avec vous, je mourrais contente ensuite ! Dans ma jeunesse, je l'ai quelquefois espéré, mais maintenant il n'y a plus guère d'apparence, du moins mon cœur sera-t-il souvent avec vous ; surtout il s'occupera de vous devant Notre-Seigneur " (Baunard, II, p. 417).

La généreuse mère fit plus que suivre de la pensée et du cœur, la fondation du Sault-au-Récollet.

Elle comprit que ce couvent, appelé à procurer le bien général du pays, devait accorder une large

part de ses bienfaits à la paroisse où il était situé. C'est pourquoi elle contribua largement, de ses propres deniers, à y établir une maison pour les filles de la localité.

La résidence Meilleur fut disposée et aménagée dans ce but aux frais de la Mère Barat, et un de ses noms de baptême fut donné à l'école afin de perpétuer le souvenir de sa vénérable fondatrice.

En 1864, une aile fut construite, ce qui fournit une chapelle et des appartements dans le but d'y commencer un pensionnat paroissial.

Parmi les religieuses qui en eurent la direction, il en est une dont le nom, et surtout les bienfaits, ne seront jamais oubliés : c'est la Mère Bienvenu.

Voici ce que les chroniques de son ordre rapportent à son sujet :

" Vers 1790, quatre frères bretons, du nom de Fontaine, vinrent chercher au Canada fortune et sécurité. Ils offrirent leurs bras à MM. de Boucherville et de Verchères, seigneurs de la localité, qui, en les accueillant sur leurs terres, leur dirent : " Soyez les bienvenus."

Cet appellatif plut aux émigrés, ils l'adjoignirent à leur propre nom, et se firent appeler Bienvenu dit Fontaine.

L'un de ces quatre Bretons était l'aïeul de la Mère Bienvenu, ancienne directrice de Sainte-Sophie. Elle fut un modèle du plus pur dévouement, et sa charité était si ardente, qu'elle n'hésitait pas à se mettre à la tête des œuvres les plus difficiles.

Née à Verchères le 22 novembre 1827, Marie-Delphine Bienvenu avait sans doute puisé la force de son caractère dans la méditation des prouesses des héroïnes de son village. Qu'on en juge par le fait suivant.

La descente des radeaux sur les flots bouillonnants des rapides, remplit son âme d'émotion et de sainte pitié pour les hommes exposés à tant de dangers. Quand ils se heurtaient contre les rochers écumants, leurs blasphèmes arrivaient à ses oreilles comme des cris agaçant la mort sans aucun effroi des jugements de Dieu.

La Mère Trincano, sa supérieure, nous l'avons dit, avait une âme d'apôtre, et Mme Bienvenu trouvait en elle la vraie fontaine d'où coulaient les eaux vives capables de féconder tous ses bons projets.

Il y eut aussitôt tout un plan de sanctification organisé. Il s'agissait de rien moins que d'attirer les voyageurs sur la plage, de les faire prier, de les enrôler dans une confrérie du Sacré-Cœur. Mère

Trincano ne voulut rien permettre sans consulter l'autorité ecclésiastique.

Le projet fut jugé trop téméraire, et peu en rapport avec les règles du couvent. C'était juste.

Mais voilà que, un jour, une de ces fameuses " cages " se brise précisément en face du couvent : trois hommes avaient péri, et le lendemain, rapportent les chroniques, six se présentèrent d'eux-mêmes pour avoir des scapulaires du Sacré-Cœur, car l'un d'eux avait échappé à une mort certaine en tenant le sien serré contre sa poitrine.

La Mère Trincano leur fit le plus bienveillant accueil, et Mère Bienvenu fut raffermie dans toutes ses espérances. Les hommes furent invités à revenir. Mme Trincano mûrit à leur endroit toute une organisation de salut, les cageurs de bonne volonté seraient associés dans une confrérie dite " des zouaves pontificaux," ils planteraient l'étendard du Sacré-Cœur en tête de leurs " cages " en promettant d'éviter le blasphème et l'ivrognerie. Le printemps arriva et nos hommes avec lui.

La Mère Bienvenu leur communiqua ses projets, et les voyageurs promirent de faire leur possible. Ils se retirèrent avec force médailles, chapelets, et portant fièrement l'étendard du Sacré-Cœur. Chose frappante ! d'après les chroniques, les cages qui le portaient furent préservées des plus grands dangers,

tandis que celles qui ne l'avaient pas, furent impitoyablement brisées contre les récifs.

L'œuvre des voyageurs fut bénie et patronisée par Mgr Bourget, jusqu'à ce qu'il pût en confier la direction à quelque membre de son clergé.

Il y eut une foule d'autres œuvres auxquelles la Mère Bienvenu se livra et qui opérèrent un bien considérable dans tous les environs du Sault. C'est ce qui explique l'amour et la reconnaissance profonde attachés à sa sainte mémoire. Elle mourut au Sault le 2 novembre 1891.

Mme Cornelis succéda à la vénérée Mère Trincano, en 1868.

Elle s'appliqua, avec un zèle admirable, à développer les œuvres établies pour la gloire de Dieu et le bien des familles ; mais sa santé ne lui permit pas de diriger la maison du Sault plus que cinq années.

Dans l'espoir qu'un changement d'air pourrait refaire ses forces, elle fut envoyée comme supérieure à Saint-Jean, N.-B.

La maladie s'aggrava et elle rendit sa belle âme à Dieu, le 14 janvier 1876.

Elle fut remplacée au Sault par la révérende Mère Tommasini, dont la douce physionomie est encore vivante dans tous les souvenirs.

Qui ne se rappelle son chant à la chapelle ! Avec quelle pureté de style elle rendait les motets qu'elle a légués à sa communauté, et où son âme s'épanchait toute entière.

En 1882, l'obéissance l'appela à la Louisiane, puis ensuite à la Havane, où elle exerce les fonctions de supérieure.

Elle fut remplacée par la digne Mère Caisso, dont la mauvaise santé ne permit pas un long séjour au Sault.

Depuis son départ, en 1884, l'excellente Mère Sarens continue les mêmes traditions de charité et de science qui, jointes aux efforts de ses devancières, ont assuré à l'institut du Sacré-Cœur sa place parmi les plus beaux établissements d'éducation.

Le pensionnat paroissial dura jusqu'en 1883.

La communauté jugea alors de n'en faire désormais qu'un externat.

Dans ces dernières années, Mme Sarens, supérieure-vicaire du Canada, s'est appliquée à y introduire les améliorations les plus modernes. Un étage supérieur a été ajouté, ce qui a permis d'y établir des salles vastes, bien aérées, où se donne l'enseignement pratique de la couture.

Les élèves de Sainte-Sophie reçoivent aussi des leçons spéciales préparatoires aux examens d'ins-

titutrices. Bon nombre déjà, après de brillants examens, ont été avantageusement placées.

Sainte-Sophie n'est pas seulement un foyer d'instruction, c'est aussi un centre de ralliement, où toutes le personnes pieuses se réunissent pour leur bien spirituel et le progrès des œuvres paroissiales.

Il est facile de voir les bienfaits immenses qui déjà ont été produits, et qu'une maison de ce genre est appelée à répandre pour toujours dans la paroisse.

Comme nous l'avons déjà dit, c'est dans son premier voyage à Rome que Mgr Bourget demanda au général des Jésuites de reprendre leur mission au Canada.

Parmi toutes les œuvres que son zèle ardent cherchait à faire surgir dans son vaste diocèse, celle de haute et saine éducation lui paraissait la plus utile. Aussi Sa Grandeur écrivait-elle, dans une lettre pastorale en date du 13 septembre 1846, les paroles suivantes :

" Un des motifs qui nous engagea, nos très chers frères, à faire, en mil huit cent quarante et un, le voyage d'Europe, fut de préparer les voies à l'établissement d'un nouveau collège dont l'effet principal serait de donner, dans une ville, aux personnes appelées par la divine providence à vivre dans le monde, une éducation qui serait adaptée

aux besoins des diverses classes de la société, et qui serait en même temps religieuse.............

“ Or, ç’a été pour en arriver à cette fin si désirable que nous avons cru, nos très chers frères, devoir appeler à notre secours des hommes éminemment pourvus du talent de former la jeunesse à la piété et aux sciences qui conviennent aux gens du monde. Vous les recommander sous ce rapport serait chose inutile, puisque les catholiques n’ont qu’une voix pour proclamer les dons excellents qu’ils ont reçus du ciel pour répandre dans le monde les bienfaits de l’éducation. En obtenant pour l’objet que nous avions en vue ces hommes dont la capacité est si généralement appréciée, nous croyons avoir fait ce qu’il y avait de plus important et de plus nécessaire pour le succès de cette entreprise ” (Fioretti, *Extraits des mandements*, p. 20).

Mgr Bourget devait espérer une réponse favorable, car la compagnie de Jésus ne refuse jamais le travail ; et puis il était si naturel aux Jésuites de désirer leur retour sur ce sol arrosé des sueurs et du sang de leurs martyrs et de leurs apôtres.

Ils étaient partis, mais dans l’affection la plus pure de leur cœur, ils chérissaient ces plages, ces fleuves et ces lacs où le souvenir de leurs grands exploits ne pouvait périr. Ils revinrent avec joie reprendre leur place au foyer canadien.

C'était sous le généralat du très révérend Père Roothan et la province de France, dirigée alors par le révérend Père Boulanger, fournit les premiers sujets de cette importante mission.

Voici leurs noms : Révérends Pères Chazelle, Hanipaux, Félix Martin, Dominique du Ranquet, René-Joseph Tellier, et les frères coadjuteurs C.-Emmanuel Brennans, Joseph Jeunescaux.

Ces religieux quittèrent le Havre le 24 avril 1842, et arrivèrent à New-York le 25 mai, jour de la Fête-Dieu (*Archives du collège Sainte-Marie*).

Mgr Bourget ne pouvant leur offrir pour le moment une place dans la ville, leur assigna la paroisse de Laprairie. Ils la desservirent de 1842 à 1853.

C'était un pays de connaissance pour leur ordre. Ils en possédaient la seigneurie depuis nombre d'années.

Le révérend Père Raffaix y avait donné naissance à la célèbre mission iroquoise qui, à la suite de certains différends entre ses chefs, s'établit un peu plus haut et finit par se fixer définitivement à Caughnawaga.

" Ce nom, écrit M. l'abbé Forbes, missionnaire actuel, a été introduit par les Anglais dès le commencement de ce siècle, et n'est autre chose que le

nom iroquois Kahnawake (au Sault), dont l'orthographe est horriblement massacrée."

L'établissement primitif de la mission iroquoise à Laprairie est clairement prouvé par un précieux document ayant pour titre : " Le récit de ce qui s'est passé dans la mission du Sault-Saint-Louis, depuis sa fondation jusqu'à 1686, par le Père Claude Chauchetière, S. J. " (*Archives du collège Sainte-Marie*).

" François Tonsahoten, sa femme Catherine Kandaktena, et cinq autres Onneiouts, étaient venus à Montréal en 1667 pour y conduire des missionnaires sur les glaces. Le Père Raffaix les rencontre quelque temps après leur arrivée, et les invite à aller sur ses terres (à Laprairie). Ils y passèrent l'hiver.—Au printemps de 1668, d'autres Onneiouts, parents des premiers, se rendirent à Laprairie. Au nombre de dix ou douze, tous ces sauvages descendirent à Québec, sur la fin de l'été. Le Père Raffaix les présenta au Père Chaumonot, qui acheva de les instruire. Mgr l'évêque leur donna le baptême. Le chef de cette bande s'appela François-Xavier, du nom de la mission, et sa femme fut nommée Catherine. On voulut arrêter François-Xavier à la mission des Hurons (que le Père Chaumonot venait de fonder), mais Dieu, qui avait ses desseins,

lui ôta la pensée d'y rester. Nos nouveaux baptisés s'en retournèrent l'automne suivant, et s'en furent à Laprairie."

L'œuvre du noviciat des Jésuites se rattache intimement à l'histoire du Sault.

Elle commença à Montréal dans la maison de l'honorable Charles-Séraphin Rodier, et après cinq ans de généreuse hospitalité, les novices furent installés au collège de la rue Bleury.

Il est facile de comprendre que les jeux bruyants des élèves ne pouvaient convenir au silence et au recueillement d'un noviciat ; aussi les Pères s'occupèrent-ils de trouver un endroit retiré de la ville, afin que les novices pussent poursuivre, dans la piété et la ferveur, leur travail de formation.

De ferventes prières furent adressées à saint Joseph, disent les chroniques de l'ordre.

" Ce grand saint, qui toujours a donné au Canada des marques de sa protection spéciale, ne fut point sourd à des prières faites pour l'extension de la gloire de Dieu et le bien des âmes en ce pays. L'instrument que saint Joseph choisit fut M. Olivier Berthelet, cet autre citoyen de Montréal, si libéral, si chrétien, si plein de foi, à qui cette ville doit la fondation d'œuvres de charité si nombreuses. Il venait de vendre à M. Janvier Vinet, alors curé

de la paroisse du Sault-au-Récollet, une terre qu'il possédait en cette paroisse, précisément en face de l'église paroissiale. Apprenant le besoin extrême des Pères de la compagnie de Jésus, il conçut l'idée d'obtenir de M. Vinet la cession de cette terre pour la fondation du noviciat. Celui-ci n'avait pas encore payé entièrement la terre et comprenant aussi la grande utilité de cette fondation pour le pays, il consentit, au moyen de nouvelles conditions, à faire la cession demandée."

M. Vinet abandonna donc aux Pères une partie de cette terre, et le noviciat y fut installé. Sa construction fut commencée sur un plan qui permît un agrandissement suivant les besoins et les ressources.

Il n'y eut d'abord que deux étages terminés intérieurement, et en attendant que les plâtres et les peintures fussent suffisamment séchés, M. Vinet accueillit les premiers novices pendant quelque temps dans l'ancien presbytère.

Ce fut le 6 août 1853 que la première messe fut dite au noviciat. La chapelle fut dédiée à saint Joseph, en reconnaissance de son aide puissante dans cette nouvelle fondation.

Les paroissiens voulurent témoigner de leur haute satisfaction de l'arrivée des Pères parmi eux,

en faisant une souscription pour l'achat d'une cloche. Elle fut solennellement bénite en l'église du Sault par Mgr Joseph Larocque, au mois d'octobre 1854. C'est cette même cloche qui, en union avec celle de l'église paroissiale, redit aux échos des cieux l'hymne de la prière et de la reconnaissance.

Après que M. Vinet eut abandonné la cure du Sault, il céda aux Pères tous ses droits, et même il leur légua une somme considérable qui leur permit de compléter leur établissement en ajoutant une dernière aile, où se trouvent les parloirs, des chambres pour les retraitants et une superbe chapelle.

La fondation du noviciat eut une influence des plus salutaires sur la paroisse du Sault-au-Récollet, et les divers Pères qui en eurent la direction rendirent de tout temps aux curés les services les plus précieux.

Ce qui fit le plus de bien, fut la visite des écoles par les novices. Ils y épanchèrent leur zèle et leur piété. Sous forme de catéchisme, d'instructions à la portée du jeune âge, ils ont nourri la foi, l'amour de Dieu dans l'âme des petits. Il leur ont fait aimer la prière, la pratique des sacrements, et les ont préparés de longue main au grand jour de la première communion.

Une fois arrivés à cette époque mémorable qui influe sur toute l'existence, ils les accompagnent à l'église, les suivent de plus près, meublent leur esprit de plus amples connaissances religieuses, les dirigent saintement dans la prière et le recueillement, jusqu'à l'heure à jamais bénie où Dieu descend dans leur âme.

Les novices trouvent là un moyen efficace de formation aux œuvres de zèle dont la vie du jésuite doit être remplie ; mais quels bienfaits inappréciables découlent de ce travail opéré dans l'âme des enfants !

Rien d'étonnant qu'ils demeurent fermes dans leur croyance et attachés aux pratiques religieuses. Après bientôt un demi-siècle de cette visite bienfaisante des écoles, il est consolant d'en toucher les résultats.

Les enfants d'autrefois ont gardé en grandissant mémoire de leurs pieux catéchistes, et leur vie est acquise à la vertu et à la piété.

C'est bien le lieu d'apprécier la valeur de l'influence religieuse dans l'école catholique, où le pain de la doctrine nourrit les âmes, où les principes de foi sont inculqués si profondément que presque rien ne saurait les détruire.

Les Pères qui ont eu charge du noviciat ont eu trop de rapports avec la paroisse pour que nous nous dispensions de quelques détails sur leur vie.

Un des hommes dont le souvenir est gardé avec profonde reconnaissance, c'est le Père Louis Saché.

L'auteur de sa vie a résumé le caractère de ce premier maître des novices en disant qu'il avait l'humilité d'un enfant, la mortification d'un anachorète, et le zèle d'un apôtre. C'est réunir les plus précieuses qualités, et le bon père en a donné les preuves les plus éclatantes à tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître.

Le Père Louis Saché naquit à Beaumont-la-Rance, en Touraine, le 23 décembre 1813.

Il arriva au Canada le 13 mai 1845, et il passa trois ans à la cure de Laprairie.

En 1848 Mgr Bourget lui demanda d'aller séjourner au collège de Sainte-Thérèse, afin d'y établir une discipline solide et de remédier à certains abus. C'était une tâche très délicate, et que peu d'hommes auraient pu accomplir.

Le Père Saché s'y prit avec tant de douce fermeté qu'il arriva sous peu au succès, et tous les anciens élèves ont conservé le plus beau souvenir de son passage.

On chante encore au collège une cantate qu'il composa. Elle fut mise en musique par son compagnon, le Père Cicaterri, musicien distingué.

Ce fut le Père Saché qui ouvrit la résidence des Pères Jésuites à Québec, en juillet (27) 1844, en qualité de premier supérieur.

Il quitta Québec pour venir au Sault à la fin de juillet 1853 ; il prit alors la direction du noviciat que l'on venait de construire. Il y fit en tout un séjour de quatorze années, donnant les plus beaux exemples de vertu.

Les registres paroissiaux où sa signature apparaît fréquemment, démontrent qu'il fut toujours prêt à rendre service à M. le curé. Beaucoup de personnes parlent encore avec reconnaissance des consolations que ses sages conseils ont longtemps déversées dans leurs âmes.

Il y eut à la tête du noviciat, à deux reprises différentes, un homme au port plein de grandeur, et dont les manières de haute éducation révélaient la noblesse de son origine. Comme beaucoup d'autres jésuites avant lui, il avait quitté le faste des grands salons et les gloires brillantes de l'armée. C'était le Père Jacques Perron, fils du général Perron.

Par sa naissance il pouvait hériter d'une immense fortune, et continuer ses liaisons avec les

plus belles familles de France. Il commença même à marcher sur les traces de son père, et n'ayant reçu aucune éducation religieuse, il entra sans contrainte dans la vie des plaisirs et des captivants honneurs.

Il alla de succès en succès jusqu'à ce qu'il devint aide de camp du général Bugeaud. Pendant la campagne d'Afrique, qu'il fit à ses côtés, son cheval roula un jour sous lui dans un précipice. A son grand étonnement, il échappa à la mort.

De retour en France, les chances les plus séduisantes de promotion s'offraient à lui ; mais son âme souffrait beaucoup. Que s'était-il passé ?

Durant ses études à l'école polytechnique, il avait fait la connaissance de quelques jeunes gens, membres assidus des conférences de Saint-Vincent de Paul. Une fois en contact avec cette société d'élite, le souffle de charité brûlante d'Ozanam gagna vite cette âme noble et droite. Il donna généreusement, cachant aux hommes ses aumônes ; mais Dieu les vit du haut du ciel. C'est pourquoi un ange apparut pour guider ses pas. C'était la sœur Rosalie, dont la prière et les œuvres ont sauvé des milliers d'âmes.

Elle fit entendre au jeune Perron cette voix qui pénètre et fait tout vibrer. Elle pria beaucoup pour lui, et elle le confia au zèle d'un saint prêtre,

sans jamais le perdre de vue. Quand le brillant officier raconta à sa bienfaitrice son danger d'Afrique, il sut que ce jour-là même la sainte fille avait communié pour lui. Elle le tint sous l'égide de sa prière, et à force d'instance auprès de Dieu, elle lui obtint cette grâce inestimable de voir le monde tel qu'il est, et de comprendre qu'une seule chose est nécessaire, le salut de son âme.

Étant entré dans la compagnie de Jésus, il voulut s'exiler pour la gloire de Dieu, comme il s'était expatrié pour la gloire militaire. Il demanda les missions d'Amérique, et c'est l'oblation généreuse de ce grand cœur qui valut à notre paroisse l'honneur de posséder cet homme éminent, et de profiter de ses lumières et de ses vertus.

Le Père Perron fut remplacé au noviciat par le Père Isidore Daubresse, qui y demeura à partir d'avril 1875 au 23 juillet 1876.

Le Père Firmin Vignon, dont les éminentes qualités ont été universellement appréciées, soit au collège Sainte-Marie, soit à la résidence des Pères à Québec, a fait un séjour d'un peu plus de quatre ans au noviciat du Sault-au-Récollet, du 23 juillet 1876 au 13 novembre 1880. Il a rendu les services les plus précieux à la paroisse, surtout par le ministère de la prédication où il excellait par

une grande facilité de parole jointe à une clarté remarquable dans l'exposition de la doctrine.

Le Père Charles-F. Charaux est celui des Pères Jésuites qui dirigea le noviciat pendant le plus grand nombre d'années jusqu'à présent.

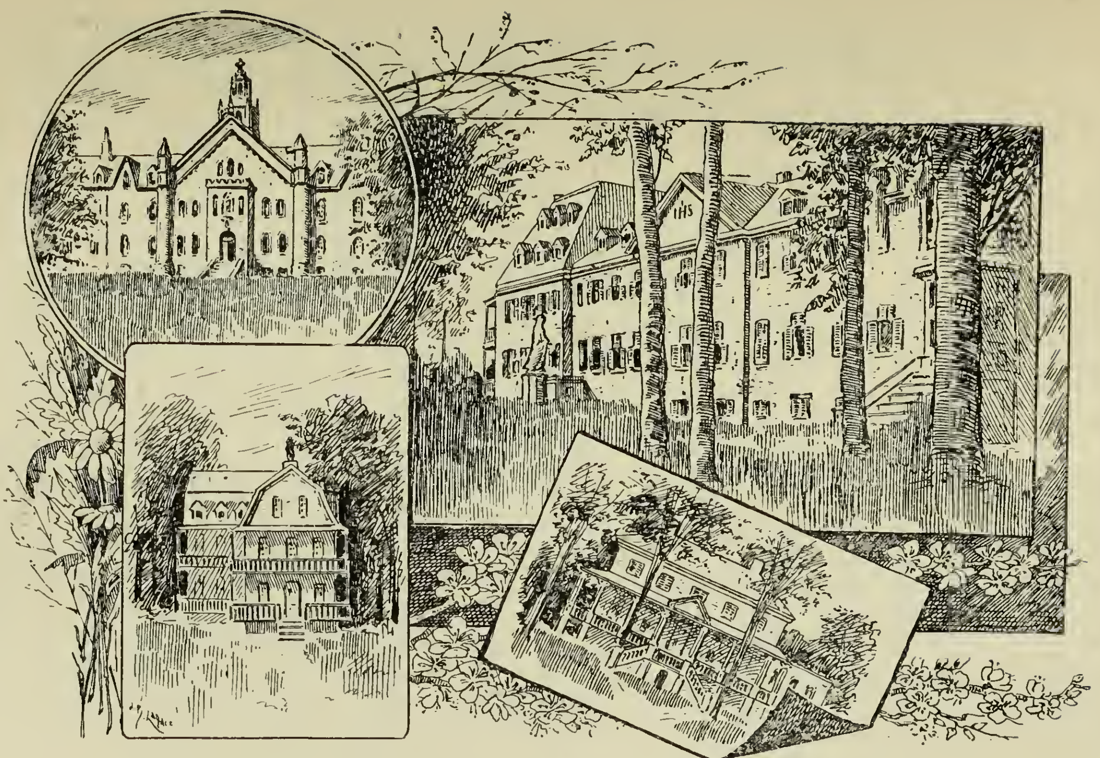
D'après les chroniques de l'ordre, il est né en Lorraine le 19 avril 1830, et il entra dans la compagnie le 30 avril 1852.

Arrivé aux États-Unis en 1854, il y demeura jusqu'à sa première nomination au noviciat du Sault, au mois d'août 1871.

Le 11 juin 1873, il fut nommé supérieur de la mission unie de New-York et du Canada. Il remplit cette charge jusqu'au 13 novembre 1880, époque où il vint prendre son poste de recteur et de maître des novices à son cher noviciat du Sault-au-Récollet.

Malgré ses nombreuses occupations, il porta toujours le plus vif intérêt aux œuvres paroissiales, et fit tout en son pouvoir pour aider à leur succès. Les prêtres retirés à Saint-Janvier et les bonnes sœurs de la Providence chargées de cet hospice ont toujours apprécié ses attentions délicates avec la plus vive connaissance.

Les généreux services de son ministère si éclairé et si consolant, ont été encore plus multipliés aux



Œuvres de Mgr Vinet :

Couvent du Sacré-Cœur,
Externat de Sainte-Sophie,

Noviciat des Jésuites,
Maison de Saint-Janvier.

heures pénibles des dernières souffrances et de la mort du grand évêque Bourget et de Mgr Vinet.

Remplacé dans sa charge de maître des novices, à la fin de juin 1894, par le révérend Père Édouard Lecompte, il s'est appliqué depuis, au même noviciat, à inculquer aux membres de sa compagnie qui font leur troisième an, les moyens efficaces de fortifier leur vie dans cette fermeté inébranlable de vertu et cet amour indestructible de leur règle, qui font le Jésuite d'après l'esprit de leur saint fondateur.

Pendant que Mgr Vinet assurait à sa paroisse de si grands bienfaits, en y établissant les deux communautés dont nous venons de parler, il exerçait un ministère des plus fructueux. Les œuvres de zèle et de charité remplissaient sa vie.

Dès que les Pères Oblats furent arrivés à Montréal, il fut un des premiers à demander les exercices d'une grande retraite, dont le souvenir est encore gardé avec reconnaissance dans la paroisse.

Commencée le 31 mai 1846, elle se continua jusqu'au 21 juin suivant. Elle fut présidée par le rév. Père Guigues, qui devint plus tard le premier évêque d'Ottawa. Les Pères Léonard et Fiset l'aidèrent dans ce long travail de sanctification.

Voici ce que disent les archives au sujet de ce mémorable événement :

" Ceux qui dans les commencements avaient

exprimé des craintes sur le retour aux pratiques religieuses de quelques personnes obstinées, ont vu leurs craintes bientôt se dissiper. Tout le monde s'est approché des sacrements.

" Les deux cérémonies du renouvellement des vœux et de la consécration à la sainte Vierge, ont offert un spectacle bien consolant, et fait couler bien des larmes pendant tout le cours de la mission. Les confessionnaux ont été continuellement assiégés depuis les cinq heures du matin jusqu'à sept heures du soir.

" Nous ne pouvons exprimer avec quel recueillement et quelle dévotion hommes et femmes, au nombre de 1300, sont venus se présenter à la sainte table.

" Pour perpétuer le bien de la mission on a renouvelé les engagements de la tempérance, et reçu dans l'association environ 80 membres. La mission a été terminée par la visite pastorale que Mgr Bourget, évêque de Montréal, a faite dans la paroisse : 281 personnes ont été confirmées pendant le cours de la visite. Le chant du *Te Deum* a terminé cette mission, qui a porté les plus beaux fruits de salut" (*Livre des R. de C.*, 1846-93).

C'est pour perpétuer la mémoire de ces saints jours, que les superbes lustres du sanctuaire furent suspendus à la voûte.

Celui qui est au centre a été acheté moyennant les souscriptions des fidèles pendant le retraite, et monsieur le curé, en témoignage de sa satisfaction des heureux résultats, voulut en donner deux autres de moindre grandeur.

Ce sont trois morceaux de beauté artistique, révélant un goût délicat en celui qui les a choisis. Aussi ils ne cessent d'attirer l'admiration de tous ceux qui les contemplent.

Depuis bon nombre d'années l'église était devenue trop petite.

M. le curé songea donc à y remédier.

Il faut reconnaître qu'il s'y prit de la manière la plus sage, en ajoutant un portique donnant tout de suite plus d'espace que toute l'ancienne église.

Pouvait-il mieux faire que de conserver ces vieux murs, et nous léguer ces beautés anciennes, mais qui aux yeux des personnes capables de les apprécier, sont toujours nouvelles ?

Ce superbe portique, avec ses deux tours altières, offre à la postérité un gage de perpétuelle reconnaissance pour les services rendus aux âmes par le vieux temple, aux souvenirs plus doux que ses décors.

Les plans de cette nouvelle construction sont dus à l'habileté de M. l'architecte Ostelle.

Commencés en 1850, les travaux se terminèrent vers la fin de l'année.

C'était une heureuse idée de célébrer ainsi le centenaire de l'église paroissiale, ouverte au culte en 1751.



Église paroissiale actuelle.

Les syndics élus pour ces travaux furent MM. Nicolas Scipiot, Pascal Persillier - Lachapelle, et Jean-Baptiste Brion dit Lapierre, marguilliers de l'œuvre à cette époque, et MM. Luc Pigeon et

Antoine Brousseau, anciens marguilliers, conjointement avec M. le curé (*Livre des dél.* 1850, p. 15).

C'est vers 1850 que M. Vinet conçut l'idée du superbe édifice connu aujourd'ui sous le nom de Saint-Janvier.

Les paroissiens l'ont toujours appelé "le château de Mgr Vinet." Il a en effet un cachet de beauté majestueuse et d'élégance pleine de gravité.

En franchissant le seuil, vous sentez l'impression de la grandeur et de la dignité des personnes qu'il a eu mission d'abriter.

M. Vinet n'a rien épargné dans sa construction, et toutes les améliorations y ont été introduites.

Dès que M. le curé y fut installé, tout le monde crut qu'en érigeant cette résidence princière, à ses propres dépens, il s'était proposé d'y passer ses dernières années, une fois sorti du saint ministère. Il n'en était rien.

Il songeait à son évêque, pour lequel il avait le plus profond respect et l'attachement le plus inviolable. C'était une maison de campagne, un lieu de récréation, de repos qu'il voulait lui offrir, ainsi qu'aux membres de son chapitre.

Mgr Bourget accepta le don généreux dans les conditions proposées, ne se doutant pas sans doute que cette maison abriterait ses derniers jours.

Le saint évêque ayant partagé en famille les

dons que la charité lui prodiguait, a ouvert cette maison à ceux de ses enfants que la maladie et le grand âge empêchent de vaquer aux travaux du saint ministère.

C'est bien la maison de l'évêché, comme du reste tout le monde la désigne.

Voici un extrait de l'acte de donation du terrain, passé en assemblée régulière de paroisse :

" Ce dix mars 1850, en conséquence de deux annonces faites aux prônes de nos messes paroissiales dimanche dernier et ce jour, convoquant une assemblée de tous les paroissiens, pour être tenue à l'issue de la dite messe du jour, en la salle publique de cette dite paroisse, au son de la cloche, afin de prendre en considération le projet de céder à Sa Grandeur Mgr Ignace Bourget, évêque catholique romain de Montréal, toute cette partie du terrain de la fabrique qui se trouve au sud-ouest de l'église actuelle et de la place publique, le long d'un chemin de passage qui conduit du chemin de la reine au pont Saints-Anges de MM. Delisle et Lemoine, tenant par-devant au chemin de la reine, par-derrière le fleuve ou rivière des Prairies, au sud-ouest, à un chemin qui conduit à la rivière, et au nord-est au chemin de passage susdit, à l'exception de l'emplacement et de la maison d'école bâtie sur le dit terrain, et après mûre délibération, il a

été résolu à l'unanimité que messieurs le curé et le marguillier en charge de cette paroisse sont autorisés à céder le terrain susdit au dit seigneur évêque catholique romain de Montréal, à telles clauses et conditions qu'ils jugeront convenables" (*Livre de dél.* 1850, p. 76).

Le pont des Saints-Anges dont il est ici question avait été construit en 1849, et la cérémonie de bénédiction est consignée dans les registres (1849, p. 82). Mgr Bourget l'accomplit lui-même le 26 juillet 1849. Il y est dit :

" Monseigneur fit, après la messe, un discours de circonstance, ensuite il procéda à la bénédiction. Le nom des saints Anges fut donné au pont par une demoiselle de M. Delisle, âgée d'environ sept ans."

Ce pont ne dura que peu d'années, ayant été brisé par les glaces. Une nouvelle association de capitalistes auxquels se joignit M. Vinet, se chargea de le reconstruire plus haut, au même endroit où il est de nos jours.

En 1853, la superbe maison de M. Vinet était terminée.

Il profita du passage de Mgr Bedini au Canada pour la faire bénir par ce prélat, et la résidence prit, à cette occasion, le nom de " Villa Bedini."

Mgr Cajétan Bedini était gouverneur civil de

Boulogne durant les troubles pontificaux, et archevêque de Thèbes.

Il fut envoyé, à cette époque, en qualité de nonce apostolique auprès de l'empereur du Brésil et de missionnaire extraordinaire aux États-Unis (Mgr Tanguay, *Répertoire général du Cl. can.*, p. 295).

Mgr Vinet ne borna pas sa générosité envers son évêque à la donation de la Villa Bedini ; toujours il lui fut dévoué et il souscrivait à toutes ses œuvres.

Ses épreuves furent les siennes et il a su cacher si bien ses largesses, qu'elles sont restées presque complètement inconnues.

Ceux qui ont vécu avec lui attestent que la plus légère allusion à une aumône quelconque de sa part, le piquait au vif.

Se présentait-il une occasion de contribuer à une œuvre recommandable sous tous les rapports, il étonnait souvent par un refus péremptoire. Les solliciteurs n'en revenaient pas, et la connaissance qu'ils avaient de sa fortune augmentait leur embarras. Mais une fois qu'ils étaient partis, l'aumône du prêtre, si humble au milieu de ses richesses, leur arrivait par une voie détournée. Il s'assurait, de cette façon, le mérite de l'humilité et de l'aumône bien accomplie.

Voici un fait entre mille.

Le bon curé avait depuis longtemps remarqué un enfant de sa paroisse, docile en classe, servant la messe avec piété et empressement.

Il appartenait à une de ces braves familles où se sont conservées les traditions patriarcales, ce qui ne lui attirait cependant aucune faveur spéciale de son curé.

Il grandit, resta le même, pieux et fidèle.

Arrivé à l'âge d'entrer au collège, il vit que personne des siens ne pouvait lui procurer les moyens de faire ses études. Que de fois il songea à son curé! "Lui pouvait bien," se disait-il. Mais il aurait suffi de mentionner la chose pour avoir un refus.

Le curé cependant le suivait, et cachait sa manière de cultiver ce plant de la vigne du Seigneur.

Notre jeune homme se dit un jour: "Je m'attacherai à quelque maison de commerce, je gagnerai ce que je pourrai, et j'entrerai au collège."

Le voilà installé en un magasin.

Un jour le curé se présente sous prétexte de faire quelque achat.

—Va donc, dit-il, trouver les Pères Jésuites, peut-être consentiront-ils à se charger de ton éducation.

—J'y suis allé déjà, répondit le jeune homme, et ils ne peuvent plus en recevoir.

—Va quand même, dit le bon curé.

Il y alla et, à sa grande surprise, il fut accueilli. Le Père recteur lui assura que tout dépendait désormais de son application et de sa docilité.

Il fut bon élève, régulier, pieux surtout.

Au jour de l'an, rien de plus pressé que d'aller exprimer sa reconnaissance à son bienfaiteur.

Le bon jeune homme avait perdu de vue l'humilité de son protecteur.

A peine eut-il ouvert la bouche pour dire son merci :

—Comment ! s'écria le curé, montrant une feinte colère ; ce sont les Pères, ce sont les Pères, laisse-moi donc.

Oui, c'était bien eux, sans doute, mais le vrai bon père, c'était Mgr Vinet.

Il continua de l'être jusqu'à ce que son inépuisable charité eût conduit le jeune homme à l'autel où Dieu l'appelait, et qu'il fût devenu un pasteur des plus zélés, s'efforçant de copier quelque chose des vertus de son insigne bienfaiteur.

Nous pourrions ajouter à ces précieux détails un grand nombre de traits. Les Dames du Sacré-Cœur, entre autres la digne Mère Trincano, les mères David et Bienvenu ont distribué à pleines mains ses

aumônes, et jamais il n'y eut une infortune dans sa paroisse qu'il ne s'empressât de secourir.

Après avoir donné secrètement, Mgr Vinet suivait avec attention la marche de l'œuvre qu'il avait favorisée ; il se passionnait pour elle, ses conversations en étaient pleines ; elles étonnaient les personnes auxquelles il communiquait ses inquiétudes, persuadées qu'elles étaient qu'il avait refusé tout concours.

Aujourd'hui ses dons apparaissent aux yeux de tous ; ils ont été nombreux, constants, et la paroisse du Sault-au-Récollet devrait élever un monument à cet homme qui, en la comblant de ses bienfaits, a si bien pratiqué la vertu fondamentale de notre sainte religion, l'humilité.

Un jour Mgr Bourget voulut reconnaître publiquement la générosité de ce prêtre modèle.

Voici en quelle occasion.

Sa Grandeur, appelée à Rome pour la canonisation des martyrs japonais, annonçait son départ dans les termes suivants (*Mandement* du 23 février 1862) : " Nous partons prochainement pour la ville sainte, et vous n'oublierez pas que c'est pour la quatrième fois que nous allons au tombeau des saints apôtres, depuis vingt-cinq ans que nous sommes évêque. Il n'est pas nécessaire que nous

vous disions que ce quatrième voyage, aussi bien que les précédents, est uniquement dans les intérêts de ce diocèse, pour lequel nous vivons, en consumant toutes les forces que la divine Providence a voulu nous donner.

" Il nous faudra dans ce voyage prendre place dans les consistoires, qui sont les assemblées les plus augustes qu'il y ait au monde, par le caractère sacré des personnes qui les composent, par la nature des affaires religieuses et divines qui s'y traitent, et par les procédés majestueux qui y sont suivis.

" Nous avons donc, de part et d'autre, un devoir réciproque à remplir, pour nous rendre le ciel favorable dans ce beau jour de canonisation : nous, la charge de vous représenter aussi dignement que possible, dans une circonstance si solennelle qui nous met en spectacle au ciel et à la terre ; et vous, celle de nous aider par la pureté de vos cœurs et la ferveur de vos prières, à devenir l'heureux canal de tant de grâces précieuses qui nous sont réservées."

Ces paroles émurent le cœur du digne curé du Sault-au-Récollet.

Il connaissait le triste état des finances épiscopales, depuis la destruction complète de la cathé-

drale et de l'évêché par le terrible incendie de 1852, ainsi que les dépenses considérables encourues pour les nouvelles constructions dans une autre partie de la ville en 1854; c'est pourquoi il se chargea généreusement de tous les frais de voyage de son évêque.

Mgr accueillit avec reconnaissance cette nouvelle preuve de dévouement, et il ne l'oublia jamais.

Sa Grandeur s'était aussi assuré les services de M. J. Désautels, curé de Varennes, dans le but de régler certaines affaires de la plus haute importance.

En récompense du zèle sans bornes de ces deux prêtres distingués, Mgr Bourget leur fit accorder, par la cour romaine, une dignité jusqu'alors inconnue dans le pays. Elle n'en était que plus précieuse, et tous les membres du clergé n'eurent qu'une voix pour applaudir à cette décision.

Par des lettres expédiées de Rome le 5 septembre 1862, MM. Désautels et Vinet furent nommés chapelains secrets d'honneur de Sa Sainteté Pie IX, ce qui, comme l'explique Mgr Tanguay (*Répertoire général du Cl.*, p. 201), entr'autres privilèges, leur donnait droit au titre de Monseigneur.

Cette marque insigne de considération accordée à leur curé par le Souverain Pontife, causa un contentement général aux paroissiens, et Mgr Vinet

n'en profita que pour ajouter plus de solennité aux cérémonies de son église.

Rien ne lui causait plus de joie que les beautés du culte, aussi avait-il profité de son voyage d'Europe pour faire l'acquisition de vases sacrés de grande valeur, et de superbes ornements.

Il eut l'heureuse idée de faire fondre à Rome même une cloche pour symboliser, disait-il, la voix du chef auguste de la chrétienté.

Avec quelle joie il annonça à son peuple son arrivée, afin de raviver dans leurs cœurs les sentiments d'obéissance, de respect et de dévouement envers le très saint Père. La bénédiction de cette cloche donna lieu à une cérémonie très imposante. Elle est rapportée au livre des délibérations de fabrique dans les termes suivants :

" Ce seize octobre mil huit cent soixante-quatre a été bénite par Sa Grandeur Mgr Lynch, évêque de Toronto, une cloche du poids de huit cents livres romaines, achetée par le curé soussigné, en mil huit soixante-deux. La cérémonie a eu lieu un dimanche dans l'après-midi, en présence de messire A.-F. Truteau, V. G. et doyen du chapitre de Montréal, aussi que d'autres membres du clergé. Il y eut aussi une nombreuse assistance des fidèles de la paroisse, et plusieurs de Montréal. Sa Grandeur Mgr Joseph Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe,

donna l'instruction sur la cérémonie actuelle, et Sa Grandeur appuya principalement sur le son de cette cloche qui serait comme la voix de Rome, la ville éternelle.

" Ont été parrains et marraines le capitaine Antoine Brousseau, écuier, représentant le corps des marguilliers de cette paroisse, et dame Marguerite Saint-Omer, son épouse ; M. Joseph Beauchamp, représentant le banc-d'œuvre, et dame Archange Fournier dit Belval, son épouse ; M. Antoine Jeannotte-Lachapelle, représentant la côte Saint-Michel, et dame Émilie Dagenais, son épouse ; M. Georges Dagenais, représentant la côte du bord de l'eau, et dame Rosalie Charbonneau, son épouse ; Fabien Vinet, écuier, représentant le donateur de la cloche, et dame Margurite Verdon , son épouse.

" Cette cloche a été nommée Marie-Pie-Ignace.

(Signé) " J.-J. VINET, prêtre, curé."

(*Livre des dél.* 1864, p. 124.)

Mgr Vinet ne se fit pas seulement remarquer par ses dons généreux et sa constante charité ; il fut encore des plus zélés dans les travaux du saint ministère.

Pendant quinze ans, il resta seul pour subvenir



M. J.-A. Boissonnault.
Mgr Antoine Labelle.

aux besoins d'une paroisse qui, à cette époque, était populeuse et étendue.

Ce ne fut qu'en 1856 qu'il accepta l'assistance que Mgr Bourget lui offrit dans la personne de M. Antoine Labelle. Il venait d'être ordonné prêtre à Sainte-Rose, où il naquit le 24 novembre 1834.

Mgr Bourget aimait à faire des ordinations dans les églises paroissiales des ordinands.

La délicatesse admirable de son âme le portait à récompenser de la sorte les bons parents qui avaient tout sacrifié à la formation des lévites du Seigneur.

Quelle fête c'était quand le pontife vénéré de tous arrivait au village natal !

Impossible de décrire ces scènes d'émotions profondes. Ces heures de prières liturgiques ajoutaient le sceau de l'onction sacerdotale aux jubilations du présent et aux souvenirs les plus sacrés du passé.

Ceux qui assistèrent à l'ordination de Sainte-Rose, le 1er juin 1856, étaient loin de prévoir ce que deviendrait un jour le jeune prêtre.

Pendant son séjour à Sainte-Thérèse, il avait donné preuves de bons talents. Fils unique, un peu gâté, turbulent de nature, il arrivait au Sault avec des allures qui ne s'accordaient pas toujours avec les habitudes silencieuses de Mgr Vinet.

Rien ne déplaisait plus, en effet, au digne curé que le bruit de pas retentissants, et malgré de nombreuses admonitions, il ne put jamais obtenir de son vicaire la modération en ce point. Ce n'était pas grave, il faut l'avouer.

Ne dois-je pas conclure qu'il était destiné à marcher dans des sentiers où il lui serait permis de faire beaucoup de bruit, et beaucoup plus de bien. Aussi est-ce un honneur pour notre paroisse d'avoir recueilli les prémices du sacerdoce d'un homme qui, plus tard, devait jouer un rôle si important.

Immense dans ses projets, il avait une énergie indomptable pour les mener à bonne fin, et son éloquence entraînante et persuasive, avec ses saillies piquantes, les faisait admettre au pays comme à l'étranger.

Il a ouvert, au prix des plus grands sacrifices, de nombreuses routes sillonnant des terres immenses jusqu'alors inconnues, et qu'il a peuplées de colons.

Unissant toujours la pratique de la religion au bien de la patrie, il a fait du système paroissial la base de son action. C'est pourquoi il a marché sûrement à travers les bois et les montagnes, créé un mouvement de colonisation qui ne peut que s'agrandir, en établissant sur ce sol lointain de la patrie, un nouveau royaume dont le peuple s'est plu à le proclamer roi.

Je dois compléter cet éloge en disant que M. Labelle se livra à l'étude avec une constante application.

Empêché le jour par ses nombreuses courses, il y consacrait la plus grande partie de ses nuits.

Sa mémoire prodigieuse lui permit d'acquérir des connaissances variées et très étendues. En maintes circonstances, il a mérité les félicitations des hommes les plus compétents pour sa manière claire et logique de traiter des questions de philosophie, d'histoire, et même de chimie, de géologie, de minéralogie, d'après les plus récentes découvertes.

En 1890, l'honorable M. Mercier, premier ministre provincial, voulut s'assurer les services d'un homme dont la popularité était grandissante.

M. Labelle, devenu curé de Saint-Jérôme depuis 1868, ne vit en cela que l'espoir de réaliser ses immenses projets ; il se rendit à son désir.

Pour la première fois depuis le régime français, il était donné à un membre de notre clergé de participer à l'administration publique, et ce fut à cette occasion que la cour romaine reconnut la valeur réelle de ses services en l'élevant à la dignité de protonotaire apostolique.

Il mourut presque subitement, à Québec, le 4 janvier 1891.

Son corps fut transporté à Saint-Jérôme, et le gouvernement se chargea de faire célébrer ses funérailles avec la plus grande solennité.

M. l'abbé J.-B. Proux, alors vice-recteur de l'Université Laval et curé de Saint-Lin, interpréta les sentiments de l'assistance nombreuse et distinguée, en rappelant les talents et les vertus du défunt si justement regretté.

Il le fit surtout avec l'éloquence du cœur.

Cette mort donna lieu à l'expression des plus vives sympathies, à l'étranger, particulièrement en France.

Dans notre pays, Mgr Labelle figurera toujours avec honneur, parmi les hommes qui lui ont rendu les plus précieux services.

Depuis le départ de M. Labelle, en 1859, parmi tous les vicaires qui lui succédèrent, M. l'abbé Boissonnault fut celui qui mérita les plus grandes faveurs de Mgr Vinet.

Le fait d'être né à Saint-Valentin y était pour beaucoup, car, nous l'avons dit, c'était la première cure de Mgr Vinet, en 1831.

De plus, le capitaine Boissonnault, père du jeune vicaire, avait secondé avec le zèle le plus constant

les œuvres de son curé, l'appuyant dans toutes ses décisions.

Modèle de vertu et de mœurs patriarcales, sa nombreuse famille avait toujours gardé, avec un soin vigilant, ses traditions de foi et de piété. Aussi Dieu avait-il destiné deux de ses membres à l'honneur sacerdotal : Charles et Jean Boissonnault.

Mgr Bourget daigna ordonner ce dernier dans sa paroisse natale, dont M. Georges Lesage était alors curé.

Les anciens pasteurs de cette paroisse furent invités à cette imposante cérémonie, et Mgr Vinet s'empressa d'y assister.

Quelle ne fut pas sa consolation quand il vit le jeune lévite commencer son ministère sous sa direction.

Depuis son arrivée au Sault en novembre 1866 jusqu'en avril 1869, M. Boissonnault fut un modèle de piété et de dévouement.

Il fut alors désigné par Mgr Bourget pour porter secours aux Canadiens des États-Unis, et Mgr Vinet prit un vif intérêt à tous ses travaux, et le secourut avec une constante générosité.

Depuis ce temps, M. l'abbé Boissonnault n'a cessé de se dévouer au bien spirituel des Canadiens appartenant au diocèse de Burlington, et parti-

culièrement à Saint-Johnsbury, où il est justement considéré comme leur plus grand bienfaiteur.

Ce fut vers la fin de février 1870, que Mgr Vinet se retira définitivement du saint ministère.

Dès que la nouvelle se répandit dans la paroisse, elle créa un profond chagrin.

Nous n'avons pas à examiner les raisons qui firent prendre au digne curé une pareille détermination ; lui seul les a bien connues et pesées sans doute dans le silence de la réflexion et de la prière.

Il est une chose que nous pouvons affirmer et qui a été publiquement établie, c'est qu'en se retirant du ministère actif, Mgr Vinet n'a pas cessé de porter le plus vif intérêt aux grandes œuvres de charité, et d'y appliquer tous ses revenus jusqu'au dernier instant de sa vie.

L'œuvre des sourdes-muettes, confiée à la direction des Sœurs de la Providence, reçut pendant douze ans une large part de ses aumônes.

Afin de pouvoir contribuer plus librement à son développement, il voulut se fixer au sein même de l'institution.

Il était facile de voir, par les conditions offertes de lui-même, qu'il ne venait pas en simple pensionnaire, mais plutôt en qualité d'insigne bienfaiteur.

Il se chargeait de préparer ses chambres, de convertir en chapelle la salle principale de l'établissement, le tout à ses frais.

De plus il assura les Sœurs qu'il paierait sa pension ; il le fit en effet d'une manière très généreuse de 1874 à 1886. Une fois la chapelle terminée, décorée avec un goût exquis, munie d'ornements précieux, il y exerça toutes les fonctions du saint ministère que sa santé lui permettait. Il édifia constamment les membres de la communauté et les habitués de la chapelle par les nombreux exercices de piété accomplis avec la ferveur et la régularité d'un vrai séminariste.

Les chroniques de l'institut rapportent qu'il se privait constamment de dépenses qu'il aurait pu faire pour lui-même sans enfreindre la modestie ecclésiastique, dans le but de faire plus d'aumônes. C'est ainsi que s'étant procuré un cheval et une voiture, il ne s'en servit presque pas, parce que, disait-il, les Sœurs en avaient plus grand besoin que lui pour le service de la maison.

Sa piété était très tendre et admirée de tous, et son zèle pour le temple du Seigneur, la magnificence du culte, était admirable.

Aussi longtemps qu'il le put, il fut assidu au confessionnal en faveur des personnes qui n'avaient pas alors d'église à proximité. Souvent il disait :

"Il vaut mieux faire des œuvres de son vivant, quel mérite à les faire faire après sa mort ?" C'est pourquoi il donnait tout ce qu'il pouvait épargner.

Quelle discrétion ! sa main droite ignorait les bienfaits de sa main gauche. Avec quelle délicatesse il rendait service et cachait ses aumônes !

Ce témoignage recueilli des personnes intimement associées aux œuvres des dernières années de sa vie, confirme bien tout ce que nous avons rapporté des charités de ce saint prêtre.

Il disposait ainsi de ses revenus en épuisant ses forces, quand Dieu ménagea les événements de manière à le ramener au lieu de ses œuvres de prédilection, afin sans doute de le récompenser dès ici-bas par la vue de leur heureux développement.

Il quitta la maison des Sourdes-Muettes au commencement de décembre 1886 pour se rendre à sa villa du Sault qu'il avait construite avec tant de soin. Il y passa les quatre dernières années de sa vie dans le plus saint recueillement.

Depuis un certain temps sa vue avait été affectée au point de le priver de ses lectures de piété. Il put cependant célébrer la sainte messe de "Beata Virgine" jusque vers la fin de sa vie. .

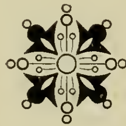
Malgré cette infirmité et les douleurs inhérentes à son grand âge, il conserva toujours son aimable

gaieté pour ses confrères, en les entretenant des récits du passé. Il continua à se dépouiller de plus en plus. Arrivé aux derniers moments de sa vie, il put dire qu'il avait tout donné.

Il mourut à la résidence de Saint-Janvier, le 2 mai 1890, à l'âge de 84 ans et quatre mois, et dans la soixante-deuxième année de son sacerdoce.

Suivant son désir, son corps fut inhumé dans le cimetière du noviciat des Jésuites.

Là il repose au sein de la paroisse qui n'oubliera jamais ses bienfaits et chérira toujours sa mémoire ; dans ce lieu où les enfants de Saint-Ignace feront monter vers les cieux l'encens de leurs plus ferventes prières.





CHAPITRE DIXIÈME

M. Félix Rochette succède à Mgr Vinet. — Sa naissance, sa vocation sacerdotale. — Son ministère. — Ses travaux au Sault-au-Récollet.—Soin qu'il prend des archives.—Réparation de l'église.— Nouvelles cloches. — Presbytère nouveau. — Mgr Bourget ayant résigné son siège, choisit le Sault pour le lieu de sa retraite. — Résidence de Saint-Janvier. — Une foule de personnes y affluent de tous côtés pour visiter Mgr Bourget et implorer le secours de ses prières. — Guérisons. — Edification pour la paroisse.— Mgr Bourget vient en aide à l'évêché en quêtant dans toutes les paroisses.—Il interrompt ses courses et part pour Rome.— A son retour Sa Grandeur les reprend et complète son œuvre. — Résultat. — Son ardent désir de voir sa cathédrale terminée. — Mgr Fabre s'engage à reprendre les travaux. — MM. Z. Racicot et Primeau. — Croix pectorales de Mgr Bourget. — Derniers jours, sa mort, ses funérailles. — Oraisons funèbres par M. Colin, supérieur de Saint-Sulpice, et par Mgr Taché.— Mgr Bourget et Mgr Lartigue déposés ensemble dans le caveau spécial de la cathédrale. — Mort de M. F. Rochette. — Deux œuvres ajoutées aux précédentes.— L'institut de Saint-Gabriel. — Ses rapports avec Ville-Marie.— Le juvénat des Clercs de Saint-Viateur fixé dans le haut du Sault, sous le patronage de saint Joseph.

Depuis les cheveux blancs jusqu'à la tête blonde,
Intime ami de tous, je connais tout le monde ;
Fier de mon rôle obscur, de ma tâche jaloux,
J'ai baptisé l'enfant, j'ai béni les époux ;
J'ai, fardeau le plus lourd de ma rude carrière,
Conduit bien des défunts du chaume au cimetière,
Silencieux enclos que la mort a peuplé
Et que, les yeux en pleurs, tant de fois j'ai foulé !

A. POISSON, *Le vieux curé.*

Le chapitre précédent fait voir que Mgr Vinet, lors de sa résignation, avait réussi à placer la paroisse du Sault dans une condition exceptionnellement avantageuse.

Restait cependant à maintenir les œuvres et à les développer.

N'est-ce pas souvent une tâche plus ardue que de les fonder ?

Favoriser leur développement, en tirer le meilleur parti, les faire connaître et apprécier de plus en plus, tel devait être désormais le rôle du curé du Sault-au-Récollet.

Ajoutons que les années qui minent les hommes, détériorent aussi les constructions les plus solides.

A mesure que le temps avance, les besoins se multiplient, les exigences deviennent plus impérieuses, ce qui explique qu'à l'arrivée de M. Félix Rochette, en 1870, de nombreux travaux étaient devenus nécessaires. Nous allons voir qu'il accomplit sa tâche avec un zèle des plus louables.

M. Félix Rochette naquit à Sainte-Geneviève de Berthier (en haut) le 21 mai 1823, de Augustin Rochette et Josephte Nichon.

Sa famille était pauvre et ne pouvait lui donner que l'éducation de la petite école de l'arrondissement.

L'enfant en suivit les classes avec une application et une assiduité telles, qu'à chaque visite de M. Gagnon, alors curé de Berthier, il méritait ses faveurs et attirait son attention d'une manière toute spéciale.

Quand " il marcha au cathécisme " (expression canadienne qui rend si bien l'idée de l'action la plus importante de la vie), il édifia tout le monde par sa ferveur.

Aussitôt que ses forces lui permirent d'aider à sa famille, il partit pour les chantiers, où il s'assujettit au rude labeur des bois.

M. le curé fut agréablement surpris, au retour du jeune homme, de voir qu'il était resté le même, et n'avait pas subi de flétrissure au contact d'hommes pervers et scandaleux.

Il y avait là un signe de caractère solide et de dispositions peu ordinaires. C'est ce qui décida M. Vinet à le garder dans son presbytère, afin de cultiver ses saintes dispositions et de développer les facultés de son intelligence.

Que de fois nos bons curés de campagne en ont agi de la sorte. Leur charitable assistance, jointe à un choix judicieux, a assuré à la religion et à la patrie les prêtres les plus distingués, comme aussi les plus illustres citoyens. M. Rochette fut un de ceux qui répondirent à l'attente.

Après les études préparatoires du presbytère, il entra au collège de l'Assomption, où pendant tout son cours il fut un élève exemplaire.

Enfin il arriva au comble de ses désirs, au sacerdoce, et il se dévoua au salut des âmes avec un zèle qui ne se démentit jamais.

Toute sa vie il souffrit d'une maladie contractée dans les rudes travaux d'autrefois, ce qui ne l'empêcha pas de remplir un ministère fort actif, et longtemps sans aucune assistance.

Ordonné prêtre à Montréal, le 28 septembre 1852, il fut nommé vicaire à Saint-Édouard.

Au bout d'une année, Mgr Bourget le chargea de la cure de Saint-Bernard de Lacolle.

La connaissance de l'anglais était, à cette époque surtout, indispensable pour occuper cette position. Ayant représenté son ignorance de la langue, Mgr lui répondit simplement qu'il aurait à l'apprendre.

Le saint évêque, s'étant lui-même assujetti à cette étude, pouvait avec plus d'autorité l'encourager à marcher sur ses traces. M. Rochette ne recula pas devant la difficulté, et il réussit bientôt à la surmonter.

Après être demeuré neuf ans à Lacolle, il fut transféré à la cure de Saint-Anicet.

Là encore ses connaissances de l'anglais furent

mises à profit pendant les huit années qu'il y demeura.

M. Rochette quitta Saint-Anicet en février 1870 pour venir prendre la direction du Sault-au-Récollet.

Depuis 20 ans, M. Vinet résidait dans la superbe maison devenue la propriété de la corporation épiscopale.

Il fallait donc de grandes réparatious pour rendre le presbytère habitable ; de plus, les anciennes dépendances, complètement en ruines, durent être remplacées par de nouvelles. Ce fut la première préoccupation de M. Rochette au début de son administration.

Il réussit en cela autant qu'il était possible, donnant par ces travaux, comme du reste dans toutes ses opérations, la preuve d'une véritable sagesse, et surtout d'un grand tact dans ses rapports avec les paroissiens.

Un point sur lequel j'attire spécialement l'attention, et qui m'autorise à proposer M. Rochette comme un modèle à suivre, c'est son application à l'étude et à la compilation des archives paroissiales.

Il rassembla toutes les feuilles jaunies par le temps, les réunissant avec ordre et les reliant ensuite avec le plus grand soin.

30

Or, c'est un goût rare et trop précieux pour ne pas le mentionner ici.

Sans cela, que de documents perdus, relégués au galetas sans respect, et déchirés sans pitié !

M. Benjamin Sulte en exprimait dernièrement son regret dans un de ces intéressants écrits dont il se plaît à orner nos revues. Nul doute qu'il concourra dans l'éloge que j'adresse ici au digne curé Rochette à ce sujet.

En parcourant les vieux documents, il prenait des notes, en ajoutant des appréciations qui nous ont été de la plus grande utilité pour le présent ouvrage.

Ayant disposé le presbytère et les dépendances d'une manière convenable, M. Rochette s'occupa du terrain en avant de l'église.

Il avait un goût prononcé pour la terre, et surtout pour la culture des arbres. A Lacolle, à Saint-Anicet, il a fait de belles plantations, mais c'est ici surtout qu'il s'est signalé en faisant d'un terrain bas et marécageux, une place peut-être unique en son genre dans le pays.

Pourquoi n'y a-t-il pas un plus grand nombre de ces places ?

Ce n'est pas que le terrain ait manqué, mais bien le temps.

Les curés précédents en avaient assez de s'occuper des choses les plus importantes.

Heureusement, le goût des plantations, des fleurs et des jardinets est entré depuis assez longtemps dans les habitudes.

N'est-il pas vrai que la plus humble église élevant son petit clocher vers le ciel, vous délecte et vous enchante quand la pelouse environnante épand sa verdure sous vos yeux ?

Avec nos arbres canadiens, qui ont ravi les découvreurs de notre pays, de quelle superbe auréole on peut entourer les murs de la prière ! M. Rochette comprenait la chose et a su l'exécuter avec une admirable symétrie.

Il accorda aussi toute son attention à l'intérieur de notre église, en fit réparer la voûte, renouveler les peintures sans altérer le décor et le style.

Voici ce qu'il écrivit lui-même au sujet de la chapelle de Notre-Dame de Lourdes qu'il eut le bonheur de faire construire :

" Une chapelle a été formée par l'élargissement d'une partie de l'église de cette paroisse, et a été ornée d'un autel dédié à la sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame de Lourdes, avec un bas-relief représentant la grotte où la sainte Vierge a apparu à une jeune fille du nom de Bernadette

Soubirous, et où il s'est opéré beaucoup de miracles.

" M. Fabien Vinet, citoyen de cette paroisse, est le donateur de l'autel ainsi que de tout l'ornement de la petite chapelle susdite."

En 1880, M. Rochette acheta de la célèbre maison anglaise Mears et Stainbanks, trois cloches qui furent bénites le 19 août de la même année.

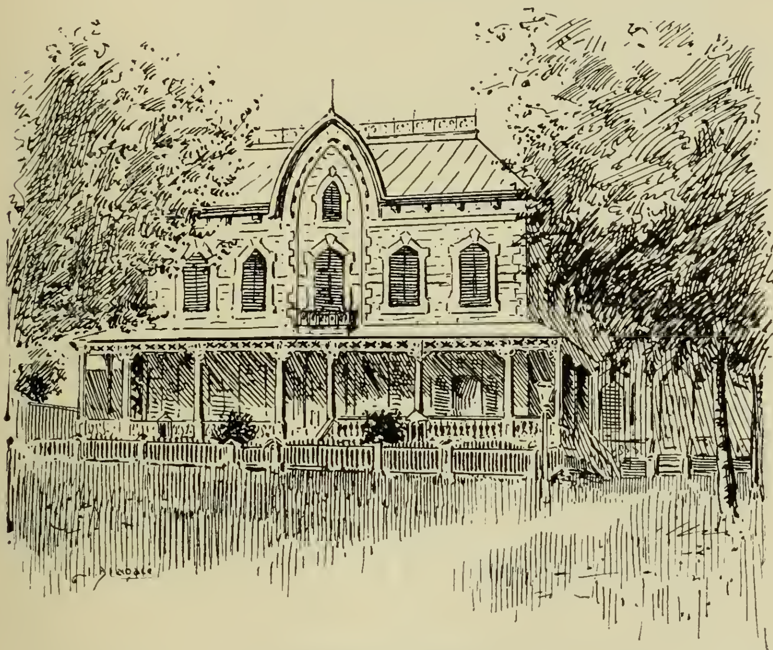
La première, du poids de 1069 lbs, reçut le nom de Marie-Léo et fut bénite par Mgr E.-C. Fabre, évêque de Montréal. La seconde, pesant 1043 lbs, fut appelée Joseph-Ignace, et fut bénite par Mgr Bourget. Enfin la troisième reçut le nom de Édouard-Félix, et fut bénite par Mgr Joseph-Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa.

La présence de trois évêques accomplissant ensemble ces imposantes cérémonies dans l'église paroissiale, au sein d'une foule très considérable de fidèles, offrit un de ces spectacles saisissants dont le souvenir ne s'effacera jamais.

L'ancien presbytère, malgré les réparations faites à l'arrivée de M. Rochette, ne répondait plus, de l'aveu de tous, aux besoins du temps, et il fallut songer à en construire un nouveau.

Le zèle des paroissiens seconda généreusement M. le curé dans cette entreprise ; il comptait sur

les revenus considérables de sa fabrique pour rencontrer les dépenses de cette construction. La réalisation de ce projet révéla en lui une grande habileté, et surtout une sage prévision de l'avenir.



Presbytère actuel.

Ce fut Mgr Bourget qui bénit la pierre angulaire du nouveau presbytère.

Depuis plusieurs années, l'illustre prélat était intimement lié à notre paroisse. Ayant abandonné l'administration de son diocèse le 11 mai 1876, il était venu se fixer à la résidence que Mgr Vinet lui avait offerte, " afin, disait-il souvent, de s'y préparer aux années éternelles." A bout de forces,

torturé par la douleur, il venait ici pauvre, dénué de tout, malgré ses longs services.

Connaissant le mauvais état des finances épiscopales, il ne voulut rien exiger.

Mais parmi les nombreuses âmes qu'il avait formées à la générosité et au sacrifice, il en surgit une animée du sentiment de la plus vive reconnaissance, c'était la révérende mère Caron, supérieure des sœurs de la Providence.

" Je me charge, dit-elle à plusieurs, de subvenir aux dépenses que devra entraîner la résidence du Sault. Mgr m'a appris à ne pas craindre d'aller quêter pour les pauvres : j'irai demander l'aumône pour lui, puisqu'il s'est placé au rang des indigents."

La digne mère fut accueillie avec empressement.

Ce fut une éclosion de sympathie universelle qui remplit son cœur de joie ; elle vit là une aumône fleurie mentionnée souvent par nos bonnes mendiantes canadiennes, récompense tant de fois méritée par cette héroïque servante des pauvres.

Le clergé, où le souvenir du saint évêque est resté impérissable, donna généreusement ; les communautés religieuses et bon nombre de personnes du monde envoyèrent leurs offrandes.

Mgr Bourget se trouva tout de suite installé d'une manière convenable ; il fut même entouré d'un

confort qu'il n'avait jamais admis, et que son esprit de mortification chercha toujours à éliminer.

De cette demeure, jetant un regard attentif autour de lui, il aidait de ses ardentes prières au développement de l'arbre de la foi planté sur ce sol privilégié par les saints missionnaires et si longtemps arrosé de ses sueurs.

" Je ne suis bon qu'à prier, s'écriait-il. N'était-ce pas le rôle sublime de Moïse tenant ses bras élevés vers les cieux pendant que son peuple luttait dans la plaine ? "

Si la prière de Moïse a été entendue, nous pouvons dire aussi que celle de Mgr Bourget a été exaucée, car ses idées d'administration ont prévalu, et toutes ses entreprises, à mesure qu'elles se complètent, indiquent une protection divine bien spéciale.

Mgr Bourget prit possession de sa nouvelle résidence au Sault-au-Récollet le 15 juin 1877.

M. le chanoine Paré était arrivé la veille ; il était déjà gravement atteint de la maladie qui devait l'emporter quelques mois plus tard. C'est le seul compagnon résidant qu'eut Mgr pendant plusieurs mois (*Chroniques de Saint-Janvier*).

Je dois ajouter que c'était le plus agréable compagnon qu'il pouvait avoir, car depuis le début de sa carrière sacerdotale jusqu'à sa dernière maladie,

M. Paré n'avait cessé de rendre à l'évêché, et spécialement à Mgr Bourget, les services les plus précieux. Tous ceux qui l'ont connu s'accordent à dire qu'il était le type du gentilhomme parfait comme du prêtre modèle.

M. Poulin, ancien curé de Sainte-Martine, vint à Saint-Janvier vers le 28 novembre de la même année.

Plusieurs autres prêtres s'y rendirent par la suite, entre autres M. Thomas Dagenais, ancien curé de Contrecœur, et natif du Sault-au-Récollet, M. Joseph Piette, M. Joseph Perrault, ancien curé de Sainte-Rose, M. Célestin Martin, curé de Vaudreuil.

Ces messieurs, considérant avec raison que le petit oratoire ne répondait plus au besoin, conçurent le généreux projet d'en faire construire un nouveau à leurs frais. Cette addition à la résidence permit d'y établir une magnifique chapelle dans le haut et fournit dans le bas, aux sœurs gardiennes de l'établissement, les appartements qui leur sont nécessaires.

Cette chapelle fut bénite par Mgr Bourget lui-même et il lui donna pour titulaire saint Janvier, un des patrons de Mgr Vinet.

Depuis ce temps, la résidence prit le nom de Saint-Janvier.

Le beau tableau du saint patron, au-dessus du

maître-autel, est dû à l'habileté de M. l'abbé Rioux, qui en fit le don généreux. L'autel principal, en marbre, a été donné par Mme Symes, marquise de Bassano.

La présence de Mgr Bourget au Sault attira vers lui une foule considérable de personnes ; les malades, les souffrants y affluaient de tous côtés ; on eût dit un lieu de pèlerinage. Que de scènes touchantes, que de spectacles attendrissants au sein de cette pieuse demeure ! Il faudrait un volume pour les raconter.

Voici un de ces traits :

A la saison de l'hiver, en dépit d'une de nos plus violentes tempêtes où le vent pousse la neige avec fureur et comble nos chemins, un traîneau s'avançait péniblement sur la route de Montréal au Sault-au-Récollet.

Père, mère et fille étaient partis le matin de bonne heure de Boucherville pour venir se jeter aux pieds de Mgr Bourget.

La jeune fille avait perdu la vue, et ses bons parents s'étaient dit que le saint évêque la lui rendrait. Ils ne furent pas trompés.

Quand le vénérable vieillard les vit se prosterner encore couverts de neige :

—Ah ! pourquoi donc, mes enfants, leur dit-il, vous exposer par un temps pareil à périr en route ?

—Après avoir tout essayé, répondit le père, nous avons cru que vous seul pouviez rendre la vue à notre enfant.

—Mais je ne puis rien, moi pauvre vieillard ; seulement je prierai avec vous. Voici quelques médailles, implorez avec confiance le secours de la Vierge immaculée, elle peut tout faire par son intercession : votre enfant guérira.

L'enfant repartit avec ses pieux parents et elle guérit en effet.

Elle voit depuis, et, dans sa reconnaissance, elle continue à remercier Dieu de sa guérison, qu'elle attribue aux ferventes prières de Mgr Bourget.

Si la sainteté de cet homme de Dieu répandit au loin ses bienfaits, que dire de la paroisse qui avait l'insigne honneur de le posséder ?

Tant que ses forces minées par un travail constant, par les souffrances des maladies les plus sévères, et par les macérations de la pénitence, lui permirent de sortir, on le voyait assister à tous les offices de l'église paroissiale avec la plus admirable assiduité.

Sa présence au chœur donnait un grand éclat aux cérémonies. Ou bien, ce qu'il paraissait mieux aimer, il se plaçait humblement dans un des derniers bancs de l'église, se confondant avec la foule,

qu'il édifiait par sa manière de répondre au chapelet et aux belles prières de la famille paroissiale.

Au sortir du lieu saint, il causait avec tous ceux qu'il rencontrait ; sa parole onctueuse, vibrante, pénétrait les cœurs, et sa main bienveillante répandait les bénédictions.

Quel beau spectacle ! Quoi de plus propre surtout à seconder les efforts du prêtre et à assurer le succès de toutes ses entreprises ? Aussi, M. Rochette ne faisait-il rien sans ses conseils ; Mgr lui communiquait une part de sa fermeté et de sa sagesse.

Voyant que les finances de l'évêché inspiraient des craintes, il se décida, malgré son grand âge, à quitter sa retraite. Il se fit mendiant, de peur que les œuvres ne cessassent de grandir. Voici un extrait de l'admirable lettre que Sa Grandeur écrivit à ce sujet aux prêtres du diocèse :

" Résidence Saint-Janvier, 5 décembre 1880.

" Les fondations qui forment en grande partie la mense épiscopale crient bien haut, et réclament ma plus sérieuse attention. Les sacrifices faits par mon vénéré prédécesseur et par tous les amis qui l'ont aidé à fonder l'évêché, se retracent vivement à mon esprit et y font de pénibles impressions. Ce sera sans doute un grand soulagement pour ma conscience, si avant de rendre compte de ma lon-

gue et pénible administration au souverain juge qui est à la porte, je voyais cette grave question des finances convenablement réglée. Je compte pour cela sur le généreux concours de tout le diocèse, que j'ai tant aimé et pour qui seul je me suis dépensé. Vous le savez, nous nous sommes contentés, mes collaborateurs et moi, de la vie et de l'habit ; et je n'ai rien détaché de ce fonds sacré pour m'enrichir moi et ma famille. En faisant toutes les épargnes que je me suis imposées, j'espérais laisser le diocèse bien doté pour être à la tête des œuvres nombreuses et importantes qu'il y faut faire. J'espérais aussi laisser une église capable de représenter dignement la grandeur de la religion. Ces espérances se trouvent déçues ; je le déplore ; néanmoins je ne perds pas espérance ; en mettant toute ma confiance dans la divine providence, j'ai l'intime conviction qu'il y aura dans ce grand et riche diocèse, assez de cœurs généreux pour s'entendre cordialement et travailler d'un commun accord à sortir de cette funeste position."

L'affection sans bornes qu'il avait toujours portée à son clergé, lui dicta, en terminant cette même lettre, les touchantes paroles qui suivent :

" Je ne la terminerai pas sans vous témoigner le plaisir que j'éprouve d'avoir encore une fois l'occasion d'épancher mon cœur dans le vôtre, et de

nous entendre mutuellement pour assurer le succès d'une grande affaire d'où dépend la gloire de Dieu, l'avantage du diocèse et le bien des âmes.

" La présente est adressée à tous les prêtres du diocèse, parce que j'aime à me mettre encore une fois en rapports personnels avec tous ceux qui y travaillent au salut des âmes ; et que j'ai l'intime conviction que chacun se mettra cordialement à l'œuvre pour contribuer autant qu'il sera en son pouvoir au succès de la présente démarche."

La voix de Mgr Bourget fut écoutée, comme du reste elle l'a toujours été par ses prêtres, sur lesquels il a conservé la plus salutaire influence jusqu'à sa mort.

Les fidèles, de leur côté, furent profondément émus, et il était évident que le fait seul de voir passer une fois de plus parmi eux le saint vieillard, les compensait largement de leurs offrandes.

Le respect, disons mieux, la vénération, l'amour sincère qu'ils lui portaient, étaient des sentiments infiltrés dans toutes les âmes depuis longtemps. Ces sentiments ont surnagé au-dessus de toutes les critiques. Dominant les obstacles, ils se sont maintenus en dépit de la mort et se perpétueront dans les familles.

Le passage de Mgr Bourget dans les paroisses fut donc un beau triomphe, non pas seulement en

paroles d'éloges et de reconnaissance, mais en merveilleux résultats.

Sa Grandeur, se voyant forcée de suspendre ses courses, en rendit compte dans une circulaire datée du Sault-au-Récollet, le 1er août 1881 :

" Devant partir prochainement pour Rome, je me vois forcé d'interrompre la visite des paroisses et communautés, entreprise pour aider l'évêché à sortir des embarras financiers dans lesquels il se trouve engagé. Depuis le 25 décembre dernier, j'ai parcouru 61 paroisses, et je me suis présenté dans 24 séminaires, collèges et communautés, et j'y ai collecté cinquante-un mille cent soixante-dix-sept piastres et dix centins ($51,177.10), qui, à la demande de Mgr l'évêque de Montréal, ont été déposés entre les mains du comité...

" A mon retour de la ville sainte, je me propose de reprendre cette visite... En attendant, qu'il me suffise de vous faire remarquer que les touchantes démonstrations qui se sont manifestées sur mon passage, tout en m'humiliant, ont hautement témoigné de la bonne volonté du clergé qui les a dirigées, et du sentiment religieux des populations qui a éclaté d'une manière vraiment surprenante. Si donc j'ai eu à regretter le repos de ma solitude, je m'en suis dédommagé par les consolations que m'a fait éprouver le spectacle de tant de foi vive

et de piété filiale chez notre bon peuple. Que Dieu en soit béni et loué."

Monseigneur explique ensuite la raison de ce voyage vers la ville éternelle. Des citoyens les mieux posés dans la société imploraient le secours de ses lumières, le prestige de ses mérites et de sa vertu auprès de la cour romaine, pour en obtenir une solution de la question universitaire aussi avantageuse que possible.

Sa Grandeur se rendit volontiers à cette demande, en disant avec raison : " Dès le principe, j'ai été, comme vous le savez, concerné dans cette grande affaire, qui depuis a été présentée à Rome sous des formes bien différentes. Je suis censé la bien comprendre et pouvoir l'exposer sous son vrai point de vue, à celui qui doit en être le juge suprême " (*Circulaire du* 1*er août* 1881).

Sans entrer dans de plus nombreux détails au sujet de cette importante mission, nous pouvons dire qu'elle produisit un excellent résultat.

La dernière visite du vénérable prélat aux tombeaux des SS. Apôtres remplit son âme des plus douces consolations. Entendez les accents de sa vive reconnaissance :

" J'ai donc encore eu une fois l'avantage de revoir la ville sainte et de rendre mes respectueux hommages au Souverain Pontife. Sans la circons-

tance particulière qui a déterminé ce voyage, je n'aurais certainement pas eu le bonheur de me prosterner aux pieds de Léon XIII, qui a fait asseoir dans sa personne, sur le trône pontifical, la sainteté et la science, et de recevoir, avec sa paternelle bénédiction, des paroles pleines de charité et de douceur, qui m'ont pénétré de confiance et de joie."

Cette circulaire, écrite au Sault-au-Récollet, est datée du 9 novembre 1881. Mgr avait quitté sa résidence le premier août précédent, ce qui donne à son voyage un peu plus de trois mois.

Ajoutez à cela son âge avancé de 82 ans, les souffrances atroces qui ne l'abandonnèrent jamais, et vous aurez quelque idée de l'énergie et du courage du vénérable prélat.

Va-t-il au moins, à son retour, prendre un peu de repos, se refaire des fatigues d'un voyage si précipité? Non, à peine est-il rentré dans sa demeure, qu'il veut reprendre ses pénibles courses, et terminer l'œuvre commencée des quêtes en faveur de l'évêché.

" Je m'empresse, écrivit-il, de suite à mon retour de Rome, de reprendre le cours des visites commencées, avant mon départ, dans les paroisses et communautés de la ville et des campagnes, pour

aider l'évêché à sortir de ses embarras financiers" (*Circulaire du 9 novembre* 1881).

Mgr se remit donc en route dans la mauvaise saison de l'automne 1881 ; il continua ses visites pendant l'hiver suivant malgré ses rigueurs, et durant l'été jusqu'au mois d'octobre 1882.

A cette époque, il écrivait dans la joie de son cœur les paroles suivantes :

"Je me fais un devoir de vous informer que la collecte entreprise pour l'évêché, le 25 décembre 1880, avec l'autorisation de Mgr l'évêque de Montréal, et faite dans les paroisses et les communautés, dans les séminaires et les collèges, dans les pensionnats et autres institutions, s'est terminée le 8 octobre dernier et a produit quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-deux piastres.

" C'est donc pour moi un bonheur de voir cette grande œuvre accomplie avant de me renfermer dans la solitude, pour bénir la divine Providence de cet heureux résultat, tout en méditant en paix les années éternelles qui s'approchent sensiblement." (*Circulaire, S.-au-R.*, 11 *oct.* 1882).

Une pensée inquiétante, douloureuse même, vint cependant troubler le repos de ce vénérable prélat, tant il est vrai de dire que toute la vie est un combat, et que les vies les plus saintes y prennent la plus large part.

Son grand amour de Rome et l'ardente admiration qu'il avait toujours entretenue pour la grandiose, l'incomparable basilique de Saint-Pierre, l'avaient poussé à jeter les fondations d'une cathédrale qui en rappelât le souvenir.

En la plaçant sur le site qu'elle occupe, Mgr avait raison de croire qu'elle serait un des plus majestueux temples élevés à la gloire de Dieu, comme aussi un véritable monument d'architecture pour la ville.

Les murs s'étaient élevés au prix des plus grands sacrifices jusqu'à ce qu'enfin le dôme s'élança vers les cieux.

Un jour, faute de ressources, les travaux durent cesser. Mgr n'abandonna cependant jamais son projet, et du sein de sa retraite, ses regards se portaient toujours vers sa chère cathédrale. Il attendit, pria beaucoup, et, voyant la maladie s'aggraver, ses forces disparaître, il crut un moment que Dieu lui demandait le sacrifice d'une œuvre si chère à son cœur.

Ce fut alors qu'il exprima le désir formel d'être inhumé dans notre église paroissiale.

Mgr Fabre, apprenant cette décision, se rendit aussitôt auprès de l'illustre malade, et, ne consultant que sa bonté toujours prête à réjouir et à consoler, il lui déclara qu'en dépit de toutes les

difficultés, l'œuvre de la cathédrale serait reprise et menée à bonne fin.

Ces généreuses paroles firent épanouir les rayons d'une joie inexprimable sur la figure de Mgr Bourget ; elles contribuèrent à le ramener encore une fois à la vie, et il renonça à la résolution qu'il avait prise.

Deux prêtres, entre autres, des plus dévoués à Mgr partageaient depuis longtemps son opinion à ce sujet. C'étaient M. Racicot, le digne vicaire général actuel, et M. Primeau, curé de Boucherville.

Forts de l'approbation de Mgr de Montréal, ils se firent les soutiens et les propagateurs de l'œuvre renaissante.

Avec quel intérêt Mgr Bourget suivit ses progrès ! N'ayant, il semblait, d'autre préoccupation que l'achèvement de ce beau temple, il s'efforça de soutenir de sa plus fervente prière et de sa douce parole, le courage et le zèle des deux prêtres qui y ont consacré leur vie et leurs travaux.

Mais il éprouvait une peine bien sensible de ne pouvoir rien souscrire personnellement ; ce fut alors que M. Primeau lui proposa un moyen ingénieux de le faire, en donnant une de ses croix pectorales.

Hélas ! le trésor des bijoux de Sa Grandeur avait déjà subi plus d'un assaut, ce qui nous

permet de citer un autre trait de cette vie parsemée d'actions éclatantes de charité.

En 1848, Mgr Bourget étant à Rome avec un grand nombre d'évêques des diverses parties du monde, entendit le Souverain Pontife faire appel à leur charité en faveur des évêques pauvres d'Irlande. Se disposant à revenir au Canada, Mgr n'avait que juste ce qu'il lui fallait pour ses frais de voyage, il lui était donc impossible de leur offrir aucun argent.

Dans l'émotion de son âme généreuse, il détache de son cou sa croix et sa chaîne d'or, et les dépose sur le plateau en disant : "Je n'en aurai pas besoin pour la traversée, et, une fois à Montréal, je retrouverai au moins celle de mon prédécesseur, qui ne m'abandonnera jamais."

Puisqu'il donna si volontiers cette croix pour une œuvre qui lui était étrangère, il est facile de comprendre avec quelle joie il en offrit une autre dont la vente, par loterie, devait contribuer à l'achèvement de sa bien-aimée cathédrale.

Le vénérable prélat ne la vit pas terminée, mais il eut du moins la consolation de savoir que les travaux avançaient sûrement, grâce aux constants efforts des prêtres auxquels il avait inspiré une admiration sans bornes et un zèle infatigable pour son œuvre de prédilection.

Une fois l'entreprise confiée à leurs soins, avec l'appui généreux de Mgr l'évêque de Montréal, Mgr Bourget demeura convaincu du succès. Il en était tellement pénétré, que dans les moments de délire causé par la fièvre de sa douloureuse maladie, il suppliait les sœurs qui l'entouraient de les faire appeler, s'écriant qu'eux seuls pouvaient réussir. Dès qu'elles lui en donnaient l'assurance, l'agitation cessait, et un sourire de contentement s'épanouissait sur sa figure.

Les jours du saint vieillard coulaient ainsi dans l'espérance ; le suave parfum de sa prière montait sans cesse vers Dieu pour apaiser, consoler, guérir, quand les douleurs augmentèrent et la maladie s'aggrava à un tel point qu'il ne fut plus possible de la maîtriser.

Depuis longtemps les paroissiens regrettaient de ne plus voir passer le vénérable prélat ; sa figure rayonnante n'apparaissait plus au sanctuaire, mais ils savaient qu'il vivait encore et qu'il priait pour eux, comme pour tous les autres fidèles : c'était une grande consolation.

Mais quand les derniers instants furent arrivés, et que la mort inexorable eut frappé son coup décisif, ce fut un deuil public, une consternation universelle.

Mgr l'évêque de Montréal annonça la triste nouvelle dans les termes suivants:

" Il n'est plus celui dont le nom était vénéré dans toute la Puissance du Canada, dans une grande partie de l'Amérique du Nord, et même en Europe ; il n'est plus l'évêque illustre qui a tenu pendant tant d'années le gouvernement de ce diocèse, celui qui a veillé au salut des âmes, celui qui a travaillé pour le bien, qui a combattu les bons combats ; celui qui a passé en semant les bienfaits sur ses pas, celui qui a été notre père à tous. Que dis-je ? il n'est plus ! La mort nous l'a ravi, mais son souvenir vit et vivra dans tous les cœurs " (*Circulaire*, 8 juin 1885).

Mgr Bourget avait expiré à la résidence de Saint-Janvier, un lundi 8 juin 1885, vers les 4 heures de l'après-midi. Il était âgé de 85 ans 7 mois et 9 jours.

Son corps fut solennellement exposé dans notre église paroissiale jusqu'au jeudi suivant, où un libera fut chanté. Il fut ensuite transporté à l'église Notre-Dame de Montréal, où un premier service eut lieu le lendemain 2 juin.

Jamais la vaste église n'avait contenu une foule plus nombreuse, plus recueillie, plus attristée. Qui pourra oublier les accents de haute éloquence et de profonde admiration tombés des lèvres de M.

Colin, supérieur du Séminaire, dans cette circonstance où la douleur pénétrait toutes les âmes et où les larmes mouillaient tous les yeux?

Son admirable discours restera comme un modèle littéraire du genre.

En face de ce deuil public, il a été l'expression du plus profond respect pour la mémoire du grand évêque, et l'approbation la plus complète de toutes ses décisions.

La noblesse de cette démarche a été justement appréciée de tous, et les membres du clergé n'oublieront jamais ce solennel tribut d'hommages rendu à leur vénéré père en Dieu par le très digne supérieur du Séminaire.

Après cette imposante cérémonie, le corps de Mgr Bourget fut solennellement transporté à la cathédrale.

La foule l'accompagna avec le même empressement, contemplant avec bonheur sa figure rayonnante, je puis dire, que la mort n'avait pas encore altérée.

L'éloquent orateur de Notre-Dame avait bien dit : "Cette assistance empressée et émue, cette pompe lugubre et ces manifestations extérieures semblaient plutôt un triomphe que l'expression d'un tribut payé à la mort."

Le lendemain, samedi 13 juin, un second service fut chanté à la cathédrale temporaire. Mgr Fabre avait eu l'heureuse idée de faire transporter le corps de Mgr Lartigue, premier évêque de Montréal, afin qu'il fût inhumé à côté de Mgr Bourget, son bien-aimée secrétaire et très digne successeur.

Après avoir partagé les mêmes idées, les mêmes travaux, ces deux illustres pontifes allaient dormir ensemble ce sommeil de la mort, qui, aux yeux de la foi, n'est autre chose qu'une délivrance, une félicité sans fin.

Boire à la source vive
D'où coulent les temps et les jours,
Océan sans fond et sans rive,
Toujours plein, débordant toujours.

LAMARTINE.

Que de réflexions surgissaient dans les esprits à la vue de ces deux cercueils, éclairés des mêmes flambeaux et entourés de l'encens des mêmes prières.

Deux êtres privilégiés, choisis de Dieu, bénis et aimés des hommes, inséparables pendant leur vie, réunis dans une même tombe, partageant les même joies célestes............

Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, éleva sa voix éloquente en s'inspirant des paroles de l'Apocalypse (XI, 4) : " Ce sont là les deux chandeliers



L'ŒUVRE DE LA CATHÉDRALE ET SES PROMOTEURS.

et les deux oliviers posés devant le Seigneur de la terre. " Ayant été oints de l'huile de la grâce qui donne la plénitude du sacerdoce, ils ont été revêtus de la force d'en haut, et ont brillé devant le Seigneur par leurs nombreuses bonnes œuvres comme des lampes éblouissantes.

Les cérémonies funèbres touchaient à leur fin. Le cortège de Nos Seigneurs les Evêques, du nombreux clergé, et la foule immense des fidèles défilèrent lentement vers le lieu du dernier repos.

Mais au-dessus de ces vives émotions et des derniers chants entourant cette tombe vénérée, planait une pensée de soulagement et d'inexprimable consolation : c'était que Mgr Bourget prenait possession, au moins après sa mort, de la cathédrale qu'il avait tant rêvée. L'œuvre reçut par là une nouvelle impulsion, et nul doute que du sein de la gloire céleste, le saint évêque n'ait grandement favorisé son achèvement. La vénération de sa mémoire restera désormais étroitement unie au superbe monument religieux dont il a conçu l'idée et qui sera toujours une gloire pour notre ville.

A l'époque où nous sommes (1885), la maladie qui avait tenu M. Rochette dans de continuelles souffrances, s'aggravait de plus en plus.

Enflammé d'une sainte énergie, il soutint quand même les fatigues du ministère pastoral, jusqu'à ce

qu'enfin, au début de l'année 1890, il fut obligé de se faire transporter à l'Hôtel-Dieu.

Malgré les soins les plus assidus, en dépit des vœux, des prières de ses dévoués paroissiens, il y mourut le 8 février. Son corps fut transporté au Sault, où le service funèbre fut chanté le 11 par Sa Grandeur Mgr E.-C. Fabre, archevêque de Montréal, en présence d'un nombreux clergé et de tous les paroissiens.

Il était âgé de 66 ans et 6 mois. Son corps repose dans une partie du caveau de l'église spécialement destinée à l'inhumation des pasteurs.

Nous avons fait voir la part énergique que ce digne curé a prise dans le développement des œuvres paroissiales ; ses vingt ans d'administration lui ont assuré le respect et l'affection de tous. Sa mort fut, comme sa vie, précieuse aux hommes et surtout devant Dieu.

Dans ces dernières années, deux autres œuvres ont été ajoutées à celles déjà établies sur ce sol si privilégié ; il convient de les signaler avant de clore cet ouvrage, afin de raviver la reconnaissance envers Dieu pour ces nouveaux bienfaits. La première est celle du noviciat de Saint-Gabriel.

Six Frères de l'institut furent appelés à Montréal en 1888 par M. Rousselot, alors curé de Saint-Jacques de Montréal.

Le nom de ce Sulpicien distingué, on le sait, est allié aux œuvres les plus marquantes de charité.

Il a fait, comme un grand nombre de ses confrères dans la compagnie, beaucoup de bien en dépensant dans le pays toute sa fortune de famille.

Les Gabriellistes étaient venus pour prendre la direction d'un orphelinat industriel dû à la générosité de M. F.-X. Beaudry. L'entreprise ne pouvant se maintenir, le supérieur de la petite communauté dut nécessairement trouver un endroit aussi avantageux que possible afin d'y fixer une résidence et le noviciat.

Voici ce que M. l'abbé Blain a écrit à ce sujet dans son récent ouvrage sur l'institut de Saint-Gabriel.

" Une rencontre fortuite (lisez providentielle) mit en rapport les Frères de Saint-Gabriel avec le révérend M. Beaubien, curé du Sault-au-Récollet, et sur ses instances, on négocia l'acquisition d'une propriété d'environ 6 arpents qui semblait convenir à l'installation d'un noviciat. L'avis favorable, attendu de France, arriva le 27 avril 1891, la veille du jour où se célèbre la fête du bienheureux de Montfort. Le ciel voulait-il, par cette coïncidence, donner un signe non équivoque de

la protection dont le saint fondateur entourait cette pépinière de jeunes apôtres ?

Saint-Gabriel prit possession de la propriété récemment acquise le 24 juin ; quelques semaines après, Mgr l'archevêque de Montréal bénissait solennellement la maison du noviciat, qui recevait, le 7 septembre, une caravane de 10 Gabriellistes venus d'Europe, auxquels s'adjoignit bientôt un premier postulant canadien " (L'abbé A. Blain, *L'Institut de St-Gabriel*, p. 346). Mgr Fabre assigna comme patron du noviciat saint Stanislas de Kostka. Depuis ce temps la maison a été notablement agrandie de manière à contenir 60 novices ou postulants, et un terrain d'environ 10 arpents a été ajouté au premier pour aider à l'entretien de l'établissement.

Cette fondation, toute nouvelle qu'elle est, semble occuper au Sault une place qui lui était destinée depuis longtemps.

La propriété fut autrefois achetée de la famille David par Mgr Vinet, dans le but d'établir un de ses parents. La maison que Mgr y fit construire, haute, longue, paraissait plutôt destinée, avec ses divisions intérieures, à une communauté religieuse qu'à une famille. Le fait est que les frères n'ont été obligés d'y faire que de légères modifications, en y entrant.

Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est le lien qui existe entre cette maison et l'œuvre de Ville-Marie. Le rév. Père Fonteneau nous le fait comprendre dans son admirable *Vie du bienheureux de Montfort.* " Dévoré du zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, il (le bienheureux) songea tout d'abord à aller évangéliser le nouveau monde.... .Ayant appris que M. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, devait faire partir plusieurs ecclésiastiques pour aller au séminaire de Montréal, que dirigeaient les prêtres de sa communauté, il s'offrit pour les accompagner au Canada, afin d'annoncer l'Évangile aux infidèles de ces contrées. Mais le sage supérieur, persuadé que Dieu le voulait ailleurs, n'accepta point sa proposition. Mais, ô desseins admirables de la Providence ! la famille religieuse qu'il devait laisser après lui, était destinée à le remplacer au Canada, 183 ans plus tard, avec des circonstances vraiment étonnantes.

" Dieu s'est servi des Sulpiciens, en 1700, pour retenir en France le bienheureux de Montfort, qui désirait ardemment répandre sur le sol canadien la semence de la parole évangélique ; Dieu s'est servi des Sulpiciens, en 1883, pour conduire au Canada les enfants de Montfort " (Fonteneau, *Vie du bienheureux de Montfort*, pp. 48-49).

Ajoutons : Dieu s'est servi des Sulpiciens en 1888, dans la personne de M. Rousselot, pour faire venir les Frères de Saint-Gabriel, et compléter ainsi sur le sol canadien la famille religieuse du bienheureux. Il avait formé originairement cette famille des Pères de la Compagnie de Marie pour l'évangélisation, des Sœurs de la Sagesse pour les œuvres de charité, et des Frères pour l'instruction de la jeunesse. Les Frères de Saint-Gabriel, tout en formant une communauté distincte, sont les vrais descendants de la famille du bienheureux.

Dieu a donc eu pour agréables les désirs du bienheureux de Montfort. Quand il s'offrait lui-même dans le temps, Dieu a paru ne pas accepter son offrande, mais parce qu'elle a été faite dans les plus saintes dispositions, le jour arriva où les enfants ayant reçu le testament de zèle et de charité de leur père, en ont observé toutes les clauses.

Les Pères de Marie et les Sœurs de la Sagesse ont commencé leur orphelinat : " Elle ira, écrit le Père Fonteneau, se développant toujours davantage sous le souffle vivifiant de la divine providence, nous en avons le doux espoir ; et dans peu d'années, à la place de ces forêts qui tombent sous le tranchant de la hache, et sur ce sol que l'on cultive pour la première fois, on verra s'élever une église, des communautés religieuses, des maisons nombreuses for-

mant une paroisse sincèrement catholique, qui portera le nom de Notre-Dame de Montfort. C'est Mgr l'évêque de Montréal lui-même qui a désigné ce nom.

" Voilà donc le nom de Montfort donné à une petite portion de cette terre immense du Canada, qu'il aurait voulu évangéliser."

De leur côté, les Frères de Saint-Gabriel se livrent à l'éducation de la jeunesse avec le zèle le plus ardent.

Leur maison du Sault compte déjà vingt novices canadiens, ce qui nous permet d'affirmer, avec le Père Fonteneau, que la famille religieuse du bienheureux de Montfort " est en voie de réaliser en Canada les projets de zèle qu'il avait conçus dès les premiers jours de son sacerdoce" (*Vie du bienheureux de Montfort*, p. 50).

Pendant que les diverses communautés mentionnées plus haut grandissaient à l'ombre de notre clocher, un nombre considérable de familles s'établissaient dans le haut du Sault, près du rapide appelé " Crochet," surtout depuis le tracé du chemin de fer " le Pacifique Canadien."

Ils eurent bientôt leur part de grâces et de bénédictions, dans l'Institut des Clercs de St-Viateur, choisi par Dieu pour y répandre ses bienfaits. En y établissant leur juvénat, les Viateurs ont assuré à

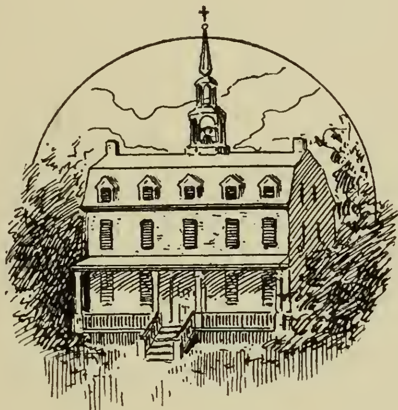
ces familles les précieux avantages des offices religieux et de l'éducation des garçons de l'arrondissement.

Voici ce que disent les archives paroissiales au sujet de la bénédiction de la croix de fondation du nouvel établissement :

" Le 1er juillet 1894, à trois heures après-midi, dimanche, jour de la fête du Précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, après l'autorisation obtenue de Sa Grandeur Mgr Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, M. le curé Charles-Philippe Beaubien procéda à la cérémonie de la bénédiction de la croix de fondation du juvénat des Clercs de Saint-Viateur. Le terrain chosi pour cette œuvre a été donné par MM. Goyer et Cousineau, propriétaires de la ferme Jubinville, la dite ferme ayant été divisée en deux parties égales par une avenue à laquelle le nom d' " Avenue de Boulogne " a été donné, vingt-deux lots ont été cédés gratuitement pour cette fin, les dits lots longeant une propriété appartenant à un M. Lagacé, de neuf à dix arpents en superficie, la dite propriété adjacente ayant été achetée par la communauté de Saint-Viateur pour la même fin. Il y eut un immense concours de fidèles. Le sermon fut prêché par M. le curé, et une éloquente allocution fut pro-

noncée par le rév. P. Ducharme, supérieur provincial de l'ordre" (*Livre des dél.*, pp. 115-116).

Cette nouvelle fondation, placée sous le patronage de saint Joseph, a déjà produit d'excellents résultats au point de vue religieux et de l'éducation des nombreux enfants de l'endroit. Que Dieu bénisse cette œuvre comme toutes celles que sa grâce a fait naître et grandir sur nos plages, pour sa gloire, pour le bonheur et la vraie prospérité de cette paroisse.



Noviciat de Saint-Gabriel.





TABLE DES MATIÈRES



CHAPITRE TROISIÈME

LE PÈRE NICOLAS VIEL

1623 - 1625

CHAPITRE QUATRIÈME

LIEN HISTORIQUE

1625 - 1676

CHAPITRE CINQUIÈME

NOTRE-DAME DES NEIGES

ET

NOTRE-DAME de la NOUVELLE-LORETTE

1676 - 1721

CHAPITRE SIXIÈME

PAROISSE

1721 - 1736

CHAPITRE SEPTIÈME

PAROISSE

1736 - 1775

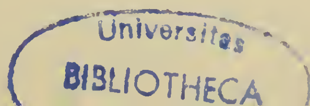
CHAPITRE HUITIÈME

1765 - 1841

CHAPITRE NEUVIÈME

CHAPITRE DIXIÈME

FIN DE LA TABLE.




a39003 004164397b

